

Université de Montréal

***Parcours de vie et trajectoires criminelles
d'auteures de violences***

par Desfachelles Marion

École de Criminologie

Faculté des Arts et Sciences

Thèse présentée

en vue de l'obtention du grade de docteur

en criminologie

Avril 2022

© Desfachelles Marion, 2022

Université de Montréal

École de criminologie

Cette thèse intitulée

***Parcours de vie et trajectoires criminelles
d'auteurs de violences***

Présenté par

Marion Desfachelles

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Franca Cortoni

Président-rapporteur

Frédéric Ouellet

Directeur de recherche

Marie-Marthe Cousineau

Membre du jury

Coline Cardi

Examineur externe

Résumé

Jusqu'à présent, très peu d'études sur les auteures de violences ont considéré l'acte délinquant comme partie intégrante d'une trajectoire criminelle ; plutôt, les études se sont bornées à dresser leur processus de passage à l'acte de manière isolée. Pourtant, nombre d'entre elles commettent de multiples délits et ont, à proprement parler, une trajectoire criminelle. L'objectif de cette thèse est d'explorer et comprendre les trajectoires criminelles des auteures de délits de violents, et plus particulièrement leur début et leur évolution. Pour ce faire, nous avons approché l'agir violent comme le phénomène émergent de la rencontre entre des facteurs externes, à travers les circonstances de vie et internes, à travers la subjectivité individuelle. Pour mener à bien notre objectif, nous avons rencontré 40 personnes incarcérées en France, auprès de qui ont été réalisés des entretiens exploratoires et semi directifs jumelés à des cartes de vie. Cette méthodologie est apparue comme la plus pertinente pour saisir pleinement l'évolution des trajectoires criminelles, les changements dans les circonstances de vie des auteures de violences, leur subjectivité et l'émergence leur violence. Notre thèse a mis en évidence plusieurs résultats.

D'abord, nous nous sommes penchées sur l'histoire de vie des participantes à notre étude, laquelle se révèle jalonnée d'embuches qui ont mené à l'établissement de vulnérabilités (Chapitre III). A ce stade, les auteures de violences se distinguaient peu. L'étude des caractéristiques de leurs délits à en revanche permis d'identifier trois parcours de délinquance différents, dont deux trajectoires (Chapitre IV). D'abord, un parcours de délinquance isolé, où l'acte criminel est unique. Ensuite, une trajectoire spécialisée, avec la commission de plusieurs infractions d'une même nature. Enfin, une trajectoire diversifiée, avec la commission d'infractions de nature diverse. Nous avons ensuite identifié la transition composée d'événements affectifs, cognitifs, comportementaux et contextuels menant à l'émergence de la violence (Chapitre V). L'agir violent apparaît en effet être

le résultat d'un mode d'adaptation inadéquat à un ressenti négatif engendré par un changement dans les circonstances de vie, favorisé par un état d'intoxication, l'accumulation de ressentis négatifs antérieurs non évacués et par l'accroissement de vulnérabilités issues d'une trajectoire de vie globalement difficile. Nos résultats montrent également que les auteures de violences mettent en avant d'autres événements comme constituant des points tournants dans leur parcours de vie. Accorder une place de choix à la subjectivité de nos participantes a permis d'offrir une compréhension plus riche et plus précise de leur discours mais aussi de l'émergence de leur comportement violent. Finalement, il ne nous a pas été possible d'identifier, comme nous le souhaitions, comment évoluaient les modalités de commission des délits et quels facteurs étaient responsables de ces évolutions, en raison de la forte non reconnaissance des auteures de violences (Chapitre VI). Il est en effet apparu que ces dernières reconnaissaient peu leur implication et leur responsabilité dans les faits pour lesquels elles ont été condamnées. L'étude de leur discours a permis de mettre en avant deux versants de tactiques de présentation de soi visant à se désapproprier leurs délits. Les implications théoriques sont également discutées.

Mots-clés : changement, délinquance des femmes, violence, délinquance sexuelle, carte de vie, identité narrative, analyse de marché, reconnaissance, trajectoire de vie, trajectoire criminelle, passage à l'acte

Abstract

Until recently, very few studies dedicated to female violent or sexual offenders have considered the offense as part of a criminal path. To date, the fact that offending by a woman can evolve and repeat under different conditions over the series of assaults has never been considered by studies on offense process studies. However, many female offenders commit multiple offenses that are part of a criminal path. This thesis aim to explore and understand the criminal paths of women who committed physically violent and/or sexual offenses, and this, paying special attention to the beginning and the evolution of this path. The perspective adopted here allows us to approach violent offense as an emerging phenomenon resulting from external factors (through local life circumstances) and internal causes (through individual subjectivity). The data used is based on 40 female violent offenders incarcerated in France with whom we conducted exploratory and semi-directed interviews twinned with life map calendars. This methodology seems to be the best option to fully understand the development of offending, the changes appearing in local life circumstances and in offending, the subjectivity of these women as well as the offense process. Our thesis highlighted many results.

Firstly, we traced the life history of the participants to our study, which appeared to be full of challenges that led to a lot of vulnerabilities (Chapter III). At this stage, the female violent offenders appeared to be a homogenous group. The study of the characteristics of their offenses enabled us to identify three delinquent paths including two trajectories (Chapter IV). First, an isolated offending path with a single criminal act. Secondly, a more specialised trajectory with the repetition of criminal acts of the same nature. And lastly, a diversified trajectory with a multiplicity of infractions. We then identified a transition towards the emergence of violence made of, affective, cognitive, behavioural and contextual components (Chapter V). Violent action appeared to be the

result of an inadequate adaptation to negative affects caused by a change in life circumstances, favored by intoxication, the accumulation of anterior negative affects that have not been evacuated and by the increase of vulnerabilities coming from a globally difficult life history. Our results also show that female violent offenders emphasise other events as constitutive of turning points in their life. To allow for more subjectivity from our participants, enabled us to have a richer and more precise understanding of their testimony and also of the emergence of their violent behaviour. Finally, it wasn't possible to identify, as we aimed to, how the offending modalities were evolving and what factors were responsible for this evolution because of the high propensity of female offenders to refuse to acknowledge their crimes (Chapter VI). Indeed, it appeared that the female offenders were very little inclined to acknowledge their involvement and their responsibility in the crimes for which they were convicted. The study of their testimony put forward two parts of a strategy consisting of presenting themselves in a way that disassociated them with their crimes.

Keywords : change in offending behavior, female offenders, violent behavior, sexual offending, life map calendar, narrative identity, market analysis, recognition, life course, criminal career, offense process

Table des matières

Résumé	i
Abstract	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	xi
Liste des figures.....	xii
Liste des sigles	xiv
Liste des abréviations	xv
Remerciements	xvii
Introduction.....	1
CHAPITRE I : APPROCHER L'APPARITION ET LE CHANGEMENT DANS LES TRAJECTOIRES CRIMINELLES DES AUTEURES DE VIOLENCES.....	8
1.1. Le changement dans la délinquance.....	9
1.1.1. Définir et comprendre la notion de changement	9
1.1.2. Explication du changement : théorie de l'émergence et perspective des trajectoires de vie	14
1.1.2.1 Qu'est-ce que la théorie de l'émergence ?	15
1.1.2.2 Appréhender le changement sous le prisme de l'émergence.....	17
1.2. Le changement chez les auteures de violences.....	41
1.2.1. Essayer de définir la violence.....	42
1.2.2. Proportion d'auteures de délits violents.....	44
1.2.3. Comprendre le changement chez les auteures de violences	48
1.2.3.1 Evénements de vie et vulnérabilités.....	49

1.2.3.2	Vulnérabilités et Stratégies d'adaptation inadéquates	61
1.2.3.3	Evénements de vie et trajectoires criminelles	62
1.3.	Importance de développer des connaissances sexo-spécifiques	73
	Synthèse	77
	OBJECTIFS DE LA THÈSE	80
	CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE	85
2.1	Choix de la méthodologie qualitative	86
2.2	Participant.es	88
2.2.1	Choix des participant.es	88
2.2.2	Caractéristiques personnelles	94
2.3	Outils de collecte des données	96
2.3.1	Consultation des dossiers pénaux.....	97
2.3.2	Rencontre avec les participant.es.....	98
2.3.2.1	L'entretien semi directif	98
2.3.2.2	Les cartes de vie	100
2.4	Procédure.....	107
2.4.1	Approche des participant.es	107
2.4.2	Question de départ	111
2.5	Stratégie d'analyse.....	113
2.5.1	Analyse du marché.....	115
2.5.2	Analyse comparative.....	117
2.5.3	Analyse thématique de discours.....	119
2.5.4	Théorisation ancrée.....	124

CHAPITRE III: DES PARCOURS DE VIE SEMÉS D'EMBÛCHES.....	128
3.1 Une histoire de vie empreinte de difficultés.....	129
3.1.1 Enfance et adolescence.....	129
3.1.2 Vie adulte.....	131
3.1.2.1 Situation socio-économique.....	132
3.1.2.2 Environnement.....	134
3.1.2.3 Vie conjugale.....	135
3.1.2.4 Parentalité.....	142
3.1.2.5 Situation sanitaire.....	144
3.2 Contact avec la violence.....	145
3.3 Un passé bien présent.....	147
CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES DELICTUELLES ET IDENTIFICATION DE TROIS PARCOURS.....	152
4.1 Caractéristiques du délit.....	153
4.1.1 Type de délit.....	153
4.1.2 Victimes.....	154
4.1.3 Antécédents criminels.....	156
4.2 Apparition de trois parcours de délinquance.....	161
4.2.1 Parcours de délinquance circonscrit dans le temps.....	162
4.2.2 La trajectoire spécialisée.....	165
4.2.3 La trajectoire diversifiée.....	167
CHAPITRE V : L'EMERGENCE DE LA VIOLENCE.....	174
5.1 Émergence d'un modèle descriptif menant à l'émergence de la violence.....	176

5.1.1 Période pré-délictuelle, un an avant le délit : effet d'accumulation, terreau fertile à l'émergence de la violence.....	178
5.1.1.1 Survenue de changements : les événements stressseurs	179
5.1.1.2 Apparition d'un ressenti négatif en lien avec ces événements	187
5.1.1.3 Adaptation au ressenti négatif.....	191
5.1.2 Répétition d'adaptations inadéquates et accumulation d'événements.....	195
5.1.3 Comprendre l'émergence de la violence : trop c'est trop	200
5.1.3.1 Une violence majoritairement réactionnaire	201
5.1.3.2 Etat psychologique et ressenti négatif.....	207
5.1.3.3 L'influence de l'intoxication et du sentiment d'accumulation.....	210
5.2 Vision des auteures de violences de leur délinquance	214
5.2.1 Explications données à leur situation actuelle : le rôle des causes extérieures et des points tournants.....	216
5.2.2 Explications données à leur violence.....	221
CHAPITRE VI: L'ABSENCE DE RECONNAISSANCE ET LA DESAPPROPRIATION DES DELITS.....	228
6.1 La difficile reconnaissance des faits.....	230
6.1.1 La reconnaissance selon les différents types d'auteurs de violences	233
6.1.1.1 Auteurs de violences sexuelles vs. Auteurs de violences physiques	234
6.1.1.2 Solitaire vs. Complicité	236
6.1.1.3 Victime enfant vs. Victime adulte.....	236
6.2 La désappropriation du délit : un procédé à deux versants	240
6.2.1 Le Je Victime : l'image d'une victime.....	240
6.2.1.1 Mettre en avant un système judiciaire dysfonctionnel.....	242

6.2.1.2 Mettre en avant la responsabilité de la victime dans sa victimisation	247
6.2.1.3 Blâmer des tiers pour le délit.....	249
6.2.1.4 Invoquer des causes lointaines et la fatalité	251
6.2.1.5 Dénigrer le complice.....	253
6.2.1.6 Dénigrer la victime.....	254
6.2.1.7 Prévalence des tactiques au sein de l'échantillon	255
6.2.2 Le Je Positif : l'image positive	256
6.2.2.1 Mettre en avant ses qualités de mère, épouse ou femme.....	258
6.2.2.2 S'opposer à leurs complices.....	261
6.2.2.3 S'opposer à la victime.....	263
6.2.2.4 Citer des gens « respectables ».....	264
6.2.2.5 Invoquer le pardon des victimes.....	266
6.2.2.6 Prévalence des tactiques au sein de l'échantillon	267
6.2.3 Réunion des deux versants	270
6.3 Tactiques et reconnaissance.....	272
DISCUSSION	273
7.1 Identification des changements dans les trajectoires criminelles	277
7.1.1 Apparition de trois parcours criminels	278
7.1.2 L'impossibilité d'identifier des changements dans les modalités de commission des délits.....	282
7.2 Comprendre l'émergence de la violence	312
7.2.1 L'importance du parcours de vie pour comprendre l'émergence de la violence.....	312
7.2.2 Comprendre l'apparition de la violence grâce à la théorie de l'émergence	315
7.3 Limites.....	328

CONCLUSION GENERALE	331
Bibliographie.....	337
ANNEXE	365

Liste des tableaux

Tableau 1.	Caractéristiques personnelles des participantes	96
Tableau 3.	Arborescence thématique.....	122
Tableau 4.	Caractéristiques liées à l'enfance.....	131
Tableau 5.	Caractéristiques à l'âge adulte I.....	134
Tableau 6.	Caractéristiques à l'âge adulte.....	138
Tableau 7.	Contacts avec la violence.....	146
Tableau 8.	Parcours de vie et vulnérabilités.....	151
Tableau 9.	Type de délit commis.....	154
Tableau 10.	Caractéristiques des victimes	155
Tableau 11.	Caractéristiques délictuelles.....	159
Tableau 12.	Caractéristiques des trois parcours de délinquance.....	163
Tableau 13.	Catégories d'évènements survenus un an avant le délit.....	180
Tableau 14.	Nombre de participantes à recourir à un type tactique (Je Victime)	246
Tableau 15.	Nombre de type de tactiques employé (Je Victime).....	257
Tableau 16.	Nombre de participantes à recourir au type de tactique (Je positif).....	259
Tableau 17.	Nombre de type de tactiques employé (Je Positif)	269
Tableau 18.	Lien entre la reconnaissance et les deux versants de tactiques employées	272

Liste des figures

Figure 1.	Le concept de transition selon Cowan.....	11
Figure 2.	Émergence de la violence	17
Figure 3.	Récapitulatif des concepts clefs	21
Figure 4.	Appréhension du processus de changement selon la théorie de l'émergence	41
Figure 5.	Repère temporel sur la base de l'adresse	104
Figure 6.	Les différentes sphères d'événements de vie	125
Figure 7.	Processus transitoire d'émergence de la violence.....	177
Figure 8.	Utilisation de la couleur pour illustrer une famille d'événements.....	181
Figure 9.	Utilisation de la couleur pour illustrer le sens de l'événement.....	183
Figure 10.	Identification d'événements négatifs par la couleur	184
Figure 11.	Réaction des auteures de violences aux événements	196
Figure 12.	Illustration de l'accumulation d'événements.....	198
Figure 13.	Illustration du point tournant 1	217
Figure 14.	Illustration du point tournant et de l'idée d'enchaînement	219
Figure 15.	Illustration d'événements anciens.....	222
Figure 16.	Illustration de l'explication de la violence	224
Figure 17.	Illustration de la transition.....	226
Figure 18.	Les différentes reconnaissances	231
Figure 19.	Comparaison des auteures de violences sexuelles et de violences physiques	235
Figure 20.	Comparaison des auteures de violences avec un·e complice et en solitaire	237
Figure 21.	Comparaison des auteures de délit contre un·e enfant et contre un·e adulte	239
Figure 22.	Le procédé de désappropriation et ses deux versants	241

Figure 23. Ensemble des tactiques discursives utilisées270

Liste des sigles

AVP : Auteure de violences physiques

AVS : Auteure de violences sexuelles

CHV : Calendriers d'histoire de vie

C.V : Carte de vie

MCD : Modalités de commission du délit

Liste des abréviations

Art. : Article

Etc. : Et cætera

C: Chercheure

P: Participante

Je n'ai pas échoué, j'ai trouvé dix mille moyens qui ne fonctionnent pas.

Albert Einstein

Fuyez pauvres fous !

Gandalf aux étudiant·e·s au doctorat

Remerciements

Écrire ces remerciements est sans aucun doute un plaisir autant qu'une étape redoutée. Un plaisir d'abord car ils marquent le début de la fin de ce processus de thèse et parce que je peux enfin remercier ceux qui le méritent. Une étape redoutée car j'oublierai certainement quelqu'un·e; d'avance pardon. En outre, il me faut être concise. Allons droit au but.

Avant toute autre personne, j'aimerais exprimer mes remerciements et ma gratitude à Frédéric, mon directeur. Merci pour ta compréhension, ton soutien et ton temps. Tu m'as toujours laissé gérer cette thèse et l'amener vers la direction que je souhaitais, ta bienveillance a été une clef dans cette épreuve. Merci enfin pour le temps et le travail que tu m'as consacré.

Un merci tout particulier à Charlyne et Justine qui m'ont aidée à garder un semblant de santé mentale et merci à D., E., F., M., M-P., Y. et tous les amis sans qui la vie serait bien différente aujourd'hui.

Merci à Mmes Cardi, Cortoni et Cousineau d'avoir pris le temps de lire cette thèse et pour vos conseils éclairés. Ils m'ont sans aucun doute aidée à me dépasser et à rendre cette thèse meilleure.

Merci au Centre International de Criminologie Comparée pour son soutien financier. Merci à Martine d'avoir toujours eu un mot gentil et une clef de secours pour la grande étourdie que je suis.

Merci à l'École et à l'ensemble des professeurs que j'ai pu croiser, qui m'ont stimulée intellectuellement. Merci à Denis Lafortune de m'avoir permis d'enseigner. Un merci particulier à Carlo, qui m'a soutenue et m'a toujours poussée dans mes retranchements intellectuels, même si je dois admettre qu'une fois sur deux je n'avais aucune idée de ce vers quoi il m'emmenait. Il a été mon meilleur professeur et j'espère atteindre un jour sa vivacité d'esprit et son punch. Merci.

Merci à Alexia et Bérangère de m'avoir ouvert au monde de la socio. A Justine et Camille pour les relectures.

Merci à mes amis franco-qubécois sur qui j'ai pu et peux encore compter (Roul, Adrien x2, Anais, Lauli, Emi, Geneviève, Kahena, Sylvain, Gaëlle, Elodie, Caro & Gab). Merci à Laurence pour les relectures et traductions anglaises, pour son soutien sans failles dans les pires moments et d'avoir été la meilleure coloc dont j'aurais pu rêver. Merci à Dominique pour les conversations stimulantes, les fous rires à San Francisco et ailleurs et de m'avoir fait découvrir cette merveilleuse théorie de l'émergence un samedi après-midi de chalet. Merci à Steve d'avoir fait un bout de chemin avec moi et de m'avoir soutenue.

Pascale et Jean-Martin, Maude et Carlo, Fabienne et Sébastien, merci d'avoir placé votre confiance en moi pour garder les enfants, et merci à Romy, Alexia, Clara, Maël et Elouan de m'avoir fait rire, de m'avoir fait jouer, de m'avoir diverti avec vos préoccupations d'enfants, mais surtout merci pour toute l'affection que vous m'avez donnée sans compter, vous garderez pour toujours une place privilégiée dans mon cœur.

Merci à mes parents pour leur soutien financier et de m'avoir permis d'étudier au Québec. Je réalise la chance que j'ai eu. Merci à mon père pour les relectures.

Et évidemment, merci à Juan d'avoir cuisiné pendant les dernières années, de m'avoir fait rire, de m'avoir apaisée quand je commençais à capoter ; merci d'avoir couru par un matin pluvieux de 2004 et de faire partie de ma vie.

Merci à l'Administration pénitentiaire, Mr Daccache, Mr Vernet, les directeurs d'établissements, les chefs de quartier et les surveillants que je ne peux remercier nominativement sans risquer de briser l'anonymat de mes participantes. Merci à tous de m'avoir ouvert les portes des établissements, de m'avoir toujours chaleureusement accueillie et de contribuer à développer les connaissances scientifiques. Merci à Loic, c'est toujours un plaisir et j'espère avoir encore l'occasion de venir faire un coucou dans le coin ; tu as sans aucun doute contribué à ma bonne intégration.

A mes collègues des Alip de Boulogne et de Longuenesse: merci de m'avoir intégré avec autant de bienveillance, d'avoir mis de côté vos apriori envers la chercheuse que je suis. J'espère avoir pu vous montrer que les universitaires ne sont pas tous imbus d'eux même. A vos côtés je me suis sentie et me sens utile, enfin.

J'aimerais adresser tous mes remerciements aux détenues qui m'ont donné de leur temps et leur confiance. Sans vous cette recherche n'aurait pas été possible. J'ai appris à votre contact plus que cette thèse ne peut le retranscrire. J'espère que vous avez ou allez toutes trouver le bonheur et l'apaisement que vous cherchez.

Et finalement, merci au Québec pour cette décennie. Je me souviens.

Introduction

Choisir d'étudier les femmes ne devrait plus, en 2022 nécessiter de justifications. Pourtant, en sciences humaines, nombre d'organismes subventionnaires, de centre de recherche ou de chercheur·e·s eux-mêmes considèrent encore que les femmes sont, en raison de leur petit nombre, un sujet périphérique à la recherche sur les hommes. A la suite d'une demande de subvention pour la présente thèse auprès d'un organisme privé, j'ai ainsi reçu – entre autres – la réponse suivante : “Why conduct it among female sex offenders ? It does address an interesting issue, changes in the nature of offense behavior over time, but would it not be more convenient and helpful to the field to (first) conduct this research among male sex offenders?”.

A l'origine, la femme était vue comme une mère, une épouse, une fille et il était alors inconcevable qu'elle puisse commettre des crimes, et plus particulièrement des crimes violents ou sexuels. Dans ce dernier cas, la femme trouvée impliquée dans des faits d'agressions sexuelles était encore jusqu'à récemment considérée comme ayant tenu un rôle mineur ou été contrainte par un homme (Faller, 1987 ; O'Connor, 1987). Les chercheurs du début du XXème siècle se sont attachés à montrer que la criminalité féminine résulte d'une « erreur », la femme étant par nature non criminelle. En 1890, Tarde écrit ainsi: « La femme est attachée à sa tradition familiale, sa religion, et à sa coutume nationale : elle est respectueuse de l'opinion. Elle a dû vaincre tout cela, pour en arriver presque au même point que l'homme ». Si la femme est délinquante, c'est donc parce qu'elle présente des caractéristiques masculines et a délaissé sa nature féminine. De la même manière, Lombroso (1895) rapporte que des traits physiques masculins, notamment au niveau du crâne ou de la posture, sont observables chez les criminelles, au contraire des autres femmes. Selon lui, la femme doit être féminine et l'homme masculin, et celles qui présentent des traits virils sont nécessairement

anormales. Cette idée s'inscrit dans une vision plus générale de la femme, qui dispose à l'époque de peu de droits et est positionnée sous l'égide des hommes, et non comme leur égale. La recherche sur la délinquance féminine a de ce fait émergé sur le tard, alors que celle sur les hommes était assise depuis plusieurs décennies déjà.

Pourtant, une part non négligeable de la délinquance est féminine et cette forme de criminalité tend à être de plus en plus reconnue. En 2014, en France, sur une population carcérale de 77 788 personnes, il y avait 2 794 détenues, soit 3,6%, tandis que les hommes comptaient pour 96,4% de la population carcérale durant la même année. Si une petite portion de la délinquance est féminine, ce chiffre tend à augmenter au fil des années. Plusieurs études ont constaté qu'au cours des deux dernières décennies, le taux de délits violents féminins avait augmenté plus rapidement que celui masculin (Cortoni, 2009 ; Kong & AuCoin, 2008). Ces chiffres sont néanmoins à relativiser.

Pour plusieurs auteurices¹, cette augmentation serait le fruit d'un changement dans le processus judiciaire, plus que d'une hausse réelle des délits féminins, ce qui témoigne d'une prise de conscience de la part du système de justice, qui reconnaît de plus en plus que les femmes puissent être les auteures à part entière de crimes. Auparavant, certaines agressions auraient parfois été passées sous silence sous prétexte que leur auteure était une femme. Ainsi, du côté des organes de justice, les agressions ont ainsi pu être rapportées aux autorités sans qu'il n'y ait eu de suites légales (Denov,

¹ Dans un souci d'inclusion, le terme auteurices fait référence aux auteurs tant féminins que masculins. Lorsque l'ensemble d'entre eux est féminin, le terme autrice sera employé; dans le cas contraire, nous emploierons celui d'auteur. Le terme auteure est utilisé comme féminin d'auteur au sens de personne qui a accompli une action.

2003 ; Olson, 1990 ; Urquiza & Keating, 1990). Si ces augmentations reflètent une meilleure reconnaissance de la délinquance féminine, elles correspondent aussi à un accroissement de l'intérêt des chercheurs pour ce champ d'étude. En effet, en dépit des obstacles précédemment rapportés, les recherches sur cette population se sont multipliées depuis la fin des années 1980. Mais, malgré ce développement, le domaine est encore considéré comme champ de recherche urgent à développer (Delisi & Piquero, 2011).

En toute logique, les recherches sur une population féminine ont donc eu tendance à les considérer comme les hommes, faisant fi des différences de genre et de sexe, des facteurs et caractéristiques sexo-spécifiques. De nombreux auteurices, féministes ou non, soulignent d'ailleurs le fait que les principales théories criminelles ont été développées par des hommes, d'après leurs propres perceptions de la délinquance et testées sur des hommes. Certains arguent d'ailleurs que les théories développées par et pour les hommes négligent une variété d'éléments uniques à la délinquance féminine (Chesney-Lind, 1989 ; Daly & Chesney-Lind, 1988). Tel est par exemple le cas de la théorie de l'apprentissage social qui, bien qu'étant une théorie générale, est également souvent appliquée à la délinquance. A ce propos, Morash (1999) souligne les limites de cette théorie qu'elle considère ne pas tenir compte des spécificités de genre comme les aspirations ou les ressources. Les théories développées sur et pour les hommes ne tiennent donc pas compte des spécificités propres aux femmes. Comme nous l'illustrerons également au long des prochains paragraphes portant sur les changements dans les trajectoires criminelles, la recherche a montré des différences entre les trajectoires féminines et masculines, suggérant ainsi qu'il n'était pas possible de confondre les deux genres et la nécessité de développer les connaissances sur les trajectoires des auteures de délits. Sur ce point, plusieurs études ont été menées pour découvrir l'origine de la déviance, comprendre

pourquoi certaines commettent des actes criminels tandis que d'autres non. La présente thèse n'a pas cet objectif. Ce sujet est vaste, digne d'intérêt et, à notre avis, impossible à élucider. Notre thèse n'a pas non plus pour objectif de comprendre pourquoi certains individus arrêtent de commettre des délits. Plutôt, nous nous intéressons à la trajectoire criminelle des auteurs de délits violents et à comprendre les changements qui s'y produisent.

Au cours de notre précédente recherche consacrée aux agresseuses sexuelles en compagnie de leur conjoint (Desfachelles, 2014), il nous est apparu que des changements dans les motivations, l'implication ou encore la coercition pouvaient intervenir au fil des délits perpétrés. Jusqu'alors, aucune étude sur le processus de passage à l'acte des auteurs de violences sexuelles n'avait paru envisager que l'acte criminel pouvait se répéter dans des conditions différentes. Malheureusement il ne nous a pas été possible d'identifier les causes de ces changements ni leur évolution. Il nous est en outre apparu que la littérature actuelle sur les trajectoires de vie ne s'intéressait également que peu aux changements qui peuvent survenir au fil du temps dans les modalités de commission des délits et que plusieurs difficultés se posaient à nous pour étudier ce sujet.

Notre thèse vise donc à comprendre les changements dans les trajectoires criminelles des auteurs de violences, et particulièrement l'émergence de la violence et les changements plus généraux. Sur un plan théorique, notre recherche permettra d'améliorer les connaissances sur les auteurs de violences mais aussi sur la dynamique de leurs trajectoires criminelles.

Six chapitres composeront la présente thèse. D'abord, nous étudierons la notion de changement et les concepts afférents généralement retrouvés dans la littérature. Cette étude nous permettra de

nous positionner en faveur d'une explication multifactorielle de cette notion, et ce par l'emploi de la théorie de l'émergence. Cette théorie permet d'envisager le crime comme le fruit d'un processus émergent de la rencontre entre des facteurs individuels et d'autres environnementaux, tout en acceptant que le crime issu de ce processus puisse ensuite influencer sur les différents facteurs. Nous présenterons les apports de cette théorie. En outre, plusieurs assertions émergent de l'application de la théorie de l'émergence à l'étude des changements, qui mettent notamment en avant l'importance de facteurs individuels tels que la subjectivité ou les valeurs. Or, l'étude de la littérature dédiée aux auteures de violences montrera que, si cette dernière a donné une place importante aux facteurs et éléments environnementaux, la subjectivité individuelle a été négligée. Nous présenterons ensuite la méthodologie qui sera utilisée pour mener à bien nos objectifs de recherche ; un accent particulier sera porté sur la méthode des cartes de vie, innovante dans le cadre de l'étude des comportements délinquants.

Quatre chapitres de résultats seront présentés. Le premier chapitre a pour objectif d'observer l'histoire de vie des auteures de violences avant l'émergence de leur violence, cette dernière étant déterminante dans l'établissement des vulnérabilités et de la subjectivité individuelle. Il ressort des récits de vie de nos participantes que la majorité d'entre elles a grandi dans un environnement dysfonctionnel qui s'est prolongé à l'âge adulte, entraînant l'apparition de nombreuses vulnérabilités comme des pratiques parentales inadéquates, des problèmes de consommation, l'entretien de relations dysfonctionnelles ou des problèmes de santé mentale. Ces vulnérabilités sont le reflet du mode de vie inadapté des auteures de violences et vont tendre à se renforcer au fil du temps, tel un cercle vicieux qui favorisera l'émergence de la violence.

Le deuxième chapitre vise à observer les caractéristiques délictuelles des auteures de violences et à déterminer si des parcours de délinquance peuvent en émerger. Les analyses ont permis de mettre en lumière trois parcours distincts. D'abord, un parcours circonscrit dans le temps, où l'acte violent paraît être l'unique délit commis par la participante. Ensuite, deux parcours qui peuvent être qualifiés de trajectoires, puisque composés de différents délits. Une trajectoire spécialisée d'abord, où l'auteure de violence se cantonne à un seul type de délit; une trajectoire diversifiée ensuite, où l'auteure commet des délits de différentes natures.

Le troisième chapitre des résultats porte sur l'émergence de la violence. Nos résultats ont permis de confirmer la pertinence d'appréhender la violence sous le prisme de l'émergence en mettant en lumière un processus transitoire qui démarre par un changement dans les circonstances de vie qui entraîne un ressenti négatif et s'achève par l'acte violent. La violence apparaît ainsi comme un mécanisme d'adaptation inadéquat. Nous avons également pu montrer que ces transitions sont conditionnées par les vulnérabilités antérieures, la répétition des changements dans les circonstances de vie, le sentiment d'accumulation, l'intoxication mais aussi les transitions antérieures.

Finalement, le dernier chapitre des résultats présentera deux raisons pour lesquelles il ne nous a pas été possible d'identifier de changements dans les modalités de commission des délits des participantes : la faible reconnaissance de leur implication et de leur responsabilité dans les violences commises ainsi que de leur discours orienté vers un objectif de désappropriation de leurs délits. Ces résultats nous ont cependant permis d'identifier un procédé de tactiques à deux versants qui permet de comprendre comment les auteures de violences tendent à cet objectif.

Enfin, la thèse propose une discussion sur les apports de ces résultats et revient sur les assertions qui avaient pu émerger de notre réflexion théorique relative à la théorie de l'émergence. Nous reviendrons également sur l'impossibilité de déterminer les changements dans les modalités de commission des délits en raison de l'importante absence de reconnaissance des auteurs de violences et de leur tendance à se désapproprier leur délit, et sur les explications qui peuvent être apportées à ces deux phénomènes.

CHAPITRE I :

APPROCHER L'APPARITION ET LE CHANGEMENT DANS LES TRAJECTOIRES CRIMINELLES DES AUTEURES DE VIOLENCES

1.1. Le changement dans la délinquance

Il faut souligner que nous mêlerons ici des données issues de recherches tant sur des populations féminines que masculines. Lorsque cela sera possible, une mise en perspective des résultats sera effectuée. La raison de ce recours à une littérature genrée n'est malheureusement pas un choix, mais une obligation. Comme nous l'avons précédemment noté, la recherche sur les auteures de délits est encore pauvre en comparaison de celle dédiée à leurs homologues masculins. Cela est d'autant plus vrai pour ce qui a trait à la criminologie que j'appellerai « générale », réputée applicable à l'ensemble des personnes criminelles et non à un type particulier de délinquant·e·s (ex., théories du contrôle, perspective des trajectoires de vie). Dans cette littérature, on a ainsi jusqu'à présent eu tendance à faire émerger des conclusions générales en criminologie sans chercher à savoir si elles sont sexo-spécifiques ou neutres. De fait, il faut garder ceci à l'esprit dans la lecture des prochaines sections.

1.1.1. Définir et comprendre la notion de changement

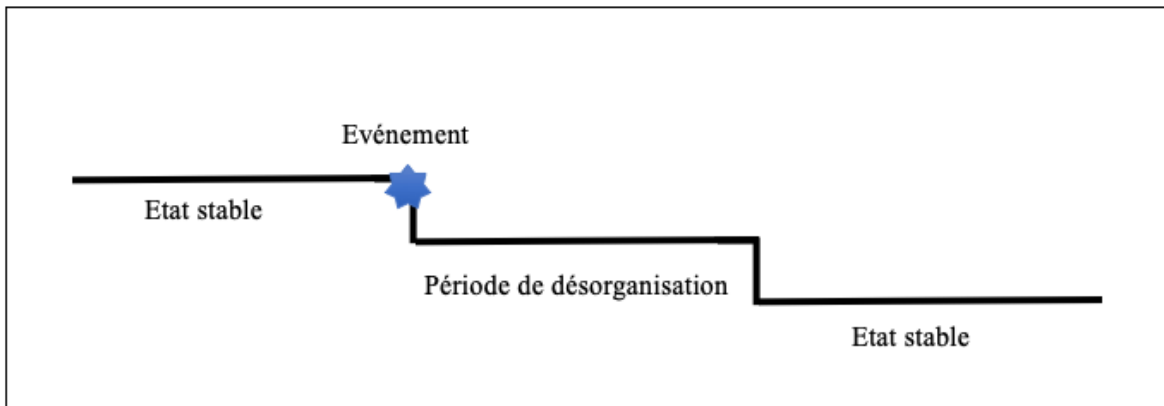
Alors que la reconnaissance des changements dans la délinquance a fait face à certains obstacles, les variations dans les trajectoires criminelles ont particulièrement été étudiées selon une approche longitudinale qui ont permis d'observer les trajectoires sur de longues périodes de temps et d'identifier des variations du comportement délinquant. Deux types de changements doivent cependant être distingués. Le changement dans la trajectoire criminelle se distingue en effet du changement initial, environnemental ou individuel.

La notion de transition est fondamentale dans le cadre des recherches sur les trajectoires. Cependant, et peut-être en raison de son caractère central dans ces recherches, cette notion n'est que peu définie dans les recherches et manque d'une définition conceptuelle consensuelle (Cowan, 1991 ; Enz & Talaricco, 2015). Les auteurices s'accordent sur le fait qu'une transition correspond à un changement d'état ou de stade au sein d'une trajectoire, qui peut notamment être déclenché par un changement environnemental (ex., passage du célibat au mariage).

Des débats existent cependant quant à la durée nécessaire pour caractériser une transition, certains auteurices considérant qu'elle peut être courte (Elder, 1998 ; Levy & Pavie Team, 2005) tandis que d'autres estiment que la transition est souvent identifiée sur une plus longue période (Eggleston & Laub, 2005). Pour Cowan (1991), la durée de la transition importe peu puisqu'elle dépend de l'individu, et peut donc s'effectuer plus ou moins rapidement. C'est cette approche de la temporalité qui sera favorisée dans le cadre de la présente étude.

D'autres débats existent également concernant l'observabilité du changement. Là encore certains auteurices (Brown et al., 2012 ; Enz & Talaricco, 2016) estiment que la transition est identifiable dès lors qu'elle modifie la vie quotidienne, c'est-à-dire par l'addition ou la soustraction de composants par rapport à une situation de vie antérieure. À l'inverse, selon Cowan (1991), la transition est un processus qui entraîne une réorganisation du comportement et de l'identité de l'individu, qui passe d'un état développemental stable à un autre via une période d'instabilité (Figure 1).

Figure 1. Le concept de transition selon Cowan



Quant à la fréquence des transitions, la majorité des individus vit plusieurs transitions au cours de sa vie. Horney et ses collègues (1995) rapportent qu'au sein d'une population de 658 délinquants incarcérés, 85% des individus avaient vécu au moins une transition et qu'environ 50% avaient vécu deux transitions ou plus. Les transitions les plus fréquemment étudiées pour expliquer les variations dans les conduites criminelles sont celles qui interviennent dans les rôles sociaux, comme nous le détaillerons plus loin. Les changements qui interviennent au sein d'un même rôle comme les disputes, les promotions, la maladie ou même un décès ont eux été négligés.

Cette notion reste toutefois à distinguer de celle de points tournants, bien que le lien entre elles est parfois difficile à saisir. En effet, peu d'études qui utilisent ces notions les définissent et certaines tendent à les confondre. Cependant plusieurs autres recherches établissent des distinctions sur les critères divers, comme la temporalité, la prévisibilité ou la subjectivité individuelle.

Pour Enz et Talarico (2016), la distinction entre transition et point tournant résiderait dans leur origine et leur temporalité. Les transitions seraient comprises comme des changements

environnementaux, facilement identifiables sur le moment, comme l'entrée à l'université. Il s'agirait en outre de périodes de temps (jours, semaines, mois). Les points tournants seraient eux appréhendés comme des changements internes, d'émotions ou d'attitudes qui peuvent ne pas être immédiatement identifiables. Ainsi caractérisé, et en raison de la subjectivité qu'il induit, le point tournant ne peut être capté que par des récits narratifs de nature autobiographique. Également, les points tournants se présenteraient plutôt comme des événements uniques, ce qui pourrait permettre de distinguer les deux notions. Ainsi, tandis que la transition se réfère à un processus, le point tournant pourrait être le changement originel qui déclenche la transition.

On observe aussi qu'en criminologie ces deux concepts sont parfois distingués sur la base de leur prévisibilité, les points tournants étant considérés comme ayant des conséquences inattendues (Bandura, 1982). Par exemple, le mariage est considéré comme un point tournant lorsqu'il entraîne le désistement de l'individu, une direction imprévisible selon plusieurs auteures (Sampson & Laub, 1993). Le caractère imprévisible d'un événement peut néanmoins être sujet à discussion. Dans le cas du désistement par exemple, la littérature est unanime pour considérer que la quasi totalité des délinquants s'engagerait dans le désistement à un moment ou à un autre, et ce peu importe la trajectoire dans laquelle ils s'inscrivent (Moffitt, 1993). On observe d'ailleurs que la majorité des changements généraux dans les paramètres de la carrière criminelle (comme la durée, la fréquence, la gravité, la versatilité ou les habitudes de co-délinquance) ont tendance à se produire chez la majorité des délinquants (Leblanc & Fréchette, 1989; Moffitt, 1993; Piquero et al., 1999). De la même façon, Clausen (1995) rapporte ainsi que près des deux tiers des points tournants mis en avant par les participants de son étude étaient en fait attendus. Si le moment exact où vont survenir ces changements est indéterminé, leur occurrence est en revanche pratiquement certaine.

Pour Clausen, un événement n'a donc pas besoin d'amener l'individu dans une direction inattendue pour être considéré comme un point tournant. La distinction entre les notions est ici faite sur la base de la subjectivité individuelle dont est emprunte l'une et non l'autre. Ainsi, un événement ne pourrait être qualifié de point tournant que s'il a été identifié comme tel par l'individu. Cette subjectivité dans la qualification de point tournant requiert donc un certain recul sur sa vie ou sur sa trajectoire criminelle (Enz & Talarico, 2016). Selon Clausen, l'individu doit sentir que de nouvelles significations ont été acquises pour qu'un événement constitue un point tournant. Dans ce cas, la transition et le point tournant seraient une même notion, la transition amenant elle aussi de nouvelles significations chez l'individu (Cowan, 1991).

En induisant l'acquisition de nouvelles significations, les concepts de transitions et de points tournants peuvent limiter l'étude des changements qui interviennent sans que de nouvelles significations ne soient acquises. De fait, il semblerait plus approprié de se référer à la notion de circonstances de vie telle que conceptualisée par Horney et ses collègues (1995, p. 658) comme des « conditions in an individual's life that can fluctuate relatively frequently ». Le concept de circonstances de vie exclut donc le caractère inattendu, exceptionnel et significatif du changement tel que le point tournant ou la transition le considéraient. Il permet de plus d'étudier les changements entre la délinquance et les facteurs sociaux sur une courte durée, notamment sur une base mensuelle. Comme le notent Horney et ses collègues (1995), les changements dans les circonstances de vie semblent systématiquement être suivis de changements dans la délinquance. De leur côté, Ouellet et Tremblay (2014) soulignent l'influence de ces changements à court terme et ont rapporté que des changements dans les circonstances de vie comme la surveillance ou les arrestations pouvaient avoir une influence sur les périodes d'activités et d'inactivités criminelles.

Horney et ses collègues (1995) mentionnent que les changements de comportements criminels qui découlent de ces changements dans les circonstances de vie peuvent être transitoires autant que durables. Selon eux, un changement dans les circonstances de vie qui serait passager n'aboutira qu'à un changement temporaire. A l'inverse, il mènera à un changement de trajectoire s'il est durable (ex., mariage stable, parentalité, emploi). Le changement dans les circonstances de vie permettrait donc d'amorcer un processus de transition qui pourrait ou non entraîner un changement dans d'autres sphères de la vie de l'individu selon la façon dont il s'y adapte.

A notre sens, les différentes notions présentées peuvent être articulées comme suit: lorsqu'un changement dans ses circonstances de vie intervient, il entraîne une instabilité et une période de transition chez l'individu qui lui permettra de passer à un état stable. Finalement, le point tournant ne peut être identifié comme tel que par l'individu: il s'agit alors d'un changement qu'il considère avoir eu un impact important sur sa vie. Il convient toutefois de bien distinguer le changement/événement point de départ d'une transition, du changement/état final suite à la transition.

1.1.2. Explication du changement : théorie de l'émergence et perspective des trajectoires de vie

La théorie de l'émergence appliquée à la perspective des parcours de vie permet de pallier les faiblesses de cette perspective. En effet, la place de l'individu y étant trop souvent négligée, ni les théories développementales ni la perspective des parcours de vie ne permettent de saisir pleinement les changements dans les trajectoires criminelles, tant au niveau général que spécifique, ou leur

origine. Après avoir présenté la théorie de l'émergence, son apparition et son contenu, nous l'appliquerons à notre objet d'étude conjointement à la perspective de la trajectoire de vie, afin de montrer les apports de cette théorie pour résoudre les problèmes laissés par cette dernière perspective.

1.1.2.1 Qu'est-ce que la théorie de l'émergence ?

Apparu au 19^{ème} siècle, l'émergence est un concept d'abord philosophique visant à comprendre l'apparition d'un phénomène (aussi nommé système). L'idée qui fonde l'émergence est, schématiquement, celle selon laquelle « le tout est plus que la somme de ses parties ». Cette idée novatrice d'approcher l'apparition d'un système comme un phénomène émergent permet d'approcher différemment la compréhension des phénomènes. En criminologie, la théorie de l'émergence est transposée à la compréhension des conduites criminelles, alors que les théories utilisées en criminologie semblent inadaptées pour expliquer le crime (Sullivan, McGloin & Kennedy, 2012).

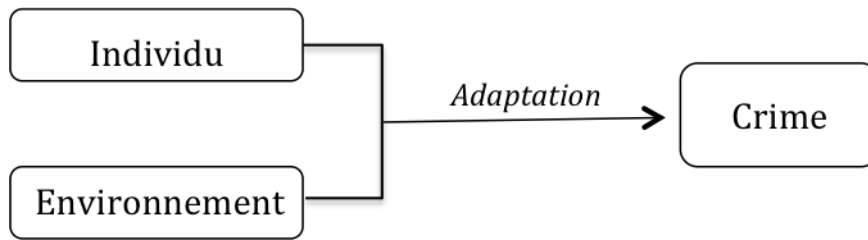
Il est à noter que la confusion des termes "corrélations" et "causes" a entraîné des difficultés dans la compréhension du phénomène criminel. En effet, un constat fait par la littérature est que les théories actuelles ne permettent d'expliquer qu'une partie modeste de la variance du phénomène criminel, bien qu'un comportement social, d'un individu disposant de sa subjectivité propre, ne puisse évidemment pas être entièrement prédit (Weisburd & Piquero, 2008). Wikström (2011) note que les chercheurs ont actuellement tendance à confondre les causes du crime (facteurs de risque causals) et les causes de ces causes (facteurs de risque). En se concentrant sur les causes des causes du crime (ou corrélations si l'on suit la pensée de Wikström), le contexte et le processus causal qui

fait le lien entre ces facteurs et le crime ont été négligés (Abbott, 1997; Short, 1998), ce qui permet de comprendre pourquoi seule une petite partie de la variance des crimes est actuellement expliquée. C'est pour remettre l'accent sur le processus causal et permettre d'identifier les causes directes du crime que s'est donc développée la théorie de l'émergence en criminologie. Pour Sullivan et ses collègues (2012), plusieurs éléments devraient être appréhendés pour étudier le crime, et ce peu importe les préférences théoriques des chercheurs : les risques individuels, les risques situationnels, le processus d'interaction entre ces deux éléments et la manière dont le résultat de ces interactions peut avoir un effet sur les risques individuels et situationnels subséquents.

La théorie de l'émergence semble répondre à ces exigences, puisqu'elle conçoit le crime comme le fruit d'un processus d'interaction entre des précurseurs, soit entre les risques individuels et situationnels, permettant ainsi de saisir le phénomène criminel dans toute sa complexité (Figure 2). Cette vision du crime comme un événement qui émerge de la rencontre entre plusieurs facteurs permet de s'éloigner des théories linéaires du crime au profit d'une vision plus dynamique et interactionnelle, qui est tout à fait en accord avec les théories développementales ou des trajectoires de vie. La littérature, tant sur les AVP que les AVS, tendait d'ailleurs en outre à mettre en évidence que des facteurs individuels (vulnérabilités) mais aussi environnementaux (événements de vie) seraient à l'origine de l'acte déviant.

Cependant, cette théorie a pour objectif de comprendre l'émergence du crime c'est-à-dire un événement négatif, antisocial (Sullivan et al., 2012). Les auteurices s'emploient à identifier principalement des facteurs de risques situationnels ou individuels. Dans le cadre de notre étude, nous envisageons la possibilité que les facteurs, tant individuels que situationnels, soient autant des facteurs de risques que des facteurs protecteurs.

Figure 2. Émergence de la violence



1.1.2.2 Appréhender le changement sous le prisme de l'émergence

Suivant la théorie de l'émergence, il convient, pour comprendre le crime, de définir et d'articuler les différents facteurs qui vont y mener (individuels et environnementaux) et d'identifier quel processus causal résulte de cette interaction pour mener, ou non au crime. Enfin, cette théorie suppose de reconnaître que l'événement criminel peut avoir une incidence sur ces facteurs précurseurs et donc influencer les crimes futurs.

Selon la perspective de la trajectoire de vie, les individus évoluent à travers différentes trajectoires (ex., criminelles, maritales, familiales, salariales) dans lesquelles plusieurs changements, ou transitions interviennent. Peu de recherches ont tenu compte de la place de l'individu dans ces changements. Par exemple, Sampson et Laub, étudiant le désistement, ont noté que les points tournants sont largement exogènes et fortuits. Or, il ressort de la littérature que, plus que la nature des transitions, c'est la façon dont ils seront vécus par les individus qui serait déterminante dans les effets que produit chez eux un changement.

La littérature sur les trajectoires de vie s'est penchée sur de nombreuses transitions, comme les changements dans les circonstances de la vie déviante (habitudes de consommation, présence de complices, intoxication,...) ou conventionnelle (emploi, parentalité,...). Nous illustrerons nos propos par les exemples de la parentalité et du mariage, les plus fréquemment étudiées chez les auteurs de délits, et mettrons en avant leur caractère sexospécifiques.

Devenir mère semble avoir une incidence sur la délinquance féminine. Plusieurs études longitudinales ont montré que la maternité entraînait un déclin de leur criminalité (Kreager et al., 2010; Monsbakken et al., 2013). Kreager et ses collègues (2010) ont étudié sur une période de dix ans 500 délinquantes vivant dans un quartier pauvre de Denver. Les résultats de leur recherche ont montré que la maternité aurait un rôle plus important sur leur désistement que le mariage, qui n'en aurait aucun. Selon Giordano et ses collègues (2002) avoir un enfant serait une transition majeure dans la vie d'une femme, qui s'accompagnerait d'un changement cognitif comme un changement d'identité par exemple (Yule et al., 2014).

Ce changement est sexo-spécifique: l'influence de la paternité sur la criminalité des délinquants est pour certains auteurices inexistante (Odgers et al., 2008), tandis que d'autres font état d'une influence qui serait plus lente (Monsbakken et al., 2013). A l'inverse, le mariage pourrait avoir un effet modérateur voir inhibiteur de la conduite criminelle chez les délinquants, mais pas chez les délinquantes (Blokland & Nieuwbeerta, 2005; Laub et al., 1998; Sampson & Laub, 2003). S'il semble qu'un même changement environnemental dans la vie d'un individu provoque généralement un changement dans leur délinquance, il ressort également de la littérature que les conséquences de ce changement diffèrent selon le genre de l'individu.

Ces différences posent une question primordiale : pourquoi un même événement n'a-t-il pas les mêmes conséquences chez tous les individus ? Plusieurs pistes de réflexion ont été avancées par la littérature. Tout d'abord, certains auteurs rapportent que ces différences tiendraient dans les caractéristiques inhérentes aux transitions (Blokland & Nieuwebeerta, 2005 ; Osborn & West, 1979 ; Simon et al., 2002). Les effets variables d'une transition viendraient donc de la transition elle-même. Pour d'autres, les effets d'une transition varieraient selon les caractéristiques individuelles. Or ces questions peuvent être posées sous le prisme de l'émergence.

Assertion 1: Le changement environnemental est le point de départ de la transition

La discontinuité du comportement délinquant a fait l'objet de nombreuses études, mais la plupart d'entre elles se sont limitées à identifier les circonstances extérieures qui ont pu provoquer ce changement (Blokland & Nieuwebeerta, 2005 ; Horney et al., 1995 ; Laub et al. 1998 ; Sampson & Laub, 1993). Pourtant, les ajustements auxquels a dû faire face l'individu et notamment la « réorganisation interne du fonctionnement psychique de l'individu » (Rutter, 1996) ont été négligés. Par exemple, nous notions précédemment que Sampson et Laub, dans leur première version de la théorie du contrôle social informel considéraient que les points tournants étaient provoqués par la chance. Ce n'est qu'en 2003 que les auteurs vont nuancer leur position sur la nature exogène des points tournants et inclure une composante subjective à leur théorie, en reconnaissant que le choix et l'agentivité peuvent avoir un rôle non négligeable dans le processus de désistement d'un individu.

Selon Agnew (1997), la réaction d'un individu à une contrainte qui le mènera ou non à réagir en commettant des délits dépendra de ces deux facteurs, mais aussi de ses stratégies d'adaptation. L'auteur rapporte qu'une stratégie d'adaptation serait notamment l'évaluation ou la réévaluation

individuelle de certains événements négatifs. De son côté, Cowan (1991) rapporte que les différences individuelles dans les effets d'un changement s'expliqueraient par les changements individuels et non par le changement environnemental. Ce serait donc la transition consécutive au changement qui expliquerait ces différences et donc les différents effets. Ainsi, le lien entre ces deux types de caractéristiques (environnementales et individuelles) et le crime ne serait pas direct, mais indirect via un processus causal, la transition.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons fait le choix d'utiliser la vision de la transition formulée par Cowan (1991) (Figure 3). Cette définition nous semble en effet plus pertinente pour étudier le changement, puisqu'elle prend en compte l'ajustement de l'individu, ce que les autres définitions de la transition semblent au premier abord négliger. Une transition n'est donc pas achevée par le simple événement qui la déclenche, mais lorsque le processus précédemment évoqué est complété. Si l'on suit la vision de l'auteur, pendant cette période de transition, l'organisation stable de l'individu est chamboulée par le changement environnemental (ou son occurrence future comme noté précédemment) et s'ensuit donc une période de désorganisation et de réorganisation. Un changement structurel chez l'individu a donc lieu, et ce sur deux aspects.

Tout d'abord, un changement dans la vie intérieure de l'individu, dans le sens de soi, la vision du monde et la régulation des affects (également nommé « inner coping »). Chaque transition implique en effet une restructuration de l'identité de l'individu, mais aussi sur sa façon de voir le monde, c'est-à-dire dans ses attentes sur le rôle de chacun et comment les relations s'opèrent. Une reconstruction du soi avait notamment été notée dans le cadre des transitions comme le désistement, pour lequel Maruna (2001) met en avant l'importance de la subjectivité. Ainsi, en suivant une approche phénoménologique, l'auteur approche le désistement comme un processus

psycho-social qui résulte non seulement du support social apporté à un individu, mais qui se fait également par le biais de mécanismes cognitifs. Selon lui, au cours de la phase secondaire du processus de désistement, l'individu abandonne l'identité sociale de contrevenant qu'il avait et en vient à se percevoir comme une personne changée (Maruna et al., 2013). Pendant cette période de désorganisation où les croyances individuelles sont ébranlées, l'individu doit adapter son identité.

Figure 3. Récapitulatif des concepts clefs

Transition	Période de passage d'un état à un autre, via une période de désorganisation; débute par un événement environnemental qui entre en conflit avec la subjectivité individuelle
Point tournant	Événement environnemental, point de départ de la transition. Son caractère déterminant est noté par l'individu.
Changement dans les circonstances de vie	Événement environnemental, point de départ de la transition. N'a pas besoin d'être défini comme déterminant par l'individu.
Changement	Double dans le cadre de notre étude : événement environnemental ou changement dans la trajectoire criminelle
Subjectivité	Ici, ensemble des croyances, valeurs et ambitions individuelles

Ensuite, l'individu doit également adapter son monde interpersonnel avec une réorganisation des rôles, de ses compétences personnelles, de ses relations interpersonnelles et également avec une adaptation des émotions dans ses relations interpersonnelles. La transition impliquant un

changement dans le monde interpersonnel de l'individu, il est donc nécessaire de pouvoir constater un changement observable chez lui pour affirmer qu'une transition a eu lieu. En l'absence de changement observable chez l'individu, il n'y a pas de transition. Corolairement, on peut également en déduire que si aucun changement n'est observable chez l'individu, c'est que l'événement était trop peu significatif pour lui. Il ne demanderait donc aucune adaptation. Également, le non changement (observable) peut être le signe que le processus d'adaptation de l'individu n'est pas encore achevé.

Le processus complexe décrit par Cowan (1991) met une emphase sur l'adaptation de l'individu et s'apparente en de nombreux points à la notion d'agentivité. Pour lui, l'individu est un acteur de son adaptation, pas simplement un spectateur, mais il est plus ou moins aidé par des facteurs de risque et/ou de protection. Dans une vision similaire, Elder (1985) considère que l'individu est un acteur de sa propre trajectoire. Les individus construisent leur trajectoire de vie par les choix et actions qu'ils prennent dans les opportunités et contraintes fournies par le contexte social et historique (Clausen, 1995 ; Elder, 1985 ; Marshall & Mueller, 2003). L'agentivité est d'ailleurs un grand principe des recherches sur les trajectoires de vie, comme nous l'avons souligné. Selon Na et ses collègues (2015), cette notion représente des changements intentionnels dans l'identité et dans les préférences qui vont être en accord avec la nouvelle identité. Tout comme le processus transitionnel, on reconnaît ici que le changement a lieu au sein même de l'individu et non uniquement dans son environnement. L'importance du choix individuel dans le processus de changement, et particulièrement le désistement, a été mis en lumière par différentes études (Giordano et al., 2003 ; Laub & Sampson, 2001, 2005; Maruna, 2001; Shover, 1996).

La notion d'agentivité admet cependant que certains éléments vont venir limiter le libre choix des individus. En effet, les choix individuels sont limités par le contexte social et historique et par les différences individuelles (Giordano et al., 2003). Les caractéristiques individuelles de l'individu détermineront aussi en partie ses choix (Elder & O'Rand, 1995). En outre, Hochstetler (2002) souligne que chaque décision de l'individu délinquant s'inscrit dans un cadre plus large qui le place dans une situation où les choix sont réduits. Ainsi, tous les choix faits par l'individu sont contingentés par les opportunités et les contraintes offertes par son environnement. Les possibilités d'action ou de choix de l'individu sont donc sujettes à nombre de contraintes, tant externes qu'internes, les limitant finalement.

La transition est donc une période transitoire qui suppose des déséquilibres, des stress et des conflits internes. Les anciennes structures cognitives, affectives et comportementales sont réorganisées, mais de nouvelles ne sont pas encore en place. À l'issue de ce processus, deux issues sont possibles. L'individu s'est adapté au changement environnemental, il y a donc eu une résolution avec succès du déséquilibre et des conflits. Dans le cas d'un échec, l'individu vivra au contraire un retard de développement et une régression. Cowan (1991) note que cette période de désorganisation/réorganisation entraîne un stress important chez certains. Or, de nombreux délinquants, hommes et femmes, ont une faible tolérance à la frustration et au stress et éprouvent des difficultés à faire face aux situations (Agnew, 1997 ; Hochstetler, 2002). Ces individus pourraient ainsi ne pas disposer des facteurs de protection nécessaires pour s'adapter positivement au changement. et peuvent avoir des difficultés à effectuer convenablement leur transition et qu'ainsi, au lieu de s'y adapter positivement, l'effet soit inverse.

Le changement peut également avoir lieu de manière différente, plus indirecte. En effet, le processus

de transition implique des changements structurels dans la vie intérieure de l'individu. On peut ainsi imaginer qu'à la suite de la transition, la perception du monde de l'individu ait été modifiée et que ses ambitions soient différentes. Ceci pourrait venir modifier le choix rationnel effectué par l'individu lorsqu'une opportunité criminelle se présente à lui (Horney et al., 1995).

L'agentivité, tout comme le processus causal des transitions noté par Cowan prend donc en compte la subjectivité de l'individu, mais aussi les contraintes qui s'opposent à lui, que ces dernières viennent de son milieu ou de lui même. Grâce à cette vision du comportement, le déterminisme strict est rejeté et il est admis que les circonstances sociales ne déterminent pas totalement les vies humaines et que l'individu a un rôle à jouer dans sa propre existence et dispose donc d'un libre arbitre. Comme le soulignent Marshall et Mueller (2003) l'individu agit au mieux de sa rationalité, sans pouvoir toutefois l'être totalement.

Si les études sur les trajectoires et le changement ont parfois négligé l'idée qu'un processus causal fasse le lien entre un changement environnemental et un changement dans la délinquance de l'individu, cette idée est fondamentale dans le cadre d'une théorie de l'émergence. Celle-ci explique justement par un processus causal que l'action d'un individu situé dans un contexte précis n'est pas toujours identique; le tout (crime dans le cadre initial d'une théorie de l'émergence) est donc plus que la somme des parties (facteurs).

Cependant un point majeur doit être souligné. Selon la notion de transition, celle-ci n'est achevée que lorsque la phase de stabilité est atteinte; ainsi, il n'est pas possible de prétendre que le changement dans une trajectoire est l'événement qui intervient à la fin du processus causal. Le changement, par son nom même exclut l'idée d'une continuité ou d'une stabilité. Dans cette idée,

le changement ne serait alors que l'une des composantes du processus causal et de la transition. En cela la notion de transition pourrait ne pas sembler s'inscrire parfaitement avec la théorie de l'émergence. Nous estimons que ce point n'exclut pas de recourir à cette théorie, mais qu'il faut néanmoins en avoir conscience. Si le changement n'est pas l'élément final d'un processus, mais uniquement une de ces composantes, il n'en est pas moins le fruit de ce processus. Les différents changements qui sont intervenus dans les différentes caractéristiques de l'individu ont entraîné ce changement, qui va lui aussi avoir des répercussions sur ces caractéristiques. Ces dernières s'influencent en effet réciproquement jusqu'à ce que l'individu ait achevé son adaptation et soit parvenu à une nouvelle stabilité, qui sera donc identifiable par la continuité de son comportement.

Assertion 2 : La nature et les caractéristiques de l'événement sont importantes

Si certains types d'individus sont plus sensibles au changement que d'autres, la nature de ce changement, et notamment sa prévisibilité paraît revêtir également une importance majeure pour comprendre ses effets. Le changement normatif attendu chez chaque individu ou presque (ex., passage de l'enfance à l'adolescence) aurait ainsi moins d'effets que celui non normatif, inattendu et souvent dramatique (ex., décès, perte d'un emploi) (Cowan, 1991). A ce jour, aucune étude n'a porté sur l'influence de la prévisibilité d'un événement sur ses conséquences chez les auteurs de délits.

Les caractéristiques d'un événement paraissent aussi entraîner des effets qui peuvent varier (Blokland & Nieuwbeerta, 2005 ; Laub et al. 1998; Osborn & West, 1979 ; Sampson & Laub, 2003; Simons et al., 2002). Par exemple, il a été montré chez les délinquants que l'influence de l'emploi sur leur criminalité variait selon sa qualité, sa fréquence, sa stabilité ou la satisfaction qui en découle (Kruttschnitt et al., 2000). Egalement, l'idée de timing, développée notamment par Elder peut

permettre de comprendre l'effet différentiel d'un changement. Ainsi, avoir un enfant à un âge jeune pourrait sembler moins impactant à une jeune femme qui n'avait pas ou peu d'ambitions professionnelles en comparaison d'une autre qui souhaitait d'abord s'accomplir professionnellement. Malheureusement, ici encore cette hypothèse n'a pas été testée chez une population délinquante.

En outre, pour avoir des conséquences, la réalisation de l'événement ne doit pas obligatoirement être effective. Un événement projeté peut commencer à engendrer des conséquences chez l'individu alors même qu'il ne s'est pas encore produit (Cowan, 1991). Par exemple, le mariage d'un individu planifié dans les mois ou années à venir produira-t-il ses effets uniquement après le passage officiel à la mairie ou à l'Eglise ? Il est plutôt probable que ses conséquences commencent à s'amorcer dès que la décision de se marier a été prise, c'est à dire dès que l'occurrence de l'événement est planifiée et certaine.

Également, il est peu probable qu'un événement aux caractéristiques purement identiques ne se produise à plusieurs reprises dans la vie d'un individu, expliquant pourquoi il peut réagir différemment à un événement en apparence identique, ou que deux individus vivent des changements identiques. S'ils peuvent sembler s'inscrire dans la même famille d'événement (ex., rupture amoureuse), ils présenteront des nuances (ex., façon dont la rupture s'est produite, timing dans la vie de l'individu) et donc probablement des effets différents.

Toutefois, nous ne disposons pas de données empiriques nous permettant de confirmer ou infirmer l'hypothèse que la nature ou les caractéristiques inhérentes au changement ont un impact sur les conséquences dans la vie et la criminalité des auteurs de délits.

Assertion 3: L'influence de l'événement est également déterminée par la subjectivité individuelle

Plusieurs études ont montré que l'individu, ses valeurs et ses perceptions avaient une influence sur le changement qui se produit dans leurs circonstances de vie, ce qui explique pourquoi tous n'expérimentent pas les mêmes conséquences. Par exemple, les études qui se sont penchées sur l'impact du mariage sur la criminalité ont suggéré que l'attachement marital de l'individu pouvait expliquer les variations intra individuelle (Horney et al., 1995; Sampson & Laub, 1993). L'attachement de l'individu dans sa relation pourrait donc permettre d'expliquer pourquoi certains individus commettent peu ou plus de délits lorsqu'ils sont dans une relation alors que cette dernière n'aura pas d'influence sur la criminalité d'autres personnes. Plusieurs études menées par Sampson et Laub (1993; Laub et al., 1998) sur la base de données des Glueck rapportent que le mariage n'aurait, en soi, pas d'effet significatif sur la délinquance. Ce serait en effet le niveau d'attachement marital qui serait associé avec une propension criminelle plus basse. L'étude de Kreager et al., (2010) n'avait d'ailleurs pas montré de lien entre le mariage et une baisse de la délinquance chez les auteures de délits. Les auteurs avaient pourtant remarqué que la majorité des auteures de délits défavorisées de leur échantillon n'avait pas de mariage stable, ce qui viendrait témoigner de leur relatif détachement concernant le mariage.

La subjectivité de l'individu semble donc revêtir une importance primordiale pour comprendre pourquoi les individus réagissent de manière différente aux divers changements qui interviennent dans leur vie. Agnew (1997), dans un essai de lier la théorie générale de la tension dans une perspective développementale, a rapporté qu'il était important, plutôt que de présumer à l'avance que certains objectifs doivent être considérés comme importants pour un individu, de déterminer

quels sont les objectifs qui sont importants selon lui. En effet, la valeur accordée à ces événements varie selon les valeurs et les attentes de chacun.

Dans une étude dont l'objectif était d'étudier l'influence du genre sur les attentes et les expériences variées de la vie, Clausen (1995) a observé que les hommes et les femmes varient dans leurs perceptions des points tournants de leur vie et dans leurs sources de satisfaction. Ainsi les auteures de délits de son étude avaient plus tendance à rapporter les aspects négatifs de leur relation, ce qui suggérerait qu'elles ont plus d'attentes vis-à-vis de leur mariage. La majorité des femmes voyaient leur mariage et les enfants comme la principale source de leur identité alors que les hommes bâtissent leur identité également sur leur emploi. Enfin, l'auteur indique que les changements sociétaux vis-à-vis du mariage ont entraîné une modification des attentes des femmes. Le mariage arrive effectivement plus tard, l'accès à l'emploi est favorisé, les couples vivent ensemble sans être mariés. L'identité féminine est moins forgée sur la base du mariage ou de la parentalité, et la satisfaction vient en réalité lorsqu'elles considèrent avoir le contrôle de leur vie, avec ou sans mari / enfants. Cette étude souligne l'importance de la subjectivité de l'individu, qui, de part ses attentes ou encore ses valeurs, accordera une importance différente à un événement. Logiquement, on comprend donc que la valeur accordée à cet événement puisse déterminer ses conséquences.

Les réponses à un événement peuvent donc présenter d'énormes différences selon les différents facteurs de risques et de protection individuels (Cowan, 1991). Sampson et Laub (1993) rapportaient d'ailleurs qu'un changement environnemental offre au changement la possibilité de se produire et que cette réalisation « is mediated by individual contingencies » (1993:318). Il ressort donc de la littérature que les caractéristiques d'un événement, plus que son apparition en elle-même en

association avec les valeurs de l'individu déterminent les conséquences de ce changement environnemental.

Assertion 4: Les changements pendant la transition sont conditionnés par la subjectivité individuelle

Une autre explication des différences individuelles dans les réponses au changement tiendrait en l'individu qui vit ce changement. Cowan (1991) a noté que le succès d'une transition, c'est-à-dire si l'individu s'adapte positivement au changement vécu varierait selon ses facteurs de risque ou de protection. D'abord, selon la nature des demandes physiques et sociales à laquelle l'individu doit faire face. Ainsi, une transition sera plus facile s'il doit acquérir moins de nouvelles compétences, qu'il y a moins d'obstacles dans son environnement et qu'il a plus de temps pour se préparer au changement. Moins les demandes auxquelles doit faire face l'individu sont nombreuses ou élevées, plus la transition a de chances de se dérouler positivement.

Le deuxième facteur de succès d'une transition tient dans les ressources dont l'individu dispose pour l'aider à s'adapter. La transition sera plus évidente pour celui qui est entouré, puisque si les ressources dont il dispose (amis, familles ou organismes sociaux) ne préviennent pas la détresse qui résulte pendant le processus de changement, elles permettent cependant d'en minimiser les conséquences. Ainsi, plus la personne aura de ressources et plus l'adaptation devrait être fructueuse. Sur cette base et mis en parallèle avec les données présentées précédemment sur les auteures de violences, il est possible de poser l'hypothèse selon laquelle les transitions de ces dernières seront vraisemblablement moins réussies, puisque présentant généralement de nombreuses vulnérabilités, notamment peu de soutien social. Aucune données n'est cependant disponible sur cette population.

Enfin, le troisième facteur qui favorise un changement fructueux est la signification de la transition pour l'individu. Plusieurs études ont montré que l'individu, ses valeurs et ses perceptions avaient une influence sur le changement qui se produit dans leurs circonstances de vie, ce qui explique pourquoi tous n'expérimentent pas les mêmes conséquences. Par exemple, la satisfaction liée à l'emploi fera naître la volonté de l'individu de se conformer à son nouvel environnement social ou d'éviter de compromettre les efforts fournis (Lorber, 2001). Cette influence n'est pas encore clairement établie chez les délinquantes (Benda, 2005; Cobbina et al., 2012; Giordano et al., 2002). Cette différence pourrait s'expliquer par les attentes de genre, les hommes étant socialisés pour s'identifier par leur emploi plus que par leurs relations, à l'inverse des femmes (Lorber, 2001). Les emplois attendus chez elles étant généralement précaires et peu valorisés, il est possible qu'elles n'y soient pas ou peu attachées, permettant ainsi d'expliquer l'impact négatif ou nul sur leur délinquance (Sampson & Laub, 1993). Malheureusement, cette hypothèse n'a, à ce jour, pas été testée chez une population délinquante. Un constat similaire a été mis en avant par plusieurs études, liant l'influence du mariage avec le niveau de satisfaction qui y était rattaché (Horney et al., 1995 ; Kreager et al., 2010; Sampson & Laub, 1993) ou avec la propension à se marier (King et al., 2007).

La subjectivité semble donc revêtir une importance primordiale pour comprendre pourquoi les individus réagissent de manière variée aux différents changements qui interviennent dans leur vie. Agnew (1997) a ainsi rapporté qu'il était important, plutôt que de présumer à l'avance que certains objectifs doivent être considérés comme importants pour un individu, de déterminer lesquels sont importants selon lui, la valeur accordée à ces événements variant selon les valeurs et les attentes de chacun. En outre, ici encore il n'est pas possible de présumer que les attentes sont identiques selon le genre, Clausen (1995) rapportant par exemple que les hommes et les femmes variaient dans leurs perceptions des points tournants de leur vie et dans leurs sources de satisfaction.

Les réponses à un événement peuvent donc présenter d'énormes différences selon les individus et selon les différents facteurs de risques et de protection présentés par l'individu (Cowan, 1991). Un changement environnemental offre au changement la possibilité de se produire et que cette réalisation « is mediated by individual contingencies » (Sampson & Laub, 1993, p. 318). Il ressort donc de la littérature que les caractéristiques d'un événement, plus que son apparition en elle-même en association avec les valeurs de l'individu déterminent les conséquences de ce changement environnemental, mais aussi que des différences existent selon les genres. De fait, ici encore il n'est pas possible d'appliquer aux femmes les données issues de recherches sur les hommes; l'absence d'études spécifiques peut aussi être relevée.

Assertion 5: Le changement de trajectoire criminelle est une conséquence de la transition

De nombreux changements dans la trajectoire criminelle ont été identifiés par la littérature, mais nombre d'auteurs ont associé le changement dans la délinquance et le désistement (Eggleston & Laub, 2002 ; Horney et al., 1995 ; Sampson & Laub, 1993). Il faut toutefois noter l'émergence d'études sur d'autres types de changements, comme la versatilité, l'aggravation ou la fréquence des conduites criminelles, mais aussi sur des changements à court terme comme les revenus (ex., Bouchard & Ouellet, 2011 ; Lussier et al., 2005 ; Ouellet & Laferrière, 2016 ; Ouellet & Tremblay, 2014 ; Piquero & Chung, 2001 ; Wijkman, Bijleveld & Hendriks, 2011).

La perspective des trajectoires de vie, si elle accorde une place importante au changement, en étudie les grandes tendances et le considère sur des périodes de temps plus ou moins longues. Les changements qui interviennent à court terme, soit de mois en mois (ex., Griffin & Armstrong 2003;

Horney et al., 1995 ; McGloin et al, 1997 ; Ouellet & Tremblay, 2014 ; Ouellet & Laferrière, 2016 ; Uggem & Thompson, 2003) ou à long terme, sur plusieurs années ou décennies (ex., King, Massoglia & McMillan, 2007 ; Maruna, 2001 ; Sampson & Laub, 1993, 2003) ont ainsi été étudiés. Or, ces périodes sont artificielles puisque déterminées par les chercheurs. Les délinquants ne conçoivent leur délinquance ni en termes de mois, ni en termes d'années ou de décennies. Certains commettront des délits hebdomadairement, d'autres de façon plus éparse. En observant les délits de cette façon, il est donc possible de méconnaître certains actes et certaines caractéristiques délictuelles qui pourraient être fondamentales pour comprendre la trajectoire criminelle d'un individu.

En nous concentrant en effet sur des périodes de temps plutôt que sur des délits, nous observons des variations sur des périodes de temps et non sur une continuité de délits. Ce fut d'ailleurs le cas par le passé, puisqu'après avoir rapporté que certains criminels étaient généralistes et d'autres spécialistes, les délinquants s'engageant dans une variété d'activités criminelles ou dans un même type de délits, certaines études ont montré que des périodes de spécialisation avaient lieu sur des périodes plus courtes et que ces périodes de généralisation ou de spécialisation fluctuaient dans le temps (McGloin et al., 2007; Shover, 1996).

Cette notion de changement restreint le champ d'études des changements criminels et néglige ceux intervenant d'un délit à l'autre. Ainsi, lorsque Piquero et ses collègues (2003) évoquent la stabilité des trajectoires criminelles, ils évoquent à notre sens la stabilité du comportement antisocial, soit le fait de commettre des délits et non la stabilité des comportements spécifiques. Prenons un exemple pour illustrer ce point. Un individu qui commet plusieurs agressions sexuelles sur des enfants pourrait voir son comportement qualifié de stable selon la notion de stabilité employée par la

littérature. Cela référerait au fait qu'il commet des délits d'une même nature, de manière régulière. Sa délinquance sexuelle (comportement général) apparaît donc stable. Or, les délits sexuels de cet individu peuvent différer de l'un à l'autre. Par exemple, on peut imaginer que l'un des délits consiste en des attouchements avec pénétration tandis qu'un autre pourrait consister en un acte sans pénétration ou encore, comme nous l'avons observé dans notre précédente étude (Desfachelles & Cortoni, 2014) que l'individu pose des gestes sexuels tantôt de lui-même, tantôt sous la direction de son complice. Si ces deux comportements sexuels constituent bien un comportement de délinquance sexuelle (comportement général) ils n'en sont pas moins deux comportements spécifiques différents.

La conceptualisation des paramètres de la carrière criminelle apparaissent donc observer des comportements généraux plus que spécifiques, qui nous semblent importants. Lyng (1990) rapporte d'ailleurs que le ou les premiers délits impliquent généralement de surmonter certaines barrières symboliques, légales ou morales. Suite au premier passage à l'acte, les opportunités délinquantes et les bénéfices de l'action éclipsaient les conséquences (Hochstetler, 2002). Les conditions dans lesquelles s'effectue le délit, comme ses caractéristiques seraient donc variables.

Plusieurs recherches ont d'ailleurs fait ressortir que les comportements spécifiques varient et que des changements interviennent d'un délit à l'autre, qu'il s'agisse des trajectoires des délinquants hommes et femmes ou encore des délinquants violents ou généraux. En 2002, Hochstetler avait fait part de changements dans la délinquance des individus à un niveau plus microscopique, d'un délit à l'autre. Sur la base de 50 entretiens avec des voleurs en probation et de 60 entretiens avec des voleurs incarcérés, son étude visait à examiner l'influence des événements récents, dont les

événements criminels, sur l'évaluation des possibilités futures des délinquants qui commettent la majorité de leurs délits dans le cadre d'une co-délinquance. Ses analyses ont montré que leurs motivations étaient variables d'un délit à l'autre. Hochstetler a ainsi souligné les variations qui avaient lieu dans les modalités de commission d'un délit à l'autre chez les délinquants généraux, et ce même constat a été fait chez les auteurs de violences sexuelles.

Il ressort donc de la littérature que les modalités de commission des délits sont variables, bien qu'aucune explication n'ait pu être fournie sur ce phénomène. En revanche, les changements plus généraux, comme la versatilité, la gravité et la fréquence ont fait l'objet d'explications, même si certaines lacunes sont à souligner, notamment le fait qu'ils soient androcentrés et qu'il nous semble qu'une approche différente du phénomène pourrait permettre de combler ces deux points.

Assertion 6: Tous les délinquants ne sont pas affectés par les événements

Cette assertion obtiendra des réponses variables selon la perspective théorique choisie. Celle des parcours de vie accorde une place importante au changement, reconnaît l'influence environnementale et individuelle sur la trajectoire de vie de l'individu et permet donc de suivre l'évolution de la trajectoire de vie d'une personne dans le temps, laquelle se construit au grès de points tournants et de transitions. D'un autre côté, certaines théories développementales cherchent à identifier des facteurs de risque stables tout au long du développement individuel qui permettraient d'expliquer la conduite criminelle, excluant que l'environnement puisse influencer ces facteurs. D'autres, plus nuancées, admettent que des changements environnementaux peuvent avoir un impact sur la délinquance d'individus, mais que les effets des changements dans les circonstances de vie sur la trajectoire d'un individu seraient différents selon les délinquants (Moffitt, 1997).

Ces résultats ont été confirmés par des recherches postérieures dédiées aux auteures de délits. Odgers et ses collègues (2008) ont souligné que celles qui avaient un enfant à un jeune âge avaient plus tendance à se responsabiliser et à stopper leur conduite antisociale. Or, ces jeunes mères se retrouvaient majoritairement dans la trajectoire criminelle de type adolescent limited. Les auteurices suggèrent qu'en réalité la maternité n'aurait un impact sur la criminalité de la délinquante que si celle-ci n'est pas engagée dans un mode de vie profondément délinquant. Également, ni la maternité ni le mariage n'avaient eu d'influence sur la délinquance des 270 auteures de délits à haut risque composant l'échantillon de Zoutewelle-Terovan et ses collègues (2012). Le même constat ressort de l'étude de Alarid et ses collègues (2000), qui a rapporté que les relations amoureuses ne semblaient pas avoir d'influence sur l'engagement dans la délinquance chez les auteures de violences physiques, tandis que les autres y étaient perméables. Les effets des changements environnementaux varieraient donc selon les différents groupes, celles persistantes étant effectivement moins perméables aux changements qui pourraient inhiber la délinquance que les autres.

Assertion 7: Un changement en entraîne un autre

Dans le cadre des perspectives développementales et de la trajectoire de vie, on admet généralement que les individus prennent des décisions et participent à des événements qui vont ensuite affecter leurs actions et choix futurs, et qu'il est difficile pour les individus de sortir des trajectoires établies (Jacobs & Wright, 1999). En accord avec la pensée de Bandura (1989), les comportements passés peuvent affecter les perceptions de l'individu et son environnement immédiat, qui vont ensuite venir modifier le futur comportement de l'individu. Dans le même esprit, Elder (1998) a souligné que les transitions pouvaient avoir des conséquences durables en affectant les transitions subséquentes et ce même plusieurs années après. Le lien entre la délinquance antérieure et celle

future, à savoir la continuité du comportement criminel ou le changement ont été expliqués par les notions d'hétérogénéité persistante et d'état de dépendance (Simpson et al., 2008).

Tout d'abord, la continuité du comportement délinquant serait en partie due à l'hétérogénéité persistante, soit des différences individuelles persistantes dans la propension criminelle (McGee & Piquero, 2011 ; Piquero et al., 2003). Ces caractéristiques individuelles stables peuvent notamment être le faible contrôle de soi (Gottfredson & Hirschi, 1990) ou des déficits neurobiologiques (Moffitt, 2006). Les individus qui présentent une forte propension délinquante seraient ainsi moins sujets aux changements, comme rapporté précédemment. Pourtant, nous l'avons mentionné tout au long de ce manuscrit, les individus vivent des changements dans leur délinquance. Ainsi, un focus exclusivement sur ces caractéristiques réputées être relativement stables au fil de la vie laisse insatisfaits les chercheurs souhaitant étudier et comprendre les changements survenant dans les trajectoires.

Si l'hétérogénéité persistante permet d'expliquer la continuité de la conduite criminelle, la notion de l'état de dépendance permet d'expliquer la continuité ainsi que le changement (Piquero et al., 2003). Selon cette notion, l'engagement dans la délinquance affecterait l'individu, ce qui pourrait moduler les probabilités de survenance d'un délit postérieur, soit la continuité de comportement, mais aussi son changement (Hochstetler, 2002 ; McGee & Piquero, 2011 ; Nagin & Paternoster, 1991 ; Ouellet & Tremblay, 2014). L'influence de la délinquance passée sur l'individu se ferait notamment par la modification de caractéristiques individuelles de l'individu ou de ses opportunités. Nagin et Paternoster (1991) notent par exemple que l'implication antérieure dans des délits pourrait notamment réduire les inhibitions de l'individu face au crime et ainsi lui permettre de s'engager plus facilement dans des activités criminelles. L'influence des actions passées sur le comportement futur

va se faire par le biais des désavantages et des avantages cumulatifs, qualifiés de « concaténation d'événements et d'influences négatives » (Elder, 1998, p. 4). Les conséquences des comportements/ actions entraînent en effet des conséquences diverses.

Les conséquences de la délinquance passée peuvent venir renforcer le comportement criminel, et donc assurer sa continuité. Selon la notion de l'état de dépendance, commettre des crimes augmente la possibilité d'en commettre d'autres, et ce par le biais des désavantages cumulatifs (Nagin & Paternoster, 1991). Moffit (1993) décrit la continuité cumulative comme « le développement du comportement délinquant, dans un contexte donné, [qui] influence la sélection de types d'environnement qui vont ultérieurement le renforcer » (Collective, 2005). De la même manière, pour Sampson et Laub, la continuité du comportement délinquant s'explique par les désavantages cumulatifs, puisque les comportements délinquants et antisociaux antérieurs ont une influence causale directe et indirecte sur la continuité.

Plusieurs auteures ont cherché à déterminer comment avait lieu cet effet. Pour Sampson et Laub, l'influence se ferait notamment par les conséquences du comportement criminel sur l'environnement de l'individu, et les réactions de la société, appelé feedback effect. Par exemple, dans le cadre de la théorie du contrôle social informel, un individu criminalisé voit les délits l'éloigner d'un mode de vie plus conventionnel, l'isoler et engendrer une diminution de ses liens sociaux. Ainsi le contrôle social informel à l'endroit de l'individu baisserait, entraînant par conséquent un accroissement des possibilités d'activités criminelles futures. Si le comportement délinquant peut accroître la criminalité future en influençant l'environnement de l'individu, il peut également l'influencer dans ce qu'il est. Agnew (1997) rapporte ainsi que le comportement agressif de l'individu peut renforcer les réactions d'hostilité des autres et ainsi empêcher l'individu

d'apprendre des méthodes de coping pro-sociales. En influençant l'individu et son environnement, les comportements délinquants antérieurs peuvent donc venir renforcer les comportements futurs et assurer sa continuité. Toutefois, la notion de l'état de dépendance admet aussi que les conséquences des comportements antérieurs puissent venir inhiber ceux futurs. Logiquement, on admet que les mécanismes qui viennent renforcer le comportement criminel puissent, s'ils sont inversés, venir l'empêcher.

Si les comportements antérieurs peuvent expliquer la continuité ou l'atténuation des conduites criminelles, plusieurs auteures ont noté qu'ils pouvaient également mener à des changements dans les MCD. Hochstetler (2002) avait lui aussi établi que les délits passés influencent ceux futurs. L'auteur attribue en effet à la délinquance passée les modifications qui vont intervenir dans celle future, et notamment dans les motivations, méthodes et le type de délits. Selon lui, l'évaluation du ratio coûts/ bénéfices varie avec l'expérience et les délinquants les plus expérimentés sont aussi les plus à même de voir les opportunités qui s'offrent à eux ainsi qu'à évaluer les cibles et les crimes de façon plus opportuniste et pragmatique. Les succès et les échecs des délinquants viendraient donc influencer les activités délinquantes futures. En examinant les épisodes d'activité et d'inactivité criminelle de 172 auteurs de délits lucratifs, Ouellet et Tremblay (2014) ont noté l'influence tant du présent, via les circonstances de vie que du passé, via les succès et échecs à éviter les appréhensions policières, sur les décisions prises. Hochstetler (2002) rapporte que les succès et échecs passés influenceraient la fréquence des périodes d'inactivités criminelles. Il souligne en outre que les délinquants apprennent de leurs expériences, et notamment des mauvaises, qui leur permettent de réduire les risques subséquents auxquels ils peuvent être confrontés.

Les prises de décision des délinquants semblent donc évoluer en fonction de leurs expériences, de

leurs succès et de leurs échecs et des événements récents qui se sont produits dans leur vie (Horney et al., 1995 ; Jacobs & Wright, 1999 ; Ouellet & Tremblay, 2014). Au cours de différentes études, les auteurices ont souligné que les verbalisations irrationnelles étaient d'ailleurs plus importantes que celles rationnelles tant chez les individus qui gagnaient que ceux qui perdaient, ces derniers se concentrant sur les moyens à mettre en œuvre pour gagner en chassant de leur esprit l'éventualité de perdre. Jacobs et Wright (1999) ont rapporté qu'alors qu'on pourrait s'attendre à ce que les délinquants planifient d'une manière plus précise leurs délits au fil du temps, il s'avère que ce serait l'inverse. La plupart des délinquants passeraient en effet moins de temps à penser au ratio coûts/bénéfices et à planifier leurs délits, comme ils sont déjà conscients de leurs capacités. Les auteurs en concluent que les crimes initiaux constituent des points tournants dans les trajectoires, qui vont influencer les délits futurs. Dans le cadre des changements dans les MCD, il est donc possible que les délits antérieurs, notamment leur succès ou leur échec, puissent entraîner ces changements. Par exemple, on pourrait envisager que l'implication physique plus importante dans les délits sexuels au fil du temps puisse être engendrée par les succès antérieurs ou encore que l'échec occasionne l'utilisation d'une violence plus grande.

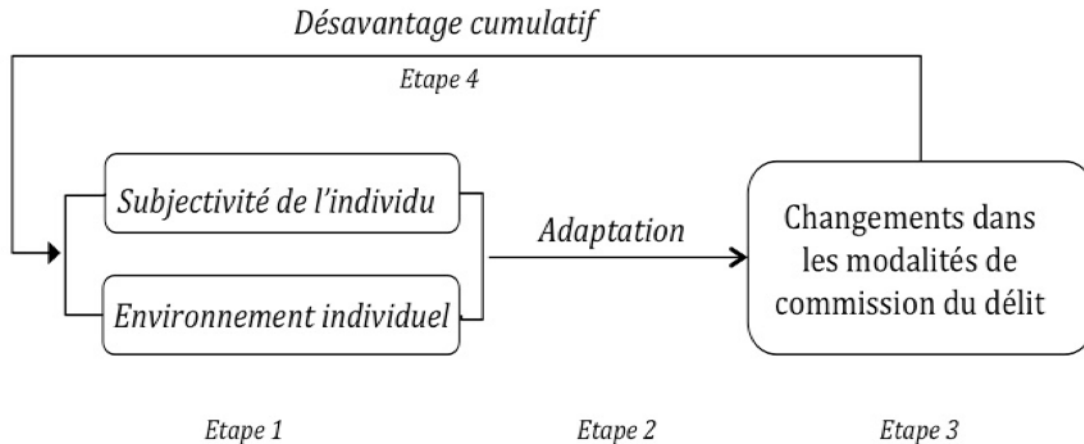
Il semble donc qu'un même événement peut pousser tant vers la continuité de la conduite délinquante que vers sa restriction ou sa modification. Comme le soulignent plusieurs auteurices (Clausen, 1995 ; Elder, 1998 ; McGee & Piquero, 2011), l'effet de feedback dépendra en effet de la progression de l'individu dans sa vie, puisque les changements et ses sources varient en fonction du temps. Tout d'abord, le timing d'un événement revêt une importance fondamentale. Elder (1998) note que selon le timing de son occurrence, un événement criminel peut entraîner une suite d'événements et d'influences diverses, notamment négatives qui restreindront le comportement conventionnel. Il est donc compréhensible qu'un comportement criminel puisse produire des effets

différents s'il a lieu à plusieurs mois ou années d'écart. Enfin, en accord avec la pensée de Cowan (1991) sur l'influence mutuelle des caractéristiques individuelles, il est envisageable qu'un individu dont certaines caractéristiques ont évolué ne soit pas touché par les mêmes événements et ne réagissent pas d'une façon similaire. Par exemple, suite à une séparation un individu a pu passer par une phase de transition au cours de laquelle sa vision des rôles a été changée et ne pas réagir d'une manière identique lors d'une rupture subséquente.

Il ressort donc de la littérature que les comportements antérieurs puissent influencer ceux subséquents en influençant l'individu ou son environnement, tant dans la continuité du comportement délinquant, que sa restriction ou sa modification. En outre, il apparaît que ces conséquences sont variables selon le timing de leur occurrence. Ces constats s'insèrent parfaitement dans le cadre de la théorie de l'émergence, qui considère d'ailleurs que le résultat de ces interactions (soit l'action ou le changement) peut avoir un effet sur les risques individuels et situationnels subséquents (Figure 4). Pour comprendre le crime, il faut donc, comme le rapportent Kennedy et Van Brunschot (2009) appréhender les différents éléments qui l'amènent, comprendre par quel processus il arrive ou non et reconnaître que cet événement va avoir des effets sur les précurseurs qui vont influencer les événements futurs.

Comme l'ont illustré les précédentes sections, l'apparition de la conduite délinquante et son changement ne paraissent pas pouvoir être appréhendés en ne tenant compte que d'une catégorie de facteurs (environnementaux ou subjectif), au risque de négliger une variété d'éléments ou processus pourtant nécessaires à la compréhension dudit phénomène. La théorie de l'émergence permet en revanche de l'appréhender d'une manière plus complète.

Figure 4. Appréhension du processus de changement selon la théorie de l'émergence



En outre, comme nous pouvons facilement le constater, l'immense majorité des études présentées ci-dessus est hétérogénéisée, méconnaissant ainsi les potentielles spécificités de genre. L'absence de données relatives aux auteures de délits sur certains sujets et le peu de recherches empiriques sur d'autres constituent un vide scientifique important pour qui cherche à appliquer cette criminologie générale à une population féminine, comme c'est le cas dans la présente thèse, démontrant au passage la pertinence de développer la connaissance à partir de données sexo-spécifiques.

1.2. Le changement chez les auteures de violences

Les dernières décennies ont vu croître le nombre de condamnées et incarcérées pour des délits et crimes. Si les raisons de cette augmentation sont toujours discutées, il n'est en revanche aujourd'hui plus possible de nier ou minimiser l'existence d'une délinquance féminine et l'importance de développer les connaissances sur cette population, et ce indépendamment des hommes. Pourtant,

comme nous venons de l'exposer, la majorité des données sur les changements dans les trajectoires criminelles sont issues de recherches sur les hommes.

Pourtant, plusieurs recherches ont été menées sur les auteures de violences, qu'il s'agisse de leur trajectoire de vie, de l'étiologie de leur délinquance ou de l'évolution de la trajectoire criminelle. Comprendre ces éléments revêt, tant sur un plan théorique que pratique un intérêt non négligeable. Le présent chapitre s'attachera à montrer qu'il reste encore de nombreuses zones d'ombre quant à ces sujets. Avant cela, le terme violence regroupant des actes différents, il est nécessaire de le définir et de présenter quelques chiffres relatifs à la proportion d'auteures de violences.

1.2.1. Essayer de définir la violence

Le terme de violence fait l'objet de nombreuses luttes de définition, tant dans ses formes, que dans ses conséquences, ses victimes ou ses auteur·e·s. Les définitions seront également variables selon la position des acteurs dans l'espace social; Bourdieu (1984a, 1984b) estime en effet que, derrière les prises de position, se cachent les positions dans un espace social ou un champ donné. Il n'est pas question dans cette thèse de synthétiser ou d'exposer ces différentes positions. Nous souhaitons en revanche que le lecteur garde à l'esprit que nous sommes positionnée comme chercheure blanche dans le domaine de la criminologie.

Tandis que certains organismes (Nous Toutes, 2020 ; Violence Préventive Initiative, 2018) dénombrent de nombreux types de violences, la littérature réfère majoritairement à trois d'entre elles : les violences morales/ psychologiques, les violences physiques et les violences sexuelles. Alors

que ce premier type de violences n'atteint pas directement l'intégrité physique de la personne, mais son intégrité psychologique et bien qu'une somatisation puisse en découler, il n'en va pas de même des violences physiques et sexuelles, aussi nommées violences interpersonnelles. En outre, les violences psychologiques sont encore peu condamnées et encore moins par une peine de détention. Dans le cadre de la présente thèse, nous nous concentrons ainsi sur les violences physiques et sexuelles.

Etudier la violence interpersonnelle suppose de définir ce que l'on entend par là. Pourtant, la définition de la violence physique est large et variable et ses enjeux sociaux et politiques importants (Mucchielli, 2011). Graves (2007) note qu'il n'est pas possible de donner une unique définition satisfaisante de la violence, tant le phénomène est hétérogène. Cusson et ses collègues (2013) indiquent par exemple « par violences criminelles, nous entendons les atteintes intentionnelles et prohibées à l'intégrité physique d'autrui causant des souffrances, des blessures ou la mort ». Dans le cadre de la présente étude, nous adopterons la définition apportée par le législateur français. En effet, notre recherche ayant lieu au sein d'établissements carcéraux français, les actes des personnes rencontrées auront été définis selon cette base. Si aucune définition de la violence n'est donnée par le Code pénal français, il ressort des différents articles légaux que la violence est un acte positif qui cause une atteinte à l'intégrité physique d'une victime tierce, humaine et vivante au moment des faits. Cette définition inclus au sein des délits violents tant les violences physiques que sexuelles. Du côté de la recherche, on observe l'emploi de deux terminologies: on parle de délinquance sexuelle d'une part et de délinquance violente pour les délits de violences de l'autre.

En plus d'être protéiforme, la définition de la violence varie selon les individus, leur genre ou leur milieu social. En prenant en compte une définition légale ou, plus généralement, organisationnelle

de ce qu'est la violence, nous ne prenons donc en compte que ce qui a été reconnu comme tel par l'organisation. Ce faisant, nous mettons ainsi nécessairement de côté les violences ressenties et qui n'auraient pas été qualifiées comme telles par d'autres que la personne qui les ressent, alors que la recherche a montré que la qualification de ce qu'est la violence est variable (Lefaucœur, 2011). C'est un choix limitatif que nous avons dû faire, tant de par notre appartenance disciplinaire (la criminologie) que de par la population à laquelle nous avons pu avoir accès (des personnes incarcérées).

Si les chercheurs ont longtemps estimé que les agresseurs sexuels étaient très rares et que la violence physique était l'apanage des hommes (Mathis, 1972; Tarde, 1890), les chiffres relatifs à la proportion d'auteurs de violences (tant physiques que sexuelles) ainsi que le développement d'études de plus en plus nombreuses ne permettent à ce jour plus de les poser en périphérie.

1.2.2. Proportion d'auteurs de délits violents

La majorité des délits féminins n'impliquent pas directement de violence physique. Il s'agit notamment de crimes contre la propriété (le vol ou la fraude), de la prostitution ou encore en lien avec l'administration de la justice (Jaquier et Vuille, 2019). Savage (2019), sur la base du programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle, de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) et de l'Enquête sur les homicides, rapportait que, tous crimes confondus, les crimes contre les biens représentaient 35% des crimes féminins, devant les crimes violents qui en constituaient 25%. En outre, les hommes restent les auteurs de la majorité des faits de violence (Fitzgerald, 2003 ; Kong & AuCoin, 2008 ; Savage, 2019 ; Savoie, 2007) et ce, tous type de délits violents confondus.

Ainsi, au Canada, elles constituaient 29,2% du total des auteurs de crimes violents en 2017 (Statistiques Canada, 2019). En France, les personnes de sexe féminin composaient 16% des personnes mises en cause en 2017 par les forces de sécurité pour des crimes ou délits de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans et plus, 5% pour les vols armés et 9% des vols avec violence sans arme (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, 2018). Les données révélées par l'exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques réalisée par le Ministère de la justice/SG/SDSE (2021) montre que les taux de condamnations sont différents; les auteures sont responsables de 10% des coups et violences volontaires en matière criminelle, 8,7% en matière délictuelle (dont 27,9% contre un·e mineur·e), 18,7% en matière contraventionnelle et 5,4% des vols avec violence. Les délits violents apparaissent donc commis minoritairement par des auteures.

Trois types d'actes violents sont cependant généralement étudiés dans la littérature: les violences conjugales, les homicides et les violences sexuelles.

Violences conjugales

Les recherches et les politiques publiques ont, jusqu'à aujourd'hui, concentré leur attention sur les faits de violences conjugales (IPV) commis par des hommes sur des femmes, si bien qu'il est difficile d'obtenir des informations sur ces dernières. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette orientation. D'abord, les femmes sont, selon les données officielles, les principales victimes de cette violence (Keighley, 2017; Statistiques Canada, 2020; Tjaden & Thoennes, 2000). Par exemple, au Canada, Statistiques Canada (2020) révèle que 21,5% des victimes de violences conjugales étaient des

hommes. En France, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (2021), sur la base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, estime à 13% les victimes masculines de coups et blessures volontaires dans le cadre conjugal. Les données officielles (Ministère de la justice/SG/SDSE; 2021) ne distinguent pas les violences dans le cadre conjugal des autres violences.

Pourtant, plusieurs recherches tendent à souligner que, dans le cadre conjugal, hommes et femmes seraient autant victimes de violences (Dutton, 2012). Par exemple, Statistiques Canada (2016) sur la base des données issues de la General Social Survey on victimization de 2014, indique que 4% des hommes comme des femmes rapportaient avoir été victimes de violences au sein de leur couple au cours des cinq dernières années. Une mince différence était notée quant aux violences physiques, les hommes rapportant, plus que les femmes, en avoir fait l'objet. Malgré tout, il n'est pas possible de parler de symétrie quant aux violences conjugales, les types de violences subies étant différents, tout comme leurs conséquences (Archer, 2000; Kimmel, 2002; Robitaille & Cortoni, 2018; Statistique Canada, 2016, 2020). Cependant, il faut souligner qu'une partie des violences conjugales perpétrées par une auteure serait réactive, c'est à dire en réponse à des violences ou des menaces subies (Chase et al., 2001; Johnson, 2010).

Homicide

Il ressort des données que la majorité des homicides commis le sont par des hommes, et ce quels que soient les pays (Kong & AuCoin, 2008; Observatoire national des violences faites aux femmes, 2017; Statistiques Canada, 2018). En 2021, le SSMI estimait que les délinquantes constituaient 14% de l'ensemble des mis en cause pour homicides en France l'année précédente; elles ne constituaient

cependant que 8,2% des condamnations pour ces faits (Ministère de la justice/SG/SDSE, 2021). Au Canada, les statistiques révèlent qu'elles sont responsables d'environ 15,3% du total des homicides (Statistiques Canada, 2019). Les statistiques révèlent que les personnes impliquées dans des faits d'homicides sont minoritairement féminines et que ces homicides ont majoritairement lieu dans la sphère familiale.

En effet, les auteures d'homicides ont rarement pour victimes des personnes étrangères (Kirkwood, 2003; Mulligan & Miladinovic, 2015). Leurs victimes sont plutôt des connaissances, des membres de la famille proche ou immédiate (Field et al., 2017; Hoffman et al., 1998; Hotton Mahony, 2011). Dans près de deux tiers des homicides, la victime apparaît d'ailleurs être un·e conjoint·e ou ex conjoint·e (Bellard, 2010; Field et al., 2017; Hoffman et al., 1998; Stöckl et al., 2013). Dans de nombreux cas, l'homicide est une réponse à des menaces ou des violences subies, parfois pendant des années (Swatt & He, 2006; Websdale, 1999).

Délinquance sexuelle

Il est difficile d'estimer la proportion féminine au sein des auteurs de violences sexuelles. Selon les sources des données, qu'elles soient officielles ou issues de rapports de victimisation, les chiffres peuvent en effet varier du simple au double (Faller, 1995 ; Finkelhor et al., 1988 ; Fromouth & Conn, 1997). En France, les dernières statistiques officielles (SSMSI, 2021) rapportent que les délinquantes constituent 3% des auteurs présumés des violences sexuelles commises entre le 17 mars et le 10 mai 2020. Selon l'exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques réalisée par le Ministère de la justice/SG/SDSE (2021), les auteures constituaient 1,4% des condamnations pour viol et 3,7% des condamnations pour atteintes aux mœurs, parmi lesquels

31,3% des faits de proxénétisme et environ 1,8% des agressions et atteintes sexuelles. Les données non officielles, et donc mettant en lumière des situations extra judiciaires, font état de chiffres plus élevés (SNATEM, 1999). Cortoni et ses collègues (2017) ont effectué une méta-analyse sur la base de 17 échantillons (taux officiels donnés par la police ou les tribunaux et résultats de sondages de victimisation) issus de 12 pays. Les données officielles recueillies font état d'un taux de 2,2% de délinquantes impliquées dans ce type de délit, tandis que les enquêtes sur la victimisation mettent en avant un taux de 11,6%. Les autrices en déduisent qu'environ 12% des auteurs de violences sexuelles seraient féminins.

1.2.3. Comprendre le changement chez les auteures de violences

Comme nous l'avons précédemment noté, nous approcherons le changement dans les trajectoires criminelles sous deux angles: d'abord l'étiologie de la délinquance, soit comment un événement de vie peut entraîner une entrée dans la délinquance; ensuite, comment un événement peut entraîner des variations dans la conduite délinquante. Selon la théorie de l'émergence, le contexte dans lequel interviennent ces événements conditionne la réponse individuelle, la subjectivité de l'individu jouant un rôle important. Cependant, force est de constater que les recherches n'ont que peu intégré d'éléments liés à la subjectivité individuelle, alors que celle-ci est déterminante dans le cadre de la théorie de l'émergence.

1.2.3.1 Événements de vie et vulnérabilités

La compréhension de l'étiologie de la violence nécessite de comprendre la trajectoire de vie de leur auteure, et d'identifier de plausibles facteurs corrélés à leur délinquance. La littérature suggère en effet l'influence de l'enfance et du début de l'âge adulte sur l'apparition des conduites délinquantes et violentes; c'est notamment le cas de l'historique de victimisations, des stratégies d'adaptation et des nombreuses vulnérabilités qui touchent différentes sphères (santé mentale, consommation, vie conjugale, familiale et relationnelle) (Cortoni, 2009 ; Desfachelles, 2014 ; Gannon et al., 2008 ; St Hilaire, 2012 ; Wijkman & Bijleveld, 2008).

Un historique de victimisations important

Les AVS, comme les AVP démontrent un historique important de victimisations au cours de l'enfance, qu'il s'agisse de victimisations sexuelles, violentes, psychologiques ou encore de négligence (Blanchette & Brown, 2006 ; Desfachelles, 2014; Elliott et al., 2010; Murdoch et al., 2010, 2011). En outre, ces dernières présentent des taux de victimisation plus élevés que dans la population générale ou chez les auteures de délits non violents (Harrati et al., 2007 ; Pollock et al., 2006 ; Sommer & Baskin, 1993).

L'impact de ces expériences de victimisations passées est encore discuté, mais l'historique de victimisations au cours de l'enfance serait un puissant prédicteur des comportements antisociaux et violents à l'âge adulte (Harford et al, 2014; Watts & McNulty, 2013; Widom & Massey, 2015). Ainsi, au sein de leur échantillon composé de 2759 individus abusés sexuellement au cours de l'enfance,

Ogloff et ses collègues (2012) observent que ces derniers étaient cinq fois plus nombreux que la population générale à avoir commis un acte criminel, sept fois plus un délit sexuel et huit fois plus un délit violent. Des conclusions similaires émergent de l'étude de Milaniak et Widom (2015), qui notent l'existence d'une corrélation entre l'historique de victimisation, l'enfance et la commission de violences physiques, de violences conjugales ou encore d'abus sexuels sur un enfant. En outre, les victimisations répétées, l'accumulation d'émotions négatives subséquentes et les réactions sexo-spécifiques expliqueraient pourquoi les auteures de violences commettent des délits plus graves que leurs homologues masculins (Pollock et al., 2006 ; Verona et al., 2016).

Il a également été mis en avant qu'au cours de l'enfance la qualité des relations avec les caregivers, particulièrement la mère revêt également une importance particulière (Colarossi & Eccles, 2003; Romans et al., 1995). De manière générale, l'absence de soutien ou des comportements négatifs sont associés à une aggravation des symptômes liés à un traumatisme, mais aussi à des symptômes post-traumatiques plus sévères (Brewin, et al., 2000; Brillon, 2007). Cependant, lorsque le manque de soutien ou les comportements négatifs viennent de la mère, les difficultés post-traumatiques psychologiques seraient plus grandes (Everson et al., 1989). De même, les résultats de l'étude Watts et McNulty (2013) suggèrent que la proximité émotionnelle de la fille avec sa mère pouvait faire disparaître le lien entre les victimisations et le comportement délinquant. Or, de nombreuses études (Allen, 1991; Bellard, 2010; Desfachelles, 2014; Lawson, 2006 ; Saradjian, 1996) relèvent que les AVS entretiendraient des relations difficiles avec leur mère, souvent teintées de violences physiques et émotionnelles, difficultés également relevées chez les AVP (Murdoch et al., 2010; St Hilaire, 2012).

En revanche, l'origine de la corrélation entre expériences négatives de l'enfance et délinquance violente est encore discuté, mais plusieurs auteurices (Decou et al., 2014; Desfachelles, 2014; Gannon et al., 2008; St Hilaire, 2012) soulignent la probabilité qu'il soit fait par le biais du développement de difficultés personnelles, sociales et émotionnelles. Ces difficultés vécues par les auteurs de violences, tant AVS que AVP, paraissent en effet contribuer à l'établissement de facteurs de vulnérabilités.

Difficultés socio-économiques

Il ressort de la littérature un faible taux d'activité professionnelle chez les AVS et les AVP (Biamba, 2018; Desfachelles, 2014; St Hiaire, 2012; Weizmann-Henelius et al., 2004), qui pourrait résulter de leur historique de victimisations à l'enfance (Horwitz, Widom, McLaughlin & White, 2001). Pollock et ses collègues (2002) notent d'ailleurs que ce type d'auteurs de violences serait d'ailleurs moins inséré professionnellement que les autres.

Il est en outre apparu que la majorité des auteurs de violences vivait dans la pauvreté (Chesney-Lind & Rodriguez, 1983 ; Daly, 1992 ; Desfachelles, 2014). Selon Bureau of Justice Statistics (1999), environ 37% vivaient avec moins de 600\$ par mois avant leur arrestation. Vivant dans la pauvreté, les opportunités illégales apparaissent, de ce fait, plus lucratives. Selon Van Voorhis et ses collègues (2010), la pauvreté serait attribuable tant aux compétences éducatives et professionnelles limitées des auteurs de violences, qu'à leurs responsabilités maternelles et à leur consommation de substances. Selon Huebner et ses collègues (2010), l'abus de substances viendrait compromettre les opportunités d'emploi. L'influence du milieu social dans lequel évolue l'individu revêt une importance considérable relativement à l'ensemble des points précédemment nommés; les classes

populaires ont en effet moins accès aux organismes sociaux et d'aide, à l'éducation, à l'insertion professionnelle, aux soins, résident dans des environnements à plus fort taux de criminalité et d'incivilités mais ont aussi des croyances, valeurs ou ambitions différentes des classes populaires ou aisées (Cayouette-Remblière, 2014; Charpentier et al., 2018; Renahy et al., 2015).

Chez les mères monoparentales ou dont le conjoint est également au chômage le manque de ressources pourrait être un moteur de délinquance. Chez elles, l'emploi aurait un effet protecteur (Saxena et al., 2014). L'emploi de haute qualité aurait également cet effet protecteur, servant notamment de tampon à la dépression et l'anxiété, en particulier chez les celles ayant un historique d'abus (Carlson et al., 2002; Giordano et al., 2002). L'emploi serait donc un rempart aux ressentis négatifs des auteures de délits, permettant leur resocialisation, une reprise de contrôle sur leur vie, une indépendance financière ou encore une échappatoire aux environnements violents.

L'emploi semble jouer un rôle important dans la trajectoire des auteures de violences en ce qu'il impacte le quotidien d'un individu ; tout d'abord en lui offrant un nouveau cercle social, ce qui crée notamment du contrôle social (Sampson & Laub, 2003), et dont l'importance a été relevé dans la précédente section ; également en changeant ses activités routinières et en lui laissant donc moins de temps d'ennui ; enfin, en lui apportant une source de revenus qu'elle n'aura pas à aller chercher par le biais de moyens illicites (Agnew, 2001).

Également, en raison des représentations genrées, l'effet de l'emploi serait logiquement plus important chez les hommes que chez les femmes. La pression sociale derrière ces dernières est en effet moins importante, les femmes au foyer n'étant pas déconsidérées, tandis que l'homme est souvent vu comme le garant de la famille. Dans ce cas, avoir un emploi est donc moins une source

de conformisme chez les femmes que chez leurs homologues masculins (Saxena et al., 2014 ; Verbruggen et al., 2012).

Environnement social

A l'âge adulte, l'environnement social pourrait également être un potentiel facteur de risque dans le cheminement délinquant. Dans une étude consacrée aux AVS en co-délinquance, Desfachelles (2014) soulignait que la majorité des AVS se trouvait dans un état d'isolement social ou entourée d'individus marginaux, qu'il s'agisse d'un conjoint ou de relations amicales. L'auteur a également souligné que l'appui d'organismes sociaux ou de proches aux conduites pro-sociales semblait insuffisant à influencer la trajectoire criminelle féminine. St-Hilaire (2012) notait le même environnement chez les AVP. En comparaison de celles qui ne subissent pas d'influences néfastes, Sommers et Baskin (1993) ont démontré que celles qui fréquentaient des pairs délinquants et habitaient dans un milieu hautement criminalisé étaient effectivement plus à risque de commettre des actes de violence. Au sein de leur étude, Brown et Motiuk (2005) ont relevé que les amis criminels, la famille criminalisée et la criminalité dans le voisinage étaient tous de bons prédicteurs ou des prédicteurs modérés de la récidive criminelle féminine. La représentation de la violence dans le milieu socialisateur apparaît donc revêtir une importance déterminante pour comprendre sa délinquance.

Les populations d'AVS et d'AVP apparaissent donc plutôt isolées de la société dite conventionnelle, ce qui peut également permettre de mieux comprendre leurs comportements antisociaux. Par exemple, selon la théorie du lien social de Hirschi (1969), la délinquance résulte de la faiblesse ou du bris du lien qui unit une personne à la société. Les liens sociaux de l'individu auraient un effet

protecteur et agiraient comme des remparts à l'expression de la déviance. Cette hypothèse suggère d'abord que le lien social qui lie l'individu à la société ait été auparavant protecteur et qu'une rupture ait lieu dans l'environnement de vie des individus, ou dans leurs relations aux autres.

Peu d'études ont testé l'application de cette théorie aux femmes et celles qui l'avaient fait ont rapporté des résultats mitigés (Blanchette & Brown, 2006). Parmi celles-ci, on retrouve l'étude de Alarid et ses collègues (2000) qui a examiné si la théorie du contrôle social et la théorie de l'association différentielle permettaient d'expliquer la délinquance générale des hommes et des femmes et, de façon plus spécifique, les délits relatifs à la drogue, aux vols et à la violence. Les résultats de cette étude ont montré qu'un faible attachement aux parents et un manque d'implication dans des activités conventionnelles étaient de puissants prédicteurs du passage à l'acte violent féminin. Les auteurices en concluent que les variables du contrôle social étaient les plus fortes pour prédire l'implication féminine dans des délits violents.

La théorie de l'association différentielle, développée par Sutherland (1947) soulevait l'idée selon laquelle la délinquance serait apprise au contact de pairs antisociaux. D'abord, l'individu apprend de nouvelles interprétations au contact de ses pairs délinquants et ainsi développe des rationalisations ou schémas cognitifs qui vont soutenir les comportements antisociaux. Les conséquences du comportement seront vues de manière positive. Il fera ensuite l'apprentissage de techniques pour commettre ses délits, qu'il pourra ensuite reproduire. La probabilité de s'engager dans la délinquance est ainsi accrue. En outre, l'auteur note que le fait d'être fréquemment exposé à un modèle délinquant sur une longue durée, le fait d'y être exposé tôt dans son développement et d'admirer ce modèle entraînerait une augmentation des probabilités de s'engager dans une conduite délinquante. Or, comme nous l'avons précédemment noté, les auteures de violences apparaissent

souvent isolées ou avoir évolué dans un environnement criminalisé, dans lequel l'apprentissage social de la violence est favorisé.

L'environnement délinquant apparaît ici aussi être un facteur neutre d'application sexo-spécifique, confirmant la nécessité de ne pas postuler que les données issues de recherches sur les hommes sont transposables aux femmes. En effet, l'influence des pairs antisociaux semble être plus importante chez les hommes que chez les femmes (Piquero et al., 2005). D'abord, ces dernières seraient moins exposées à la fréquentation de pairs délinquants, et donc moins à risque de développer des conduites déviantes à leur contact (Mears et al., 1998; Moffitt, 1994). Ensuite, les risques de victimisations physiques seraient plus importants au sein d'un groupe délinquant pour les filles que pour les garçons, ce qui peut les freiner à s'engager avec un groupe (Moffitt, 1994). Finalement, les femmes auraient des inhibitions morales fortes qui agissent comme des barrières à l'influence néfaste des pairs (Mears et al., 1998).

Consommation, santé mentale et cognitions

La consommation de substances et les problèmes de santé mentale sont des problématiques fréquemment retrouvées au sein de la population carcérale féminine (Blanchette & Brown, 2006; Service Correctionnel du Canada, 2009). On observe fréquemment chez les auteures de violences la présence d'épisodes dépressifs, des syndromes de stress post traumatiques (SSPT) ou encore un trouble de la personnalité borderline ou bipolaire (Derkzen et al., 2013; Epstein et al., 1998; Faller, 1995; Green & Kaplan, 1994; Tardif et al., 2005). Les auteures de violences ayant vécu une forme de victimisation au cours de leur enfance apparaissent d'ailleurs plus que les autres présenter ce type de problématiques (Marx & Sloan, 2002; Paolucci et al., 2001). Un lien entre ces problématiques et

les violences physiques ou sexuelles a été questionné et il apparaît que la dépression et les idées suicidaires seraient, par exemple, de forts prédicteurs des comportements violents féminins (Graves, 2007).

Un lien peut également être mis en avant entre les victimisations, notamment sexuelles, au cours de l'enfance, la présence d'un SSPT et la consommation d'alcool (Epstein et al, 1998). Des difficultés toxicologiques et alcooliques sont d'ailleurs observables chez de nombreuses auteures de violences (Desfachelles, 2014; Denov, 2004; Jaquier & Vuille, 2019). St-Hilaire (2012) a ainsi montré que chez les AVP, la consommation d'alcool était un mécanisme d'adaptation aux affects négatifs ressentis et aux épreuves vécues, qui a ensuite favorisé leur basculement dans la délinquance violente. Batchelor (2007), sur la base d'un échantillon de 21 jeunes âgées de 16 à 24 ans détenues pour un délit violent, a également observé que chez certaines, la consommation avait pour but de soulager la douleur émotionnelle éprouvée face aux victimisations précédemment vécues. Leur délinquance, composée notamment de délits contre la propriété et de prostitution, visait alors à leur procurer les ressources financières nécessaires pour maintenir leurs habitudes de consommation. Si la consommation de substances est chez certaines le moyen d'adaptation préféré pour faire face à leurs difficultés émotionnelles résultant d'abus antérieurs, l'autrice a également relevé que chez d'autres, ces difficultés s'extériorisaient différemment. La rage et la colère ressenties par ces auteures de violences étaient notamment exprimées directement par le biais d'agressions violentes.

Il a également été établi que les victimisations vécues au cours de l'enfance influencent les cognitions des femmes. Feiring et ses collègues (1999) ont ainsi mis en lumière que les filles victimes d'une agression sexuelle, comparées aux garçons, rapporteraient notamment plus de vulnérabilités personnelles et percevraient plus le monde comme étant dangereux. Les auteurices ont en outre

rapporté que les symptômes varieraient entre l'enfance et l'adolescence, où les victimes rapportent plus de symptômes dépressifs ou de réactions négatives envers les autres. Également, les résultats de Young et Widom (2014) mettent en évidence que les individus avec un historique de victimisations ou de négligence auraient des difficultés à identifier correctement des images affectives positives, à l'inverse de ceux n'en ayant pas. En revanche, aucune difficulté n'était notée dans l'identification des images affectives négatives. Dodge et ses collègues (2010) soulignent également que la maltraitance au cours de l'enfance influence le traitement de l'information sociale, dont il résulte que les enfants victimisés perçoivent le monde comme hostile et réagissent plus agressivement à ce qu'ils perçoivent comme des menaces, comportements qui pourraient, pour des non-victimes être tout à fait tolérables.

Ces résultats témoignent de l'importance de l'historique de victimisations au cours de l'enfance sur la perception du monde et des autres que peuvent avoir par la suite les victimes et des difficultés entraînées. Il est donc plausible que les auteurs de violences puissent interpréter de manière hostile ou agressive les comportements d'autrui et y réagir en conséquence.

Les femmes qui grandissent dans un environnement familial dysfonctionnel et vivent des expériences de victimisation paraissent ainsi plus vulnérables, éprouvent de plus grandes difficultés dans la gestion de leurs émotions et paraissent avoir une perception plus négative de soi, des autres et du monde. Logiquement, ces difficultés peuvent ensuite se répercuter sur la sphère relationnelle des femmes, et particulièrement leur vie conjugale et familiale.

Vie conjugale

Il ressort unanimement des études sur les auteures de violences, tant sexuelles que physiques, que ces dernières entretiennent majoritairement des relations conjugales empreintes de conflits ou de violences (Allenby et al., 2012; Cortoni, 2009; Comack & Brickey, 2007; Gannon et al., 2008; Grayston & DeLuca, 1999; Harrati et al., 2007; Hendriks & Bijleveld, 2006; Pollock et al., 2006; Saradjian, 2007; Weizmann-Henelius et al., 2004). Selon l'étude de Yoshima et ses collègues (2010), avoir été agressé sexuellement au cours de l'enfance ou exposé à des violences conjugales augmenterait les risques d'être à son tour victime de violences conjugales à l'âge adulte. Or, comme nous l'avons montré précédemment, une large portion des auteures de violences a expérimenté une forme de violence au cours de l'enfance.

La qualité des relations conjugales est en outre mise en lien avec le passage à l'acte violent féminin. Du côté des AVP, plusieurs études soulignent que les violences et homicides conjugaux surviendraient en réponse aux violences perpétrées par le conjoint (Blanchette & Brown, 2006 ; Miller & Meloy, 2006; Swatt & He, 2006). Chez les AVS également la relation conjugale a pu être mise en lien avec la délinquance. L'étude de Desfachelles (2014) soulignait que nombre d'AVS agressaient sexuellement pour faire plaisir à leur conjoint ou suite aux pressions exercées par celui-ci. La type et la qualité de relation conjugale entretenu paraît ainsi, et bien que de manière différente, influencer la délinquance violente, tant sexuelle que physique. En outre, lorsque dysfonctionnelles, ces relations viennent renforcer les vulnérabilités des auteures de violences, comme leur santé mentale, leur isolement ou leur parentalité (Brennan et al., 2012; Desfachelles, 2014; Gannon et al., 2012; Schuetze & Das Eiden 2005).

L'impact de la vie conjugale est un facteur sexo-spécifique. A l'inverse des hommes, chez les femmes, le mariage accroîtrait les risques d'une augmentation de leur délinquance. King et ses

collègues (2007) suggèrent que la différence de genre tiendrait en partie au fait que les hommes seraient plus susceptibles de se marier à des partenaires avec un historique criminel moindre que les femmes. Cette relation avec une personne pro-sociale accroîtrait par conséquent l'influence conventionnelle du mariage sur les hommes. Les femmes auraient à l'inverse plutôt tendance à se mettre en couple avec un individu criminalisé. L'étude ne semble pas indiquer si cette observation est dû à un choix de la femme vers un conjoint délinquant ou s'il s'agit simplement de la conséquence du fait que les hommes sont statistiquement plus criminalisés. Dans un cas comme dans l'autre, le taux de délinquance de ces dernières tendrait donc à augmenter principalement en raison de l'influence de ce partenaire délinquant (Benda, 2005; Simpson et al., 2008).

La qualité de la vie conjugale apparaît être une conséquence des vulnérabilités passées (notamment des victimisations vécues, mais d'autres pourraient également être citées) mais aussi à l'origine de leurs vulnérabilités futures (victimisations, isolement, parentalité inadéquate) (Desfachelles, 2014).

Parentalité

Les victimisations et négligences passées auraient aussi une influence sur la parentalité des femmes, entraînant notamment des pratiques parentales problématiques (DiLillo et al., 2000; Newcomb & Locke, 2001). De nombreuses mères victimisées au cours de l'enfance auraient ainsi moins d'habiletés parentales, seraient moins supportantes, auraient plus recours à des sanctions physiques (Banyard 1997; Cohen, 1995; DiLillo & Damashek, 2003; Schuetze & Das Eiden, 2005). Burkett (1991) met également en avant que les mères sexuellement victimisées pendant l'enfance sont moins centrées sur leur enfant que sur elles-mêmes. Elles considéreraient plutôt leurs enfants comme des amis et leurs demanderaient un soutien émotionnel, amenant à terme à une dissolution des barrières générationnelles (Sroufe et al., 1985). Desfachelles (2014) avait également fait ce constat chez les

AVS en codélinquance. Les participantes de son étude paraissaient privilégier leurs besoins, au détriment de ceux de leurs enfants et tendaient pour certaines à les considérer comme des amis, voir des rivales. De manière similaire, Harrati et al. (2007) notait que la parentalité des AVP participant à leur étude était souvent inadaptée. Ces difficultés à la parentalité ont également été notées par St Hilaire (2012), qui rapporte que la quasi intégralité des 23 AVP de son échantillon n'avait plus la garde de leur·s enfant·s.

Il est important de souligner que si les victimisations au cours de l'enfance apparaissent influencer la parentalité des hommes comme des femmes, cette influence se fait de manière sexo-spécifique. En effet, l'étude de Newcomb et Locke (2001) révèle que chez les mères la négligence vécue pendant l'enfance entraînerait une parentalité inadéquate tandis que les abus sexuels entraîneraient une parentalité agressive. Chez les pères en revanche, les abus sexuels au cours de l'enfance entraîneraient une parentalité rejetante. Il semble donc que les événements de vie entraînent des conséquences différentes selon les genres, ne permettant pas de généraliser les résultats obtenus à partir de recherche sur les hommes à la population féminine.

Bien que les délits sexuels soient un sous-type de violences, la littérature sur leurs trajectoires de vie ou trajectoires criminelles les distingue automatiquement des délits de violence physique. Nous n'avons, à ce jour, pas trouvé une seule étude qui explique ou s'interroge sur la pertinence de distinguer ces deux types de violences lorsqu'il s'agit d'étudier leur trajectoire. Les études questionnent peu cette distinction, relevant l'existence de différences théoriques et empiriques, sans pour autant les nommer et les remettre en question. Plusieurs études ont mis en avant des trajectoires de vie présentant de fortes ressemblances, notamment au cours de l'enfance et de l'adolescence (Butler & Seto, 2002; van Wijk et al., 2005), même si des différences sont notées,

comme le fait que les auteures de délits sexuels auraient un historique de victimisations physiques ou sexuelles plus important que les auteures de délits violents non sexuels ou encore que les deux groupes se différencieraient en terme de cognitions, de comportements sexuels ou de problèmes comportementaux (Jonson-Reid & Way, 2001; Van Wijk et al., 2006; Wanklyn et al., 2012). En raison de leur parcours de vie, ces deux populations présentent toutes deux de nombreuses vulnérabilités qui les amènent à adopter des stratégies d'adaptation inadéquates dans certaines situations.

1.2.3.2 Vulnérabilités et Stratégies d'adaptation inadéquates

La littérature a également souligné qu'en raison de leurs vulnérabilités multiples, la grande majorité des auteures de violences tendent à recourir à des stratégies d'adaptation inadéquates (Chambers et al., 2010 ; Murdoch et al., 2010, 2011). Ces dernières viennent alors renforcer les vulnérabilités de la personne et participer à une détérioration générale et progressive de leur mode de vie, où la violence est perçue comme une technique de résolution de problèmes comme les autres, et parfois comme la seule ressource disponible (Murdoch et al., 2010, 2011). Un constat similaire a été fait par plusieurs auteures (Cortoni, 2009 ; Levenson et al., 2015 ; Ogle et al., 1995 ; Sorbello et al., 2002). L'interaction entre les vulnérabilités et les mécanismes d'adaptation inadéquats apparaît ainsi réciproque : les premières réduisent la capacité individuelle à adopter des stratégies adéquates et favorisent donc celles inadéquates, ce qui entraîne leur renforcement. Ce lien se révèle essentiel pour comprendre l'émergence de l'agir délinquant. Par exemple, selon Gannon et ses collègues (2008), le mode de vie inadapté des AVS au début de l'âge adulte est le reflet de leurs facteurs de vulnérabilité émergents qui vont s'exacerber et se transformer en facteurs de risque à part entière par la suite.

L'impact des vulnérabilités et de l'histoire de vie des auteures de violences est ainsi primordial dans le cadre de la théorie de l'émergence, puisqu'ils façonnent la subjectivité individuelle, notamment les valeurs et perceptions individuelles, dont nous avons montré l'influence sur la réponse à l'événement/changement. Or, nous n'avons pas pu identifier d'études sur les auteures de violences (physiques ou sexuelles) qui leur laissent la parole pour savoir quelles sont leurs valeurs et attentes ou comment elles lient les événements de leur vie. Pourtant, de nombreuses théories et études androcentrées ont mis en avant l'importance de facteurs andogènes pour comprendre l'apparition de la violence (Gurr, 1970). Or, ce point revêt une importance considérable dans le cadre de la théorie de l'émergence. Il existe donc un vide à combler sur ce sujet. Notons cependant que plusieurs études que nous présenterons dans les prochaines sections donnent la parole aux auteures de violences. Ces études portent majoritairement sur leur passage à l'acte et les événements qui l'ont précédé, permettant ainsi de mieux comprendre cette population.

1.2.3.3 Evénements de vie et trajectoires criminelles

Une trajectoire criminelle peut être définie comme une séquence longitudinale de délits (Blumstein et al., 1988) qui possède donc un début, avec un premier délit, une évolution et une fin, avec un dernier délit avant le désistement de l'individu. Dans le cadre de notre thèse, nous considérons que le changement se caractérise tant par le premier acte délinquant, qui constitue le point de départ de la trajectoire criminelle et donc un changement dans la trajectoire de vie individuelle, que par les changements de trajectoire criminelle subséquents.

Entrée dans la délinquance

L'âge d'entrée dans la délinquance distingue peu les AVP et les AVS. Si les AVS ont en moyenne une trentaine d'années (Desfachelles, 2014; Gannon et al., 2008), l'âge moyen des AVP est plutôt le début de la trentaine ou moins (Blanchette, 1997; Campbell et al., 1998; Pollock et al., 2006), mais certaines études mettent en avant des âges similaires (Bottos, 2007; St Hilaire, 2012). En réalité, l'âge des AVP varie selon le type de délit violent commis, les auteures d'homicides étant ainsi plus âgées que celles auteures de violences intrafamiliales ou de voies de fait simple (Trébuchon, 2015). Cependant, comme le soulignait Desfachelles (2014), l'âge pris en compte par les recherches est généralement celui au moment de la collecte de données ou au moment de l'arrestation. Or, certains délits répétitifs peuvent s'inscrire sur plusieurs années ou certains délits ne pas avoir été détectés, rendant ainsi l'âge mis en avant dans ces études non-pertinent. Plutôt, il apparaît judicieux de se pencher sur l'âge des auteures de violences au moment de leur premier délit.

Ainsi, nombre d'auteures de violences paraissent avoir des antécédents de violence, si ce n'est officiels, au moins auto-révélés. Par exemple, si la majorité des AVS ne présente pas d'antécédents judiciaires avant l'arrestation pour leur délit sexuel et que peu ont des antécédents criminels juvéniles (Elliott, 1994 ; Muskens et al., 2011), nombre d'entre elles ont également commis des délits de violences physiques par le passé, pour lesquels elles n'ont pas été arrêtées (Desfachelles, 2014). De leur côté, et quel que soit le type de violences physiques commis, les AVP tendent elles aussi à présenter un historique de comportements violents, parfois dès l'adolescence (St Hilaire, 2012; Yourstone et al., 2008). Ces données suggèrent que les deux types d'auteures de violences paraissent adopter des comportements violents généraux - au moins - au début de l'âge adulte, mais que les délits les plus graves, tels l'homicide ou les violences sexuelles, pourraient survenir un peu plus tard. Ces constats ressortent également des études de trajectoires criminelles féminines.

Sur la base de questionnaires administrés auprès de 184 auteures de délits arrêtées au cours de leur adolescence pour un délit grave contre la propriété ou contre la personne, Cauffman et ses collègues (2015) font émerger cinq trajectoires criminelles. Tandis que les quatre premières trajectoires correspondent à celles d'individus dont la délinquance est conditionnée à l'adolescence – et ce quel que soit le niveau des comportements antisociaux- la cinquième trajectoire (6,7% du total de leur échantillon) est composée de criminelles dont la délinquance perdure à l'âge adulte. Ce dernier groupe, même s'il semble minoritaire, fait écho aux données précédemment mises en avant sur les AVP. Plutôt, les données relatives aux antécédents et à l'âge indiquent l'existence d'une autre trajectoire de délinquance chez les auteures de violences qui commettent leur premier délit à l'âge adulte et non à l'adolescence.

Les individus qui s'insèrent dans cette trajectoire sont usuellement nommés late onset chronics ou adult onset offenders. Cette trajectoire regroupe des auteures de violences engagées tardivement dans un comportement délinquant et dont la criminalité semble stable à l'âge adulte. Un point méthodologique important doit être souligné ici : selon les études, l'âge d'entrée dans la délinquance, qualifié de « tardif » pourra varier. En effet, certaines études considèrent un premier délit tardif quand il a lieu à la fin de l'adolescence, tandis que pour d'autres, c'est le cas lorsque le premier délit intervient à l'âge adulte. En gardant en tête cette différence, nous devons donc considérer comme tardifs ceux qui ne s'insèrent pas dans les autres trajectoires identifiées et commettent un premier délit à un âge plus avancé que leurs comparses. Toutefois, peu d'études ont été menées sur ceux qui commettent leurs premiers gestes délinquants ou violents à l'âge adulte, ce sujet étant même considéré comme particulièrement négligé par la recherche (Andersson & Torstensson Levander, 2013; DeLisi & Piquero, 2011; Eggleston & Laub, 2002). La raison pour laquelle certaines auteures

de violences commenceraient à poser ces gestes à la fin de l'adolescence ou à l'âge adulte reste donc encore sous documentée.

Eggleston et Laub (2002) notent cependant que les prédicteurs de la délinquance seraient les mêmes pour tous les délinquants, et ce indépendamment de leur trajectoire. Selon ce constat, il ne serait donc pas nécessaire de s'attacher à distinguer les délinquants tardifs de ceux qui ont entamé une trajectoire criminelle au cours de l'enfance ou de l'adolescence. Les auteurs rapportent que les variables étudiées (ex., statut socio-économique, échec scolaire, chômage, capacités cognitives ou encore consommation de cannabis) étaient des prédicteurs de la délinquance à l'âge adulte et permettaient de distinguer les délinquants des non délinquants mais échouaient à différencier les délinquants chroniques des délinquants tardifs. Notons qu'ici encore, ces conclusions sont androcentrées et leur application à un public féminin incertain.

L'idée que l'âge est important dans l'étiologie de la délinquance n'est pas isolée et plusieurs perspectives explicatives comme la perspective développementale ou les parcours de vie sont construites autour d'elle (Sampson & Laub, 1993). Selon les auteurs de ces perspectives, les facteurs étiologiques seraient différents chez les délinquants qui débutent leur délinquance tôt et ceux qui versent dans l'agir délinquant à l'âge adulte (Andersson & Torstensson-Levander, 2013), même si ces deux trajectoires présentent de nombreux facteurs de risque semblables, notamment issus de l'enfance. Il convient donc de déterminer quels facteurs permettent d'expliquer la différence dans le timing de l'apparition de leur délinquance.

Événements de vie & période prédélictuelle

L'apparition de facteurs de risque chez les délinquants tardifs ou la disparition de facteurs de protection présents jusque-là permettent de comprendre l'entrée tardive dans la délinquance. Par exemple, le résultat d'un environnement protecteur au cours de l'enfance et de l'adolescence (famille et environnement scolaire qui offrent un bon soutien), ou de liens sociaux qui pourraient fournir un contrôle social suffisant pour tenir éloigné de la délinquance jusqu'à l'âge adulte (Farrington et al., 2012 ; Thornberry & Krohn, 2005). A ce moment, ces individus, n'étant plus supportés par leur réseau social, ne seraient pas parvenus à effectuer avec succès leur transition vers les rôles adultes attendus comme le mariage ou l'emploi et, exposés à des événements négatifs, entament alors leur carrière criminelle (Sampson & Laub, 1993).

La littérature sur les auteures de violences tend à valider les constats faits sur des populations masculines ou d'auteurs de délit en général et a établi que, dans les mois qui précèdent un passage à l'acte, un mode de vie instable et des affects négatifs tendent à survenir dans la vie des criminelles (Decou et al., 2014; Gannon et al., 2013; Harrati & Vavassori, 2015). L'accumulation d'événements négatifs au cours de cette période, l'absence d'extériorisation des sentiments afférant à ces événements ainsi que les mécanismes d'adaptation inadéquats accroissent leurs vulnérabilités et donc le risque de passage à l'acte violent (Murdoch et al., 2010, 2011 ; St Hilaire, 2012).

Une première clef de compréhension de l'étiologie de la délinquance des auteures de violences suggère que les événements de vie qui surviennent dans la vie des individus puissent avoir une incidence sur leur délinquance. Il convient également d'étudier les motivations et cognitions qui supportent le comportement violent. Cette étude pourra également nous permettre de déterminer si ces éléments peuvent permettre de comprendre où se situe la différence entre les AVS et les AVP, puisqu'elles semblent, jusqu'à présent peu se différencier.

Evénements de vie & passage à l'acte

Nous l'avons noté précédemment, la notion d'événement de vie permettrait de comprendre pourquoi certaines sont plus à même de commettre des gestes violents, ces événements venant accroître leur vulnérabilité. En outre, cette notion a également été mise en avant par la recherche pour expliquer les causes immédiates des gestes de violence physique, les résultats de l'étude de Murdoch et ses collègues (2011) montrant notamment, dans la période immédiate avant le passage à l'acte, la présence de déclencheurs qui augmentent les probabilités de réaction violente.

Face à des situations qui entraînent des affects négatifs, deux choix peuvent en effet être fait : des réponses adéquates ou inadéquates. Selon Sirois et Kitner (2015), une stratégie peut être qualifiée d'inadaptée lorsqu'elle consiste en des réponses non constructives et évitantes qui peuvent contribuer à accroître le stress au lieu de le supprimer ou le diminuer. A l'inverse des mécanismes adaptés qui vont aider l'individu et réduire son anxiété sur le court et le long terme, les mécanismes inadaptés n'apportent qu'une aide momentanée. Parmi ces stratégies, on retrouve le déni, la consommation de substance, l'évitement, la dépression, l'automutilation, la culpabilité ou encore les comportements dangereux, dont la violence (Merrill, Guimond, Thomsen & Milner, 2003 ; Nathan & Ward, 2001 ; Sirois & Kitner, 2015). Selon Dalla Piazza (2007:21), la violence s'exprime d'ailleurs chez la personne "dont les conduites d'évitement n'ont pu s'organiser et aboutir".

La présence d'événements déclencheurs négatifs qui entraînent une réaction inadaptée est mise en avant par l'étude des motivations des AVP. Murdoch et al., tout comme St Hilaire (2012) notent deux motifs à la violence: une instrumentale et une expressive et réactive. La violence utilitaire/instrumentale vise les intérêts privés de l'AVP, comme obtenir un gain, éviter une

arrestation ou répondre à un besoin personnel (Kruttschnitt et al., 2008). La violence expressive reflète une perte de contrôle face aux émotions négatives, particulièrement la colère, l'injustice ou la peur qui naissent dans un contexte donné. Il s'agit donc d'une violence réactive qui a pour but de neutraliser la victime, de faire cesser une attaque ou menace envers elle ou autrui, de défendre leur honneur ou d'exprimer les émotions négatives ressenties à ce moment précis. Cette violence s'apparente alors à une défense active.

De nombreuses études mettent ainsi en avant des motivations qui peuvent être qualifiées d'immédiates, comme par exemple agir violemment pour protéger autrui (Morin, 2018; Wallace et al., 2008), en raison d'un manque de respect et d'une humiliation perçue (Batchelor, 2007 ; Kruttschnitt & Carbone-Lopez, 2006 ; Sommer & Baskin, 1993) ou encore pour se protéger (Chambers et al., 2009; Morin, 2018). Cooper et Smith (2012) soulignent que l'homicide féminin serait le plus souvent une réaction immédiate dans un cadre conflictuel. La vengeance a également été mise en avant par plusieurs études comme étant une des motivations qui pousse à être physiquement violente (Chambers et al., 2009; Morin, 2018). Dans ce cas de figure, et bien qu'il n'ait été précisé s'ils étaient ou non planifiés, les gestes violents apparaissent également survenir en raison d'événements de vie plus ou moins immédiats.

La présence de tels déclencheurs n'a en revanche que peu été mise en avant dans les études relatives aux AVS, où il est plutôt noté une congruence d'événements dans les semaines ou mois précédant le délit, mais pas dans une période immédiate. Les agressions sexuelles apparaissent plutôt planifiées et/ou répondre à une demande (implicite ou non) du complice (Gannon et al., 2013 ; Desfachelles, 2014). Parmi les motivations plus immédiates mises en avant au sein de cette population, on retrouve le souhait de se protéger du complice (Desfachelles, 2014) ou répondre à une de ses

demandes immédiates (Decou et al., 2014). La motivation de vengeance, également mise en avant par plusieurs études, peut également intervenir dans ce contexte (Decou et al., 2014 ; Gannon et al., 2010). Cependant, on note d'autres motivations qui n'interviennent pas en réponse directe à un événement, comme le fait de vouloir faire plaisir au complice, la gratification sexuelle, la recherche d'intimité avec le complice ou la victime (Decou et al., 2014 ; Desfachelles, 2014 ; Gannon et al., 2010).

L'étude du passage à l'acte et des motivations des auteures de violences révèle une différence entre les AVP et les AVS : tandis que les gestes violents des premières paraissent plutôt être réactionnaires, cela paraît être en fait peu le cas chez les secondes. Pour les AVS, l'accumulation des expériences négatives et des affects négatifs afférents peut être mise en lien avec le passage à l'acte violent, tandis que chez AVP il est noté la survenue d'un événement immédiat, dit "déclencheur", même s'il est également noté une congruence d'événements antérieurs.

Les études précédemment citées mettent peu en avant les ressentis des auteures de violences, se concentrant majoritairement sur les éléments situationnels. Logiquement, le lien n'est donc pas fait entre ces deux types de facteurs. Ce lien a pourtant été étudié chez les hommes. Si l'on se réfère au modèle général de l'agression développé par Anderson et Bushman (2002) suggère ainsi que le comportement violent est déterminé par le contexte et par la personne – et notamment par sa personnalité ou ses expériences passées – qui vont influencer l'état psychologique (humeurs, émotions et cognitions) de l'individu à l'instant t, lequel, à son tour déterminera la réponse choisie. Il est donc nécessaire d'investiguer les facteurs internes (ressenti notamment) avant et après la survenue d'un événement / changement, ce qui est une partie importante de notre thèse.

Si la notion d'évènement de vie est mise en avant pour mieux appréhender l'étiologie de la violence et le passage à l'acte des auteures de violences, elle apparaît en revanche absente dans l'étude de l'évolution de la criminalité de ces auteures de violences.

Evolution de la trajectoire criminelle

La question de l'évolution des trajectoires criminelles de auteures de violences s'avère être négligée par la littérature. En effet, si de nombreuses études se sont attachées à décrire leur processus de passage à l'acte, très peu ont semblé prendre en compte l'évolution de leur criminalité.

Du côté des AVP, trois études majeures peuvent être citées comme ayant permis de mieux comprendre le passage à l'acte féminin et mettent en avant l'existence de variation dans la délinquance des AVP (Chambers et al., 2009; Murdoch et al., 2011; St Hilaire, 2012). Ainsi, Murdoch et ses collègues (2011) soulignent que certaines participantes de leur étude utilisaient alternativement deux types de violence (utilitaire et expressive) selon les circonstances ; la motivation à commettre l'acte de violence pouvait donc varier selon l'évaluation de la situation qu'elle faisait, mais cet aspect et les facteurs qui entraînent ce changement n'ont pas été investigués.

De la même manière, plusieurs études ont développé des processus de passage à l'acte chez les AVS (Decou et al., 2014; Desfachelles, 2014; Gannon et al., 2008, 2013; Harrati & Vavassori, 2015). Contrairement aux autres modèles présentés qui ne traitent l'agression sexuelle que comme un événement unique se soldant par une réponse pénale qui marque la fin de la délinquance, le modèle développé par Desfachelles s'inscrit dans un cadre temporel plus général en ce qu'il considère la répétition de l'agir délinquant et la modification du comportement criminel. Elle envisage de ce fait les évolutions et modifications éventuelles qui peuvent se produire pendant cette période, qui peut

parfois s'échelonne sur plusieurs années, notamment quant aux motivations ou à leur implication, ce que n'avaient pas semblé prendre en compte les précédentes études de trajectoires. Dès 1989, Mathews et ses collègues avaient pourtant suggéré la variabilité des motivations des AVS. Également, selon Cortoni et Gannon (in press), se basant sur le modèle d'excitation sexuelle spécifique aux AVS et développé par Basson (2000), la motivation première pour l'agression sexuelle serait plutôt de nature non-sexuelle mais, au fil des agressions, cette excitation pourrait apparaître et devenir un moteur pour les agressions subséquentes.

Les résultats rapportés par les études relatives au processus de passage à l'acte chez les auteures de violences physiques et sexuelles ont fourni des éléments indiquant la non linéarité de leurs trajectoires criminelles, notamment en terme de motivation et implication. Jusqu'à présent, la littérature relative aux trajectoires de la délinquance des AVS et AVP, a pourtant majoritairement considéré la délinquance comme un acte unique : la criminelle pose un acte qui se solde par une réponse pénale. Ces études ne tiennent donc pas compte des variations qui peuvent se présenter quant aux motivations, perceptions, à la réalisation de l'acte ou encore à ses conséquences, ou tout du moins, ne l'exposent-elles pas clairement alors même qu'il s'agit d'un principe fondamental de la perspective des trajectoires de vie.

En effet cette perspective, si elle accorde une place importante au changement, en étudie les grandes tendances à court terme, soit de mois en mois (Griffin & Armstrong, 2003 ; Horney et al., 1995 ; McGloin et al., 2007; Ouellet & Laferrière, 2016 ; Uggen & Thompson, 2003) ou à long terme, sur plusieurs années ou décennies (King et al., 2007 ; Maruna, 2001 ; Sampson & Laub, 1993, 2003). Le désistement a été particulièrement étudié, mais aussi la versatilité, l'aggravation ou la fréquence des

conduites criminelles, ou les revenus (Bouchard & Ouellet, 2011 ; Eggleston & Laub, 2002; Lussier et al., 2005 ; Ouellet & Laferrière, 2016 ; Ouellet & Tremblay, 2014 ; Piquero & Chung, 2001 ; Wijkman et al., 2011).

Etudier le changement sur une base temporelle présente à notre sens une limite, puisqu'il s'agit alors de périodes artificielles fixées par le chercheur restreignant de fait le champ d'études des changements criminels et négligeant ceux intervenant d'un délit à l'autre. Ainsi, lorsque Piquero et ses collègues (2003) évoquent la stabilité des trajectoires criminelles, ils évoquent à notre sens la stabilité du comportement antisocial, soit le fait de commettre des délits et non la stabilité des comportements spécifiques. Prenons un exemple pour illustrer ce point. Un individu qui commet plusieurs agressions sexuelles sur des enfants pourrait voir son comportement qualifié de stable selon la notion de stabilité employée par la littérature. Cela référerait au fait qu'il commet des délits d'une même nature, de manière régulière. Sa délinquance sexuelle (comportement général) apparaît donc stable. Or les caractéristiques des délits sexuels de cet individu peuvent différer de l'un à l'autre, notamment en terme de motivations ou de gestes posés, des changements dans les modalités de commission des délits (MCD) que la littérature sur les auteurs de violences a mis en évidence. La conceptualisation des paramètres de la carrière criminelle apparaissent donc observer des comportements généraux plus que spécifiques, qui nous semblent pourtant revêtir une importance considérable. Pourtant ces changements ont fait l'objet de peu de recherches et de peu d'explications (Hochstetler, 2002; Lyng, 1990), et aucunes sexo-spécifiques.

1.3. Importance de développer des connaissances sexo-spécifiques

Les chercheur·e·s dans le domaine de la délinquance féminine s'entendent unanimement sur le fait qu'il faille aujourd'hui développer les connaissances sexo-spécifiques à partir de recherches spécifiquement basées sur cette population. Il n'est en effet plus envisagé d'appliquer de modèle ou de données issues de recherches sur les hommes. Si hommes et femmes présentent des caractéristiques communes, ils ont également des différences (Fergusson & Horwood, 2002). Par exemple, l'étude de Wong et ses collègues (2010), sur la base de 30 articles européens relatifs aux facteurs de risque chez les jeunes adultes, a noté plusieurs facteurs de risques communs (ex., victimisation, faible QI, faible estime de soi), certains propres aux hommes (ex., bien-être psychologique) et d'autres exclusivement féminins (ex., idées suicidaires, haute estime de soi, dépression ou nombre élevé d'événements de vie). L'hyperactivité, les capacités intellectuelles, les expériences de sévérité ou de laxisme des parents, le faible statut socio-économique, les conflits familiaux seraient aussi des facteurs de risques sexo-spécifiques (Odgers et al., 2008).

Les mêmes conclusions émergent des recherches dédiées aux AVS et AVP. Au niveau de la délinquance violente, des différences de genre seraient notables à partir de la période préscolaire, où les garçons rapportent plus d'agressions personnelles et d'agressions physiques. Avant cela peu de différences sont à noter quand l'enfant est en bas âge (un/deux ans) et aucune avant cet âge (Loeber & Hay, 1997). Aussi, les conséquences de la victimisation pendant l'enfance apparaissent plus importantes chez les filles, ces dernières ayant plus de chances d'avoir des comportements violents que les garçons abusés ou négligés (Rivera et Widom, 1990).

De plus, il ressort des études que les auteures de violences présentent plus de problèmes mentaux que leurs homologues masculins et que leur violence s'exprime plus fréquemment de manière verbale, tandis que les hommes commettent des agressions physiques plus graves, comme des bagarres entre groupes, de la violence sexuelle, des homicides ou encore des agressions aggravées (Rutter & Giller, 1983). Cette différence dans la gravité des agressions commises viendrait notamment du fait que les auteures de violences physiques, plus que leurs homologues masculins, ont conscience des conséquences de l'acte violent, tant pour la victime que pour elle-même (Eagly & Steffen, 1996 ; Krakowski & Czobor, 2004). Selon Loeber et Loeber (1998), cette différence pourrait également refléter un seuil de facteurs de risques différent qui mène à un risque d'expression différent lors de l'agression, pour les deux genres. La délinquance féminine ne s'exprimerait que quand ces dernières sont exposés à un nombre important de facteurs de risques, comparativement aux hommes (Estrada & Nilsson, 2012; Loeber & Loeber, 1998 ; Wong et coll., 2010). Si les deux genres tendent à être affectés par des facteurs de risques communs et d'autres spécifiques, ces dernières auraient, notamment parce que les comportements violents sont contraires à la socialisation de genre, besoin d'une accumulation plus élevée de facteurs de risques pour commencer à agresser (Estrada & Nilsson, 2012 ; Wong et al., 2010).

Des différences de genre ont également émergé des études de trajectoires, où il est apparu que certaines caractéristiques propres aux auteures de violences n'avaient pas été décelées par la première étude relative au processus de passage à l'acte de Chambers et ses collègues (2009) basée sur les hommes. Lorsque les auteurices ont cherché à vérifier si le Pathways model of assault pouvait être appliqué aux auteures de violences physiques, elles ont observé que les participantes à leur étude se répartissaient différemment dans les trajectoires de délinquance précédemment identifiées, que certaines motivations mises en avant ne l'avaient pas été par leurs homologues masculins, et

que des facteurs comme la consommation d'alcool, les problèmes de santé mentale ou la victimisation sexuelle différaient.

Également, plusieurs recherches ont permis de mettre en avant des spécificités cognitives et motivations propres aux auteures de violences sexuelles (Beech & al., 2009; Cortoni, 2018; Gannon et al., 2012). Par exemple, Marshall et ses collègues (2020) ont mis en avant que la STATIC 99, l'un des outils d'évaluation du risque de récidive sexuelle les plus utilisés, n'était pas prédictif pour les auteures de délits sexuels.

Face aux nombreuses différences ci-dessus exposées, et en l'absence de données probantes attestant qu'il faille considérer les deux genres comme une même entité, il ne semble pas possible à l'heure actuelle de simplement transférer les connaissances sur les hommes pour les appliquer aux femmes (Blanchette et Brown, 2006). En continuant à s'inscrire dans une démarche androcentrée, le risque est de négliger une part importante des caractéristiques spécifiquement féminines. Il semble également non pertinent d'effectuer au préalable des comparaisons entre les deux genres, ce qui a entraîné de nombreuses négligences dans la littérature et a ralenti les recherches sexo-spécifiques. Au contraire, il paraît plus approprié de développer les connaissances sexo-spécifiques et, si besoin est, de les comparer ensuite à leurs homologues masculins.

Malheureusement, et malgré tout, il nous a fallu recourir à une littérature masculine pour ce qui est des trajectoires, changements, etc. En effet, il n'y a que peu, voir sur certains sujets pas, de recherches menées exclusivement sur des échantillons féminins ou qui n'essayent pas de leur appliquer des résultats issus de recherches sur les hommes. Notons cependant que cette littérature est appréhendée par de nombreux chercheurs comme étant mixte. Pour l'ensemble des raisons

précédemment énoncées, nous ne pouvons qu'être en désaccord. Nos résultats permettront peut-être d'identifier des différences de genre sur ces points.

Synthèse

Plusieurs lacunes ressortent de la littérature présentée précédemment. D'abord, de nombreuses lacunes ressortent de l'étude du changement dans les trajectoires criminelles (dont leur apparition), et, encore une fois, la majorité de ces données sont issues de recherches sur les hommes, prenant le risque de manquer des spécificités féminines. Tout d'abord, la subjectivité de l'individu y est encore souvent minimisée, voire mise de côté alors que plusieurs études ont montré son importance tant au niveau du changement environnemental que dans la transition subséquente qui en découle. Cette transition a, en outre, elle aussi été négligée et la majorité des études semble faire un lien direct entre l'événement et le changement, alors ce lien est indirect. Le changement résulterait en effet plutôt de la transition ou, tout du moins, ferait partie de ce processus.

Enfin, on constate que la littérature s'est majoritairement concentrée sur les changements généraux qui apparaissent dans la trajectoire criminelle d'un individu, négligeant de fait les changements beaucoup plus microscopiques qui peuvent se produire dans les modalités de commission des délits, alors que ces deux types de changements nous semblent liés, et ne pas pouvoir être appréhendés l'un sans l'autre pour saisir pleinement leur nature.

Pour pallier ces lacunes, l'emploi de la théorie de l'émergence, alliée avec la perspective de la trajectoire de vie, apparaît comme le cadre le plus adapté à l'étude du changement des trajectoires criminelles. Malgré sa pertinence apparente pour l'étude du phénomène criminel, aucune étude empirique dans le domaine de la criminologie n'a encore utilisé la théorie de l'émergence, même si plusieurs auteures ont réfléchi à l'articuler à des concepts criminologiques plus généraux, comme la théorie des activités routinières (Griffiths et al., 2010; Kennedy & Caplan, 2010; McGee &

Piquero, 2011). Cependant, il faut noter que, adaptée à l'étude du changement, cette théorie intégrative a vu ses différents stades étudiés séparément comme nous l'avons vu tout au long du présent manuscrit: l'étude de l'influence des facteurs environnementaux et individuels sur le crime (Cowan, 1991 ; Horney et al., 1995 ; Nagin & Paternoster, 1993 ; Sampson & Laub, 1993, 2003), l'étude des transitions et de l'agentivité (Giordano et al., 2003 ; Laub & Sampson, 2001, 2005; Maruna, 2001; Shover, 1996) et le lien entre la délinquance passée et future (Hochstetler, 2002 ; McGee & Piquero, 2011 ; Nagin & Paternoster, 1991 ; Ouellet & Tremblay, 2014). Alors que ces études ont investigué ces aspects de manière isolée, la théorie de l'émergence propose d'inclure dans un même cadre ces différents éléments.

Trois apports principaux sont amenés par cette théorie dans le cadre de l'étude du changement. Tout d'abord, l'individu et sa subjectivité y occupent une place de premier choix, et ne peuvent être détachés de leur environnement (et réciproquement). Ensuite, la théorie de l'émergence permet d'appréhender le changement comme un processus progressif et réitératif. Également, cette théorie permet d'appréhender le changement sur le long terme, en admettant qu'un changement à un temps donné puisse avoir une incidence sur la suite de la criminalité d'un individu et donc sur son environnement et sur sa subjectivité. Il est ainsi possible d'envisager le changement à deux niveaux, un changement au niveau microscopique dans les modalités de commission d'un délit (ex., motivations, implications, force utilisée) et un second à un niveau plus général (ex., versatilité, fréquence), comme une somme des premiers.

En outre, la recherche, si elle distingue l'étude des AVS et les AVP, tend à mettre en évidence que ces deux populations présentent des parcours de vie avec de fortes similarités. Si l'on se fonde sur la théorie de l'émergence selon laquelle l'émergence de la violence se ferait suite à un événement

contextuel, la littérature n'a pas permis d'identifier de facteurs permettant d'expliquer pourquoi certaines se dirigent vers des violences sexuelles et d'autres des violences physiques. Il est donc nécessaire d'étudier ces deux populations, notamment l'émergence de leur comportement délinquant, pour, possiblement, permettre de faire émerger leurs similarités ou leurs différences.

Egalement, la littérature a jusqu'à présent peu laissé de place à la parole des auteures de violences pour comprendre des éléments subjectifs tels que leurs valeurs, ressentis ou autres. Plusieurs études qualitatives ont été menées, souvent dans le but de mettre en lumière des éléments contextuels qui pourraient permettre de mieux comprendre leur délinquance ou leur passage à l'acte. L'étude des subjectivités individuelles des auteures de violences a cependant permis de faire émerger plusieurs motivations au passage à l'acte, mais d'autres composantes telles les valeurs, perceptions ou croyances ont généralement été ignorées. Ces éléments sont donc manquants pour comprendre au mieux les changements dans les trajectoires criminelles, tel que nous souhaitons l'approcher.

Finalement, le statut passé de la femme a entraîné une méconnaissance de sa délinquance, puis l'application de données issues de recherches sur les hommes. De ce fait, les théories et modèles développés par et pour les hommes négligent une variété d'éléments uniques à la délinquance féminine (Chesney-Lind, 1989; Daly & Chesney-Lind, 1988). L'impossibilité de transférer directement aux femmes des données issues de recherches sur les hommes semble toucher tous les domaines, des trajectoires développementales (Chambers et al., 2009, 2010 ; Fergusson & Horwood, 2002 ; Giordano et al., 2002), aux théories (Morash, 1999) ou aux outils d'évaluation (Blanchette & Brown, 2006; Gannon et al., 2012; Marshall et al., 2020). Il est donc nécessaire pour la recherche portant sur des populations féminines de se dégager autant que faire se peut de l'hégémonie des recherches faites par et pour des hommes.

OBJECTIFS DE LA THÈSE :

Comprendre, à partir de leur discours, le changement dans les trajectoires criminelles des auteures de délits de violence physique et/ou sexuelle.

Le concept de carrière criminelle a permis d'étudier l'évolution générale des trajectoires criminelles et d'établir leur variabilité sur de nombreux paramètres. Cependant, jusqu'à présent les études sur les trajectoires criminelles des auteures de violences n'ont encore jamais pris en compte cette conclusion pourtant bien établie. Comme nous l'avons souligné, les études de trajectoire et de processus de passage à l'acte de cette population se sont souvent bornées à déterminer les éléments menant au premier passage à l'acte, sans sembler concevoir que l'agir délinquant pouvait se répéter dans des conditions différentes qu'il serait pertinent d'étudier. La présente thèse vise ainsi à comprendre le changement dans les trajectoires criminelles des auteures de délits de violence physique et/ou sexuelle.

Nous venons ainsi arrimer deux sujets d'études, celui de la carrière et des trajectoires criminelles (par l'emploi des concepts de changements et de transition notamment), et celui des auteures de violences. A la lecture de la littérature sur cette population, on remarque que la plupart des études semblent hermétiques à l'utilisation de concepts criminologiques plus généraux, qu'il s'agisse des carrières criminelles ou des théories plus générales comme le contrôle social informel, la tension, etc. Une raison pourrait être la réticence à appliquer aux femmes des théories issues de recherches sur les hommes, ce que nous avons nous aussi dénoncé. Cependant, nous sommes convaincues qu'en prenant des précautions et en gardant à l'esprit ce biais il est tout à fait possible – et qui plus

est nécessaire – de faire la jonction entre l'étude de populations spécifiques et celle d'une criminologie plus générale, ce que la présente thèse vise.

En outre, de nombreuses études sur le changement ne l'envisagent pas comme un processus et méconnaissent également la subjectivité individuelle, notamment quand il s'agit de recherches quantitatives. Or, la subjectivité est à nos yeux une donnée essentielle à la compréhension de tout phénomène social. Comprendre le phénomène du changement à partir du discours de celles qui l'ont vécu semble donc une évidence.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Observer l'histoire de vie des auteures de violences avant l'émergence de leur violence

La subjectivité individuelle revêt une grande importance dans le cadre de la théorie de l'émergence, puisqu'il est estimé que le changement, tant l'événement contextuel que le changement de trajectoire criminelle, variera selon celle-ci. Or, cette subjectivité est grandement liée à l'histoire de vie de la personne. En outre, pour appréhender la réaction individuelle au changement, il est nécessaire de pouvoir estimer comment celui-ci s'inscrit dans la trajectoire de vie de l'individu, et notamment sur quels aspects il marque un changement. Par exemple, une rupture amoureuse peut marquer un changement quant à l'environnement social de la personne ou encore à sa situation financière. Finalement, la littérature a souligné l'importance des événements de vie antérieur, parfois même s'étant déroulés au cours de l'enfance, dans l'établissement de vulnérabilités qui favorisent le passage à l'acte violent.

Examiner les changements qui interviennent dans la trajectoire criminelle, particulièrement son début, et les changements dans les modalités de commission des délits.

Nous avons mentionné que les processus menant à l'apparition de la violence et ceux aboutissant à un changement dans la délinquance pouvaient être similaires. En outre, si le concept de carrière criminelle reconnaît la versatilité des conduites criminelles, les changements étudiés dans le cadre de cette approche sont restés des changements généraux qui apparaissent sur le long terme. Peu d'études ont cherché à identifier les changements qui ont lieu à court terme, et plus spécifiquement quels changements interviennent dans les modalités de commission des délits. Ces deux types de changements nous semblent pourtant liés et ne nous semblent donc pas pouvoir être appréhendés l'un sans l'autre pour saisir pleinement leur nature. Ces points n'ont fait l'objet que de peu de recherches de manière générale et aucune étude sur les auteurs de violences ne les a pris en considération.

Identifier si ces changements sont le fruit d'une transition et les facteurs environnementaux et individuels associés;

L'étude des trajectoires des trajectoires admet que les changements sont généralement le fruit d'un changement environnemental, aussi appelé changement dans les circonstances de vie. Cependant, ces études ont laissé peu de place aux facteurs individuels et, de façon plus générale, à la subjectivité de l'individu, qui y est encore souvent minimisée, voir mise de côté, alors que plusieurs études ont montré son importance tant au niveau du changement environnemental (Cowan, 1991 ; Horney et al., 1995 ; Nagin & Paternoster, 1993 ; Sampson & Laub, 1993, 2003), que dans la transition subséquente qui en découle (Giordano et al., 2003 ; Laub & Sampson, 2001, 2005; Maruna, 2001; Shover, 1996). Cette transition a en outre elle aussi été négligée et la majorité des études semble

faire un lien direct entre l'événement et le changement, alors qu'il apparaît que ce dernier est indirect. Le changement résulterait en effet plutôt d'une transition ou, tout du moins, ferait partie de ce processus. Pourtant, cet aspect n'a également que peu été couvert par la littérature. Nous estimons donc qu'il est nécessaire d'abord de mettre en évidence quels facteurs individuels et environnementaux mèneront à un changement (émergence du comportement et à court terme) dans la délinquance. Cependant, extraire ces facteurs, comme l'ont fait d'autres études avant nous chez les hommes principalement, ne nous semble pas suffisant. Un lien doit être fait entre ces deux types de facteurs qui entraînent une transition chez la délinquante. Nous devons donc comprendre comment interagissent les facteurs individuels et environnementaux.

Explorer l'existence d'un lien possible entre les changements dans les modalités de commission des délits et des changements plus généraux dans les trajectoires criminelles ;

Plusieurs études ont permis de faire le lien entre la délinquance passée et future (Hochstetler, 2002 ; McGee & Piquero, 2011 ; Nagin & Paternoster, 1991 ; Ouellet & Tremblay, 2014), cependant, aucune étude n'a cherché à déterminer comment évoluent les délits en terme de motivations, organisations, victimes, etc. – soit les modalités de commission des délits –; de fait, le lien entre ces changements et ceux plus généraux comme la versatilité, la gravité ou la fréquence n'a pu être déterminé. Il faut souligner que la manière dont ce lien s'établit ne sera pas à l'étude.

Observer si les caractéristiques délictuelles influencent les résultats des précédents objectifs.

Comme nous le mentionnions précédemment, une quantité d'actes différents se retrouve sous l'appellation commune de violence, mais seules les AVS et les AVP sont réellement toujours

séparées par la recherche. L'opportunité de cette séparation d'office mérite d'être questionnée lorsque l'on étudie leurs trajectoires criminelles, alors que la littérature met en avant des parcours de vie similaires. Identifier des différences entre ces deux populations pourraient d'abord venir asseoir cette distinction jusqu'à présent peu discutée, mais aussi éventuellement permettre d'identifier des éléments qui pourraient permettre de comprendre pourquoi certaines auteures de délits se dirigent vers un type de délit plutôt qu'un autre. En outre, il convient également de s'interroger sur l'éventuelle pertinence de distinguer les auteures de violences sur une autre base que celle du type de délits commis, comme la co-délinquance ou le type de victime, qui pourrait s'avérer tout aussi pertinente. Plusieurs études relatives aux AVS ont notamment montré des différences entre les auteures de délit en complicité ou non sur les caractéristiques délictuelles ou les motivations par exemple (Desfachelles, 2014 ; Mathews et al., 1989 ; Muskens et al., 2011).

CHAPITRE II :

MÉTHODOLOGIE

Notre thèse explore les trajectoires criminelles des auteures de violences physiques (AVP) ou sexuelles (AVS) en s’attachant notamment à comprendre le rôle de facteurs environnementaux et individuels dans l’émergence et l’évolution de leur violence, et ce en partant du récit de cette population. Différents supports ont été employés pour effectuer la présente collecte des données, chacun faisant l’objet d’une section. D’abord, nous avons consulté les dossiers pénaux des participantes, puis mené une série d’entretiens semi directifs avec certaines d’entre elles conjointement à la méthode des cartes de vie. Egalement un formulaire a été distribué aux détenues qui le désiraient. Les données ont été récoltées entre septembre 2017 et février 2018 au sein de deux maisons d’arrêt et deux centres pénitentiaires français. Afin d’assurer l’anonymat des personnes rencontrées, nous n’indiquerons pas précisément les lieux de ces établissements.

2.1 Choix de la méthodologie qualitative

Plusieurs raisons nous ont décidé à nous tourner vers une approche qualitative pour réaliser notre projet d’étude. En méthodologie qualitative, le chercheur·e adopte une démarche inductive, c’est-à-dire qu’il ne part pas avec des idées ou hypothèses préconçues, ces dernières émergeant au fil de la collecte de données et des analyses (Hill et al., 1997). Poupart et Couvrette (2018, p. 219) notaient d’ailleurs que cette méthode permet ainsi d’« explorer une réalité sociale en profondeur et (...) susciter l’émergence de nouvelles dimensions tout en évitant la préstructuration des discours ». Cette idée de la recherche est déterminante pour différentes raisons. D’abord, d’un point de vue idéologique, il nous semble primordial de débiter la recherche avec le moins de présupposés possibles, alors que les relations entre le chercheur·e et ses participants pâtissent déjà d’un grand nombre de contraintes. En outre, comme il ressort de

la revue de littérature précédemment établie, la recherche sur les trajectoires criminelles féminines est encore à ses prémises et les données qui ont émergé des études doivent donc être vérifiées, éventuellement approfondies et certaines peuvent être manquantes. Également, il est important de rappeler que les résultats issus de recherches concernant les hommes ne peuvent être transposés aux femmes. Ces points nous ont amenés à estimer que la rigidité d'une méthode quantitative viendrait nuire à notre recherche et le choix d'une méthode qualitative s'est naturellement imposée à nous.

D'abord utilisés dans des études quantitatives avec des perspectives psychosociales ou de psychologie développementale, les récits de vie narratifs (parfois appelés trajectoires de vie, nous utiliserons le terme de récit de vie narratif pour éviter toute confusion avec la trajectoire de vie utilisée sur un plan théorique et empirique) se sont peu à peu liés à la méthodologie qualitative (Cousineau, 2005) et, afin d'étudier les parcours individuels, apparaissent les premières études utilisant cette méthode au début du XX^{ème} siècle (Niewiadomski, 2008). Cette dernière permet, « à partir d'un cas singulier, [...] (d') analyser certains phénomènes sociaux dont les méthodes classiques sont incapables de rendre compte » (Orofiamma, 2008, p. 69). Le récit de vie narratif semblait logique pour notre étude qui vise notamment à mettre en lien les trajectoires criminelles et les trajectoires dites conventionnelles (maritales, d'emploi, de consommation, etc.), permettant ainsi de mettre en lumière les différents éléments de vie d'une personne qui ont pu avoir une incidence sur sa vie et mener à sa trajectoire criminelle, mais aussi de comprendre le déroulement de ces éléments et comment ils sont liés.

Également, Orofiamma (2008) considère que le récit de vie concilie deux registres de données. Les premiers viennent rendre compte d'une réalité objective, avec les événements historiques vécus par l'interviewé, tandis que les seconds réfèrent à une réalité subjective, à savoir les significations et interprétations de son vécu par la personne. De fait, les études utilisant les récits de vie permettent de rendre compte d'évènements marquants dans la vie d'un individu et de la manière dont ce dernier les a perçus, ce qui suggère que la personne étudiée est capable d'introspection, de saisir le sens qu'elle donne à ses perceptions. En pratique, les participantes ont ainsi été librement amenées à rapporter les éléments significatifs de leur vie. Notons que les dossiers judiciaires des participantes n'ont pas été évoqués lors des entretiens ; nous souhaitons en effet les laisser libres de s'exprimer sur les sujets qu'elles avaient choisis d'aborder. Mentionner leur dossier aurait pu avoir l'effet inverse.

2.2 Participantes

Le choix des participantes à une étude ne peut être aléatoire et se doit de respecter certaines règles et principes. Nous les exposerons, ainsi que leur mise en œuvre, avant de présenter les caractéristiques de notre échantillon final.

2.2.1 Choix des participantes

Comme le soulignent Hill et Williams (2012), il faut, pour définir la taille d'un échantillon, déterminer combien de participant·e·s sont nécessaires pour assurer la cohérence des résultats. Les principes de diversification externe et interne (également appelé principe de saturation) sont

des principes clefs à laquelle doit répondre une étude qualitative. Le principe de saturation est considéré comme atteint lorsque les entretiens n'apportent plus de données nouvelles. Le principe de diversification externe, suppose d'offrir une vision générale à l'intérieur d'un groupe restreint et homogène et suppose en conséquence de multiplier les profils des participant·e·s afin de d'obtenir un échantillonnage varié. Les méthodes qualitatives ne sont pas à la recherche d'une représentation statistique mais de renseignements suffisants pour permettre une vision d'ensemble de la situation, nécessaire pour valider ce principe de diversification.

Des caractéristiques individuelles capables d'assurer une diversification de l'échantillon ont de fait été établies. Nos critères d'inclusion étaient très larges : il s'agissait d'auteurs de délits de violences (physiques ou sexuelles) les qualifications pénales qui ont été retenues étaient nombreuses et sont visibles en annexe. Concernant les actes de violence, trois critères pouvaient permettre d'inclure une participante à notre étude : si plusieurs mentions pour des faits de violences avaient été inscrites à leur casier judiciaire, si le délit violent avait eu lieu de façon répétée (ex., sur plusieurs mois/années) ou si les expertises révélaient des antécédents de violence chez la participante. Les critères d'exclusion étaient les actes isolés. En effet, alors que notre thèse porte sur les changements qui occurrent dans les trajectoires criminelles, cela induit inéluctablement que les personnes rencontrées aient commis plusieurs délits. Cependant, si ce critère semble aisé à mettre en place, il s'est en réalité révélé plus compliqué que nous l'imaginions.

Premièrement, les chefs d'inculpation peuvent inclure un ou plusieurs délits, c'est à dire que certaines détenues peuvent être condamnées pour un délit violent qu'il y ait eu un acte unique

ou une répétition du même acte. Par exemple, lors de notre recherche sur les auteures de violences sexuelles en co-délinquance (Desfachelles, 2014), nous avons pu remarquer que la majorité des participantes n'avaient pas commis un acte isolé mais que leurs délits s'étaient étalés dans le temps. Il ne nous était donc pas possible de sélectionner les AVS de notre échantillon sur la base de leur casier judiciaire, c'est à dire s'arrêter aux participantes qui n'avaient été condamnées qu'une fois.

Secondement, et pour ce qui est des AVP, nous avons originellement sélectionné uniquement les détenues dont le casier judiciaire portait plusieurs mentions. Cependant, suite aux premiers entretiens, il s'est avéré que plusieurs avaient eu des comportements violents ou délinquants pour lesquels elles n'avaient pas été condamnées, voir parfois pas été arrêtées. Notre critère d'exclusion originel, à savoir se baser sur les mentions à leur casier judiciaire pour déterminer lesquelles avaient commis plusieurs délits ne nous semblait alors plus pertinent. De fait, nous avons rapidement retiré ce critère. D'autres détenues n'ont en revanche pas été approchées pour notre étude sur conseil de l'Administration Pénitentiaire. En effet, il est parfois arrivé que certains membres des établissements dans lesquels nous nous sommes rendus nous aient déconseillé de rencontrer certaines détenues, soit en raison de leur possible dangerosité, soit en raison de problématique de santé mentale trop importante.

Finalement, nous avons initialement choisi de rencontrer autant de AVP que de AVS, soit environ 30 participantes au total. Cependant, lors de la cueillette de données, nous avons pu constater la variété des faits de violence et il nous a semblé pertinent de varier également notre échantillon sur la base des différents types de violences commis. Hill et Williams (2012) évoquent

d'ailleurs la possibilité qu'au sein d'un échantillon puissent émerger différents sous-groupes, ce qui nécessite de recourir un plus grand nombre d'entretiens. Notre échantillon final a été constitué de quarante participantes judiciarisées et incarcérées en France. Une participante a été retirée de l'échantillon à posteriori ; cette participante ne souhaitait pas évoquer les délits qu'elle avait commis (« Ça fait longtemps que je suis en prison, j'essaye d'oublier ») et n'élaborait pas ses réponses, qui étaient très succinctes². Au total, notre échantillon se compose de 40 participantes (dont 28 AVP et 12 AVS). Afin d'éviter tout biais méthodologique, nous avons préféré l'enlever de notre étude.

Ainsi, les participantes ont toutes posé des gestes violents physiques ou sexuels. Les actes de violence physique étaient variés, allant des coups et blessures à l'homicide volontaire tandis que les violences sexuelles étaient quant à eux soit des agressions sexuelles soit des viols. Notre échantillon était ainsi homogène puisque constitué de participantes ayant commis des violences, mais nous apparaît également répondre au principe diversification, qui est primordial avec le recensement « d'au moins quelques cas capables de perturber notre système et de nous pousser à remettre en question ce que nous croyons savoir » (Becker, 2002 : 31). En effet, nous disposions de 40 participantes d'âges différents, de lieux d'incarcération différents, d'origines géographiques

² L'absence de reconnaissance n'est, en soi, pas un problème puisque le discours d'une participante peut révéler son positionnement par rapport aux faits. En l'espèce, cette participante n'élaborait pas ses réponses (ex : « Comment ça se passait avec *conjoint* ? – Bien – C'est à dire ? – Ben ça se passait bien quoi »). De fait, l'entretien, qui se voulait le moins directif possible s'est avéré être un entretien directif de faible qualité, et aucune information relative à la reconnaissance des faits n'a pu en être dégagé. Cette participante (n°75 sur le tableau) avait été condamnée pour des faits de violences et d'agression sexuelle.

différentes. En outre, les délits qu'elles ont commis sont divers et chaque catégorie de délit est bien représentée.

Selon Glaser et Strauss (1967), lorsque les données recueillies n'apportent plus d'informations nouvelles, le principe de saturation peut être considéré comme atteint. Autrement dit, le chercheur peut considérer qu'il n'a plus besoin de nouvelles participantes dès lors qu'il peut deviner à l'avance ce que le participant·e lui dira (Beauregard, 2012). Dans cette situation, aucune donnée nouvelle ou contradictoire n'émerge plus des entretiens. Le principe de saturation permet de considérer que les résultats sont en grande partie généralisables (Pirès, 1997b). En l'espèce, suite aux semaines passées au sein des établissements pénitentiaires à discuter avec la population carcérale, de manière formelle ou informelle, et à consulter leur dossier judiciaire, nous avons pu considérer que nous n'avions pas besoin de mener plus d'entretiens pour notre étude, hormis pour asseoir notre intérêt pour cette population.

Néanmoins, même si plus aucune donnée nouvelle ne vient intégrer les résultats et que ceux-ci sont considérés comme le plus représentatifs possible de la population étudiée, il n'est pas possible de prétendre qu'ils sont entièrement généralisables à l'ensemble des individus relevant du phénomène étudié. Pirès (1997) souligne en effet qu'un chercheur doit admettre qu'un phénomène social ne puisse être entièrement saisi. Il faut donc accepter qu'il ne soit pas possible d'appréhender toutes les dimensions d'un phénomène, mais seulement la réalité que l'on a pu observer, qui ne constitue qu'une portion dudit phénomène. L'esprit de la méthodologie qualitative sous-entend en effet qu'un phénomène social n'est jamais pleinement appréhendable.

En revanche, malgré le grand nombre d'entretiens réalisés et de dossiers lus, nous ne pouvons pas honnêtement estimer que le principe de saturation ait été pleinement atteint, bien que nous estimions nous en approcher. D'abord parce que notre échantillon est composé de personnes incarcérées, laissant donc de côté un grand nombre d'auteurs de violences, qu'elles n'aient notamment pas été dénoncées, poursuivies ou condamnées. Ensuite, il est apparu que les participantes avaient des niveaux de responsabilisation différents, ce qui a parfois pu entraîner un manque de données sur certains sujets, et notamment sur le déroulé de leur délit ou leurs motivations. Nous nous étions retrouvés confrontée au même problème au cours de notre précédente recherche sur les co-AVS (Desfachelles, 2014), au sein de laquelle peu de participantes avaient évoqué d'elles-mêmes les actes criminels commis.

Cette limite a justifié le second objectif de la consultation des dossiers, qui était d'obtenir diverses informations liées à leur délit (ex., chef d'inculpation, âge et qualité des victimes, déroulé et circonstances du délit) et à leur peine. Ayant effectué des entretiens dans des maisons d'arrêt, certaines enquêtes préliminaires n'avaient pas encore été effectuées. En conséquent, les dossiers ne contenaient ni rapport d'expertise, ni interrogatoires, ne nous permettant ainsi pas toujours de connaître les circonstances exactes des faits pour lesquels les participantes avaient été incarcérées. Cependant, pour toutes celles que nous avons rencontré, un bref déroulé des faits et du rôle tenu par la participante étaient fournis. Certains dossiers, lorsqu'une enquête pré-sententielle et/ou de personnalité avaient été réalisées, offraient également des informations sur le parcours de vie des personnes, comme par exemple les dates de naissance des enfants, les problèmes de santé mentale ou physique ou encore des éléments sur leur enfance.

2.2.2 Caractéristiques personnelles

Notre échantillon se compose ainsi de 40 auteures de violences physiques et/ou sexuelles. L'âge des participantes est une donnée qu'il nous semble falloir prendre avec des précautions. En effet, la majorité des études rapporte l'âge des participantes soit lors de la collecte des données, alors qu'elles sont parfois incarcérées depuis plusieurs années, soit lorsqu'elles ont été arrêtées, alors que les faits se sont parfois déroulés sur une certaine période de temps ou que l'arrestation n'a eu lieu qu'après la fin des délits. Les âges utilisés dans la plupart des recherches semblent donc manquer de représentativité. Il ressort de nos analyses que l'âge moyen auto révélé des auteures de violences lors de leur premier délit est de 30,7 ans ($n=40$; $\text{é.t.}=13,9$; variant de 8 à 66) et de 31,5 ans lors de leur premier délit violent ($n=39$; $\text{é.t.}=13,7$; variant de 8 à 66). Les données officielles, basées sur leur dossier pénal, rapportaient une entrée dans la délinquance vers 31,9 ans ($n=39$; $\text{é.t.}=12,9$; variant de 15 à 66) et un premier délit violent à 32,2 ans ($n=40$; $\text{é.t.}=18,9$; variant de 15 à 66). Peu d'écart peut être noté entre les données officielles et auto révélées. Sur la base de leurs déclarations, six participantes avaient commis leur premier délit à l'adolescence et près de la moitié des participantes a un parcours criminel qui a commencé avant leurs trente ans. Ces données sont concordantes avec la littérature qui souligne que ces auteures de violences ont en moyenne une trentaine d'années.

Les AVS étaient en moyenne âgée de 29,3 au premier délit et 30,3 ans au premier délit sexuel, tandis que les AVP étaient en moyenne âgée de 31,3 au premier délit et 32 ans au premier délit violent. Les AVS se distinguent des autres participantes en ce qu'elles sont plus jeunes tant au début de leur délinquance générale que violente physique. A la date de la fin des faits pour

lesquels elles sont incarcérées, les participantes étaient en moyenne âgées de 35,1 ans, les AVS étant sur ce point également plus jeunes que les AVP (Tableau 1).

Sur le plan familial, vingt et une participantes rapportaient deux relations de couple ou moins au cours de leur vie. Au moment des faits, dix sont célibataires et 31 en couple. Il ressort du discours sur leur conjoint que 18 d'entre eux présenteraient des problèmes de consommation (alcool ou stupéfiants) et 10 auraient déjà eu des démêlés avec la justice. Neuf participantes n'avaient pas d'enfants; pour les autres, le nombre moyen d'enfants était de 3,3 (variant d'un à huit). L'âge au premier enfant variait de 16 à 29 ans (moyenne= 20,6 ans). Dans la moitié des familles, au moins un enfant était placé (16/32).

Pour ce qui est de leur milieu socio-économique, trente participantes n'avaient aucun diplôme, dont six avaient intégré une classe/établissement spécialisé pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage (IME ou SEGPA). Cinq avaient obtenus un diplôme professionnel de niveau collégial (BEP ou CAP) et deux de niveau lycée (Bac professionnel). Une participante a arrêté son parcours scolaire après l'obtention de son bac général, et trois ont poursuivi un cursus post-bac. Six personnes travaillaient lors des faits (n=40). Finalement, les données révèlent que 18 participantes décrivaient se trouver dans une situation précaire au moment des faits (ex., chômage, emploi précaire, incarcération d'un conjoint) et que quinze ne disposaient pas alors d'une autonomie financière (n=28).

Sur le plan sanitaire, 22 participantes ne mettaient en avant ni difficultés psychologiques ni physiques. Les dossiers indiquaient que cinq auteures de violences avaient des facultés

intellectuelles basses ou une déficience intellectuelle; douze avaient souffert de dépressions, d'un SSPT ou tenté de mettre fin à leurs jours; finalement, une participante était psychotique et une autre épileptique. Vingt et une participantes souffraient d'une forme d'addiction (dix-huit à l'alcool, neuf aux stupéfiants et une aux médicaments).

Tableau 1. Caractéristiques personnelles des participantes

Âge autorévéle au début de la délinquance (n=40)	AVP	AVS	Total échantillon
8-18 ans	5	1	15%
19-29 ans	11	6	41,5%
30-39 ans	5	1	15%
40-49 ans	3	4	17,5%
50+	4	0	9,8%
Moyenne	31,3	29,3	30,7
Âge à la fin des faits	36	32,8	35,1

2.3 Outils de collecte des données

Lors de notre arrivée dans les différents établissements, une liste de participantes potentielles nous était remise ou était dressée avec l'aide du chef du quartier femmes. Cette liste était composée des personnes incarcérées pour au moins un délit violent ou sexuel. Dans un premier temps, nous avons consulté les dossiers pénaux des participantes potentielles afin d'affiner cette

liste en fonction de nos critères de sélection. Une fois la liste de participantes potentielles établie, nous avons approché ces dernières et mené, avec celles qui le désiraient, des entretiens.

2.3.1 Consultation des dossiers pénaux

La première source de données utilisée dans le cadre de notre étude a été le dossier criminel des participantes ciblées, consultés avec l'accord des services pénitentiaires français. Ces dossiers contiennent l'enquête préliminaire réalisée par les policiers ou gendarmes, l'enquête d'instruction (sur ordre du juge d'instruction), les dépositions des témoins, victimes et prévenu·e·s/accusé·e·s, les différentes expertises légales, psychologiques ou/et psychiatriques, les chefs d'accusation, les arrêts de jugement, les antécédents judiciaires de la personne, et, la plupart du temps une ou plusieurs enquêtes de personnalité.

Cette consultation avait d'abord pour objectif de nous permettre de déterminer quelles personnes étaient susceptibles de répondre à nos critères d'inclusion ou d'exclusion et donc notre échantillonnage, mais aussi quels actes avaient été posés. Il arrive en effet que les seuls chefs d'inculpation soient insuffisants pour comprendre les faits, les liens entre les différents protagonistes, etc... En outre, au sein de notre précédente recherche, nous avons été indisposées par le fait que les faits rapportés par les participantes étaient souvent différents, parfois diamétralement, des faits pour lesquelles elles avaient pu être condamnées.

Certains auteurs considèrent que cette distorsion entre les deux sources de données est sans incidence puisqu'elle révèle le point de vue de l'individu, et donc le point de vue qui est recherché

en méthodologie narrative (Sandberg, 2014). Sandberg (2014) souligne ainsi que de nombreux ethnographes ont été –trop- préoccupés par cette notion de vérité alors que les « mensonges » (dans le texte) des participants offrent de nombreuses informations, comme leurs valeurs, leur identité ou leur culture. De notre côté, notre étude n'a pas visée à s'insérer dans le courant de la criminologie narrative et, puisque notre objectif principal était de comprendre les changements dans les trajectoires criminelles il nous apparaissait de première importance d'avoir des données objectives sur les faits pour lesquels les participantes étaient incarcérées. Nous reviendrons dans notre section Résultats sur ces notions.

2.3.2 Rencontre avec les participantes

Alors que nous nous sommes naturellement dirigées vers la méthodologie qualitative pour mener à bien cette thèse, nous avons choisi de recourir à deux types d'outils dans les entretiens avec les participantes, à savoir les cartes de vie, joints à des entretiens semi directifs.

2.3.2.1 L'entretien semi directif

Si l'entretien non directif reste, à notre sens, le meilleur moyen d'obtenir des données brutes, spontanées et non orientées par le chercheur et ses présupposés, nous avons choisi de recourir à l'entretien semi directif. En effet, même si Michelat (1975) souligne que plus un individu est libre pour s'exprimer, plus les informations qu'il fournira seront profondes, nous avons constaté lors de notre précédente recherche portant sur les auteures de violences sexuelles en co-délinquance que nombre d'entre elles avaient besoin d'une structure, étant parfois inconfortables

avec les questions trop larges, ne sachant pas de quoi parler et se sentant mal à l'aise.

Moi je vous parle. Je vous laisse poser des questions parce que je sais pas ce que vous voulez savoir et en plus j'aime pas parler... Je vous parle, mais vous me posez les questions.

Participant 7

Nous avons donc choisi de nous diriger vers les entretiens semi directif qui allient liberté et cadre, et permettent d'obtenir des renseignements plus profonds qu'un entretien directif. Ce type d'entretien aurait en effet pu nous empêcher de saisir une partie du discours des participantes et n'aurait pas permis de minimiser l'impact de notre subjectivité en tant que chercheur, et donc nos présupposés. A l'inverse de l'entretien directif, l'entretien semi directif n'est qu'un memento qui précise des thèmes et sous thèmes qui devraient idéalement et éventuellement être abordés dans l'entretien, en soutien pour le chercheur. Ce guide n'est pas nécessaire mais il permet au chercheur de s'assurer, spécialement en fin d'entretien, que les différentes sphères / questions révélées par la littérature notamment, ont été abordées. Ce type d'entretiens suppose de recourir autant que faire se peut à des questions ouvertes, afin de lancer le participant sur un sujet sans pour autant lui imposer de réponses prédéterminées, comme c'est le cas avec les questions fermées ou les échelles (ex., échelle de Likert). Hill et Williams (2012, p. 2) notent sur ce point que le chercheur peut ainsi « learn about the phenomenon from allowing the participants to talk openly rather than only asking to what extent participants agree with researcher's thinking as represented by questions on a measure ». Cependant, des questions fermées ont parfois dû être employées pour confirmer ou préciser des informations.

2.3.2.2 Les cartes de vie

L'étude des transitions, points tournants ou changements dans les circonstances de vie a intéressé de nombreux chercheurs, comme nous l'avons montré au cours du chapitre précédent (Harris & Parisi, 2007). Si les données longitudinales sont certainement la meilleure source de données pour observer ces effets, elles sont difficiles à mettre en œuvre, en raison de leur investissement matériel et financier élevé. De fait, de nombreuses autres méthodes ont vu le jour pour saisir au mieux les changements qui interviennent dans les trajectoires de vie. Dans le cadre de la présente étude, nous avons choisi d'allier aux entretiens semi directifs la méthode des cartes de vie³. La pertinence de cet outil pour étudier les trajectoires criminelles sera présentée avant les conditions de sa mise en œuvre. Les prochaines sections seront illustrées d'exemples basés sur notre expérience de collecte de données.

Pertinence des CV pour la compréhension des trajectoires criminelles

La méthode des cartes de vie présente de nombreux atouts pour les chercheurs qui souhaitent comprendre les liens entre l'histoire de vie d'une personne et ses actions en utilisant l'approche des trajectoires de vie (Desfachelles & Ouellet, 2018). Comme l'a révélée la revue de la littérature, de nombreux auteurs se bornent à identifier des événements et négligent des éléments pourtant fondamentaux : la subjectivité individuelle, mais aussi les liens entre les différents événements qui ont lieu dans la vie d'une personne. Concernant la subjectivité, plusieurs études ont mis en lumière que la réponse à un événement est variable et dépend des valeurs de l'individu et des

³ Pour plus de renseignements sur l'histoire et l'intérêt de cette méthode, se référer à Desfachelles et Ouellet (2018).

caractéristiques de l'événement (King et al., 2007). Pour ce qui est des liens entre les différents événements, les recherches sur les trajectoires criminelles ont privilégié la recherche de liens directs entre la délinquance et l'événement, négligeant l'influence que peuvent avoir les événements entre eux (Sampson & Laub, 1993). Les CV permettent en revanche d'identifier et faire des liens entre les événements et d'intégrer leur subjectivité, notamment par le biais de leur ressenti.

Cette méthode vient en outre tenter de pallier plusieurs lacunes des autres méthodes de collecte de données. D'abord, les erreurs de mémoire sont fréquentes lorsque l'on recourt à des données rétrospectives et certains souvenirs sont plus facilement accessibles que d'autres (Harris & Parisi, 2007). En offrant un support visuel à l'individu et en cherchant à faire des liens entre les différents éléments qu'il aura mentionnés, il est plus facile de se remémorer des événements situés plus bas dans la hiérarchie de la mémoire (Belli, 1998). Dans le cadre de notre thèse, cet aspect peut se révéler particulièrement pertinent, alors que certaines participantes sont incarcérées depuis de nombreuses années et les faits pour lesquels elles sont incarcérées être relativement anciens.

Ensuite, la possibilité, pour les participantes d'écrire sur un support ce qu'elles ne pourraient verbaliser nous est apparue une idée intéressante dans la mesure où nous rencontrons des populations dites difficiles (Lavoie et Joncas, 2015), qui peuvent avoir des difficultés à s'exprimer, présenter une méfiance naturelle à l'égard des intervenant·e·s extérieur·e·s ou avoir vécu des expériences émotionnellement difficiles (Desfachelles, 2014). Finalement, la CV est un outil collaboratif et participatif. La personne rencontrée autant que la chercheuse peut décider d'y

écrire, y dessiner, y utiliser des couleurs ou les mots de son choix ; de simple narratrice, la personne devient actrice de son récit. L'importance donnée à la participante dans le cadre de cette méthode avait également été notée par Nelson (2010). Ainsi, la méthode des cartes de vie est apparue tout à fait adaptée tant à notre thème de recherche qu'à la population choisie.

Cadre temporel

Sur le plan temporel, il convient de définir une période de référence. Selon leur sujet, certains auteurs comme Nelson (2010) peuvent décider de faire débiter leur cadre temporel à la naissance de l'individu et de l'arrêter au jour de l'entretien. Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons aux changements dans les trajectoires criminelles, et particulièrement à leur apparition et leur évolution. La littérature met en avant un mode de vie instable accompagné d'affects négatifs dans une période de six mois avant le passage à l'acte (Gannon et al., 2008, 2014 ; St Hilaire, 2012). Cependant, la littérature sur le changement met en avant l'importance d'événements plus anciens sur la délinquance (Sampson et Laub, 1993, 2002). De fait, nous avons initialement choisi une période de cinq ans avant le premier passage à l'acte. Or, dès les premiers entretiens nous avons réalisé que les participantes mentionnaient des événements antérieurs à ce délai. Ainsi, et toujours dans une démarche visant à entendre les participantes rencontrées, nous avons gardé une flexibilité quant à ce point de départ et, si l'une d'elle mentionnait un événement particulièrement significatif antérieur, il lui était proposé de le noter sur la carte.

De plus, nous l'avons noté précédemment, le lien éventuel entre les différents événements est un élément central de cette méthode de collecte de données; un événement antérieur peut donc servir de point de départ au récit d'événements postérieurs et permettre de mieux comprendre l'impact de cet événement sur la vie de la participante. Par exemple, une d'elle nous a mentionné des violences subies au cours de son enfance, qui ont notamment permis de comprendre pourquoi ses rapports familiaux étaient conflictuels et rares à l'âge adulte. Sans cette information qui sortait pourtant du cadre temporel initialement fixé, nous n'aurions à coup sûr pas pu comprendre aussi bien la trajectoire de vie que délictuelle de cette participante. Concernant la fin de notre période de référence, elle était fixée à la date du dernier délit de la participante ou, si elle ne s'en souvenait pas, à la date de son incarcération.

De fait, le cadre temporel ne doit pas être un cadre strict dont on ne peut s'abroger. La flexibilité doit être possible afin de s'adapter aux difficultés des participantes. Ainsi, alors que l'une d'elle était incapable de situer les événements en terme d'années, nous avons décidé de les situer selon l'endroit où elle avait vécu, ce qui a permis de venir pallier aux défauts de sa mémoire (Figure 5). Cette flexibilité du cadre temporel a également été mentionnée par Adriansen (2012), soulignant la pertinence de travailler avec des conceptions de temps qui s'adapteraient aux individus. Finalement, sur les 39 cartes de vie qu'il a été possible de réaliser, la période couverte était en moyenne de 11,24 ans, allant d'un an à 37 ans ($\text{é-t} = 8,5$ ans). Logiquement, cette période était plus courte chez les participantes n'ayant pas d'antécédents (moyenne = 7,7 ans) que les autres (moyenne = 13 ans).

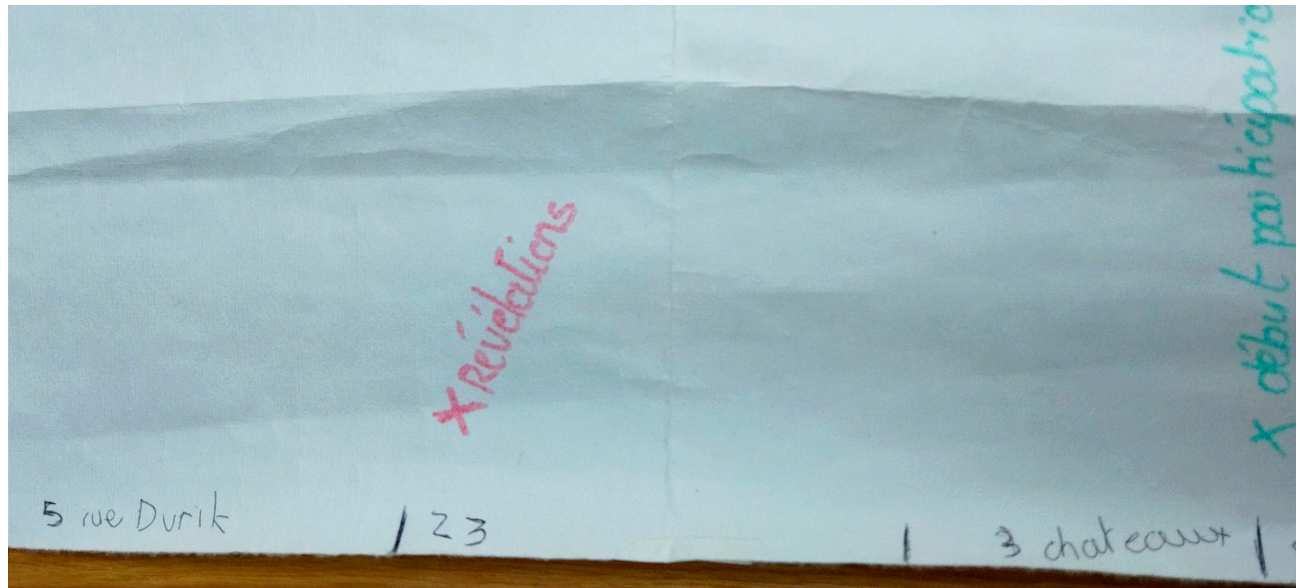


Figure 5. Repère temporel sur la base de l'adresse

Matériel nécessaire

Sur le plan matériel, de grandes feuilles sont nécessaires. Dans un souci d'économie, nous avons acheté de grands rouleaux de papier peint blanc. Ce support inhabituel – mais pratique et bon marché – avait également pour avantage de susciter l'intérêt des participantes, et, pour certaines, de les faire rire. Si là n'était pas le but recherché par le moyen de support, force est de constater qu'il aura souvent servi à détendre l'atmosphère et à faire commencer l'entretien par un rire ou un sourire. Quant à la grandeur, elle dépend de la période couverte pour l'entretien. La taille du support doit donc être laissée à la discrétion du chercheur. Dans le cadre de l'étude, les feuilles découpées étaient de la longueur des tables, soit environ 80cm. Cependant, lorsqu'elles avaient décidé de remplir elles-mêmes la carte, nous laissions les participantes libres de représenter

comme elles le souhaitaient leurs trajectoires, ce qui nous a permis de constater qu'elles utilisaient différemment l'espace. Elles pouvaient également écrire ou dessiner avec des crayons de différentes couleurs ou utiliser des collants (Nelson, 2010). Dans le cadre des entretiens, nous offrons un choix de sept surligneurs et quatre crayons aux participantes. Au cours d'un des premiers entretiens, une participante a mentionné qu'elle aurait aimé un feutre noir pour un événement, nous avons aussitôt rajouté cette couleur, qui fut finalement l'une des plus utilisée.

Malgré tout, 29 participantes ont préféré que nous écrivions nous-mêmes les événements mentionnés. Dans ce cas, nous leur demandions toujours ce qu'elles voulaient que nous notions, afin d'éviter au maximum de recourir à nos propres interprétations ou propre lexique. Cela nous a parfois renseigné sur leur perception de l'événement, comme le montre les exemples suivant.

C: Je marque "accident" ? Là, pour l'événement.

P: C'est pas un accident pour moi. C'est une tentative de meurtre, c'est pas un accident.

Participante 25

C: (à propos de la mort de sa mère) Je note quoi pour l'événement là ? Comment vous le décririez ?

P: Pour moi c'était un abandon.

Participante 22

C: Qu'est-ce que je note ?

P: Ben c'est là où j'ai pris mon envol.

Participante 25

La CV est donc un précieux support pour établir les trajectoires individuelles, malgré les difficultés de mémoire de certaines participantes. Il est toutefois important de souligner que les CV ne constituent pas une méthodologie à part entière. En ce sens, elles doivent être jumelées à une méthodologie d'entretien, dont elles sont le support, et à une méthodologie d'analyse (Hill et al. , 1997)⁴⁴.

Dans deux cas, il n'a pas été possible de réaliser de CV. Dans l'un, la participante présentait de gros problèmes de mémoire rendant impossible la situation de son discours. Quant à l'autre, elle n'apparaissait pas intéressée par la méthodologie. Dans la majorité des entretiens, nous avons pu constater que les participantes se sont appropriées l'outil, afin de construire leur discours. Ces dernières avaient ainsi différentes façons de réaliser les cartes de vie, ce qui est sans incidence sur notre recherche, puisque le but premier d'utiliser des cartes de vie était de leur faire prendre une place active dans l'entretien ou d'oublier le cadre formel dans lequel il se déroulait. Dans le cadre de la présente étude, nous avons donc jumelé les cartes de vie à des entretiens semi directifs, pour nous permettre de recueillir de la meilleure façon nos données.

⁴⁴ De fait, nous préférons référer à la CV comme à un outil plutôt qu'à une méthodologie, terme qui pourrait entraîner de la confusion.

2.4 Procédure

2.4.1 Approche des participantes

Comme précédemment mentionné, les participantes qui composent notre échantillon étaient incarcérées au sein de quatre établissements français. Ces établissements ont été choisis stratégiquement avec l'aide de l'Administration pénitentiaire française puisqu'ils sont parmi ceux qui accueillent le plus d'auteurs de violences. L'administration de ces établissements (ex., surveillants, chef de quartier) nous a aidés à identifier celles dont le profil correspondait à notre étude. Ces dernières ont ensuite été approchées par des membres des services pénitentiaires (gardiens ou chefs de service) ou directement par nous, selon les établissements, afin de s'assurer de leur volonté de participer à la présente recherche.

Nous nous sommes rendus dans deux maisons d'arrêt et deux centres pénitentiaires. Ces établissements ont des vocations différentes et sont donc organisés de façon différente. Les maisons d'arrêt accueillent des personnes qui viennent d'être arrêtées et incarcérées, en attente de leur jugement ou qui purgent une courte de peine de prison, tandis que les centres pénitentiaires accueillent uniquement des auteurs de délits qui ont été jugés. En conséquent, les modes de détention sont différents dans les deux types de structures.

Les maisons d'arrêt ont un régime de détention plus strictes ; les détenues y sont dans ce qu'on nomme un régime fermé, c'est à dire qu'elles passent la majorité de leur temps enfermées dans leur cellule. Notons que depuis quelques années certaines maisons d'arrêt disposent d'un double régime : ouvert et fermé, le régime ouvert étant à peu près similaire à celui que l'on retrouve dans

les centres pénitentiaires et réservé, en principe, aux détenues qui le méritent (les plus calmes, qui respectent les règles, etc.).

Du côté des centres pénitentiaires, les deux dans lesquels nous nous sommes rendus disposaient de quatre parties distinctes, renfermant chacune en moyenne une vingtaine de détenues. Cette distinction revêtait une importance dans le cadre de notre étude, puisqu'il ne nous a pas été possible d'aller directement au contact de la population générale des maisons d'arrêt en dehors des participantes que nous avons ciblées, alors que nous avons pu à peu près librement nous déplacer dans les quartiers des centres pénitentiaires et ainsi aller au contact de la population pour leur expliquer notre recherche. Il convient de souligner qu'ayant déjà effectué une recherche de maîtrise dans des centres pénitentiaires, nous connaissions le fonctionnement de ces établissements, avons déjà approché une population carcérale et y étions à l'aise. Cette aisance a probablement eu un impact positif sur la relation de confiance qui s'est établie avec plusieurs participantes, notamment en voyant la chercheuse se déplacer, parfois plusieurs fois par jour, dans leur quartier, venir les saluer tous les jours et discuter sans rien attendre en retour.

Il est essentiel pour obtenir des informations précises que les personnes incarcérées de percevoir le chercheur comme un élément neutre et sincère (Patenaude, 2004). Aucune attitude de jugement, de crainte ou de méfiance n'a été manifestée par la chercheuse, ce qui peut parfois être le cas en milieu fermé (Patenaude, 2004). A titre d'exemple, une détenue a un jour demandé à la chercheuse qui discutait avec un groupe, si elle n'avait pas peur, entourée d'une bande de criminelle, comme si elle était surprise de cette attitude. Chaque attitude, expression ou même comportement revêtent une importance capitale dans le lien qui se crée entre le participant et le

chercheur (Poupart, 1997). Créer un lien de confiance est particulièrement difficile dans un milieu fermé, auprès de populations stigmatisées (Miller & Tewksbury, 2001 ; Patenaude, 2004), et nous estimons que créer ce lien (ou essayer de le créer) a grandement aidé les participantes à accepter de nous rencontrer.

Si elles acceptaient de participer à l'étude, nous nous rendions dans une salle fermée au sein du quartier femmes (salle de cours, salle de rencontre avec le conseiller d'insertion et de probation, salle d'activités, etc.). Il est parfois arrivé que nous soyons déplacées, notamment lorsque qu'un·e CPIP (conseiller·e pénitentiaire d'insertion et probation) ou un·e psychologue avait besoin de la salle. Cependant, bien que tous les locaux soient situés directement dans les quartiers, parfois dans une aile de vie, ils étaient tous disposés de manière à assurer la confidentialité des propos. Il faut cependant souligner que les établissements pénitentiaires sont souvent des lieux bruyants, par exemple en raison de détenu·e·s qui crient ou de vérifications d'usage tels que les barreaux de toutes les fenêtres.

Lorsque que nous rencontrions une participante potentielle, nous lui présentions la recherche, nos objectifs et l'informions du déroulement de l'entretien et de la nature confidentielle et volontaire de sa participation à la recherche. Nous lui rappelions que nous n'étions pas liées à l'Administration pénitentiaire, à la justice ou tout autre organisme pénal. Enfin nous expliquions que la confidentialité s'étendait aux infractions qu'elle pourrait avoir commises et pour lesquelles elle n'aurait pas été arrêtée. Si elle acceptait de participer à l'entretien, nous lui propositions de nous asseoir, à sa discrétion, à côté de nous ou en face. La majorité des participantes a préféré que nous restions dans une position plus neutre et soyons face à face mais d'autres ont apprécié

que nous soyons assises côte à côte, venant « casser » les codes plus formels auxquels elles sont habituées lors d'entretien avec une personne extérieure.

Les participantes lisaient alors et signaient un formulaire de consentement qui autorisait l'enregistrement de l'entretien et respectait les normes d'éthique et validé par l'Université de Montréal (Numéro de certificat : CERAS-2017-18-034-D). Lorsque les participantes ne pouvaient elle mêmes lire le document, nous le leur lisions. Il leur a été précisé qu'elles étaient libres de se retirer de la recherche à tout moment, même après la réalisation de l'entretien. Afin de protéger l'identité des participantes, un numéro leur a été attribué ; leur nom n'apparaît ni sur la fiche signalétique, si sur les cartes de vie, ni dans les entretiens retranscrits.

La durée des entrevues a varié de vingt minutes à trois heures. La cueillette des données a demandé une grande flexibilité, et il a fallu s'adapter aux emplois du temps de chacune, entre travail en atelier, visites aux parloirs ou aux avocats, activités et autres promenades. Ainsi, un entretien a été divisé en deux, la participante ayant souhaité profiter de son temps de balade offert au cours de l'après-midi. L'entretien a repris juste après. Une participante a demandé à nous rencontrer une seconde fois pour compléter son récit la veille. Tous les entretiens ont été réalisés par l'auteure de la présente thèse. Le vouvoiement a toujours été la formule linguistique employée, à moins que l'entretien se dirige de lui-même vers le tutoiement. Cela est arrivé à plusieurs occasions, certaines participantes se mettant à nous tutoyer spontanément en cours d'entretien. Également, l'entretien s'est naturellement déroulé sur la base du tutoiement avec deux jeunes filles, proches en âge de la chercheuse et avec qui nous avons discuté préalablement. Ces deux entretiens ont d'ailleurs, et peut être pour d'autres raisons, été les plus riches menés.

D'un autre côté, trois entretiens se sont révélés plus éprouvants. Pour l'un d'entre eux, les participantes répondaient très succinctement aux questions posées, sans élaboration, si bien que l'entretien a basculé vers un côté plus directif que nous ne l'aurions voulu. N'arrivant pas à débloquer cette situation, quel que soit le sujet abordé (enfant, conjoint, famille, etc.), et face à notre sentiment de malaise, nous n'avons pas cherché à poursuivre la rencontre. Enfin, deux entretiens se sont révélés difficiles car les participantes rencontrées se dispersaient énormément, évoquant parfois des sujets différents, sur des périodes différentes en l'espace de quelques minutes rendant difficile pour le chercheur de suivre leur récit. Ces dernières ne répondaient en outre pas aux questions ou relances que nous formulions ; elles avaient décidé de parler d'un sujet déterminé ou d'en éviter à tout prix certains, et nos différents efforts pour les recentrer sur notre objet d'étude ont été vains. En conséquent, ces entretiens ne seront pas exploitables pour tous les objectifs de notre étude.

2.4.2 Question de départ

La question de départ doit, comme le cadre temporel, être flexible pour permettre au participant de choisir quel point il préfère aborder. Contrairement aux CHV qui ont un ordre de questions prédéfini, la CV donne la permission au participant de « commencer par n'importe quel sujet et période » (Nelson, 2010 p. 418). Ainsi Nelson (2010), après avoir présenté aux participants les différents domaines qu'elle souhaitait aborder durant l'entretien leur proposait de parler de l'événement de leur choix, à la période de leur choix. De notre côté, nous avons volontairement choisi de ne pas présenter les différentes trajectoires que nous souhaitions aborder, afin de ne pas orienter le discours des participantes. Lors de notre rencontre avec la participante, après

nous être introduite et lui avoir présenté la recherche, nous lui demandions quand avait eu lieu son tout premier délit, permettant ainsi de fixer notre cadre temporel. Ensuite, notre question de départ visait à demander aux participantes quels événements – positifs ou non- avaient été les plus marquants pour chacune d’entre elles au cours de cette période. Certaines abordaient d’elles-mêmes un événement dès que nous leur demandions quand avait eu lieu leur premier délit, sans que nous le leur demandions. Dans la majorité des cas, un événement négatif était souligné, comme une séparation, la rencontre avec un conjoint avec lequel l’histoire allait s’avérer compliquée, un décès ou un déménagement.

C: Entre 2000 et 2009 est-ce qu’il y a eu un ou plusieurs événements importants dans votre vie ?

P: Pfffff...

C: Positif ou négatif...

P: Non ça a été la cata. De cette date-là jusqu’à là. Que de la misère... Une destruction complète.

Participante 16

Le participant et la chercheuse discutaient ensuite de cet événement (ou ces événements) puis d’autres points de repère éventuellement ajoutés, du ressenti de la participante à ce sujet, de l’influence d’un événement sur sa vie et du lien possible entre différents événements. Si l’intérêt des cartes de vie est de laisser le participant discuter le sujet de son choix et de construire lui-même les différentes trajectoires de sa vie, l’interviewer peut poser des questions si nécessaires et ainsi explorer les domaines et les périodes de temps demandés. Selon la littérature, il apparaît

qu'un événement majeur ayant lieu dans une trajectoire influence fréquemment les trajectoires parallèles. Selon la recherche sur les AVS (Desfachelles, 2014, Desfachelles & Cortoni, 2017), AVP (Chambers et al., 2009) et sur la recherche sur les parcours de vie (Sampson & Laub, 1993, 2016), ces événements ont souvent lieu dans les trajectoires matrimoniales, parentales, de consommation, d'emploi et / ou relationnelle. Par exemple, un changement dans la sphère professionnelle peut avoir des répercussions dans celle matrimoniale ou pécuniaire. Ainsi, dans notre projet des trajectoires d'intérêt ont été identifiées grâce à la littérature et correspondent aux trajectoires matrimoniales, parentales, de consommation, d'emplois et relationnelles. Comme mentionné précédemment, nous n'indiquions pas à la participante les trajectoires à aborder, mais nous disposions d'une liste de contrôle indiquant quelles trajectoires et éléments devaient l'être, qui n'était utilisée qu'en fin d'entretien afin d'être sûres de ne pas orienter son discours. Bien que la majorité des participantes mentionnaient d'elles-mêmes ces trajectoires, il a parfois fallu les interroger certaines d'entre elles sur ces points.

2.5 Stratégie d'analyse

L'un des aspects les plus importants pour nous a été d'adopter une méthode d'analyse inductive. Également appelée bottom up, elle permet de décrire un phénomène et de dresser des conclusions sur la base des données recueillies. Il s'agit donc de laisser le savoir émerger librement des données et non d'imposer des idées ou conclusions théoriques. Cette méthode permet de rester ouvert « to learning new and unexpected things » (Hill, 2012:2). Cette approche a d'ailleurs été primordiale pour nous étude. En effet, notre sujet d'étude consistait à étudier les variations dans les trajectoires délictuelles des auteures de violences. Malheureusement, comme

nous l'expliquerons plus précisément, il ne nous a pas été possible d'obtenir l'information nécessaire sur ce sujet, les données recueillies ne nous permettant tout simplement pas de valider ou d'invalider notre hypothèse de recherche.

Une des critiques majeures apportées à l'étude des récits de vie est celle d'un « manque de représentativité », à laquelle Bertaux (1997 dans Delory-Momberger, 2019, p.96) répond que :

Cette représentativité peut être atteinte par l'analyse comparative d'un corpus de récits cumulés et croisés, dont le chercheur met au jour les traits communs et les récurrences jusqu'à saturation progressive du modèle qu'il construit.

Il est donc entendu que, associée à un nombre suffisant d'entretiens, l'analyse comparative et constante entre ces derniers permet de considérer que les résultats obtenus comme représentatifs. Une autre critique opposée aux méthodologies qualitatives est son manque de rigueur. Un manque de rigueur d'abord quant à la manière dont sont utilisés les outils de collecte de données, mais aussi dans la manière dont les données récoltées sont analysées (Hill et al., 1997). Comme démontré tout au long des précédents paragraphes, les outils de collecte de données, s'ils sont certes plus flexibles que ceux des méthodologies quantitatives, n'en restent pas moins soumis à un protocole précis. Pour ce qui est de la méthode d'analyse des données, différentes approches, au protocole rigoureux ont émergé alors que l'on considérait jusque-là les méthodologies qualitatives comme nébuleuses ou manquant de rigueur. Citons par exemple la Consensual Qualitative Research (Hill et al., 1997) ou la théorisation ancrée (Glaser & Strauss, 1967).

Bien que l'objectif principal et initial de notre thèse soit lié aux trajectoires de vie et trajectoires criminelles, pour lequel une méthode et un type d'analyse étaient définis, nous avons également adopté une approche plus inductive de l'analyse, en regardant les entretiens sans idée de ce qui pouvait en ressortir. Allié au choix de recourir à des entretiens semi directifs, au choix de laisser au maximum les participantes s'exprimer librement, d'autres résultats ont émergé de nos données, nous amenant vers une problématique différente et inattendue, à savoir la subjectivité des participantes et la contradiction de leur récit par rapport aux données dites « objectives » (ex., dossiers pénaux). De fait, d'autres stratégies d'analyse ont dû être mobilisées et sont venues s'ajouter à celle initialement prévue, à savoir la théorisation ancrée.

2.5.1 Analyse du marché

L'analyse du marché, soit le cadre dans lequel sont réalisés les entretiens s'avère une étape indispensable avant toute analyse en ce qu'elle permet d'identifier les forces et faiblesses de la méthodologie utilisée et donc de mettre en perspective les données issues des analyses subséquentes. En effet, le marché contribue à la production du discours : les propos des participantes et comment elles les rapportent dépend de la façon dont elles perçoivent leur interlocuteur, du cadre dans lequel la rencontre a lieu, ou encore des raisons pour lesquelles la rencontre a lieu. Analyser leurs discours sans prendre en compte ces logiques, c'est prendre le risque de passer à côté de l'essentiel et avoir un matériau brut mais pas les clés qui permettent de l'analyser.

Bourdieu rapporte que, pour lui, le discours intervient dans un cadre, appelé marché, qui est régi par des lois. Ces lois définissent « les conditions sociales d'acceptabilité », c'est à dire ce qui fait que le discours va être socialement acceptable, c'est-à-dire, pour l'auteur écouté et cru. Tout comme pour la désirabilité sociale, il est alors présumé que le discours sera adapté pour répondre aux lois du marché : « Les conditions de réception escomptées font partie des conditions de production et l'anticipation des sanctions du marché contribue à déterminer la production du discours » (Bourdieu, 2001, p.113). Les effets du discours de l'individu sont anticipés, et le discours ainsi façonné pour éviter les sanctions du marché et maximiser les bénéfices. Le discours de l'individu semble donc régi à une évaluation du ratio coût/bénéfices préalables. Bourdieu note d'ailleurs (2001, p.114) :

Toutes les expressions verbales, qu'il s'agisse des propos échangés entre deux amis, du discours d'apparat d'un porte-parole autorisé ou d'un compte-rendu scientifique, portent la marque de leurs conditions de réception et doivent une part de leurs propriétés (même au niveau de la grammaire) au fait que, sur la base d'une anticipation pratique des lois du marché considéré, leurs auteurs, le plus souvent sans le savoir ni le vouloir expressément, s'efforce de maximiser le profit symbolique qu'ils peuvent obtenir de pratiques inséparablement destinées à la communication et exposées à l'évaluation.

L'anticipation des chances de profits exerce alors une contrainte sur l'individu qui prend la forme d'une censure anticipée. Cette autocensure correspond à ce que l'individu s'autorise ou s'oblige à dire compte tenu de sa position sociale. Comme la désirabilité sociale, l'autocensure intervient

au dernier stade de transmission de la parole et n'est que le reflet de ce que l'individu pense qu'on attend de lui, et non de ses croyances profondes. Cette censure déterminera donc le contenu et la forme du discours, soit ce qui sera dit par l'individu mais aussi comment il le dira. L'auteur note d'ailleurs (Bourdieu, 2001, p.116) que « les discours sont toujours (...) des euphémismes inspirés par le souci de « bien dire », de « parler comme il faut », de produire les produits conformes aux exigences d'un certain marché, des formations de compromis ». Pour Bourdieu, il convient donc d'étudier le marché, soit le cadre dans lequel interviennent les échanges ou le discours tout autant que son contenu. Jusqu'à présent, seule l'étude de Joël (2015) a spécifiquement étudié le cadre des entretiens avec des personnes incarcérées pour des faits violents et a fait mention des difficultés liées à l'approche et aux contacts avec ces dernières.

Analyser le marché, soit le cadre dans lequel a lieu les entretiens devrait être préalable à toute analyse de discours. Si de nombreux chercheurs font l'impasse sur cette première analyse, elle est d'autant plus importante lorsque l'on travaille sur des sujets ou des populations dites sensibles où les rapports et échanges sociaux sont d'autant plus déséquilibrés.

2.5.2 Analyse comparative

Lors de la conduite des entretiens, il nous est apparu que de nombreuses discordances existaient entre les faits attribués aux participantes tels qu'ils apparaissent dans leur dossier judiciaire (ainsi que les caractéristiques annexes telles que les motivations, circonstances par exemple). Il nous a

ainsi semblé pertinent de chercher à étudier comment les participantes rapportent ces faits et donc d'étudier leur discours.

Pour explorer la reconnaissance des faits par les participantes, nous avons procédé à une comparaison des dossiers pénaux et des données issues des entretiens. Pour rappel, ces dossiers contiennent l'enquête préliminaire réalisée par les policiers ou gendarmes, l'enquête d'instruction (sur ordre du juge d'instruction), les dépositions des témoins, victimes et accusés, les différentes expertises légales, psychologiques ou/et psychiatriques, les chefs d'accusation, les arrêts de jugement, les antécédents judiciaires de la personne, et, la plupart du temps une ou plusieurs enquêtes de personnalité. Lorsque la personne rencontrée n'avait pas encore été jugée, les dossiers étaient évidemment plus minces, mais tous contenaient des informations suffisantes sur les faits imputés aux participantes. Parmi les informations collectées se retrouvent par exemple les chefs d'inculpation, la présence – ou non- de complices, des informations sur la victime (âge, sexe, lien de parenté) ou encore un descriptif des faits.

Cette analyse a permis de noter l'existence de discordances entre le discours restitué et les dossiers et de repérer sur quoi ces discordances portaient. Junger Tas et Marshall (1999) soulignaient que les données auto révélées avaient notamment pour objectif d'offrir une meilleure validité que les données officielles en ce qui a trait à la prévalence des délits. Dans le cadre de notre sujet, l'utilité est inversée. Les données officielles offrent une meilleure validité pour rendre compte de la réalité ou non de l'existence et des caractéristiques des faits délictuels, mais la comparaison entre une source de données officielles et l'autre auto révélées n'en reste

pas moins pertinente. Pour la réalisation de notre prochain objectif, une analyse de discours a été réalisée sur l'unique base des entretiens réalisés.

2.5.3 Analyse thématique de discours

Afin d'explorer si les participantes utilisent des tactiques discursives de présentation de soi. Plus particulièrement, comprendre le but et identifier les tactiques discursives de présentation de soi des auteures de violences physiques ou sexuelles à travers leur parcours, c'est à dire comment elles essayent de nous faire adhérer à leurs discours. Nous observerons également si des distinctions peuvent être faites entre les différentes auteures de violences (ex., solo et co-délinquance, AVP et AVS, délits contre les enfants ou contre les adultes) et si un lien peut être fait entre les tactiques utilisées et la reconnaissance des faits.

Nous avons décidé d'extraire ces informations en suivant une analyse de contenu en suivant l'esprit de Bourdieu. Selon le sociologue, l'analyse de discours doit se réaliser à deux niveaux. D'abord en analysant le cadre de l'entretien et les places respectives du participant et du chercheur ce cadre, et plus largement dans le champ social. Ensuite, en analysant ce que les participants pensent être le discours légitime et quels sont les profits symboliques et non symboliques c'est-à-dire qu'elles peuvent tirer de cet entretien. Le cadre de l'entretien, comme le milieu et le lieu dans lequel il intervient, les rapports entre l'enquêté et l'enquêteur doivent être pris en compte. En effet, l'enquêteur modifie, par sa présence et la place qui lui est attribuée, le milieu étudié qui, en retour agit à son tour sur l'observateur : l'un et l'autre se transforment dans un mouvement dialectique. Par conséquent, « les matériaux d'enquête doivent donc d'abord être traités comme

des effets de la situation d'enquête et non comme des représentations immédiates d'une réalité 'naturelle', antérieure à l'observation » (Schwarz, 1993 : 274). En corollaire, le chercheur doit accepter qu'il influence la production et le contenu du matériel donc l'interprétation doit donc être nuancée.

En ce qui concerne l'analyse de discours stricto sensu, Berelson (1952) la décrit comme « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication ». Ce type d'analyse est tout à fait pertinent pour l'analyse d'entretiens semi dirigées, puisque l'on y considère que le discours des personnes interviewées contient des informations dont il faut, par l'analyse, découvrir le sens. Il ne s'agit donc pas purement d'une analyse descriptive du discours des participants, mais du sens, de l'intention qui y réside. Mucchielli (1984 :17) rapporte sur ce point que :

« tout document parlé, écrit ou sensoriel contient potentiellement une quantité d'informations sur la personne qui en est l'auteur, sur le groupe auquel elle appartient, sur les faits et événements qui y sont relatés, sur les effets recherchés par la présentation de l'information, sur le monde ou sur le secteur du réel dont il est question ».

Cette méthode d'analyse consiste donc à repérer, décrire ou établir les thèmes d'un discours, ce qui représente un objectif majeur pour celui qui cherche à étudier le langage (Ben Ahmed & Mayaffre, 2015), mais aussi à cerner l'importance de ces thèmes. La thématization peut être faite ou de manière séquenciée ou de manière continue (Paillé et Mucchielli, 2005). Dans la thématization séquenciée, le chercheur analyse une portion du discours étudié et en fait émerger

une liste de thèmes. A ces thèmes sont rattachés des définitions afin de permettre de les identifier clairement dans le reste de l'entretien, selon une logique hypothético-déductive. A l'inverse, la thématization continue relève davantage d'une logique inductive et a eu nos faveurs. Selon cette approche, les thèmes sont identifiés au fur et à mesure de la lecture de l'entretien de manière ininterrompue.

La première étape a consisté à annoter dans nos verbatims toutes les séquences référant aux faits commis, aux victimes, aux complices ou à la justice (témoins, juges, policiers, etc.) et de les codifier. Au cours de cette étape de codification des premiers entretiens, il convient de « dégager, relever, nommer, résumer, thématiser » l'intégralité de l'entretien (Paillé, 1994 : 154). Ainsi, de nouveaux codes émergent tout au long de l'entretien. Cette étape est commune à la majeure partie des méthodes d'analyse d'entretiens et va permettre l'émergence des concepts, de leurs propriétés et de leurs dimensions (Strauss & Corbin, 2004). Les interprétations et les significations subjectives ont ainsi été repérées et segmentées après plusieurs lectures de chaque entretien et classifiées par thème. Le thème est défini par Berelson (1952) comme une affirmation sur un sujet qui prend la forme d'une phrase ou d'un résumé, « sous laquelle un vaste ensemble de formulations singulières peuvent être affectées ». Par exemple à chaque fois que la participante parlait de son conjoint. Ces catégories étaient liées aux propos des participantes par rapport à leur complice, leur victime, à elle-même ou aux autres. A ce stade, nous avons donc quatre grandes catégories initiales.

Lorsque toutes les catégories ont été extraites de l'entretien, nous avons divisé ces catégories en différents sous thèmes (Tableau 2). Ce processus a été réalisé pour les quarante entretiens utilisés.

Tableau 3. Arborescence thématique

Thèmes finaux	Sous thèmes	Catégorie initiale
Offrir une image positive	Qualités de mère, épouse ou femme	Soi
	Pardon des victimes	Les victimes
	Propos de gens respectables	Les autres
	Opposition à la victime	Les victimes
	Opposition au.x complice.s	Le complice
Offrir une image de victime	Système judiciaire dysfonctionnel	Les autres
	Blâmer des tiers en général	Les autres
	Dénigrer leur victime	Les victimes
	Dénigrer leur.s complice.s	Le complice
	Responsabilité de la victime	Les victimes
	Blâmer des tiers pour le délit	Les autres

Par exemple, plusieurs sous thèmes traitant du conjoint ont émergé comme le fait de dénigrer le conjoint ou de s'opposer à lui. Il faut noter qu'après que les sous thèmes aient été déterminés, nous avons observé à quelle occurrence ils apparaissaient dans le discours des participantes. En effet, lorsque l'un des sous thèmes n'était évoqué qu'une fois et brièvement chez la participante, nous n'avons pas jugé pertinent de le garder dans l'entretien. Nous avons considéré qu'une certaine occurrence et un certain accent étaient nécessaires pour considérer que le sous thème

était présent dans l'entretien. Prenons l'exemple du dénigrement du conjoint : si la participante rapportait une fois que son conjoint était un mauvais père, nous ne disposions pas d'informations nécessaires pour observer s'il s'agissait d'un état de fait ou d'un véritable dénigrement.

A ce stade, douze sous thèmes ont été identifiés. Puis, nous avons observé l'occurrence des sous thèmes au sein de tous les entretiens. Il est ainsi apparu qu'un des sous thèmes n'était abordé que chez trois participantes. Il s'agissait de « se mettre sur un pied d'égalité avec la victime ». Nous avons ainsi jugé qu'il était trop rare pour pouvoir être considéré comme un sous thème à part entière, d'autant qu'il se recoupait en partie avec d'autres sous thème.

Finalement, les thèmes et sous thèmes ainsi dégagés ont permis l'élaboration d'un arbre thématique, représentation synthétique et structurée du contenu analysé (Paillé & Mucchielli, 2005) et sorte de fil conducteur. Grâce à l'analyse préalable des profits symboliques et matériels, ce dernier a été facilement trouvé et les sous thèmes ont été rassemblés. Il est alors apparu que si la réhabilitation constitue le tronc de notre arbre thématique, il se divise en deux branches, que sont les thèmes de l'image positive et de l'image de victime. Nous avons inséré dans chacun les sous thèmes afférant. Ainsi, alors que le sous-thème opposition avec le complice s'est inscrit dans le thème Image positive, celui du dénigrement du complice s'est inséré dans le thème Victime.

Nous avons donc pu extraire un procédé général de tactiques discursives de présentation de soi à deux versants, chaque versant comprenant plusieurs tactiques. Dans un dernier temps, nous

avons observé quelles tactiques présentait chaque délinquante et en quelle proportion. Egalement, nous avons examiné s'il existait des différences quant à la distribution des tactiques chez les participantes, selon leur niveau de reconnaissance.

Un processus similaire a été réalisé pour identifier les facteurs environnementaux et individuels qui pourraient entraîner ou entourer les changements dans leur délinquance. Nous avons ainsi analysé les événements mentionnés par les participantes et ceux qui ont été inscrits sur leur carte de vie. Cinq sphères d'événements ont ainsi été dégagés, chacun étant composés de sous sphères (Figure 6).

2.5.4 Théorisation ancrée

Selon Anadon (2006 :20), la théorisation ancrée « a marqué l'évolution des approches qualitatives en établissant des règles systématiques d'utilisation des perspectives qualitatives ». En effet, nous notions précédemment qu'une des principales critiques émises à l'endroit des méthodologies qualitatives était leur manque de rigueur scientifique. La théorisation ancrée suppose un protocole précis qui met à mal cette critique. Paillé (1994 : 150) soutient que la méthode d'analyse de la théorisation ancrée convient à ceux qui désirent aller au-delà d'une simple analyse descriptive, sans pour autant prétendre à une théorisation avancée. Contrairement à ce que son nom sous-entend, la théorisation ancrée n'est en effet pas réservée à celui qui cherche à élaborer une théorie, au sens commun du terme. Pour Paillé (1994 :149), théoriser « c'est dégager le sens d'un événement, c'est lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, c'est renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière. »

Figure 6. Les différentes sphères d'événements de vie

Sphère
Couple Nouveau conjoint - Emménagement - Conflits - Episode de violences conjugales - Rupture
Famille Naissance - Problème avec les enfants - Placement des enfants - Famille plus éloignée
Santé Etats psychologique négatifs - Problèmes physiques - Consommation
Contexte de vie Déménagement - Arrêt emploi/école - Reprise emploi - Vacances
Relationnel Nouveaux amis - Conflits - Maladie/décès - Emménagement d'un tiers

Cette forme d'analyse avait déjà retenu notre attention lorsque nous avons étudié les trajectoires de vie des co-AVS (Desfachelles, 2014). Nous avons pu alors saisir la pertinence de cette méthode d'analyse à l'étude des trajectoires. De fait, cherchant à observer le changement dans les trajectoires criminelles dans le cadre de cette thèse, les données issues des entretiens ont logiquement été analysées selon cette méthode. Nous ne cherchions ici pas à confirmer ou infirmer des hypothèses mais à extraire quelles étaient les trajectoires de vie et les trajectoires criminelles des participantes et comment elles s'articulaient. Le terme ancré fait quant à lui référence au fait que les résultats doivent être ancrés dans les données, c'est à dire qu'ils doivent

être empiriquement soutenus. Selon Paillé (1994), un processus d'analyse par la théorisation ancrée est progressif et se compose de six étapes, toutes aussi importantes les unes que les autres : la codification, la catégorisation, la mise en relation, l'intégration, la modélisation et la théorisation.

L'étape de la codification est similaire à celle précédemment décrite pour l'analyse thématique de discours. Ici, plusieurs thèmes ont également émergé ; certains sont ressortis comme centraux (ex., « est battue », « boit avec le conjoint », « ressent de la colère »), d'autres comme des codes réserves qui pourraient être utiles (ex., pas d'éducation), tandis que d'autres, plus factuels, étaient des codes sociodémographiques (ex., âge, statut socioéconomique). Cette première étape de codage a ici été réalisée ligne par ligne, mot par mot. Vint ensuite l'étape de la catégorisation. Il convient alors d'étudier les codes qui avaient émergés de la précédente étape et de déterminer si certains pouvaient être regroupés en catégories pertinentes ou non. Plusieurs catégories ont alors émergé comme les relations conjugales difficiles, l'historique de consommation ou le ressenti négatif. Après avoir listé les catégories qui ont émergé de l'analyse de plusieurs entretiens, une nouvelle analyse d'un nouvel entretien doit être faite, en utilisant, cette fois, uniquement les catégories précédemment listées. Ainsi, il sera possible d'observer si des catégories sont manquantes ou si elles sont mal nommées. Paillé (1994) souligne également qu'à cette étape, les thèmes centraux de l'entretien émergent.

L'étape suivante est celle de la mise en relation, dans laquelle il faut articuler entre elles les catégories et définir les liens qui les unissent. Il est recommandé de recourir à la schématisation pour avoir une vue claire des liens qui se créent entre les différentes catégories. Par exemple,

plusieurs catégories ont été mises en lien et regroupées sous l'appellation « vulnérabilités ». A cette étape, les catégories ont aussi été distinguées selon le timing de leur occurrence, permettant d'isoler plusieurs périodes : la période immédiate au délit, une période pré-délictuelle d'environ un an avant le délit, et les antécédents. Des liens ont également émergé entre ces différentes périodes. Cette étape revêt une importance primordiale puisqu'elle permet, en mettant en relations les catégories, de commencer à approcher l'explication. De constants allers - retours entre ces trois premières étapes doivent être réalisés, afin d'obtenir des phases s'articulant parfaitement les unes aux autres.

Si la méthode de la théorisation ancrée suppose que chaque entrevue soit retranscrite et analysée au fur et à mesure, cela n'a pas été réalisable en l'espèce pour des raisons logistiques et financières, mais le guide d'entretien a été modifié par le chercheur au fil des entretiens, selon les points qui pouvaient ressortir de manière inattendue des entrevues réalisées, comme précédemment noté. Cette approche utilise en outre une méthode comparative constante : les entretiens ont d'abord été analysés individuellement, puis, lorsque tous ont été traités, nous les avons comparés entre eux. Les résultats qui se dégagent de cette comparaison ont ensuite été confrontés aux données empiriques précédemment recueillies dans la littérature.

CHAPITRE III :

DES PARCOURS DE VIE SEMÉS

D'EMBÛCHES

L'objectif du présent chapitre est d'observer l'histoire de vie des auteures de violences avant l'émergence de leur violence (Objectif 1). L'histoire de vie personnelle est déterminante dans l'établissement des vulnérabilités et de la subjectivité individuelle. Or, comme nous le notions dans le chapitre 2, subjectivité et vulnérabilités influencent l'occurrence et les conséquences des événements de vie. De fait, afin de comprendre l'émergence de la violence, il est nécessaire de mieux comprendre l'histoire de vie des personnes qui l'utilisent.

3.1 Une histoire de vie empreinte de difficultés

Il ressort de nos résultats que le parcours de vie de nos participantes a fréquemment été jonché de difficultés, souvent dès l'enfance et qui ont pu mener chez elles à des vulnérabilités qui se sont révélées cruciales dans le développement de leur violence, et parfois sa répétition.

3.1.1 Enfance et adolescence

Concernant leur enfance et leur adolescence, plusieurs participantes de notre échantillon révèlent avoir évolué dans un environnement négatif (Tableau 3). Par exemple, vingt-quatre d'entre elles ont mentionné des relations conflictuelles avec l'un ou l'autre de leurs parents et plus du quart a d'ailleurs vécu un placement au cours de cette période. La moitié des participantes a également grandi entouré d'au moins un parent avec des problèmes de consommation (alcool ou drogue). La participante 21 rapporte ainsi : « C'est moi qui ai été dénoncer à l'assistante sociale que mon père nous frappait, qu'il buvait ». De fait, la moitié d'entre elles estime avoir eu une enfance malheureuse et plus des trois quarts a mentionné s'être sentie rejetée par l'un ou l'autre des

parents. La participante 11, envoyée dès la naissance par ses parents dans de la famille en Afrique témoigne ainsi :

Et de tout ce que les hommes ils m'ont fait, c'est le fait que mon père m'a rejetée plusieurs fois. C'est ça qui m'a... Qui m'a fait le plus de mal. Je sais qu'un mec ça laisse toujours tomber. Mais... Je n'aurais jamais pensé que mon père me faisait venir de l'Afrique pour être aussi cruel.

Au cours de cette période, de nombreuses participantes ont révélé avoir subi des violences physiques (47,1%), sexuelles (46,6%) ou psychologiques (45,8%). Par exemple, la participante 37 a rapporté des relations conflictuelles avec sa mère et son frère, empreintes de violences physiques et psychologiques. Cette participante, âgée de 15 ans au moment des faits, rapporte de plus que sa mère la faisait régulièrement interner en psychiatrie, pour des périodes allant de quelques jours à quelques semaines, invoquant sa schizophrénie (qui ne serait pas avérée). En outre, plusieurs d'entre elles révèlent avoir assisté à des épisodes de violences au sein de leur sphère familiale. La participante 21 note ainsi : « J'ai déjà vu mon père attacher ma mère, mais bon elle était alcoolique (...) les deux pieds, les deux jambes, saucissonnée même, et mon père qui était bourré, partit chercher un fusil. ». Ces contacts avec la violence, subie et vue, semblent avoir marqué nos participantes et avoir pu participer à une forme d'acceptation de la violence : « C'était ... habituel, la violence je l'ai très banalisée, très tôt, très jeune ». (Participante 38)

Au sortir de l'enfance, plusieurs participantes ont donc fait l'expérience de la violence et d'un environnement familial dysfonctionnel qui a pu les rendre plus vulnérables à l'adoption d'un

mode de vie inadapté à l'âge adulte, tant sur le plan de l'emploi, de leur consommation que de leurs relations interpersonnelles, mais qui a aussi pu entraîner chez certaines une forme d'acceptation de la violence comme étant une composante normale des relations interpersonnelles.

Tableau 4. Caractéristiques liées à l'enfance

	N	Pourcentage
Placement (n=35)	10	28,6%
Problèmes relationnels avec la mère (n=34)	15	42,9%
Problèmes relationnels avec le père (n=34)	19	55,9%
Abus de substance/ alcool (mère) (n=26)	8	30,8%
Abus de substance/ alcool (père) (n=26)	8	30,8%
Estime avoir eu une enfance malheureuse (n=26)	13	50%
Sentiment de rejet des parents (n=22)	17	77,3%

3.1.2 Vie adulte

Le parcours de vie des participantes à notre étude apparaît également empreint de nombreuses difficultés constitutives de vulnérabilités (Tableau 4 et 5).

3.1.2.1 Situation socio-économique

Sur le plan professionnel, les deux tiers de nos participantes n'ont obtenu aucun diplôme collégial ou secondaire, et seules 12,8% d'entre elles ont obtenu un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat (diplôme français de fin de secondaire). Un tiers n'a jamais travaillé et, parmi les 26 participantes qui ont déjà occupé un emploi, dix-huit avaient un travail précaire (faible revenu, durée courte). Au moment des faits, 85% des participantes étaient sans activités et plus de la moitié d'entre elles vivaient dans une situation de pauvreté, en raison notamment de l'absence d'emploi, de mauvaise gestion ou de difficultés financières. Logiquement, un nombre important de participantes n'était pas financièrement autonome, soit parce qu'elles n'avaient pas de revenus propres soit parce qu'elles n'administraient pas elles-mêmes leurs ressources, comme pour la participante 9 qui rapporte :

- C'est son père qui gère nos comptes en fait, on avait tant par semaine pour acheter à manger et tant pour l'essence quand il (conjoint) travaillait, c'était pas évident...
- Comment ça se fait que c'était son père qui...
- Ben parce qu'il savait pas tenir un budget.

L'absence d'emploi, et donc d'opportunités d'avoir une activité structurante en dehors de la maison a pu restreindre la vie sociale des participantes, comme le souligne la participante 10 qui regrette de ne pas avoir eu d'emploi, absence qu'elle met en relation directement avec sa vie sociale en rapportant : « le travail c'est quand même avoir une vie sociale ». Ainsi, du côté de leur vie sociale, 58,9% des participantes (n=23) ont rapporté des situations qui s'apparentent à de

l'isolement, n'ayant peu ou pas d'amis ou pas d'occasion de sorties. Interrogées sur les activités pratiquées pendant la journée, la majorité des participantes soulignaient s'occuper des enfants, faire les courses, regarder la télévision ou sortir le chien.

- Une journée typique, c'était quoi ?
- Ben rien. On restait à l'appartement avec les animaux. On sortait pour faire les courses.
- Est-ce que vous vous ennuyiez ?
- Ouais. On vivait la nuit, on dormait le jour
- Vous faisiez quoi la nuit ?
- Ben on regardait la tv, on faisait une partie de console. Les amis ils venaient.

Entretien 19

Si elles étaient régulièrement en contact avec des gens, ces derniers n'étaient « pas de vrais amis » ou « des mauvaises fréquentations » et onze participantes semblent donc avoir été entourées de pairs déviants (criminalisés, avec des problèmes de substance, itinérants, etc....)

J'avais des amis, mais pas fréquentables en fait... C'était que des garçons, de temps en temps y'en a qui prenaient un peu de came (...) et donc je buvais, je buvais avec ces garçons-là, et ces garçons-là dès qu'il y avait quelque chose c'était « Va ! Va ! Regarde comment qu'il est le bâtard, il te cherche, il te cherche », en gros « vas le frapper quoi »

Participante 21

Tableau 5. Caractéristiques à l'âge adulte I

	N	Pourcentage
Niveau d'éducation/diplôme (n=39)		
Aucun diplôme	26	66,7%
Diplôme < Bac	8	20,5%
Diplôme ≥ Bac	5	12,8%
Travaille lors des faits	6	15%
A déjà travaillé (n=39)	26	66,7%
Travail précaire (actuel ou passé) (n=39)	18	46,2%
Pauvreté (n=39)	21	53,8%
Autonomie financière (n=28)	13	46,4%
Isolement (n=39)	23	59%
Pairs déficients (n=39)	11	28,2%
Sentiment d'isolement (n=39)	10	25,6%
Soutien social (n=28)	16	57,1%
Soutien institutionnel (n=26)	5	19,2%

3.1.2.2 Environnement

Qu'elles aient ou non été entourées, un quart d'entre elles rapportait par ailleurs s'être senties seules. Un soutien social comme un parent ou un ami proche pouvait cependant être identifié

dans plus de la moitié des discours. Seules cinq participantes ont rapporté être suivies par les services sociaux. Bien que nombre d'entre elles n'ai pas abordé directement le sujet, il est possible de croire que ce nombre est certainement plus important, notamment du fait que de nombreuses participantes ont vu leurs enfants placés, ayant donc, de fait, un contact avec les services sociaux. En l'absence d'occupations salariales ou récréationnelles, la vie sociale des participantes est réduite, entraînant leur isolement ou limitant leurs interactions avec des pairs qui présentent des caractéristiques identiques (ex., alcoolisme, chômage, pauvreté). Leurs relations conjugales apparaissent également jouer un rôle important, plusieurs participantes ayant mentionné avoir l'interdiction de sortir ou être limitées dans leurs déplacements.

3.1.2.3 Vie conjugale

Leurs récits témoignent ainsi de la place accordée au conjoint, qui apparaît particulièrement importante. Nous avons en effet pu remarquer que, pour tous les entretiens réalisés avec des participantes qui avaient eu plusieurs relations de couple, le fil conducteur chronologique de référence était leurs relations amoureuses, la majorité des participantes restant peu de temps seules, enchaînant plutôt les relations (en dehors des périodes où c'était impossible comme lors d'une incarcération). Également, dix-sept participantes mettent en avant un élément relatif à leur vie amoureuse (ex., rupture, rencontre, décès du conjoint) comme étant déterminant dans leur parcours criminel.

C: D'après vous, est-ce qu'il y a des événements qui font que vous êtes ici aujourd'hui ?

P: (désigne sur la carte de vie la rencontre avec son conjoint)

C: La rencontre vraiment avec (conjoint) ?

P: Ah ouais. (...) Dès que je l'ai rencontré, dès qu'il est apparu dans ma vie ça a... chuté.

Moi qui aimais les études, j'étais à fond dans mes études, j'ai arrêté tout.

Entretien 12

D'ailleurs, dans 77% des cas de co-délinquance (20/26) les faits avaient été commis avec leur conjoint. En outre, dans neuf cas la victime était le conjoint ou ex conjoint. Au total, dans près des trois quarts des faits le conjoint est impliqué, à titre de co-auteur ou de victime. Que ce soit dans leurs vies ou dans leurs délits, la vie amoureuse des AV paraît déterminante et ne peut donc être mise de côté.

Au moment des faits, les trois quarts d'entre elles étaient engagées dans une relation de couple. La majorité de nos participantes a fait état de moins de quatre relations de couple. Dans près de six couples sur dix, les participantes ont mentionné que leur conjoint présentait des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues et qu'il se trouvait dans une situation précaire (sans emploi, emploi de courte durée, difficultés financières). Également, au moins un quart d'entre eux avait un passé criminel. Ces relations abusives semblent avoir impacté la vie amoureuse de nos participantes, notamment en affaiblissant leur confiance en elles ou en banalisant la violence conjugale. La participante 10 reconnaît par exemple avoir été à la recherche continue de relations abusives :

P: Et dès que j'ai eu (Conjoint) ça a été... Ben la descente...

C: La descente ?

P: La descente oui. Parce que après je pense que ... donc comme je vous ai dit j'ai eu beaucoup de relations, je pensais toujours que j'étais amoureuse et en fait non, je me lassais très vite et je crois que dans les autres personnes je recherche toujours du (Conjoint), le bon comme le mauvais côté, c'est pour ça une personne même trop gentille avec moi... ça me convenait pas. Il fallait que la personne ait certaines limites, ait un certain caractère et donc voilà j'ai eu beaucoup de relations et pareil qui se sont pas forcément bien passées, j'ai reçu quand même beaucoup de coups, on me rabaissait psychologiquement... et voilà.

Une soumission naturelle à l'autorité du conjoint semble également avoir pu favoriser l'émergence et le maintien de relations abusives. En effet, nous avons également pu constater que la majorité des participantes à notre étude avait une représentation stéréotypée et sexuée des relations hommes-participantes et de la place de la femme dans la société et dans le couple. Par exemple, elles mettent en avant le fait qu'elles soient bonnes cuisinières (« Je suis pas une femme à acheter du surgelé, je fais de la cuisine » Participante 35) ou gérer la maison (« Il savait qu'il pouvait compter sur moi parce que je savais m'occuper de la maison, des papiers, que lui il avait pas besoin de s'en occuper » Participante 4). Cette répartition archaïque des rôles était parfois instiguée par le conjoint comme le révèle la participante 3 : « Pour lui sa femme elle devait rester à la maison. (...) Très conservateur dans son truc ».

Tableau 6. Caractéristiques à l'âge adulte

Nombre total de conjoints		
<4	26	65%
≥4	14	35%
Statut marital lors des faits		
Célibataire	10	25%
En couple	30	75%
Problèmes de consommation du conjoint (n=28)	17	60,7%
Conjoint récidiviste (n=27)	9	33,3%
Conjoint précaire (n=30)	17	56,6%
Enfants		
Sans enfants	9	
Enfants placés	16	51,6%
Dépendance alcool/ drogue	21	52,5%
Antécédents psychologiques/psychiatriques	19	47,5%

Ces relations inégalitaires au sein du couple apparaissent tolérées par les participantes, tout comme les comportements masculins abusifs adjacents relevant de la jalousie, de la violence psychologique ou physique. En effet, si elles ont vécu des violences au cours de leur enfance, plus de la moitié de notre échantillon a également expérimenté une forme de violence au cours d'une relation amoureuse antérieure. La participante 23 relate ainsi : « Mon premier mari il me frappait il me faisait dormir sur du carrelage en plein hiver. Il m'a fait dormir sur des chaises.

J'avais pas de matelas, rien ». Parmi les participantes qui étaient en couple au moment des faits, la moitié vivait de la violence conjugale, parfois réciproque, et un tiers de la violence psychologique (ex., insultes, dénigrement, pressions).

Environ 13% rapportaient en outre des violences sexuelles à cette période. Ainsi, la participante 24 rapporte avoir été victime de violences mais s'être questionnée quant à sa responsabilité dans celles-ci : « Je l'excusais à chaque fois donc, puis après j'me disais que c'est peut-être moi qui l'avais cherché ou... bah j'm'en foutais un peu en fait. » De la même façon, ayant déjà vécu des violences conjugales au cours d'une précédente relation, la participante 10 compare les violences antérieures et actuelles :

(Avec ex) c'était vraiment très fort, des coups de poing vraiment très forts. Tandis que (le conjoint) c'était beaucoup m'attraper le visage, m'attraper le bras, c'était moins... moins violent. Je me disais que le lendemain, je pardonnais et je me disais que c'était rien comparé à (Ex)... ce que j'avais vécu ou certaines autres personnes. Pour moi c'est quelqu'un de gentil, j'ai pas réalisé que c'était encore de la violence.

Ainsi, un nombre important d'entre elles a vécu au moins une relation abusive empreinte de violences physiques (71%) et psychologiques (47,4%). Des propos injurieux ou dégradants de la part du conjoint ont été mis en avant, mais aussi des limitations dans leurs déplacements, voire une interdiction de sortir seules. Les violences sexuelles restent minoritaires (13,2% de notre échantillon). Au total, 71% des participantes à notre étude ont vécu au moins un type de violences conjugales.

Nombre de participantes banalisent ces comportements violents et croient que ceux-ci sont fréquents, voire normaux, au sein d'un couple. La participante 26 rapporte ainsi un épisode de violences qu'elle semble excuser, estimant même en être responsable : « Ah bah y'a un jour où je l'ai poussé à bout quoi. Il a failli me taper à coups de marteau, mais je l'ai poussé à bout ce jour-là ». Ces comportements sont donc souvent acceptés par les participantes et parfois même valorisés. Ainsi, la participante 24 rapporte : « C'est que à jeun ou bourré ou fumé ou pas fumé, lui c'était on touche pas à ma femme, on dégage. Et moi j'aime les hommes virils quoi ».

Accepter ce type de relations conjugales peut être le fruit de leur manque de confiance en elles créé par les violences subies, de leur vision stéréotypée des rôles au sein du couple et/ou des modèles parentaux et relationnels auxquels elles ont été exposées, comme le révèle la participante 22 : « Ma mère elle voulait travailler mais mon père il voulait pas : "c'est pas à une femme de travailler, c'est l'homme qui ramène l'argent à la maison" ». Cependant, un besoin d'être en couple ou de maintenir une famille nucléaire autour des enfants semble également pouvoir mener à l'acceptation de ce type de relation, comme le rapporte la participante 24 :

Eh bah moi même si je suis pas amoureuse tout de suite, je vais quand même rester avec. Même si physiquement, il me correspond pas. Même s'il peut y avoir 30 ans différence d'âge. Moi tant que j'ai de l'affection et que l'homme est fidèle, j'me mettrai avec. Même s'il y a pas d'amour tout de suite. Même si au bout d'un mois y'aurai toujours pas d'amour j'vais m'dire "tu t'en fous", le principal c'est qu'il est affectueux et fidèle. De l'amour t'en aura toujours à force de le découvrir.

L'envie de maintenir une famille nucléaire est quant à elle mise en lumière par la participante 27 qui souligne :

Il y a eu un sacré attachement (au conjoint). J'étais pas bien et il était là, donc forcément c'était la personne qui était là quand j'allais pas bien (...). Si ça avait pas été lui ça aurait pu être quelqu'un d'autre, je pense qu'il fallait quelqu'un ; c'est ça le problème avec moi, c'est qu'il me fallait quelqu'un, je pouvais pas rester seule, j'avais peur de pas pouvoir assumer, il fallait un homme quoi. Pas pour les relations sexuelles, mais pour moi, j'ai toujours eu l'image idyllique de mon père, mon père c'est l'homme de la maison (...). c'est le chef de la famille quoi ! Et moi je voulais ça, je lui ai donné cette place-là.

Ces besoins de répondre à une forme d'idéalisation de la structure familiale apparaissent avoir contribué au maintien de la relation conjugale, si dysfonctionnelle soit-elle, mais également avoir parfois guidé la vie sentimentale des participantes. Pourtant, leurs relations de couple auront une importance cruciale tant dans le développement de leurs vulnérabilités (isolement, consommation, pairs déficients) que dans leur passage à l'acte violent. La vie affective des participantes semble ainsi corrélée avec le développement de leur violence. Plusieurs participantes ont d'ailleurs noté l'impact négatif de leur vie affective. Ainsi, au moment de nos entretiens, 30 d'entre elles portaient un regard critique sur (au moins une de) leurs relations passées, en estimant notamment n'avoir pas été heureuses. En outre, neuf participantes ont spontanément rapporté vouloir gérer différemment leurs prochaines relations de couple ou ne plus vouloir laisser la place à un homme dans leur vie : « Moi pour moi, je sais que dès que je

serai sortie de là, je vais reprendre ma vie de célibataire et pendant une bonne dizaine d'années » (Participant 24).

Il ressort ainsi des données que les AVS et les AVP présentent un historique important de relations dysfonctionnelles et souvent abusives dans lesquelles elles n'ont pas apparues s'épanouir. L'exposition à des modèles familiaux abusifs, une vision stéréotypée des rôles au sein du couple ainsi que, parfois une volonté de s'inscrire dans un schéma familial classique apparaît de plus en plus justifier l'existence de rapports inégalitaires dans lesquels leurs droits sont restreints (ex., limitation des déplacements, des contacts extérieurs) et où elles subissent des abus physiques et psychologiques. Ces relations dysfonctionnelles participent à créer ou renforcer les différentes vulnérabilités des participantes.

3.1.2.4 Parentalité

Sur le plan de la parentalité, près des trois quarts de notre échantillon (31/40) avaient au moins un enfant, avec en moyenne 3,4 enfants (variant entre 1 et 8). Seule une participante a mentionné que sa grossesse avait été un événement négatif. La participante 12 rapporte en effet s'être sentie coincée par cette grossesse qui l'obligeait à rester dans une relation de couple non épanouissante et d'arrêter ses études alors qu'elle avait pour projet de faire des études supérieures, parlant même de « rêves écroulés ». Au contraire, la majorité des participantes qui ont invoqué leur grossesse (18/19) ont mentionné le bonheur d'attendre un enfant et l'influence positive qu'elles pensaient que la grossesse aurait sur leur vie ou leur couple :

Je me sentais tellement seule que je me suis dit que ça serait l'occasion de me sentir moins seule. Après on fait pas des enfants pour ça, je sais, mais sur le moment je voyais ça comme une deuxième chance. L'occasion de m'en sortir. Pour moi c'était la clé qui ouvrait toutes les portes... (...) Je suis en perpétuelle recherche d'attention, donc avoir un enfant...

Participant 3

Vingt-trois foyers avaient fait l'objet d'une mesure de placement, à la suite des faits ou auparavant, en raison de négligences, d'insalubrité ou d'abandon. La participante 28 rapporte ainsi des difficultés avec son fils qui ont mené à un placement : « Il faisait un peu ce qu'il voulait, il allait pas en cours. Et j'ai eu un suivi AEM, vous voyez ce que c'est AEMO ⁵? (...) Il a été placé en foyer. Il a fugué du foyer ». La parentalité de nombreuses participantes apparaît donc difficile, menant parfois à des mesures judiciaires qui vont les couper de leurs enfants et qui révèlent leurs

5 Selon le site de l'Action sociale : « les Services d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) ont pour objectif de protéger les enfants vivant dans leur milieu familial et interviennent à la demande de l'autorité administrative ou judiciaire. Cette intervention a lieu lorsque les parents rencontrent des difficultés dans leurs responsabilités éducatives et/ou que les conditions de vie de l'enfant font que celui-ci est en situation de danger avéré ou potentiel. Elle consiste dans l'intervention d'éducateurs spécialisés ou d'assistants de service social dans le milieu familial de l'enfant ».

difficultés à gérer leur vie.

3.1.2.5 Situation sanitaire

Des problèmes de consommation et des difficultés psychologiques et psychiatriques sont à mentionner dans près de la moitié de notre échantillon. La participante 9 mentionne ainsi avoir fait de nombreuses tentatives de suicide, mais note : « J'y suis jamais arrivé à me suicider ». Sur les raisons qui l'y ont poussée, elle rapporte un mal être général et que « c'est l'accumulation de quand ça ne va pas, ça monte, ça monte, et ça coince... (...) ça me serre dans le cœur ». Ces problèmes sont tous antérieurs à leur arrestation et antérieurs ou concomitants aux faits.

Finalement, plus de la moitié des participantes étaient alcooliques ou toxicomanes. La participante 3 rapporte ainsi un historique important et quotidien de consommation de diverses drogues :

C: Et est ce qu'il y avait de l'alcool avec l'héroïne ?

P: Non. Héroïne et cannabis. Tous les jours.

C: Les deux ensemble ?

P: Ouais, puis occasionnellement on avait plus fort. Cocaïne, ecstasy... je vais pas faire la liste, elle serait longue, mais j'ai presque tout goûté.

Une corrélation a par ailleurs été faite par plusieurs participantes entre leur consommation de

substances et leur délinquance, comme nous l'exposerons un peu plus loin.

3.2 Contact avec la violence

En plus d'évoluer dans un environnement dysfonctionnel, parfois depuis l'enfance, il apparaît que de nombreuses participantes ont vécu des épisodes de violence au cours de leur vie (Tableau 6). En effet, trente-deux participantes ont vécu des violences physiques à un moment de leur vie, 22 des violences psychologiques et 15 des violences sexuelles, et 34 participantes, soit 85% de notre échantillon, ont subi au moins un type de violence. Les expériences de violences, vécues comme spectatrice ou victime semblent avoir parfois désensibilisé les participantes à la violence, comme le note la participante 3 :

Bah après c'est pas que je connais pas la douceur, mais la violence c'était pas que avec le père de (Fille). Ça a toujours été, que ce soit mon père, ma mère... On a été éduqués comme ça. (...) Donc pour moi c'était pas que c'était normal mais c'était pas choquant quoi, c'était pas nouveau. Pas un nouveau truc que j'ai découvert.

Ne disposant pas d'assez d'informations à ce sujet, le lien exact entre leurs contacts avec la violence et leur mode de vie et les vulnérabilités afférentes ne peut être déterminé avec exactitude. En revanche, il est possible de noter, pour de nombreuses participantes, une continuité dans la violence. D'abord spectatrices ou victimes, pendant l'enfance, de leurs parents, elles ont par la suite vécu des violences au sein de leur couple (violences parfois réciproques comme nous l'évoquerons après) et ont développé elles-mêmes des comportements violents.

Tableau 7. Contacts avec la violence

	N	Pourcentage
Enfance		
Violence physique (n= 34)	16	47,1%
Violence sexuelle (n=30)	14	46,6%
Violence psychologique (n=24)	11	45,8%
Adulte		
Violence physique (ex conjoint) (n=31)	17	54,8%
Violence sexuelle (ex conjoint)(n=31)	2	6,5%
Violence morale (ex conjoint)(n=31)	9	29%
Violence physique (conjoint) (n=30)	16	53,3%
Violence sexuelle (conjoint) (n=30)	4	13,3%
Violence morale (conjoint) (n=30)	10	33,3%
Violences mutuelles (n=30)	5	15%

Une corrélation semble ainsi exister entre leurs contacts précédents avec la violence et leurs propres comportements violents, comme nous le verrons par la suite. La littérature souligne elle aussi l'importance que revêtent les expériences de victimisation et il a été établi que les victimes de violences fréquentes pendant l'enfance souffrent de conséquences négatives cognitives, affectives et relationnelles sur le long terme (Briere & Jordan, 2009). Si les participantes ont rapporté des éléments de leur trajectoire de vie, parfois depuis l'enfance, il apparaît que plusieurs d'entre elles ont également souhaité inscrire certains de ces événements sur leur carte de vie.

Nous avons choisi d'étudier dans une section distincte ces événements, afin de déterminer leur nature et d'observer si des résultats peuvent en émerger.

3.3 Un passé bien présent

Comme nous avons pu l'exposer précédemment, nous avons recueilli les récits des participantes grâce à la méthode des cartes de vie. Alors que nous interrogeons les participantes sur les cinq années précédant leur premier délit, il est apparu qu'un nombre important d'entre elles mentionnait spontanément des événements plus anciens qu'elles souhaitaient intégrer aux cartes de vie. D'autres mentionnaient ces événements dans leur discours, sans demander à ce qu'ils soient inscrits sur la carte.

Il faut ici rappeler que la fenêtre temporelle de cinq ans était fixée après que la participante nous ait mentionné son tout premier délit. Une fois cette période déterminée, nous demandions à la participante si un ou plusieurs événements qu'elle jugeait importants avaient eu lieu au cours de cette période. Au final, dix-neuf participantes n'ont pas élargi la période temporelle initialement fixée. Cinq ont inscrit leur premier événement (soit le plus vieux) à la date de leur premier fait délictuel. En revanche, trois autres participantes ont inscrit cet événement après leur premier délit. Enfin, dix participantes ont souhaité inscrire sur la carte de vie des événements antérieurs à la période fixée initialement, entre sept ans et trente-six ans avant le premier fait délictuel. En moyenne, la fenêtre temporelle fixée par les participantes était de six ans. Ce résultat confirme ce que nous notions précédemment : le cadre temporel fixé en entretien doit être flexible. Nous

avons plusieurs fois souligné l'importance de prendre en compte la subjectivité individuelle, si bien qu'un cadre trop rigide nous aurait fait passer à côté de nombreux éléments que les participantes ont visiblement jugé important pour elles.

Nous avons ensuite observé de quelle nature étaient les événements inscrits dans les plages temporelles élargies, soit entre sept et trente-six ans. Au total, 42 événements ont été inscrits (de 1-14, médiane: 2,5). La majorité des participantes n'ont ainsi inscrit qu'un nombre réduit d'événements. Quant aux thèmes de ces événements, ils relèvent majoritairement de la sphère affective; en effet, huit participantes ont indiqué des faits relatifs à leur vie conjugale, six à leurs enfants et deux à leur famille plus éloignée. Les sphères de la santé (n=4), de leur contexte de vie (n=3) et de leur relations (n=2) ont également été inscrits, mais moins investies. Deux hypothèses peuvent émerger de ces résultats : ou les événements qui interviennent dans la vie des auteures de violences relèvent principalement de la sphère affective ou cette sphère d'événements est celle qui les marque le plus.

Il est intéressant de constater que les événements inscrits paraissent autant avoir été considérés par les participantes comme négatifs (n=19) que positifs (n=18). Pour cinq, la participante n'a pas précisé s'ils étaient positifs ou négatifs, ou alors ces derniers étaient mixtes (ex., une relation conjugale). Cependant, six participantes ont inscrit le ou les événements qu'elle jugent avoir été déterminants pour leur trajectoire de vie, les entourant ou les surlignant parfois. Sur un plan méthodologique, une flexibilité doit donc être de mise quant au point de départ de la carte de vie, au risque, en cas de rigidité, de méconnaître des événements qui pourraient permettre

d'apporter une meilleure compréhension des participantes et de leur trajectoire de vie et délictuelle. L'importance des événements considérés par les participantes comme des points tournants sera développé au cours du prochain chapitre de résultats.

La méthodologie des cartes de vie était un moyen de permettre aux participantes de s'exprimer plus librement et de libérer leur discours narratif. Cependant, dans certains cas, les participantes n'en avaient pas nécessairement besoin pour livrer leur récit tandis que le niveau de participation à la rédaction des cartes de vie d'autres participantes a pu être influencé par plusieurs facteurs (position de domination de la chercheuse ou encore écriture des événements par la chercheuse). Ainsi, ce n'est pas de fait d'inscrire ou de ne pas inscrire qui témoigne de la force ou de l'importance d'un événement et il serait incorrect de considérer l'absence d'inscription d'un événement comme le signe que celui-ci n'a pas revêtu une importance fondamentale pour la participante et son parcours de vie.

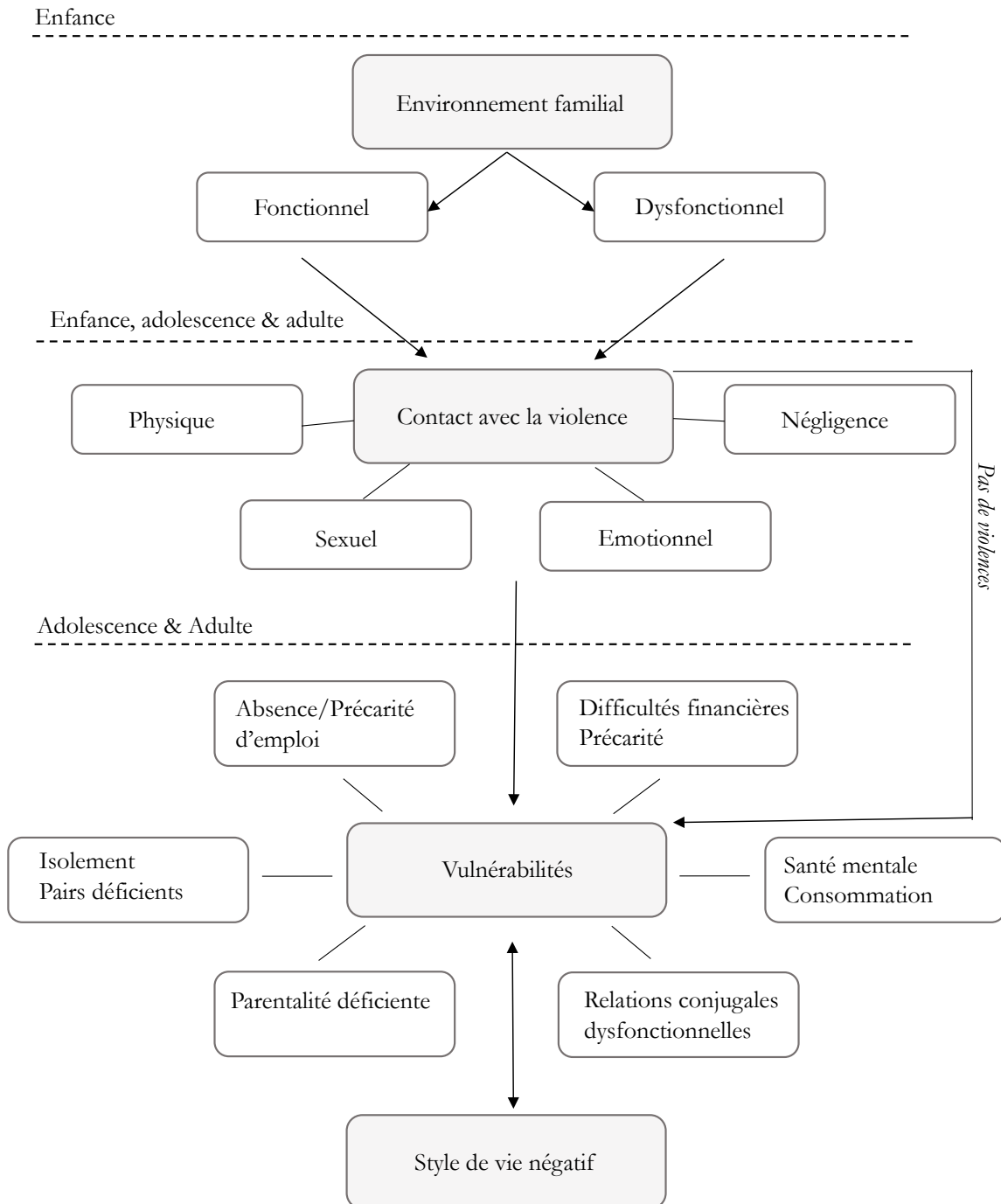
Les entretiens visaient originellement à recueillir des récits orientés vers l'émergence et l'évolution de la délinquance des participantes. Or, nous avons pu observer que ces dernières référaient toujours à leur trajectoire de vie et aux événements plus anciens qui la composaient et que certaines avaient même souhaité inscrire sur la carte de vie des événements antérieurs à la période de référence, soulignant par la même l'influence de leur passé. La délinquance ne semble donc pouvoir être appréhendée en faisant fi de ces événements passés. Plutôt, leur trajectoire de vie permet de mieux comprendre le contexte dans lequel ces comportements émergent. Les présents résultats ont permis d'établir un schéma exposant comment les parcours de vie des

auteurs de violences a pu mener à l'établissement de vulnérabilités et d'un mode de vie négatif favorisant l'émergence de la violence (Tableau 7).

Plusieurs études (Comartin et al., 2018 ; Desfachelles, 2014 ; Gannon et al., 2008 ; Murdoch et al., 2010 ; St Hilaire, 2012) ont ainsi mis en avant l'importance de l'histoire de vie individuelle sur les facteurs de vulnérabilité qui prédisposent à commettre des délits de violences physiques et des délits sexuels. Or, les récits de vie de nos participantes témoignent que la majorité d'entre elles a grandi dans un environnement dysfonctionnel qui s'est prolongé à l'âge adulte, entraînant l'apparition de nombreuses vulnérabilités comme des pratiques parentales inadéquates, des problèmes de consommation, l'entretien de relations dysfonctionnelles ou des problèmes de santé mentale. Ces vulnérabilités sont le reflet du mode de vie inadapté des auteures de violences et vont tendre à se renforcer au fil du temps, tel un cercle vicieux.

Rappelons que, selon la théorie de l'émergence, l'histoire de vie individuelle revêt une part importante dans le changement, c'est à dire les facteurs de protection, de risques et les ressources individuels, tout comme les valeurs et les perceptions. La compréhension de l'émergence d'un comportement délictuel ne peut donc être entière si elle est détachée du contexte général dans lequel s'inscrit l'individu.

Tableau 8. Parcours de vie et vulnérabilités



CHAPITRE IV :

CARACTERISTIQUES DELICTUELLES ET IDENTIFICATION DE TROIS PARCOURS

Si les participantes à notre étude se distinguaient jusqu'à présent peu quant à leur parcours de vie, des différences sont en revanche à noter quant à leur délinquance. L'objectif du présent chapitre est d'observer les changements qui interviennent dans les trajectoires criminelles, particulièrement son début, et les changements dans les modalités de commission des délits (Objectif 2). Nous présenterons d'abord les caractéristiques du ou des délits violents pour lesquels elles sont incarcérées. Dans un second temps, nous montrerons comment l'analyse de leurs délits (officiels et auto rapportés) ont permis de mettre en lumière l'existence de trois parcours délictuels. Les identifier nous permettra, éventuellement, d'observer si des différences peuvent être notées quant à l'émergence de leur comportement violent.

4.1 Caractéristiques du délit

4.1.1 Type de délit

Comme l'indique le tableau 8, treize participantes ont été condamnées pour des faits de nature sexuelle, 28 pour des faits de violences. Parmi nos AVS, six participantes sont en réalité auteures de violences sexuelles et de violences physiques et ont été condamnées pour ces deux types de violences. Du côté des auteures de violences physiques, plusieurs grandes catégories peuvent être mises en lumière : les violences (homicides, coups et blessures) à l'égard d'enfants (n=7), les homicides conjugaux (n=7), les violences (homicides, coups et blessures) annexes d'un crime pécuniaire (n=5), les violences que l'on pourrait qualifier de contextuelle, ayant lieu au cours de disputes (n=4), les violences de vengeance contre une personne connue (n=3) et les autres violences (n=2).

Tableau 9. Type de délit commis

	Nombre de participantes (n=41)
Délit sexuel	13
Délit violent	28
Violences envers un enfant	7
Homicide conjugal	7
Violences et vol/fraude	5
Violences au cours d'une dispute	4
Vengeance	3
Autre	2

Six participantes n'avaient pas encore été jugée lorsque nous les avons rencontrées (Tableau 8). Les 35 autres participantes ont été condamnées pour des peines de deux mois à perpétuité, la moitié d'entre elles ayant été condamnée à une peine supérieure à 10 ans. Notons que la participante condamnée à deux mois de prison a également vu ses peines avec sursis révoquées, la durée totale de son incarcération excédant donc ces deux mois.

4.1.2 Victimes

Au total, les délits pour lesquels les participantes de notre étude ont été incarcérées ont fait 59 victimes (Tableau 9). Parmi celles-ci, 21 victimes sont décédées suite aux faits, soit plus d'une victime sur deux. Les AVP recensent 31 victimes, et les AVS près du double, soit 28. Lorsque l'on s'attache au sexe de la victime, si aucune différence ne semble être notée chez les enfants, on remarque cependant chez les adultes trois fois plus de victimes homme (n=8) que femme

(n=24). Ces données sont en accord avec la littérature qui relève que les victimes des participantes sont majoritairement des hommes (Field et al., 2017). Enfin, l'âge des victimes s'échelonnait de quelques mois à plus de 70 ans. Du côté des enfants (n=14), la moitié était âgée de deux ans ou moins. Chez les adultes, seize dossiers ne mentionnaient pas l'âge exact de la victime, pour les autres, ils indiquaient des âges allant de 24 ans à 70 ans.

Tableau 10. Caractéristiques des victimes

Victime (n=59)	AVP	AVS	Total échantillon
Décédée	19	2	52,5%
Lien avec l'auteure			
Enfants / Beaux enfants	6	8	35%
Connaissance	7	3	25%
Conjoint/ Ex-conjoint	8	1	22,5%
Ascendant (Parents & Grands parents)	3	1	10%
Personne inconnue	2	0	5%
Ami·e	1	0	2,5%
Mineure	7	9	40%
Majeure	21	3	60%
Fille	15		
Garçon	12		
Femme	8		
Homme	24		

De la même manière, la grande majorité des participantes AVP avaient pour victime un membre de la famille (n=17). Dans un cas la victime était une amie de la participante et dans huit autres une connaissance. Ainsi, seule deux participantes ne connaissaient pas leur victime. Les recherches sur les AVP soulignent que leurs victimes sont généralement des personnes de leur entourage, majoritairement leur conjoint, et que les violences à l'égard de tiers inconnus sont rares. Field et ses collègues (2017) relèvent ainsi que, sur les 48 victimes décédées des 48 participantes à l'étude, 36% étaient un conjoint ou ex conjoint, tandis que 17% étaient des inconnus. En revanche, notre étude souligne un nombre plus important de victimes enfants (21% vs 8%).

Pour ce qui est des délits sexuels (n=13), huit participantes ont perpétré ces faits sur des mineurs, cinq sur des majeurs. Cette répartition est cohérente avec la littérature, qui souligne que la plupart des AVS commettent leurs agressions à l'égard d'enfants (Faller, 1987 ; Lewis & Stanley, 2000 ; Vandiver & Walker, 2002). Quant au lien entre l'auteure et la victime, il s'agissait de leur (bel) enfant (n=8), d'une connaissance (n=2), leur mère (n=1), leur ex conjoint (n=1) ou la nouvelle conjointe de leur ex (n=1). Les études rapportent elles aussi que la victime est majoritairement l'enfant biologique de la délinquante (Desfachelles & Cortoni, 2017 ; Johansson-Love & Fremouw, 2009 ; Miccio-Fonseca, 2000).

4.1.3 Antécédents criminels

La présence d'antécédents criminels était l'une des conditions requises initialement pour participer à notre étude. Cependant, nous avons décidé d'être flexible sur ce point après avoir

réalisé que les antécédents judiciaires officiels ne reflétait pas l'état réel des antécédents d'une personne. De fait, nous avons décidé d'ouvrir notre recherche à toutes les auteures de violences. Nous disposions de deux sources de données pour établir les antécédents des participantes. Jumeler ces sources de données s'est ainsi révélé judicieux pour vingt participantes. D'abord, dans treize cas, les dossiers criminels entraient en contradiction avec le discours. Ainsi certaines n'avaient, lors l'entretien, pas mentionné leurs antécédents criminels ou violents (n=9), ou mentionné qu'une partie (n=4). Les données officielles se sont également révélées précieuses pour combler certaines difficultés mémorielles de ces participantes, notamment pour celles qui présentaient un important historique criminel et pour lesquelles la mémoire pouvait faire défaut quant aux dates ou aux différentes raisons de leurs condamnations. Ensuite, sept participantes ont révélé des faits dont il n'était pas fait mention dans leur dossier. Dans neuf cas le discours des participantes était en adéquation avec leur dossier criminel.

La majorité des participantes à notre étude avait des antécédents (Tableau 10). En effet, vingt-neuf avaient déjà commis des délits; parmi elles, dix-sept avaient des antécédents officiels (avec condamnation) et dans un cas le dossier indiquait des faits de violence n'ayant pas donné lieu à des poursuites pénales. Dans onze cas, les antécédents délinquants ont donc été révélés par les participantes lors de l'entretien. Au contraire, sept détenues qui avaient pourtant des antécédents judiciaires ont rapporté n'en avoir aucun. Il apparaît donc que dans près de la moitié des cas la délinquance des auteures de violences n'a pas été détectée par les autorités judiciaires, soulignant la nécessité de ne pas se baser uniquement sur des données officielles si l'on veut observer les antécédents et trajectoires criminelles.

Près des deux tiers des participantes rapportaient – officiellement ou auto déclarés- des antécédents violents (n=26). Du côté des AVS, trois d’entre elles avaient des antécédents judiciaires (deux le reconnaissent) et six avaient des antécédents violents. Quant aux AVP, 14 avaient des antécédents judiciaires (huit le reconnaissent), deux participantes rapportaient des délits pour lesquels elles n’avaient pas été appréhendées, et vingt avaient des antécédents violents. Il ressort donc des données que nombre d’auteurs de violences ont déjà commis des délits, notamment violents. Ainsi, près de la moitié des AVS et 79% des AVP de notre échantillon avaient déjà commis des actes délinquants avant celui pour lequel elles étaient incarcérées lorsque nous les avons rencontrées. La durée moyenne de la carrière criminelle des participantes ayant des antécédents est de 3,2 ans chez les AVS et de 8,5 ans chez les AVP.

Ces résultats sont plus élevés que la plupart des données issues d’autres recherches sur les AVS, mais il faut souligner que la majorité de ces études se basent sur des données officielles et non auto-révélées. Au sein de l’étude de Turner et ses collègues (2008), environ un tiers des AVS n’avait aucun antécédent criminel. Williams et ses collègues (2019) rapportaient qu’un quart des AVS de leur échantillon (n=40) avaient déjà commis un délit de violence physique ou sexuelle et 75% un délit d’acquisition. Egalement, Miller et Marshall (2019) notaient quant à eux que la moitié de leur échantillon (n=225) présentait des antécédents judiciaires non sexuels.

Nos résultats sont en revanche concordant avec ceux sur les AVP, qui mentionnent que la majorité de cette population présente un historique d’antécédents criminels, violents ou non (Busch & Rosenberg, 2004 ; Moffitt et al., 2001 ; St Hilaire, 2012). Au sein de leur étude basée sur un échantillon de 206 AVP, Coleman et ses collègues (2018), 82,3% des participantes

n'avaient pas d'antécédents judiciaires et parmi elles, 60% avaient des antécédents violents. Les AVS présentent peu d'antécédents sexuels hors sexuels) ou généraux et que les AVP présentent majoritairement des antécédents criminels généraux et et que leurs précédents délits sont violents (violents. Alors que vingt événements ont été des faits uniques, certains se sont échelonnés sur plusieurs jours, mois ou années. L'événement le plus long a duré neuf ans.

Tableau 11. Caractéristiques délictuelles

	AVP	AVS	Total échantillon
Antécédents			
Antécédents judiciaires officiels	13	3	39%
Antécédents judiciaires auto révélés	10	2	30%
Antécédents violents	19	6	65%
Antécédents (toute nature, autorévéle ou officiel)	20	6	65%
Durée du délit (cause de l'incarcération)			
Evénement unique	20	3	57,5%
Evénement répété	8	9	42,5%
Co-délinquance	14	12	65%
Sentence			
Pas encore jugée	5	2	17,5%
< 10 ans	8	5	32,5%
>10 ans	15	5	50%

Logiquement, les homicides conjugaux sont tous des actes uniques (8/8). La majorité des délits dits de vengeance (2/3), pécuniaires (3/5), liés à des disputes (3/4) sont également des incidents qui ne se sont produits qu'une fois. En revanche, on retrouve peu d'incidents isolés parmi les actes de délinquance sexuelle (3/13) et pas parmi les délits de violences contre les enfants (0/6).

Dans douze cas, les délits des participantes étaient répétitifs. Un délit a été considéré comme répétitif lorsque plusieurs actes délinquants se sont déroulés dans un contexte identique sur une période de temps donnée. C'est ainsi le cas des violences intrafamiliales, dans lequel l'auteure commise de nombreux gestes de violence physique ou sexuelle sur plusieurs mois ou années avant d'être appréhendée, expliquant pourquoi ces participantes peuvent ne pas avoir d'antécédents officiels malgré le nombre, parfois important, de délits commis. Si ces délits n'ont été considérés par la justice que comme un seul événement, et, au cours des entretiens, nous avons pu constater que les participantes les considéraient également comme un seul événement. Cependant, au regard de la littérature sur les carrières criminelles, ces participantes ont commis de nombreux actes constitutifs d'une trajectoire criminelle et nous avons donc choisi de les intégrer parmi les participantes qui ont commis plusieurs délits. Coupler deux sources de données s'est donc révélé un choix pertinent pour - essayer de - dresser les trajectoires criminelles la plus représentative possible.

Sur la base des trajectoires ainsi dressées, trois types de parcours de délinquance ont été mis en lumière, se distinguant quant au nombre de délits commis mais aussi à la diversification de ces délits.

4.2 Apparition de trois parcours de délinquance

Notre analyse s'est ensuite attachée à dresser les parcours de délinquance des participantes. A ce stade, nous ne pouvions garantir que toutes avaient commis plusieurs délits. Pour établir les parcours criminels de la façon la plus efficiente possible nous avons mis à profit deux sources de données pour permettre une certaine validation des informations recueillies en identifiant des contradictions ou des omissions dans la reconstruction de ces parcours. Tous les résultats présentés par la suite se baseront sur la réunion de ces deux sources.

Il nous faut préciser que dans quatre cas, certains délits n'ont pas été intégrés au parcours criminel afférent. D'abord, dans une situation, la participante a été condamnée pour complicité dans une affaire de stupéfiant, n'ayant pas dénoncé son conjoint trafiquant. Cette participante n'a pas directement commis les faits et une dix ans période de dix sans avoir commis de délits s'est écoulée à partir de là, reflétant un événement sporadique et isolé. Dans le second cas, une participante a reconnu un vol de subsistance dans un supermarché, pour lequel elle n'a jamais été inquiétée. Ces deux participantes n'ont en outre commis aucun autre délit cause de leur incarcération. En raison de leur nature et de leur espacement avec les actes délinquants violents, nous avons estimé que ces actes délictuels qui se sont déroulées à plusieurs années d'écart ne permettent pas de caractériser un véritable parcours criminel ; pour une meilleure représentativité des différentes catégories, nous avons jugé plus pertinents de ne pas intégrer ces événements.

Également, deux participantes ont rapporté des actes sporadiques et anecdotiques mineurs commis à l'adolescence comme des vols de bonbons ou d'altercations entre adolescentes. Par exemple, la participante 20 rapporte : « Je me suis bagarrée une fois parce qu'elle était un petit peu trop proche (du conjoint) ». Ces événements n'ayant pas été réitérés et n'ayant pas été associés aux crimes commis plus tard par les participantes lors des entretiens, nous avons considéré qu'ils faisaient partie d'une délinquance commune à l'adolescence ne reflétant pas une entrée dans la délinquance et ne devaient pas être intégrés à un parcours criminel. Ce choix se justifie également de par l'objectif originel de notre thèse qui est d'appréhender et comprendre l'évolution de la délinquance des auteures de violences physiques ou sexuelles.

A ce stade, trois différents parcours de délinquance se sont profilés : un parcours circonscrit dans le temps, un parcours de délinquance spécialisée, et enfin, un parcours de délinquance diversifiée (Tableau 11). Les notions de temps seront expliquées plus loin. Malheureusement, une partie de l'objectif visant à identifier l'évolution dans les modalités de commission des délits n'a pu être mené à bien en raison de difficultés qui seront exposées dans le chapitre VI.

4.2.1 Parcours de délinquance circonscrit dans le temps

Nous avons dénombré onze délinquances circonscrites dans le temps, soit 27,5% de l'échantillon, deux AVS (17% de cette population) et neuf AVP (32% de cette population). Ce type de parcours inclue deux types de situations ; d'abord, lorsque la participante ne présente pas d'antécédents et que le délit pour lequel elle est incarcéré est le premier qu'elle ait commis. Ensuite, lorsqu'un délit a été perpétré dans des conditions similaires sur une période de moins

de six mois. C'est ainsi le cas de plusieurs participantes qui ont physiquement violenté des enfants du même foyer pendant quelques semaines, voire quelques mois avant d'être arrêtées.

Tableau 12. Caractéristiques des trois parcours de délinquance

	Parcours circonscrit n=11	Trajectoire spécialisée n=13	Trajectoire diversifiée n=16
Âge au début de la délinquance	27,6	32,5	28,8
Âge au 1 ^{er} délit violent			30,4
Durée de la sentence actuelle (année) (hors non jugées et perpétuité)	9,4	11,5	11,3
Durée de la trajectoire criminelle (année)	-	5,42	9,8
Participantes ayant une victime âgée de moins de 18 ans (%)	36,4	61,5	12,5
Co-délinquances (%)	63,6	53,8	75,0
Nombre de cas où la victime est décédée (%)	63,6	46,2	43,8
N ayant commis un crime violent (%)	81,8	53,8	75,0
N ayant commis un crime sexuel (%)	18,2	46,2	25,0
N avec antécédents officiels	-	3	11
dont crime violent	-	2	9
dont crime sexuel	-	1	0

Autrement dit, ces participantes ont affiché une délinquance isolée ou épisodique. En faisant ce choix, nous nous éloignons d'une définition stricte de carrière criminelle, caractérisée comme une séquence longitudinale de délits, mais nous apparaît plus cohérent pour la présente recherche.

Les onze participantes s'inscrivant dans ce parcours n'avaient pas d'antécédents avant leur arrestation pour le délit cause de leur incarcération. Parmi elles, dix ont commis leur délit à l'âge adulte ; la dernière est une des six participantes de notre échantillon ayant commis son premier délit à l'adolescence. Quant aux caractéristiques des participantes appartenant à ce groupe, on remarque qu'elles ont majoritairement commis un délit violent (n=9) et apparaissent avoir commis dans des proportions similaires leur délit seule (n=5) ou avec un·e complice (n=6). Si l'on se penche sur les caractéristiques du délit, quatre participantes ont utilisé une arme, les victimes étaient majoritairement des adultes (n=8) et un lien familial unissait la victime et la participante dans neuf cas. C'est aussi ici que l'on retrouve le plus fort taux de décès des victimes, puisque dans cinq cas le délit violent a entraîné la mort de la victime (45,5%).

L'acte violent semblerait dans le cas de ces participantes être plutôt circonstancielle. On remarque d'ailleurs peu de préméditation dans cette catégorie et que les armes utilisées par les participantes pour commettre leur délit étaient généralement à leur disposition, suggérant un geste violent spontané. Le fort taux de décès des victimes de cette catégorie et la gravité des gestes posés vont également dans ce sens. Toutefois, il est également possible que la réponse pénale immédiate, soit l'arrestation des participantes ait également avorté un début de carrière

criminelle chez certaines participantes. Cependant, les participantes auteures de violences apparaissent plutôt avoir commis plusieurs délits au fil du temps.

Ce parcours se distingue des deux trajectoires qui ont émergé des analyses, les auteures de violences appartenant à ce parcours n'ayant commis qu'un unique délit. Ainsi, les participantes ayant commis plusieurs délits se répartissent entre deux trajectoires criminelles, selon le type d'actes perpétrés.

4.2.2 La trajectoire spécialisée

Le premier type de trajectoire de délinquance, dite spécialisée, regroupe les participantes ayant commis des délits de nature identique (ex., plusieurs vols avec violence). Les auteures de violences qui ont commis des délits répétitifs sans antécédents sont également incluses dans cette catégorie. Au total, la délinquance de treize participantes (32,5%) s'inscrit dans ce type de trajectoire : six AVS (50% de cette population) et sept AVP (25% de cette population).

Initiation et durée

L'âge moyen auto révélé de ces participantes lors de leur premier délit est de 34,8 ans (variant de 19 à 55 ans ; moyenne officielle : 34,0 ans) ; toutes les participantes ont ici commis leur premier délit à l'âge adulte. Pour la majorité d'entre elles, c'est un premier contact avec la justice : selon leur dossier criminel, trois d'entre elles seulement ont déjà été condamnées, le nombre de condamnation variant d'une à neuf. Le contact tardif entre la plupart de ces participantes (n=10)

et les autorités judiciaires s'explique en grande partie trois facteurs. D'abord, par le contexte dans lequel les crimes ont été commis ; dans neuf cas les violences étaient répétitives dans un contexte familial (six violences sexuelles et trois physiques) et dans trois autres dans le cadre d'altercations. Ensuite, par la nature du lien avec la victime : dans tous les cas les auteures et victimes se connaissaient, dans onze il s'agissait d'un lien familial dont huit cas où les victimes étaient des enfants. Finalement, les contacts tardifs avec la justice peuvent s'expliquer par le nombre restreint de victime (entre un et quatre, en moyenne deux). Ces trois facteurs sont autant d'éléments freins dans la détection de violences. D'ailleurs, la durée moyenne des trajectoires criminelles auto révélées des participantes appartenant à cette catégorie est de 1,4 ans mais de 2,9 ans selon les données officielles, soulignant une minimisation de leur délinquance par plusieurs participantes.

Fréquence

En termes de fréquence, il n'a pas été possible de la déterminer pour neuf trajectoires, soit parce que la participante ne se souvenait pas de la fréquence de ses gestes violents qui se sont étalés sur plusieurs mois ou années et sur les mêmes victimes (proches) ou ne reconnaissait pas avoir posé de gestes violents. Dans deux trajectoires pour lesquelles des données étaient disponibles, celles-ci révèlent des violences sexuelles sur une base journalière ou hebdomadaire. Quant aux deux participantes (AVP) pour lesquelles il a été possible de le déterminer, les données indiquent des violences espacées de plusieurs mois, voire années.

Aggravation

Il est possible de noter une aggravation de la criminalité violente au fil du temps chez la majorité

des participantes de cette catégorie (n=10). Nous avons considéré la présence d'une aggravation lorsque l'usage d'une arme a été introduit au fil du temps, que la violence d'abord dirigée contre des biens s'est ensuite portée sur des individus, que les gestes étaient plus invasifs ou encore que les blessures des victimes étaient plus importantes. Cette aggravation peut être notée chez quatre des six AVS de cette catégorie : alors que les faits initiaux étaient soit de la négligence, de la détention d'images pornographiques, de la non dénonciation de viol ou des agressions sexuelles, ces participantes ont ensuite commis des viols. Une aggravation de la violence peut aussi être notée du côté des AVP (6/7), où les participantes ont fini par commettre des violences importantes ayant entraîné la mort, ou avec une arme ; d'ailleurs dans six cas le délit violent a entraîné la mort de la victime (46,2%).

La moitié des AVS étaient quant à elles engagées dans la trajectoire de délinquance spécialisée (n=6), c'est à dire n'ayant posé que des gestes sexuels. Et seules deux participantes avaient commis des gestes isolés, ici des événements uniques. Finalement, quatre AVS apparaissent avoir commis en sus d'autres délits, empruntant ainsi un parcours de délinquance diversifié.

4.2.3 La trajectoire diversifiée

Le second type de trajectoire de délinquance, dite diversifiée, regroupe quant à elle les participantes avec des délits de différents types. S'inscrivent par exemple dans cette trajectoire les participantes qui ont commis, en plus de violences, des délits variés comme des vols ou délits pécuniaires (n=10), des incivilités (n=3), des délits liés à l'ivresse (n=3), relatifs aux drogues (n=2) ou encore des participantes qui avaient commis des violences physiques et des violences

sexuelles (n=3). Au total la délinquance de 16 participantes (40%) s'inscrit dans ce type de trajectoire, 4 AVS (33% de cette population) et 12 AVP (43% de cette population).

Initiation

La durée moyenne entre leur premier délit et leur premier délit violent est en moyenne de 3,3 ans (n=5 ; variant d'un à sept ans) et les auteures de violences diversifiées ont, dans la majorité des cas (11/16), commis un premier délit qui incluait une composante violente ou sexuelle. En outre, l'âge moyen de ces participantes au début de leur délinquance est de 28,8 ans (é-t = 15,4 ; variant de 8 à 55 ans) et de 30,4 ans (é-t=14,7 ; variant de 8 à 55 ans) lors de leur premier délit violent ; quatre des six participantes ayant commis leur premier délit à l'adolescence se trouvent dans cette catégorie. Elles sont donc plus des deux tiers des participantes suivant cette trajectoire à avoir commis leur premier délit à l'âge adulte.

Quant aux motivations des participantes pour commettre des délits non violents, seuls cinq entretiens fournissaient suffisamment d'informations. Dans deux cas les auteures de violences ont débuté leur délinquance en trafiquant de la drogue, une par de nombreux vols et la dernière pour des incivilités en état d'ébriété. Dans trois cas, la motivation était financière, ces participantes et leur famille évoluant dans une situation financièrement difficile. La participante 25 note ainsi : « J'ai essayé de subvenir aux besoins de ma famille, je l'ai fait pour eux » et blâme le coût de la vie : « Comment voulez-vous payer un logement, un exemple, à 1000 euros que vous touchez seulement 890 ?! ». Cette motivation a également poussé une participante, qui trafiquait de la drogue à commettre des cambriolages, précisant : « J'en ai fait beaucoup mais

c'était des cambriolages visés, c'est à dire que des grandes maisons. On chie pas où on mange. Et après c'était petits vols ». Si ces deux participantes apparaissent avoir commis des délits pécuniaires pendant une longue période, et avoir débuté seules, la troisième en revanche note avoir été initiée par son conjoint, ses vols ayant été circonscrits à la durée de leur relation. Ensuite, la participante 21 a mentionné avoir commencé à voler des vêtements alors qu'elle était placée, adolescente, en foyer. Cette participante rapporte que, lors du placement sa mère leur a donné des vêtements « tout dégueulasses » dans un sac poubelle et que « c'est pour ça que moi je me suis dit : bon le foyer nous rhabille une fois par mois, mais on n'a pas tout ce qu'on veut, parce que c'est eux qui nous choisissent toutes nos affaires. (...) Alors ce que j'ai fait c'est que j'ai commencé à voler ». Finalement, le premier passage à l'acte délictuel de la dernière participante apparaît avoir été lié à son état alcoolique

Les données sur les premiers délits commis par les participantes qui empruntent un parcours diversifié sont trop parcimonieuses, ne se basant que sur cinq récits et ne peuvent pas être commentées sans prendre le risque d'une mauvaise interprétation. Plutôt, elles offrent un aperçu descriptif de la situation de certaines participantes.

Versatilité

Leur dossier criminel indique que onze d'entre elles ont déjà été condamnées, six d'entre elles ont donc rapporté, lors des entretiens, des faits qui n'avaient pas été officiellement détectés. La moyenne des délits officiels de ces onze participantes est de 9,3 délits (variant de 1 à 30) ; dans deux cas les dossiers révélaient des délits pour lesquels elles n'avaient pas été poursuivies. Ici

encore l'aide des dossiers pénaux a été précieuse puisque cinq participantes avaient déclaré n'avoir aucun antécédent en entretien et deux n'avaient pas fait état de leurs antécédents non violents. Au contraire, huit participantes ont déclaré des faits dont il n'était pas fait mention dans leur dossier.

Sept participantes n'ont pas été en mesure de retracer leur trajectoire criminelle, ne sachant nous indiquer exactement combien de délits elles avaient pu commettre ou dans quel ordre, soulignant des activités délictuelles fréquentes. Sur la base de leur dossier pénal et des entretiens, il a été possible d'établir que la majorité des auteures de violences avaient commis plus de deux délits (14/16). Parmi ces quatorze cas, on note que, dans dix, les participantes alternent entre différents types de délits. Dans trois cas leurs délits, bien que variés, incluaient toujours une composante de violence physique (vol avec violences, extorsion avec violences, etc...). Finalement, dans quatre cas la délinquance des participantes apparaît s'être modifiée au fil du temps ; dans deux cas, il s'agit d'auteures de violences qui sont d'abord violentes physiquement avant de ne commettre que des violences sexuelles. Dans le dernier, une délinquante ayant d'abord trafiqué de la drogue a ensuite commis un meurtre. Ainsi, dans la majorité des cas ces auteures de violences ont une délinquance versatile, alternant entre les différents types de délits.

Fréquence

En termes de fréquence, selon leur dossier et les faits rapportés en entretien disponibles (n=13), la majorité des délits avaient lieu à quelques mois, voire un an d'intervalle (n=9). Nous avons par la suite observé si une période de désistement pouvait être notée chez certaines participantes

d'après les trajectoires dressées. Si de multiples opérationnalisations du désistement sont à dénombrer, nous avons ici choisi de considérer comme une période de désistement comme un intervalle d'au minimum une année entre deux délits et ne résultant pas d'une incarcération. Selon cette opérationnalisation, cinq participantes ont connu des périodes de désistement au cours de leur trajectoire criminelle, variant de deux à cinq ans.

Aggravation

Il est possible de noter une aggravation de la criminalité violente au fur du temps chez la majorité des participantes de cette catégorie, soit des délits plus violents (ex., usage d'une arme, victime blessée). En effet, pour treize d'entre elles, le délit cause de leur incarcération est le plus grave de tous ceux qui ont pu être commis. Dans une situation, il n'a pas été possible de déterminer si les délits s'aggravaient, aucune des deux sources de données n'offrant d'indications sur l'évolution de la délinquance. La délinquance d'une participante semblait constante, alternant les faits de violences et les vols. Enfin, pour une participante, le premier délit officiellement rapporté est plus grave que celui pour lequel elle fait l'objet de la présente incarcération. Au final, dans six cas le délit violent a entraîné la mort de la victime (37,5%). La délinquance des participantes diversifiées tend donc à s'aggraver au fil du temps, menant dans plus d'un tiers des cas à la mort d'une victime.

Durée

La durée moyenne des trajectoires criminelles des participantes appartenant à cette catégorie est de 9,4 ans, variant d'un mois à 27 ans (n=16). Le premier délit commis avait une composante

violente pour onze participantes. Pour les autres (n=6), le délai entre ce premier délit non violent et le premier délit violent varie entre un et vingt et un ans⁶.

Les résultats de la présente section indiquent que les AVP se retrouvent majoritairement au sein de ce parcours de délinquance diversifiée (n=12) ; néanmoins, près de la moitié d'entre elles empruntaient un autre parcours (circonscrit dans le temps ou spécialisé). Nos résultats montrent en outre qu'environ un quart des auteures de violences n'ont commis qu'un unique délit. Ainsi, la majorité des auteures de violences commettent plus d'un délit, soulignant ainsi l'importance de comprendre l'évolution de leur trajectoire criminelle et des changements qui y ont lieu.

La délinquance des AVP apparaît plutôt cantonnée à des violences physiques, moins de la moitié d'entre elles commettant des violences d'une autre nature. Cependant, comme nous l'avons noté, de nombreux actes délinquants nous ont été révélés par les dossiers criminels des participantes, plusieurs d'entre elles passant sous silence des antécédents criminels. De fait, nous ne disposons principalement que des faits pour lesquels les participantes ont été arrêtées, laissant penser qu'une partie de leur délinquance, notamment de droit commun nous a échappé.

Sur le plan judiciaire, la justice semble sensible à distinguer les auteures de violences selon la durée de leur parcours puisqu'on observe une différence entre les participantes sur ce point. Celles qui ont un parcours de délinquance circonscrit dans le temps montrent en effet avoir des

⁶ Nous émettons tout de même une réserve sur ce dernier chiffre qui semble disparate par rapport aux autres délais, il est possible que la participante ne nous ait pas mentionné son premier acte violent mais uniquement le premier délit violent pour lequel elle a été arrêtée.

peines moins importantes que les autres, alors même qu'elles présentent des taux de décès plus élevés. L'importance accordée aux contacts antérieurs avec la justice peut quant à elle être questionnée, puisque les participantes empruntant un parcours de délinquance spécialisée ont des peines identiques à celles ayant un parcours diversifié alors même qu'elles présentent peu d'antécédents officiels. En revanche, elles apparaissent avoir nettement plus de victimes mineures, ce qui pourrait venir, pour un juge, contrebalancer l'absence d'antécédents officiels. Face à toutes ces hypothèses, il serait pertinent pour de futures recherches de déterminer le poids accordé, lors de la détermination de la peine, à des variables comme le décès de la victime, son âge ou la durée du parcours criminel.

Le présent chapitre nous a permis de distinguer trois parcours de délinquance et d'observer, de manière globale, comment se présentaient les trajectoires criminelles des auteures de violences. Ce résultat nous permettra d'observer si des distinctions peuvent émerger entre les auteures de violences quant à l'émergence de leur comportement violent, qu'il s'agisse des éléments contextuels ou subjectif, ce que nous étudierons dans le prochain chapitre.

CHAPITRE V : L'EMERGENCE DE LA VIOLENCE

L'un des postulats de notre thèse réside dans l'idée que le comportement violent émerge de la rencontre entre des facteurs externes et internes. Il est cependant également établi que des facteurs distaux et des facteurs proximaux sont en jeu, c'est-à-dire des facteurs plus ou moins rapprochés du passage à l'acte délictuel. Sur ce point, Day et Wanklyn (2012 :8) soulignent que « les facteurs de risque distaux et proximaux font partie de chaînes développementales et causales complexes qui influencent les résultats (le crime) ». Les auteures de délits sexuels ou violents présentent un parcours de vie qui a pu entraîner chez elles des vulnérabilités, comme l'ont montré les précédents résultats. Cependant, ces facteurs de vulnérabilités distaux ne sont pas suffisants pour comprendre l'émergence de l'agir violent, ni pourquoi différents parcours de délinquance peuvent être notés (Chapitre IV). De fait, la recherche de facteurs de risque proximaux, tant environnementaux qu'individuels est nécessaire. En outre, pour déterminer si des changements ont lieu dans les trajectoires criminelles, et particulièrement dans les modalités de commission des délits, il paraissait nécessaire de comprendre exactement comment ceux-ci se déroulaient.

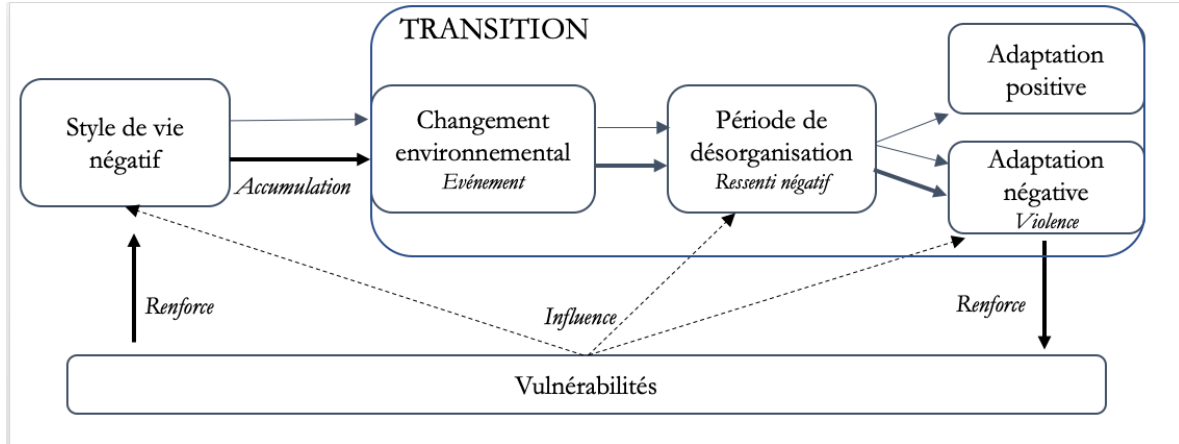
Le présent chapitre a donc pour objectif d'observer quels facteurs environnementaux et individuels dévoilés par les auteures de violences entraînent ou entourent l'émergence de la violence, et comment s'effectue la transition vers celle-ci (Objectif 3).

5.1 Émergence d'un modèle descriptif menant à l'émergence de la violence

Un processus transitoire menant à l'émergence de la violence a pu être dressé, dans lequel la contribution de facteurs cognitifs, comportementaux, contextuels et affectifs est intégrée. Il ressort en effet des données que des changements environnementaux tenant en des événements facteurs de stress interviennent dans la vie des auteurs de violences (de fait nous emploierons le terme d'événements pour indiquer des changements contextuels) (Figure 7). A partir de là est visible une transition caractérisée par le développement d'un ressenti ⁷ négatif. Pour soulager l'inconfort dû à ces derniers, la réponse individuelle peut être adéquate ou inadéquate. Cependant, le choix de cette réponse est fortement influencé par plusieurs facteurs comme l'intoxication ou les vulnérabilités personnelles, si bien que de nombreuses auteurs de violences recourent à des mécanismes d'adaptation au ressenti négatif inadéquats. C'est ainsi qu'émerge la violence. De manière générale, l'emploi d'un mécanisme inadéquat tend à renforcer les vulnérabilités, et donc un mode de vie négatif qui favorise la répétition de tels événements (répétition illustrée par les flèches grasses) et l'adoption de stratégies adéquates devient donc moins possible. Cette transition tend à se répéter dès qu'un événement a lieu.

⁷ Le terme ressenti inclus ici l'ensemble des affects et émotions décrits par les participantes

Figure 7. Processus transitoire d'émergence de la violence



Nos analyses des événements qui surviennent dans la vie des auteures de violences mettent en outre en évidence deux périodes clef pour comprendre l'apparition de la violence (physique et sexuelle). La première période, qui court jusqu'à un an avant la commission du délit violent, voit se produire un effet d'accumulation qui favorisera l'adoption d'une réponse inadéquate (l'agir violent) dans la seconde la période, immédiate avant l'émergence de la violence. Les prochaines sections suivront donc cette séquence temporelle. Il est apparu que ni les caractéristiques délictuelles (type de délit, de victime, présence ou non d'un complice), ni le type de trajectoire suivie ne permettait de distinguer les participantes quant au processus suivi, mais que de –rares- différences apparaissent au sein de certaines étapes. Lorsque des différences sont apparues, elles sont mentionnées dans la partie afférente.

5.1.1 Période pré-délictuelle, un an avant le délit : effet

d'accumulation, terreau fertile à l'émergence de la violence

Lors des entretiens, nous demandions aux participantes quels événements marquants étaient intervenus dans une période de cinq ans avant leur délit. Certaines ont fait le choix de mentionner des événements antérieurs, matériel que nous avons fait le choix de garder et qui nous a permis, dans de nombreux cas, de retracer leur enfance et la majeure partie de leur vie adulte, résultats présentés dans le chapitre IV. Dans de rares cas, leurs dossiers criminels ont eux aussi révélé des informations qui ont été incluses, particulièrement leurs contacts avec la police. A ce stade des analyses, notre échantillon se compose de 34 participantes pour qui les informations étaient cohérentes⁸.

En considérant l'ensemble du parcours des auteures de violences et plus particulièrement les cinq années précédant l'émergence de la violence, il peut être noté que la transition, en réponse aux événements stressants tend à se répéter à une fréquence plus accrue dans l'année précédant le délit. Un nombre important d'événements plus importants qu'au cours des années précédentes

⁸ Six participantes ont été écartées. Différentes raisons ont conduit à ce choix : quatre ne nous ont pas rapporté la date réelle de leur premier délit violent lors de l'entretien, si bien que la période de référence de cinq ans était erronée ; le discours d'une autre présentait trop d'incohérences ; enfin, en dépit de la méthode des cartes de vie, qui facilite pourtant le travail de mémoire, une participante a témoigné de problèmes de mémoire trop importants ne permettant pas de situer les événements mentionnés dans un cadre temporel.

y intervient, nous permettant ainsi d'isoler et considérer comme charnière cette période d'un an. Nous allons ainsi décrire ce processus en présentant les événements stressants identifiés durant cette période, pour ensuite aborder la transition qui en découle. Il ressort des résultats que l'émergence de la violence est davantage favorisée par un effet d'accumulation résultant de ces événements stressants, en opposition à un seul événement.

5.1.1.1 Survenue de changements : les événements stressants

Au total, les 34 participantes rapportent 103 changements qui se sont déroulés au cours de l'année précédant leur passage à l'acte, et ce dans différentes sphères (Tableau 12). L'ensemble de ces événements apparaît pouvoir être considéré comme stressant. Rappelons en outre la connotation subjective des événements rapportées, puisque ce sont les participantes qui ont fait le choix d'évoquer ces événements, témoignant ainsi de leur importance dans le récit qu'elles ont décidé de partager. Les événements identifiés par les participantes touchent différentes sphères : conjugale (n=43), familiale (n=20), sanitaire (n=15), occupationnelle (n=13) ou relationnelle (n=12).

Des événements majoritairement négatifs

Notre analyse des cartes de vie a permis d'appréhender le sens donné à un événement, notamment grâce aux couleurs employées par les participantes. Ainsi, pour la majorité des participantes les couleurs utilisées semblaient relever d'une certaine logique (27/34). Deux ont pu être relevées ; d'abord, 11 participantes ont parfois employé une couleur par famille

Tableau 13. Catégories d'évènements survenus un an avant le délit

Sphère	Nombre (n=103)
Couple	43
<i>Nouveau conjoint</i>	12
<i>Emménagement</i>	7
<i>Conflits</i>	9
<i>Episode de violences conjugales</i>	7
<i>Rupture</i>	6
Famille	20
<i>Naissance</i>	11
<i>Problème avec les enfants</i>	2
<i>Placement des enfants</i>	2
<i>Conflits familiaux</i>	5
Santé	15
<i>État psychologique négatif</i>	5
<i>Problèmes physiques</i>	4
<i>Augmentation/ reprise consommation</i>	6
Occupations	13
<i>Déménagement</i>	5
<i>Arrêt emploi/ école</i>	6
<i>Reprise emploi</i>	1
<i>Vacances</i>	1
Relationnel	12
<i>Nouveaux amis</i>	3
<i>Conflits</i>	2
<i>Maladie/ décès</i>	3
<i>Emménagement d'un tiers</i>	4

d'événement. Par exemple, la participante 16 a utilisé la couleur rose pour tous les événements en lien avec ses enfants. De la même manière, la participante 3 indique en rose la période liée à sa scolarité en apprentissage (Figure 8).

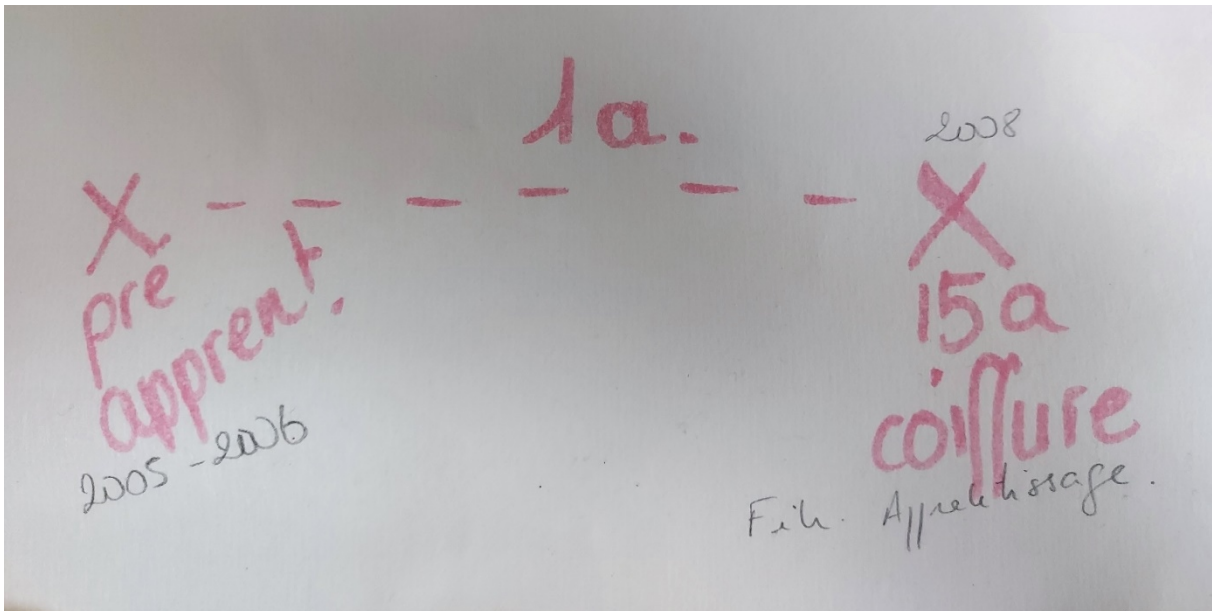
Dans ce cas de figure, la signification accordée à un événement ne peut donc être relevée avec certitude puisque la couleur ne reflétait pas toujours la signification attribuée à l'événement.

C : Vert parce que c'était bien ?

P : Non ben weed... vert....

Participante 7

Figure 8. Utilisation de la couleur pour illustrer une famille d'événements



En revanche, nous avons pu observer que, dans 24 cas, les personnes rencontrées liaient couleur et signification d'un événement au moins une fois sur leur carte de vie. Par exemple, la participante 30 a utilisé la couleur rose pour les événements jugés positifs (arrêt de consommation et naissance d'un enfant) et jaune pour les négatifs (placement des enfants, séparation, agression de son propriétaire) (Figure 9)

Dans la majorité des cas, les événements étaient marqués d'une couleur jugée négativement par la participante.

C: Quelle couleur vous voudriez prendre ?

P: Ah le vert parce que j'ai horreur du vert ! C'est parce que vous avez pas de noir sinon j'aurais mis noir !

C: J'ai du noir.

P: Ah bah dans ce cas je préfère noir.

Entretien 34

De la même manière, la participante 16 indique en noir et en rose les événements qu'elle estime négatifs (Figure 10), de même que la participante 27.

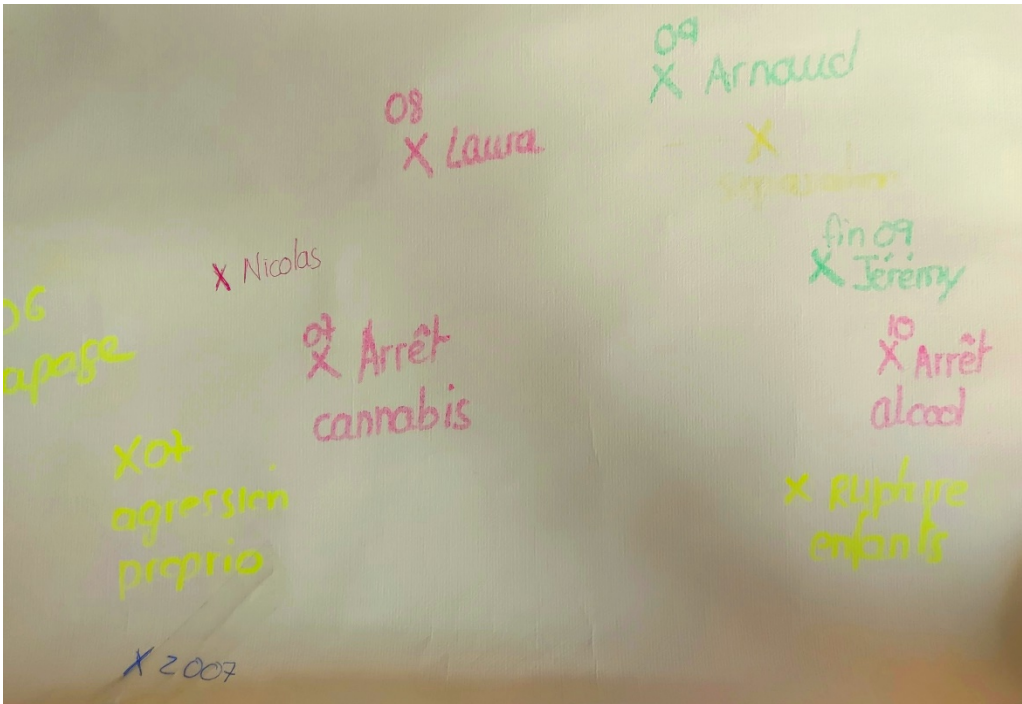
P: On va le mettre en jaune !

C: Est ce que c'est une couleur que vous aimez le jaune ?

P: Non, pas du tout !

Participante 27

Figure 9. Utilisation de la couleur pour illustrer le sens de l'événement



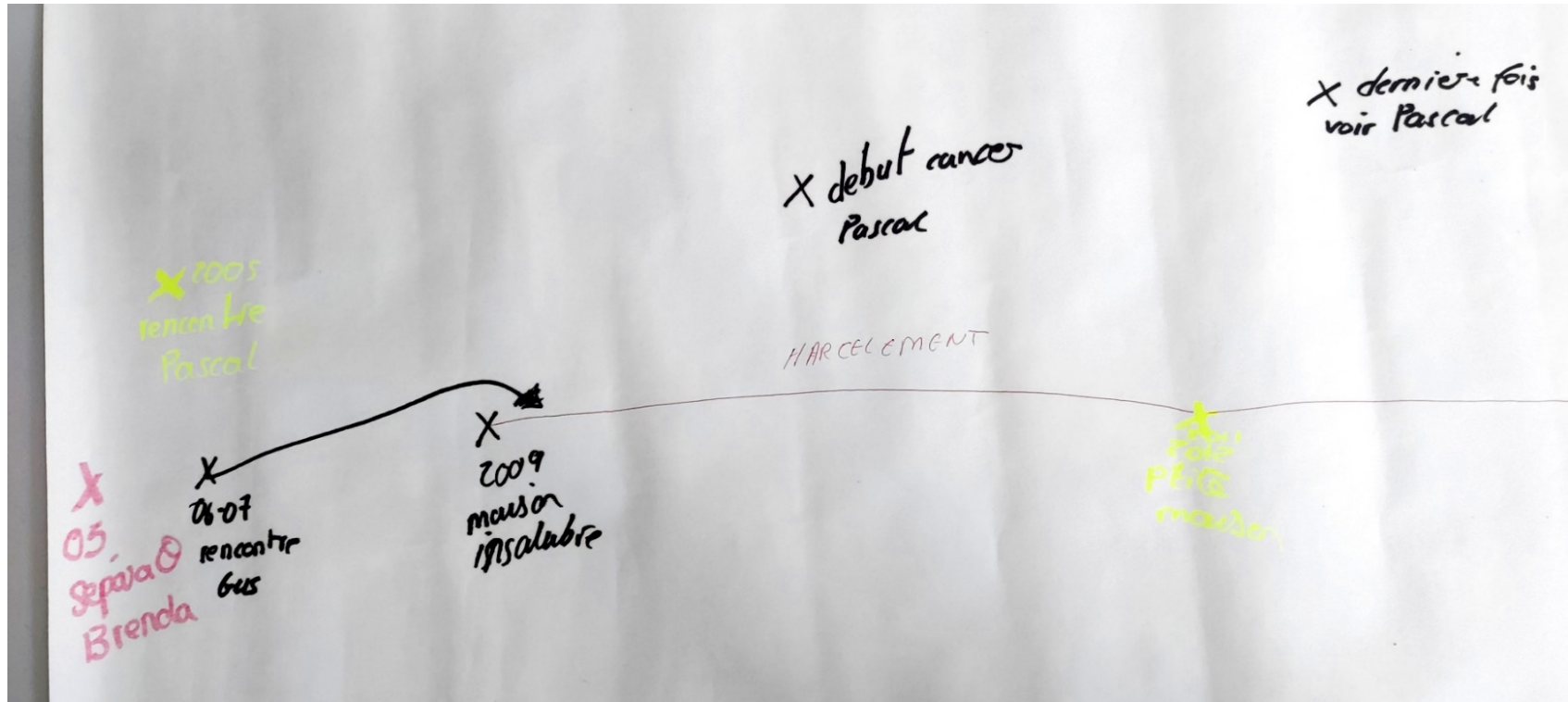
Interroger sur le choix des couleurs peut être un bon moyen d'approfondir le ressenti des participantes face aux événements évoqués, mais aussi de confirmer ou infirmer nos impressions. Par exemple, alors que la majorité utilisait la couleur noire pour noter des événements douloureux ou négatifs pour elle, nous avons été surprise par l'une pour qui le noir avait une signification toute autre, comme le montre l'exemple suivant :

C : Quelle couleur pour le travail ?

P : Noir.

C: Noir ?

Figure 10. Identification d'événements négatifs par la couleur



P : Oui parce que le travail c'est quand même avoir une vie sociale ... (semble chercher ses mots)

C : ... Réduite ?

P : Non c'est avoir une vie sociale justement.

Participant 1

Les cartes de vie n'ont pas permis de faire émerger des différences dans l'utilisation des couleurs selon le type de parcours emprunté, le type de violences ou d'autres caractéristiques délictuelles. Egalement, nous n'avons pas pu identifier de formes particulières utilisées (cf. Figure 8, 14 et 16) ; ces dernières étaient en effet très variées, ne permettant pas de conclusions assurées.

De plus, si les annotations sur la feuille ont facilité le classement des événements, elles ont également permis de mieux situer les périodes « où ça allait » et où « ça allait pas », permettant de fait, dans quelques cas, de déterminer la perception individuelle de la période qui suit un événement.

P : Entre là et là, ça allait pas.

C : Entre 2016 et cet événement (*les faits, en 2017*) ?

P : Ouais (...).

C : Et de là à là chez votre mère ?

P : Là c'était cool. (...) Là après c'était pourri. Et à partir de là c'était E-NOR-ME. C'était EXTRAVAGANT. C'était EXTRAORDINAIRE.

Participante 20

Tous les événements qui sont intervenus au cours de la période pré-délictuelle ne peuvent être qualifiés de négatifs, certaines participantes mentionnant par exemple des événements tels que des naissances ou des rencontres amoureuses. Cependant, nos analyses permettent de remarquer que même ceux décrits positivement entraînent d'autres événements négatifs, parfois dans d'autres sphères (ex., une nouvelle relation conjugale engendre un isolement) ou un ressenti négatif (ex., fatigue, stress ; voir section suivante).

La capacité disruptive des événements

En effet, il est important de souligner qu'en raison de sa capacité disruptive, l'événement se répercute sur d'autres contextes, c'est à dire que ces événements n'impactent pas uniquement la sphère à laquelle ils sont liés (Carreteiro, 2019). Cette influence multiple ressort d'ailleurs du discours des auteures de violences. Par exemple, lorsque la participante 31 a fait part de sa grossesse à son conjoint, celui-ci a mis un terme à leur relation, la poussant à chercher un autre conjoint qui l'accepterait avec sa fille ; cette participante a aussi fait le choix d'arrêter de travailler dès qu'elle a appris sa grossesse. On le voit ici, un événement dans la sphère famille (grossesse) a eu des répercussions sur la sphère conjugale (fin d'une relation, recherche d'un nouveau conjoint) mais aussi occupationnelle (arrêt de l'emploi); loin d'être hermétiques, les différentes

sphères de la vie des auteures de violences semblent s'impacter mutuellement, accroissant ainsi le stress engendré par chacun de ces événements.

5.1.1.2 Apparition d'un ressenti négatif en lien avec ces événements

Au cours de cette période pré-délictuelle, de nombreuses auteures de violences mettent en avant un ressenti négatif, particulièrement à la suite des événements précédemment nommés. En effet, au cours des mois précédents le délit violent, leur état psychologique semble avoir été négatif ou s'être dégradé. Comme précédemment indiqué, peu importe que les événements soient qualifiés positivement ou négativement, il ressort de nos analyses qu'ils entraînent dans leur grande majorité du stress et un ressenti négatif chez les auteures de violences. Ce caractère stressant de ces événements est mis en lumière par certaines participantes :

C : Puis qu'est-ce que ça générerait pour vous ?

P : Il y avait du stress, de la haine quand même.

Participante 4

Certaines ont d'elles-mêmes fait état de leur état psychologique sans qu'aucune question n'ait à leur être posées sur ce sujet. Ainsi la participante 23 rapporte : « *J'allais dormir en haut, parce qu'ils faisaient vraiment trop la fête. J'supportais plus, j'étais trop fatiguée.* »).

Quand un événement était noté sur la carte de vie, et lorsqu'elles ne l'évoquaient pas, nous interrogeons la participante sur la manière dont elle avait vécu ce changement ou ce qu'elle avait ressenti à ce moment-là. Plusieurs d'entre elles mentionnent l'impact négatif de cet événement, comme la participante 12 qui rapporte ainsi à propos de l'emménagement de la fille de son conjoint :

- Comment vous l'avez vécu que la petite arrive dans votre vie ?
- Mal ! Mal... Surmenée. (...) On me donne un enfant comme ça, qui vient de perdre sa mère y'a dix jours. Elle me posait des questions je savais pas répondre. (...) Il me laissait tout faire et je paniquais.

La participante 37 note également :

- C'est là que j'ai compris que ma mère me faisait interner en me faisant passer pour une schizophrène, parce que moi, je savais pas pourquoi est-ce qu'ils m'internaient. Je savais pas qu'elle les appelait. Elle les appelait j'étais même pas là.
- Qu'est-ce que ça t'a fait de découvrir ça ?
- Choc, choc.

Suite à un des événements précédemment noté, vingt-quatre participantes mettent en avant un ressenti négatif comme la fatigue mentale ou physique (« *En fait je crois que j'étais fatiguée de tout, je m'en rendais plus compte de la vie que je menais en fait* » - Participante 10), la colère (« *Ma colère c'est bizarrement cette année que ça a monté. Parce qu'il y avait un trop plein. Au bout d'un moment ton cerveau il*

est, il chauffé, il chauffé, pendant dix ans t'accumules tout... » - Participante 24), le mal être ou la peur (« J'arrivais plus à dormir (suite à un cambriolage)... Dès que j'entendais un bruit, je le réveillais pour lui dire d'aller voir » - Participante 3) comme résultant de ces événements. La participante 11 rapporte ainsi que plusieurs semaines avant les faits, son beau-frère (qui est aussi la victime) l'avait mise dehors et note : « En fait le déclenchement de la colère c'est qu'ils ont repoussé encore, qui m'a fait agressive, c'est venu de là parce que j'ai dit "on ne jette pas un bébé de 1 mois au dehors à minuit avec sa mère" ».

Si certaines auteures de violences rapportent que ces ressentis sont apparus suite à un des événements précédemment nommés, comme la participante 2 qui note de la fatigue physique suite à la naissance de son enfant, ils peuvent parfois résulter d'événements plus anciens comme la participante 11 qui rapporte un mal être depuis le rejet de son père des années auparavant. Dans ce cas, l'événement stresser semble venir renforcer cet état latent; cependant, il est également envisageable que l'état dans lequel se trouve déjà la personne entraîne une lecture erronée ou biaisée de cet événement, tel que nous le postulions, c'est l'idée des désavantages cumulatifs. Nous ne disposons malheureusement pas d'informations suffisantes pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Ainsi, de manière générale, il apparaît que les événements qui interviennent dans la vie des auteures de violences ont des conséquences négatives, qu'ils entraînent un ressenti négatif ou une dégradation dans une autre sphère de leur vie. La littérature (Brain Injury Ressource Center, 1998 ; Decou et al., 2014 ; Holmes-Rahe Stress Inventory, 1967 ; Murdoch et al., 2010 ; Myin-Germeys, Krabbendam, Delespaul & Van Os, 2003 ; Shea et al., 2014) note que des événements

de ce type sont une grande source de stress et ont un fort impact sur la vie des individus, notamment sur leur santé mentale. Or, il ressort du chapitre précédent que cette dernière constitue un facteur de vulnérabilité individuelle ; ainsi, les événements mis en avant par les participantes peuvent contribuer à accroître leurs difficultés sur le plan de la santé mentale, et donc leur vulnérabilité générale.

De plus, la prévisibilité du changement n'est pas un critère pour juger de l'importance des changements psychologiques et contextuelles qu'il entraîne ; en effet, que l'événement soit ou non prévu, il marque une rupture dans la continuité. Ainsi, au même titre que des événements fortuits, ceux attendus (ex., naissance d'un enfant) peuvent entraîner un ressenti négatif. Selon Carreiro (2019 :272) « *même si les personnes ont eu une participation active dans la production de l'événement, cela ne signifie pas que la nouvelle situation coïncidera avec les prévisions. L'événement provoque des disjonctions dans la trame des représentations habituelles et implique la construction de situations nouvelles auxquelles les sujets doivent faire face.* »

Cette période où l'auteure de violences éprouve un ressenti négatif peut être rapprochée de la période de désorganisation inhérente aux transitions, telle qu'évoquée dans le Chapitre 1. Pour s'adapter, et donc soulager l'inconfort lié au ressenti négatif auquel elles doivent faire face, deux choix s'offrent aux participantes : y répondre de manière adéquate ou non.

5.1.1.3 Adaptation au ressenti négatif

Face à des situations qui entraînent un ressenti négatif, deux types de réponses sont possibles: adéquates ou inadéquates. Nos analyses révèlent que, pour faire face au ressenti négatif, les participantes rapportent majoritairement avoir usé de stratégies inadéquates comme la passivité, les tentatives de suicide, ou encore l'augmentation de la consommation.

Ainsi, 21 participantes apparaissent n'avoir cherché à mettre en place aucune stratégie pour surmonter leur situation ou leur ressentis négatifs et semblent être restées passives : « *Ben on va dire que j'avais tellement peur de m'en prendre encore plus sur le coin du nez quoi, je réagissais pas, je me laissais faire. J'étais arrivé à un point de plus rien dire, je me laisser faire* » (Participante 19). Neuf autres n'ont quant à elles pas réussi à exprimer leurs ressentis négatifs ou ne pas l'avoir fait sagement. La participante 18 révèle ainsi : « *Ah ben de toute façon quand j'étais en dépression c'était que des tentatives de suicide sur tentatives de suicide que j'ai fait* ». Comme elle, huit autres participantes rapportent avoir tenté de se suicider. Incapables d'exprimer leurs sentiments, les auteures de violences semblent plutôt les garder en elles. Or, ces mauvaises stratégies d'adaptation ont pu entraîner le renforcement de leurs vulnérabilités et donc les maintenir dans un mode de vie marginal, favorisant la récurrence et l'accumulation d'événements et de ressentis négatifs.

Je me suis retrouvée seule, y'a eu (*le placement de*) mes enfants, j'ai pas eu de soutien puisque le papa il a été emprisonné (...) J'étais anéantie, je pensais pas que j'allais me retrouver seule, c'était dur déjà pour mes enfants, pour le papa, j'ai pas supporté et c'est là que j'ai fait des mauvaises fréquentations (...) et je suis tombée dans l'alcool.

Participante 17

Cependant, nos résultats ont mis en évidence que la majorité des auteures de violences ne s'inscrivent pas dans un parcours de violences récurrentes, suggérant que d'autres types de réponses, alternatives à la violence sont aussi mobilisées pour faire face aux événements stressants de la vie. Quelques participantes (n=10) rapportent ainsi avoir eu recours à des stratégies d'adaptation adéquates, en cherchant de l'aide pour mettre fin à leur situation.

Dans six cas, les participantes ont jugé n'avoir pas reçu l'aide escomptée; trois en ont effectivement fait la demande. Tel est le cas de la participante 37 qui mentionne avoir voulu chercher de l'aide pour mettre aux conflits qu'elle entretenait avec sa mère; l'échec de ces tentatives constitue en outre un événement à part entière qu'elle a souhaité noter :

Je me suis confiée x fois parce que je voulais plus être à la maison. Je me suis confiée à mon père, je me suis confiée à des mères de copines chez qui j'allais en fugue, je me suis confiée à des professeurs, confiée à des amis, confiée à la famille, des cousines, des tantes, des oncles. Je me suis, au final tout à la fin, je suis allée à la mairie pour faire une demande d'émancipation en faisant un petit peu un message d'alerte et en tout dernier, quatre mois avant le crime, j'ai été voir une assistante sociale où j'ai tout dénoncé pendant trois heures, où j'ai tout balancé et au final, on m'a dit qu'on pouvait rien faire pour moi parce que j'étais pas en danger, je ne suis pas prioritaire comparée à d'autres jeunes.

L'absence ou le refus d'aide, pouvant pourtant initialement être considéré comme une stratégie adéquate, devient alors un événement à part entière qui engendre à nouveau un ressenti négatif

pour la personne, qui se sent alors non écoutée et abandonnée. D'autres participantes ont réagi de manière adéquate en mettant fin à leur relation abusive, en déménagement, ou en demandant un suivi psychologique.

Ainsi, une partie des participantes rapporte avoir tenté, à au moins une reprise, de changer son mode de vie. Toutefois, ces solutions ont souvent été temporaires et suivies d'un retour à des mécanismes d'adaptation négatifs. Par exemple, la participante 13 note avoir cessé son traitement pour la dépression et de consulter un professionnel, tandis que la participante 16 a déménagé pour fuir le harcèlement dont elle était victime mais a repris ses relations avec ceux qui la harcelaient. Bien qu'elles aient cherché, avec les moyens dont elles disposaient à mettre fin à la situation dans laquelle elles se trouvaient, il apparaît donc que de nombreuses auteures de violences n'ont pas reçu l'aide dont elles avaient besoin, les laissant avec leurs ressentis négatifs et entraînant leur maintien dans un environnement dysfonctionnel.

Les stratégies d'adaptation disponibles pour chacune des auteures de violences pour réagir à un événement et au ressenti négatif doivent être comprises dans un contexte plus général. En effet, ces stratégies sont au moins en partie déterminées par les vulnérabilités personnelles : impossibilité de réagir à cause de la violence conjugale exercée par le conjoint, incapacité à se rendre compte que la situation est néfaste, ou encore absence de volonté d'y mettre un terme pour maintenir une apparence de parentalité saine. Par exemple, la participante 3 mentionne ne pas avoir voulu avertir qui que ce soit des problèmes rencontrés avec son enfant, de peur qu'on ne le lui enlève, alors que celui-ci apparaissait comme un pilier dans la vie de cette personne. De

nombreuses participantes apparaissent surtout ne pas avoir eu les ressources intérieures (et parfois aussi extérieures) pour choisir une stratégie d'adaptation adéquate :

Et... moi je pouvais rien dire. J'étais pas chez moi. (...) C'est pour toutes les petites choses, je pouvais rien faire. J'avais pas le droit... Si il disait "Non c'est ça, c'est ça"...

Participante 23

En outre, l'état d'intoxication des auteures de violences dans de nombreuses situations et particulièrement lors de la commission du geste violent (développé dans la section suivante) apparaît également jouer un rôle sur leurs capacités à réagir adéquatement.

Nos résultats montrent qu'au cours de la période pré-délictuelle, de nombreux changements tenant en des événements situationnels se produisent dans la vie des auteures de violences. Si deux modes d'adaptation au ressenti négatif engendré par ces événements sont possibles, la majorité d'entre elles se dirige tôt ou tard vers des réponses inadéquates. Leur intoxication et leurs vulnérabilités venant en outre également restreindre le champ des réponses adéquates disponibles. Majoritairement, elles apparaissent ne pas réagir et rester passives face à ces affects, qu'elles emmagasinent. Or, ces stratégies inadéquates viennent renforcer leurs vulnérabilités, notamment en consolidant leurs problèmes de substances, en accroissant leur isolement ou en amenant des relations dysfonctionnelles. Leur mode de vie, généralement déjà marginal avant la période pré-délictuelle se voit ainsi renforcé par les stratégies inadéquates. Un cercle vicieux se

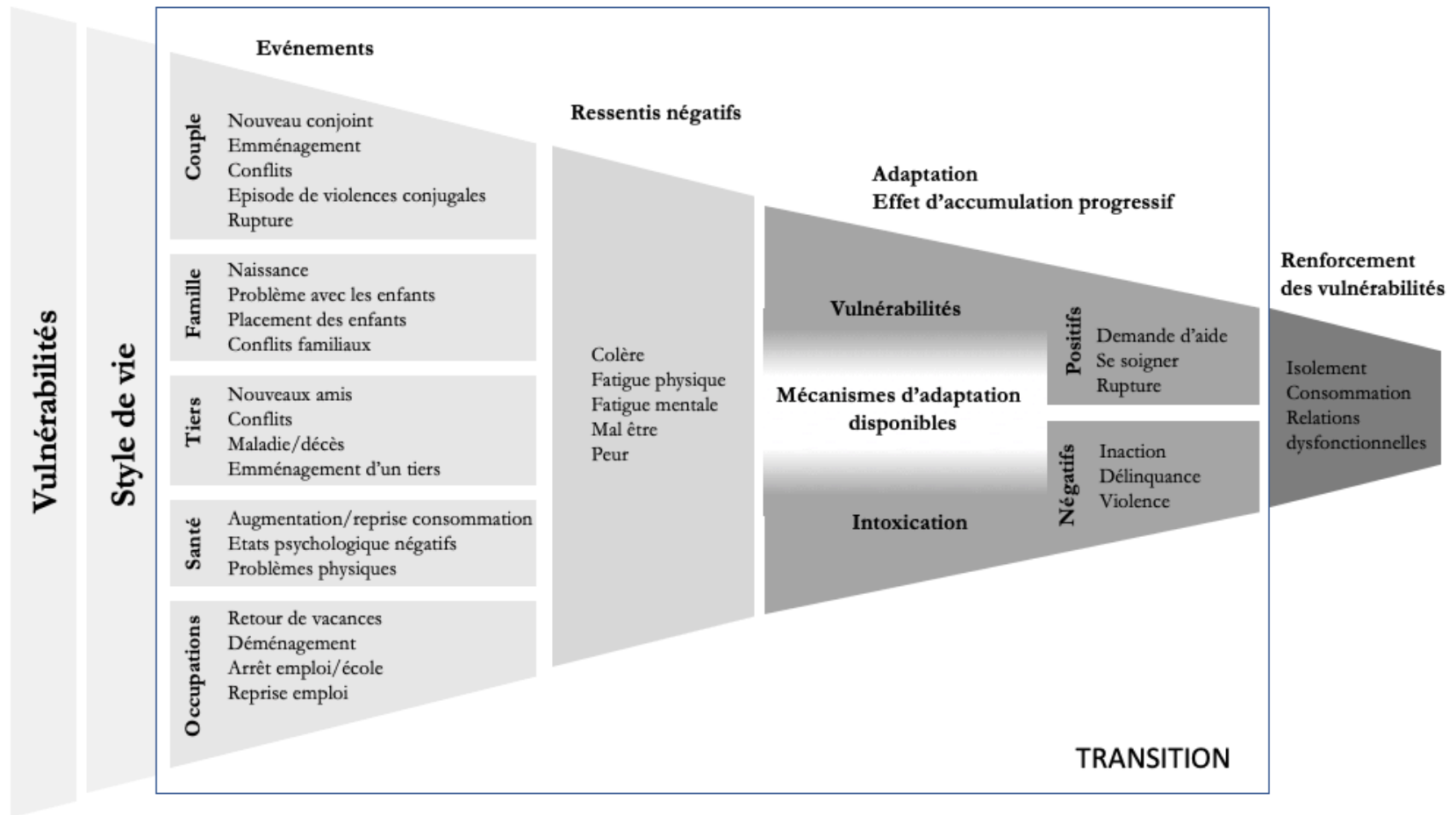
met ainsi en place : les stratégies inadéquates renforcent les vulnérabilités et le mode de vie marginal, qui favorise lui-même l'apparition et l'accumulation d'événements stressants et de ressentis négatifs. Également, et même si certaines ont d'abord eu recours à des stratégies adéquates, la récurrence des événements, des ressentis négatifs et l'effet d'accumulation qui en découlent limitent le recours à ces stratégies et favorisent donc les réponses inadéquates, les faisant elles-aussi intégrer le cercle vicieux précédemment décrit. Ces résultats sont représentés à la Figure

5.2 Répétition d'adaptations inadéquates et accumulation

d'événements

L'ampleur du rôle exact joué par les événements –changements dans les circonstances de vie– précédemment mentionnés sur l'émergence de la violence des auteures de violences est difficile à évaluer. Comme le souligne la littérature (Gannon et al., 2008 ; Murdoch et al., 2010, 2011 ; St Hilaire, 2012), c'est plutôt l'accumulation de ces expériences négatives et des ressentis négatifs afférents qui peut être mise en lien avec l'émergence de la violence. Ainsi, la participante 16 met directement en lien le harcèlement répété dont elle était victime et le sentiment de peur qui en a découlé avec son passage à l'acte violent et rapporte : « *Tout ce qui s'est passé, c'est un enchaînement (...) quand on vient vous harceler tous les jours, 24h sur 24h, j'étais en train de sombrer dans la peur et voilà* ».

Figure 11. Réaction des auteures de violences aux événements



Nos résultats suggèrent que l'émergence de la violence résulte du recours répétitif à des mécanismes d'adaptation inadéquats; cette répétition exacerbe les vulnérabilités déjà présentes, renforce un mode de vie qui favorise ces vulnérabilités et la survenue d'événements stressants et amène également à accumuler davantage de ressentis négatifs non exprimés. Dans ce sens, il s'avère que, dans l'année précédant leur passage à l'acte violent, les participantes rapportent en moyenne 2,9 événements marquants, contre moins d'un par an au cours des années précédentes (la période initiale de cinq ans sur laquelle portait la carte de vie), suggérant la survenue d'un plus grand nombre d'événements au cours de la période pré-délictuelle (Figure 12). Seules deux participantes n'ont mentionné aucun événement au cours de cette période.

Nos résultats témoignent également des différences significatives entre les participantes selon la trajectoire empruntée. En effet, les auteures de violences qui empruntent une trajectoire circonscrite (3,8 événement/an) et diversifiée (3,1/an) apparaissent avoir vécu plus d'événements marquants dans l'année précédant leur dernier délit que celles qui ne commettent que des délits violents ou sexuels (1,9/an). Les données révèlent également que les auteures de violences ayant une trajectoire circonscrite rapportent statistiquement plus d'événements (1,4/an) marquants entre cinq et un an avant l'émergence de la violence que les autres (diversifiée : 0,6/an et spécialisée : 0,9/an). Ces résultats amènent à plusieurs constats.

Figure 12. Illustration de l'accumulation d'événements

x couple *Alexandre*
x 2006/2007 placement foyer.
x 2007 Nov : Appel au 115.
x Gaëlle (coca/Shit/Alco
Détresse)
x 2008 Mai/Juin Réunion
Juge pr Enfant
retirer le placement → Seule. Famille.
x Juillet Mère → voir G-H
/problème / Denie de violence.

D'abord, les auteures de violences ayant une délinquance circonscrite dans le temps sont celles qui vivent, de manière générale, le plus d'événements marquants, suggérant une accumulation plus longue et plus nombreuse de ressentis négatifs. Ainsi, ces participantes ont pu développer d'autres stratégies d'adaptation que la violence pour surmonter les événements et ressentis négatifs, mais il est envisageable qu'à force de répétition l'agir violent n'ait plus été que leur seule réponse disponible.

Parce qu'il y avait un trop plein. Au bout d'un moment ton cerveau il est... il chauffe, il chauffe. Pendant dix ans t'accumules tout...

Participante 24

Ensuite, une suite d'événements sur une courte période (moins d'un an) peut être mise en évidence chez celles qui commettent des délits variés, suggérant une accumulation rapide de ressentis négatifs. Il est possible de poser l'hypothèse que les délits antérieurs de ces participantes aient entraîné une dégradation générale de leur mode de vie et/ou qu'elles n'aient pas eu le temps d'adopter des stratégies d'adaptation adéquates et durables, ces éléments ayant pu entraîner la répétition et l'accumulation plus rapide d'événements.

Finalement, peu d'événements sont mis en avant par les auteures de violences spécialisées en comparaison des autres participantes. Chez elles, la violence semble ainsi moins liée aux événements de vie, confirmant l'existence d'un contexte plus général favorisant la violence physique ou sexuelle. Si les participantes se distinguaient quant à la trajectoire empruntée, aucune différence significative basée sur les caractéristiques de leur délit (type de délit, type de victime, présence d'un complice) ne les différenciait.

Nos résultats suggèrent ainsi qu'une concrétion d'événements, de ressentis négatifs et d'adaptation inadéquates s'est formée dans l'année précédant l'émergence de la violence des participantes, celles-ci ressentant d'ailleurs cet effet d'accumulation. Cependant, six participantes

ont mentionné être heureuses à cette période et, dans neuf cas il n'a pas été possible de déterminer avec exactitude leur état psychologique, mais leur récit ne mettait pas en avant de difficultés particulières. Ainsi, il n'est pas possible de prétendre que l'ensemble des auteures de délit violent ou sexuel a vécu des événements entraînant des ressentis négatifs au cours de la période pré-délictuelle; il est donc envisageable que d'autres éléments aient déclenché leur passage à l'acte.

5.1.3 Comprendre l'émergence de la violence : trop c'est trop

Vingt-deux entretiens réalisés offrent suffisamment d'informations pour que le contexte et/ou les raisons ayant poussé les participantes à commettre un acte violent ou sexuel soient déterminés. Parmi elles, logiquement, dix-sept de ces participantes reconnaissent – au moins partiellement - leur implication. Les cinq autres ne reconnaissent pas avoir posé les gestes violents ou sexuels, ne souhaitent pas en discuter ou se bornaient à invoquer la contrainte de leur complice. Concernant les délits commis par ces 22 participantes, quatre étaient dirigés contre un enfant et 18 contre un adulte, soit respectivement 29% et 69% de leur population. Également, deux avaient commis un délit sexuel incluant des gestes violents et vingt autres un délit violent, soit respectivement 17% et 71% de leur population. Nous constatons ici que les auteures de violences à l'encontre d'un enfant et les auteures de violences sexuelles ont donné moins d'informations sur leur passage à l'acte et sur les motifs/événements qui les ont poussées à agir violemment. Par souci de représentativité, il ne pourra donc pas être procédé à des comparaisons entre ces différentes catégories d'auteures de violences.

Nos analyses ont précédemment mis en lumière qu'au cours de l'année précédant leur passage à l'acte, la transition précédemment mise en lumière et composée de changements, ressenti négatif et mécanismes d'adaptation inadéquats tend à se répéter. L'émergence de l'acte violent est similaire, à la différence près que, cette fois-ci, le mécanisme d'adaptation inadéquat utilisé par la personne est la violence. La présente section suivra un plan similaire à la précédente et se concentrera d'abord sur les événements stressants et le ressenti négatif entraîné. Nous montrerons ensuite que leur intoxication et le sentiment d'accumulation ressenti à ce moment précis favorisent l'émergence d'une réponse inadéquate : l'agir violent.

5.1.3.1 Une violence majoritairement réactionnaire

Comme nous le notions précédemment, les transitions sont débutées par un événement, c'est-à-dire un changement dans les circonstances de vie. La transition menant à la violence suit majoritairement le même schéma : un événement a déclenché un ressenti négatif qui a mené à la violence. Là encore, un nombre important d'événements a été cité, et les analyses ne révèlent pas qu'un type d'événement plus qu'un autre ne se soit produit. Plutôt, ces événements peuvent être regroupés selon les motivations qui en ont découlé et qui ont été rapportées par les participantes. Quatre différentes émergent des entretiens : faire cesser une situation (13/22), agir en représailles (4/22), exprimer sa colère (3/22) et obtenir quelque chose (2/22).

Faire cesser une situation désagréable

D'abord, nos analyses ont révélé que de nombreux événements avaient créé une situation

désagréable pour les auteures de violences. Plus de la moitié des participantes (13/22) a ainsi noté que leur geste violent avait pour objectif que le comportement de leur victime « s'arrête » et vise donc, dans la majorité des cas, à faire cesser une situation déplaisante. Poser un geste violent semble en effet être apparu comme la seule échappatoire des auteures de violences pour faire cesser cette situation. La participante 37 note par exemple « *c'était elle ou moi* ». Ce même ressenti est exprimé par la participante 6 qui rapporte les circonstances l'ayant menée à tuer son petit ami qui l'avait séquestrée depuis la veille et ordonnait d'elle qu'elle le tue :

Et puis il me dit à un moment “Fais-le, faut que tu le fasses” (*le tuer*), ça fait que il me met l'arme en main et puis il me dit “Là bien perpendiculaire”, donc là il est allongé à côté de moi et moi je suis assise au niveau de ses hanches en fait. (...). Et au bout d'un moment, je sais pas, j'ai tiré. (...) Ce qui m'a décidé... c'est qu'il m'a pas laissé le choix, j'ai pas trouvé d'autres solutions.

Dans dix cas, un conflit avait cours entre la participante et sa victime. La participante 9 rapporte ainsi : « *Comme d'hab' il m'insultait, il m'a frappée, il m'a insultée et pis... ça s'est fait et puis voilà. J'ai pas voulu le tuer hein ?! Juste pour qu'il arrête* ». Parmi-eux, trois participantes ont agressé violemment leur conjoint alors qu'elles étaient en train de subir une forme de violences conjugales. Dans deux cas, les participantes ont commis des violences envers leur enfant pour faire cesser ses pleurs, ne les supportant plus. Finalement, la participante 21 reconnaît ainsi que, lorsqu'elle a vu un homme se masturber dans un parc, son premier réflexe a été de le frapper, puis de le poursuivre et le poignarder lorsqu'il a recommencé. Elle avoue n'avoir pas pensé à appeler la police ni qu'il serait plus traumatisant pour des enfants de voir une personne se faire

poignarder que se masturber.

De plus, la réponse violente peut intervenir en différé d'un événement particulier, comme c'est le cas pour deux participantes. Dans un cas, l'auteure de violences a prémédité le meurtre de sa mère lorsqu'elle a découvert, un mois plus tôt, des documents dans lesquels cette dernière déclarait qu'elle était schizophrène. Dans un autre, l'assassinat de la victime avait été prémédité après que cette dernière a refusé de rendre un bien de valeur à la participante. Dans tous les autres cas, le geste violent a été concomitant ou a directement suivi l'événement, comme le note la participante 16 :

(Il me) tirait les cheveux. Il était mauvais. Et des mauvais mots dans sa bouche (...) Je lui ai demandé d'arrêter... il a jamais voulu arrêter. Ce qui s'est passé c'est que de la veille je mangeais un poulet rôti, il y a un couteau qui était sur la table de salon... Je lui ai demandé de se taire ; il m'énervait, je lui ai demandé de se taire. "Arrête j'ai dit, s'il te plait, arrête". Je me suis levée et puis... accident.

Ainsi, si la transition débute par l'événement et s'achève par la violence, il n'est en revanche pas possible de déterminer la durée de celle-ci, variant de quelques minutes, à quelques heures, voire dans les cas précédemment énoncés, plusieurs semaines. Ceci témoigne du fait que la recherche d'un moyen d'adaptation n'est pas toujours aisée pour les auteures de violences, qui peuvent parfois passer un certain temps avec leur ressenti négatif, sans forcément trouver comment l'exprimer.

Le geste violent avait pour objectif de faire cesser une situation désagréable pour cinq auteures de violences circonscrites (5/9), quatre diversifiées (4/7) et quatre spécialisées (4/5). Cette motivation est ainsi la plus mise en avant, peu importe la trajectoire empruntée par la participante, lorsque l'on demandait aux participantes de décrire leur dernier passage à l'acte ou celui dont elles se souvenaient le plus.

Agir en représailles

Ensuite, l'acte violent apparaît aussi comme des représailles dans quatre situations. Dans ces dernières, l'événement paraît avoir été vécu par les participantes comme un affront ou comme une victimisation à laquelle il faut remédier. Dans la première, à la suite de l'aveu par la mère de la participante de viols qu'elle lui aurait fait subir pendant l'enfance ; dans la deuxième suite à des violences conjugales subies ; dans le troisième, l'auteure de violences estimait avoir été victime de vols de son ancien conjoint, et enfin, dans le dernier cas à la suite d'un cambriolage intervenu quelques jours auparavant. La participante 13 note ainsi à propos du kidnapping des prétendus voleurs : « *Dimanche soir, mon père et mon mari, ils ont voulu leur faire peur pour qu'ils avouent le vol* ». Cette participante est la seule pour qui le délit a été prémédité et ne suit pas immédiatement l'événement déclencheur.

En outre, trois participantes dont la délinquance est circonscrite dans le temps et une diversifiée mettent en avant cette motivation. Aucune auteure de violences spécialisée n'invoquait cette motivation. Agir en représailles d'un événement suggère que les auteures de violences souhaitent réparer un préjudice dont elles s'estiment être victimes en causant sciemment du tort à leur

victime ou réparer ce qu'elles estiment un affront découlant d'un événement précis.

Exprimer sa colère

Dans trois cas les participantes n'ont pu identifier d'événement déclencheur à leur geste violent et reconnaissent que leur violence a servi à décharger leur colère sur la victime. La participante 15 souligne ainsi qu'elle frappe sa mère lorsqu'elle « *ressent de la colère contre Dieu et Jésus* », tandis que les deux autres rapportent des violences habituelles sur un enfant lorsqu'elles sont énervées. Ces dernières n'identifient pas de comportement spécifique de la victime qui pourrait expliquer leurs gestes.

Deux de ces auteures de violences sont spécialisées tandis que la dernière était diversifiée. Toutes trois ont commis des gestes violents répétitifs à l'égard d'une unique victime. A l'inverse des motivations précédemment énoncées, la victime n'est pas violentée en raison de son comportement, et apparaît plutôt comme une cible de prédilection sur laquelle la colère est déchargée. En cela, elle peut être rapprochée de la victime entièrement innocente de Mendelsohn (1956) ou de la victime latente d'Ellenberger (1954). La motivation d'expression de la colère s'associe donc à des gestes violents répétés et être un moyen habituel pour les auteures de violences de décharger leur ressenti négatif.

Violence utilitaire

Dans deux cas, il a été possible de remarquer que la violence accompagnait les crimes lucratifs

des participantes. La participante 25 note ainsi : « *C'est à dire, je rentre dans le logement, je les mets tous couchés. Et j'prends les coffres* ». Les deux participantes ayant ces motivations sont diversifiées, ayant commis de nombreux autres délits de nature variée. La violence paraît ici être une composante de délits plus généraux et un moyen d'arriver à ses fins.

Les délits violents apparaissent donc majoritairement commis en réponse directe à un événement qui marque le point de départ de la transition. En effet, dix-huit participantes mettent en avant une violence que l'on peut qualifier de réactionnaire et identifient un événement déclencheur à leur violence. Dans cinq cas, les participantes n'ont pas pu identifier un tel élément : pour deux les violences paraissent plutôt s'inscrire dans un mode de vie général dans lequel la violence ne paraît plus être un moyen d'adaptation, tandis que dans deux situations elles semblent avoir un but utilitaire. Ainsi, dans la majorité des cas, la violence semble être expressive, c'est à dire une réponse directe à un événement situationnel particulier, notamment un conflit avec la victime.

Toutefois, si cet événement marque le début d'une transition qui s'achève par l'acte violent, il n'apparaît pas avoir pu seul le précipiter. En effet, pour plusieurs participantes, la réponse violente ne suit pas un événement particulier – notamment celles pour qui l'agir violent est un moyen d'expression de la colère. D'ailleurs, il ressort du discours des participantes que leur état psychologique au moment de commettre leur geste revêt une importance non négligeable et est indissociable de l'événement situationnel qui a pu précipiter leur passage à l'acte violent, mais aussi que celui-ci a pu être exacerbé par leur intoxication.

5.1.3.2 Etat psychologique et ressenti négatif

La majorité des auteures de violences rencontrées apparaissent avoir eu un ressenti négatif au moment où leur violence s'est exprimée, ressenti qui peut être mis directement en lien avec l'événement déclencheur.

Ressenti négatif au moment où s'exprime la violence

L'acte de violence apparaît intrinsèquement lié à l'état psychologique de leur auteure, l'événement seul ne permettant pas de saisir les subtilités de l'émergence de la violence. De manière générale, nous avons ressenti chez les participantes des difficultés à verbaliser leur ressenti, notamment parce qu'elles ne semblaient pas capables de l'identifier ou que ce dernier semblait sans nuances (bien versus mal, avec peu d'émotions ou d'affects intermédiaires). Malgré cela, 13 des 22 participantes ont été en capacité d'exprimer leur ressenti au moment du délit et ont, à l'exception d'une, exprimé un ressenti négatif : colère, énervement, haine ou rage. Les autres ne savaient pas poser de mots sur ce qu'elles ont ressenti.

C'est une rage que jamais de ma vie j'avais ressentie et que jamais de ma vie j'ai sentie en moi, (...) que c'est que la rage que j'avais en moi... Voilà... qui est montée d'un coup, c'est une rage que je ressentirai plus jamais en fait. C'est une rage mais tellement énorme qu'il pourrait y avoir 30 flics qui pointeraient leur flingue sur ma tête, ça m'aurait pas arrêté. C'est une rage... on peut pas, c'est là, on peut pas, on peut pas arrêter.

Participante 37

La majorité des auteures de violences mettent donc en avant des ressentis intenses au moment de leur passage à l'acte. Cependant, une rapporte, elle, n'avoir rien ressenti :

J'avais pas de haine ou de rage, je pense que c'était l'expression pure de la violence, j'ai pas d'autres termes pour le dire. Parce que je vois pas d'autre terme. Je sais que j'ai été violente.

Participante 38

Lien entre l'événement déclencheur et le ressenti négatif

Les auteures de violences qui mentionnent qu'un événement avait déclenché leur acte violent invoquent toutes en avoir eu un ressenti négatif. Par exemple, la participante 31 rapporte être fatiguée et énervée des pleurs de sa fille qu'elle n'arrivait pas à calmer, et avoir ainsi fait « *des morsures, des claques, des secouements, je l'ai jetée sur le lit* ». De la même façon, d'après la participante 8, l'acte violent résulte de l'expression directe du sentiment de colère qui a suivi une dispute conjugale :

P : Donc j'ai pas voulu aller faire à manger, puis là il m'a tabassée, à mort pour ainsi dire... il m'a arraché tous mes vêtements et tout, et comme il avait un fusil qu'on avait dans le camping-car je l'avais descendu il était dans la chambre à coucher, près du radiateur, et quand il m'a tapée comme j'étais nue, j'ai mis mon pantalon de jogging, j'ai mis mon t-shirt, et puis ben là, j'ai pris le fusil, je savais pas qu'il restait une cartouche

dedans.

C : comment vous vous sentiez après qu'il vous a battue ?

P : Sur le moment j'étais colère quoi. J'étais folle quoi.

Ce constat ressort plus particulièrement dans le récit des auteures de violences spécialisées qui ont commis des violences répétées dans un même contexte (violences intrafamiliales principalement). Dans d'autres cas (n=2), il apparaît que c'est la peur ressentie par la participante face à la situation conflictuelle qui semble avoir dicté son geste violent :

Je venais de me réveiller et je lui ai demandé d'arrêter de crier, que j'avais pas envie que le week-end commence comme ça, comme chaque week-end. (...) Et donc je lui ai demandé d'arrêter et donc il arrêtait pas de crier, j'étais un peu plus vulgaire, je lui ai demandé de la fermer et dans le... dans les effets de cuisine il y avait pas de vaisselle, il y avait qu'un couteau et je sais pas... comment expliquer... j'ai fait un geste, j'ai pris le couteau... pour lui faire peur parce qu'il était proche de moi et voilà j'ai mis un coup.

Participante 10

Le geste violent vise donc dans de nombreux cas à mettre immédiatement fin à une situation qui entraîne un ressenti négatif chez l'auteure de violences. Pourtant, comme nous le notions précédemment, dans plusieurs cas, l'acte violent ne vient pas mettre fin à un événement désagréable mais plutôt prendre place dans un contexte plus général dans lequel la personne

éprouve un ressenti négatif, ce que nous avons noté au cours de la période pré-délictuelle. C'est ce qu'exprime la participante 15. Extrêmement croyante et superstitieuse, cette participante souligne que sa mère, victime des violences, était en quelque sorte possédée par l'esprit du Christ et rapportait des propos divinatoires. Lasse de ne pas les voir se réaliser, elle ressent "*de la colère contre Jésus, contre Dieu, pas contre elle (mère)* ».

Cependant, une limite doit être énoncée ici. En effet, nous recueillons le ressenti des participantes quelques jours, semaines, mois voire années après la commission du geste violent, et il est possible qu'elles cherchent à donner du sens et à comprendre elles-mêmes pourquoi elles ont commis ce délit, si bien que les ressentis mis en avant pourraient être construits. Par exemple, la participante 14 note : « *Je crois que j'étais énervée... avec euh... je crois que c'était un jour qu'il fallait pas* ».

5.1.3.3 L'influence de l'intoxication et du sentiment d'accumulation

Dans les instants qui précèdent le délit, la majorité des auteures de violences éprouve un ressenti négatif qui résulte de l'élément déclencheur, mais sont aussi le reflet d'un état psychologique plus général. Ce processus semble être le même que lors de la phase pré-délictuelle : un changement tenant en un événement amène un ressenti négatif auquel la personne doit faire face. Cependant, plusieurs facteurs permettent de comprendre pourquoi, alors que les auteures de violences réagissaient auparavant aux stressseurs par d'autres formes, elles ont cette fois-là répondu par la

violence. D'abord, les ressources et capacités des auteures de violences nécessaires pour se tourner vers un mode d'adaptation adéquat apparaissent limitées par leur état d'intoxication, mais aussi par l'accumulation antérieure de ressentis et d'événements stressants, l'événement déclencheur apparaissant comme « celui de trop ».

Impact de l'intoxication

La consommation d'alcool ou de drogue apparaît comme un élément de contexte non négligeable puisque dans 71% des situations (17/22) l'auteure des faits était intoxiquée ou en manque. Plusieurs auteures de violences soulignent d'ailleurs directement l'importance de leur intoxication sur leur passage à l'acte, les rendant incapables de se tourner vers des stratégies d'adaptation adéquate pour faire face au ressenti négatif:

Depuis le divorce ça a empiré ouais, je me suis mise à boire (...) mon mal-être il a augmenté après mon divorce.

Participante 3

En outre, comme nous l'avons exposé précédemment, les auteures de violences rapportent de manière générale que leur consommation de substances influait leurs affects. Il est donc envisageable que les réactions aux changements, et donc ressentis soient, au moins en partie, accrues par l'état de manque ou d'intoxication.

Nos résultats tendent à considérer l'intoxication comme une stratégie d'adaptation inadéquate à une situation et un ressenti négatif mais aussi comme un facteur d'influence du comportement

violent, notamment en accroissant le ressenti négatif de l'auteur de violences. Si l'intoxication paraît jouer un rôle, cet état à lui seul ne permet pas de comprendre la réponse choisie par les auteurs de violences puisque nombre d'entre elles ont un historique d'intoxication. En effet, jusqu'à présent, les stratégies inadéquates employées consistaient principalement en une forme de passivité, alors que l'événement stressant a cette fois entraîné une réponse extrême, à savoir l'acte violent. D'ailleurs, un tiers de l'échantillon n'avait jamais agi violemment, suggérant que d'autres mécanismes d'adaptation que la violence peuvent être mobilisés.

La goutte d'eau qui fait déborder le vase

Un autre élément semble donc entrer en jeu pour expliquer l'émergence de la violence à ce moment précis. Nous l'avons observé dans les citations précédentes, de nombreuses participantes mettent en avant une récurrence d'événements stressants ; si elles ont semblé prendre sur elles pendant un temps, par des stratégies adéquates ou inadéquates mais exemptes de violence, le dernier événement est perçu comme *celui de trop*. Par exemple, la participante 15 rapporte « *je suis devenue complètement cinglée, j'en pouvais plus* ».

Le sentiment d'accumulation mis en avant par les participantes a pu entraîner de la fatigue psychologique ou l'impression d'être démunies : « *Et j'avais tellement de douleur à l'intérieur de moi, j'étais pas en forme du tout, j'avais pas de force, j'avais pas envie du tout ce jour-là de... de disputes, j'étais fatiguée. Fatiguée, j'en pouvais plus...* » (Participante 10). Cet état psychologique paraît avoir pu contribuer au passage à l'acte, notamment en limitant un peu plus les mécanismes d'adaptation disponibles pour l'auteur de violences. Les participantes qui mettent en avant cet état

n'associent d'ailleurs pas de ressenti spécifique au moment où elles commettent le geste violent.

Si la passivité semble avoir d'abord été la réaction privilégiée des auteures de violences par le passé, il est envisageable que la répétition de la situation stressante et des ressentis négatifs qui y sont liés n'aient, à un moment, limité le recours à ce type de réponse, menant la personne à réagir par la violence. On peut d'ailleurs remarquer que, dans dix cas, la cause du conflit est plutôt anodine, comme pour une assiette de frites, de la jalousie ou le refus de faire à manger. Par exemple, la participante 17 rapporte : « *Tout ça parce qu'il avait fait un coq au vin, et il m'avait servi, mais une grosse assiette, je lui ai dit "tu m'en as mis trop"* ».

Le contraste est saisissant entre la banalité des événements, le ressenti négatif engendré et la réponse violente consécutive. Ceci met en évidence que, plus que l'événement en lui-même, d'autres facteurs sont en jeu et que ce dernier serait plutôt un déclencheur du passage à l'acte violent. Comme nous le suggérons, le parcours de vie des auteures de violences et la période pré-délictuelle apparaissent engendrer des ressentis négatifs qui ne font que s'accumuler. L'événement déclencheur du passage à l'acte et le ressenti négatif qui en découle apparaissent alors comme « la goutte d'eau de trop ». La métaphore de la cocotte-minute ou du verre plein est d'ailleurs fréquemment utilisée par les participantes pour illustrer l'émergence de la violence.

C'est un coup de colère, c'est le vase qui a débordé (...) je pouvais plus, je pouvais plus, entendre les paroles qu'il disait qui faisait très mal à la place de recevoir une claque.

Participante 35

En résumé, nos résultats font apparaître l'émergence de la violence comme la réponse inadéquate à un événement (changement dans les circonstances de vie) et au ressenti négatif afférent et favorisée par leur état d'intoxication et par la concrétion de ressentis négatifs antérieurs qui n'ont pas été adéquatement extériorisés qui entraînent un sentiment d'accumulation auquel la personne n'arrive pas à faire face. Cependant, dans certains cas, la violence ne fait pas partie du processus transitoire ci-dessus décrit, mais plutôt comme un moyen d'extériorisation des ressentis négatifs comme la colère ou comme un moyen de parvenir à ses fins. L'émergence de la violence fait donc majoritairement, mais pas toujours, suite à un changement dans les circonstances de vie.

Si nos analyses mettent en avant l'importance de facteurs proximaux pour comprendre l'émergence de la violence, les participantes mobilisent d'autres éléments pour expliquer leur délinquance et leur passage à l'acte, et notamment des facteurs distaux, plus anciens, qu'elles considèrent parfois comme de véritables points tournants dans leur trajectoire de vie.

5.2 Vision des auteures de violences de leur délinquance

Les analyses présentées dans les sections précédentes se basaient sur les événements considérés comme importants par les participantes durant les quelques années précédant l'émergence de la violence. Un processus transitoire a pu être mis en évidence, lequel débute par un changement dans les circonstances de vie engendrant un ressenti négatif nécessitant une adaptation de l'individu, et s'achève par la violence. Si, en tant que chercheur, nous avons pu offrir une

explication à l'émergence de violence, il ne faut pas oublier que les individus font aussi ce travail et cherchent à donner du sens à leur délinquance. La présente section se distingue donc des précédentes dans la mesure où elle se base uniquement sur la subjectivité des participantes, en leur permettant d'expliquer ce qui, selon elles, les a menées sur cette trajectoire.

Plusieurs d'entre elles évoquent directement au cours de l'entretien le ou les éléments jugés déterminants dans leur parcours (« *Je l'aurais pas connue, je serais encore avec lui, et je serais pas là aujourd'hui* » - Participante 9). Lorsque ce n'était pas le cas, la question leur était posée à la toute fin de l'entretien (« *Et est-ce que tu te dis que si y'a un événement qui n'avait pas eu lieu t'en serais pas là aujourd'hui ?* – Entretien 37). En posant cette dernière question, nous ciblions directement les causes de leur incarcération. Il faut ici se souvenir qu'une partie importante de notre échantillon n'a pas reconnu avoir participé aux faits pour lesquels elles sont incarcérées et il n'était pas question pour nous de les braquer par une question ciblant directement leur passage à l'acte.

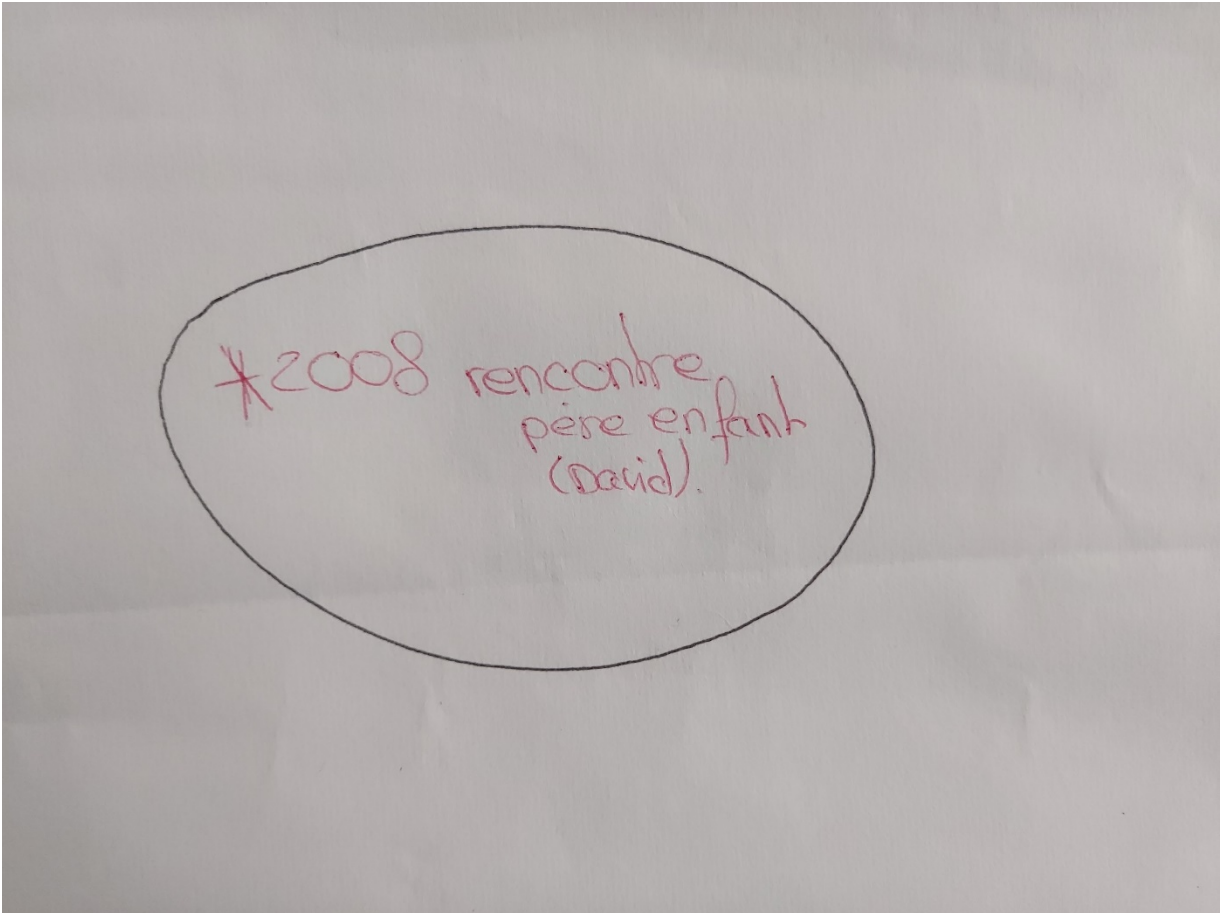
Nos analyses ont ainsi permis de constater des différences entre le point de vue des auteures de gestes violents et nos propres résultats de recherche, et notamment en ce que ces dernières mettent plutôt l'accent sur des causes antérieures à la période pré-délictuelle et délictuelle. En outre, leurs discours suggèrent que les interprétations mobilisées pour expliquer leur violence sont différentes de celles employées pour comprendre leur incarcération.

5.2.1 Explications données à leur situation actuelle : le rôle des causes extérieures et des points tournants

Avant toute chose, rappelons qu'il est ici question de ce qui a mené les auteures de violences à leur situation actuelle, c'est-à-dire à leur incarcération. Les données sont disponibles pour 33 participantes qui mettent en avant des facteurs d'origines diverses. Il a été possible de constater que la responsabilité de leur situation a souvent été attribuée à un tiers; c'est leur conjoint ou ex-conjoint (n=9), leur famille (n=4), les hommes (n=2), des pairs déviants (n=1) ou Dieu (n=1) que les participantes blâment pour leur situation. C'est le cas de la participante 20 qui considère que son départ de sa famille d'accueil a été déterminant, quelques années avant le délit : « *Je me dis c'est à cause de eux ! Si ils m'avaient pas vir... si je serais pas partie de la famille d'accueil, et ben je serais pas repartie chez ma mère, donc il se serait pas passé ça, donc je serais pas en prison* ». Comme le montre cet exemple, c'est parfois moins une responsabilité morale que l'enchaînement d'événements qui est mis en avant. Ces explications ont parfois été retranscrites sur les cartes de vie, notamment par l'emploi d'une couleur ou d'une forme particulières (Figure 10).

En plus d'attribuer, en partie ou en totalité, la responsabilité à une tierce partie, les auteures de violences ont aussi pu mettre en avant des événements tels qu'un décès (n=7), une victimisation (n=3), une séparation (n=4), un déménagement (n=3), leur enfance (n=1) ou la reprise du travail (n=1). La participante 3 rapporte à propos de son déménagement de chez sa mère à chez son père à l'adolescence : « *Du coup c'est à partir de là que j'ai commencé à changer de trajectoire. (...) Je me suis mise à fréquenter des personnes pas très fréquentables. J'ai commencé à fumer des joints. (...) après ça a été l'escalade quoi.* ».

Figure 13. Illustration du point tournant 1



De la même façon, la participante 22, incarcérée pour agression sexuelle sur mineurs et maltraitance estime que la mort de sa mère a été déterminante :

C : Est ce qu'il y a un événement déterminant dans votre vie ?

P : La perte de ma mère (...)

C : Si votre mère était pas morte elle aurait été comment votre vie ?

P : Mieux je pense, parce que je sais que ma mère elle aurait été toujours là pour mes enfants, protectrice, elle m'aurait apporté un soutien, elle m'aurait dirigée.

Entretien 22

Également, une cause interne a parfois été exposée par les participantes. Parmi celles-ci l'abus de substances (n=7), leur état psychologique (n=1), leur caractère (n=2) ou leur maladie (n=2).

C : Un événement qui fait que vous vous dites "c'est à cause de ça que je suis là aujourd'hui"?

P : Ben l'alcool, le subutex (*médicament substitut à l'héroïne*), le CFE (*Centre éducatif fermé*).

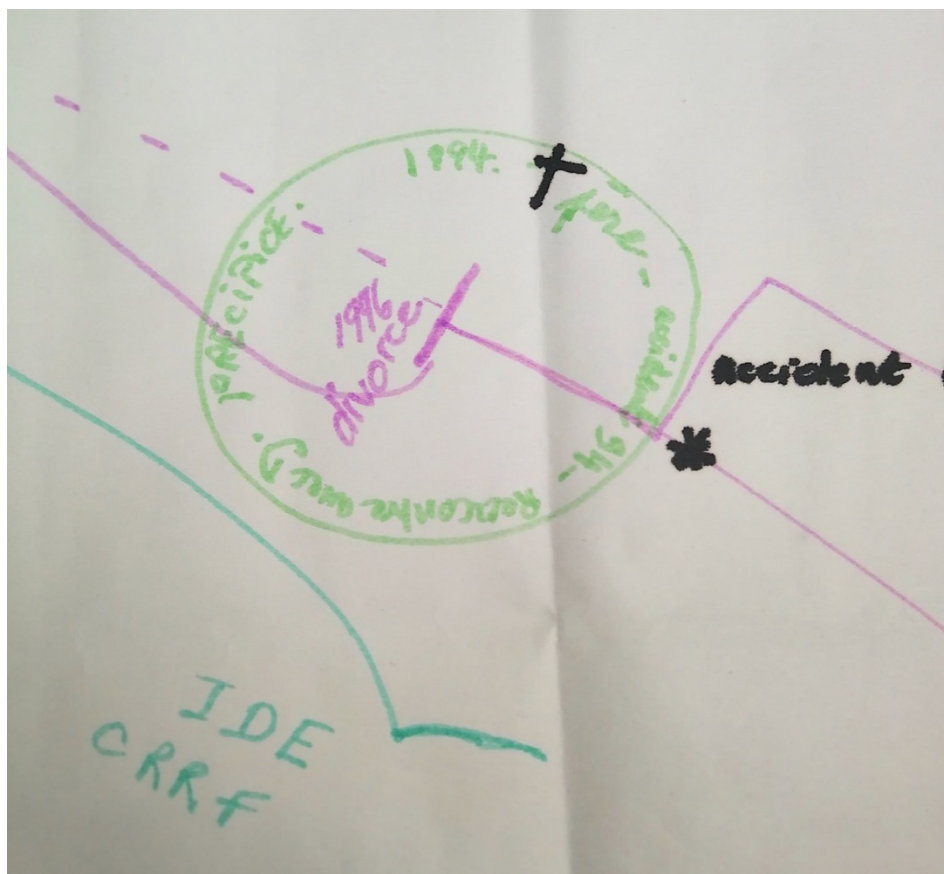
Entretien 21

Comme dans cet exemple, la moitié des participantes (17/33) attribue leur situation à plusieurs facteurs et non un seul (Figure 14). De plus, plusieurs ont fait des liens entre ces facteurs, comme la participante 30 qui considère que son enfance et le décès de son père ont entraîné ses problèmes d'alcool et son impulsivité, qui ont été déterminants. Trois de ces participantes estiment que leur situation actuelle résulte d'une situation globale plus que de facteurs précis :

Ma vie, une succession de mauvaises décisions. J'ai pas été au bon endroit au bon moment. Je pense que j'ai fait beaucoup beaucoup d'erreurs de parcours. J'ai pris tous les ... on dit souvent qu'il y a des aiguillages, je me suis trompée à chaque embranchement. Et ça m'a menée à ça aujourd'hui.

Participante 38

Figure 14. Illustration du point tournant et de l'idée d'enchaînement



C : Est-ce que vous pensez qu'il y a quelque chose qui a causé tout ça ?

P : L'enfer. (...)

C : Ça commence quand l'enfer ?

P : Ma naissance. J'aurais dû jamais être née. Pour subir tout ce que j'ai subi, j'aurais dû être mort née.

Entretien 16

Des termes *escalade*, *déringolade*, ou encore *catastrophe* sont fréquemment employés par les participantes pour évoquer ces événements et mettre en avant leur caractère déterminant :

P : J'ai commencé à changer de trajectoire.

C : Après être arrivée chez votre père ? Longtemps après ?

P : Non quelques semaines, quelques mois même pas. Ça s'est fait vite.

C : Puis c'est à partir de quoi, de son divorce que vous avez changé de trajectoire ?

P : Oui. Je me suis mise à fréquenter des personnes pas très fréquentables. J'ai commencé à fumer des joints. (...) après ça a été l'escalade quoi.

Entretien 3

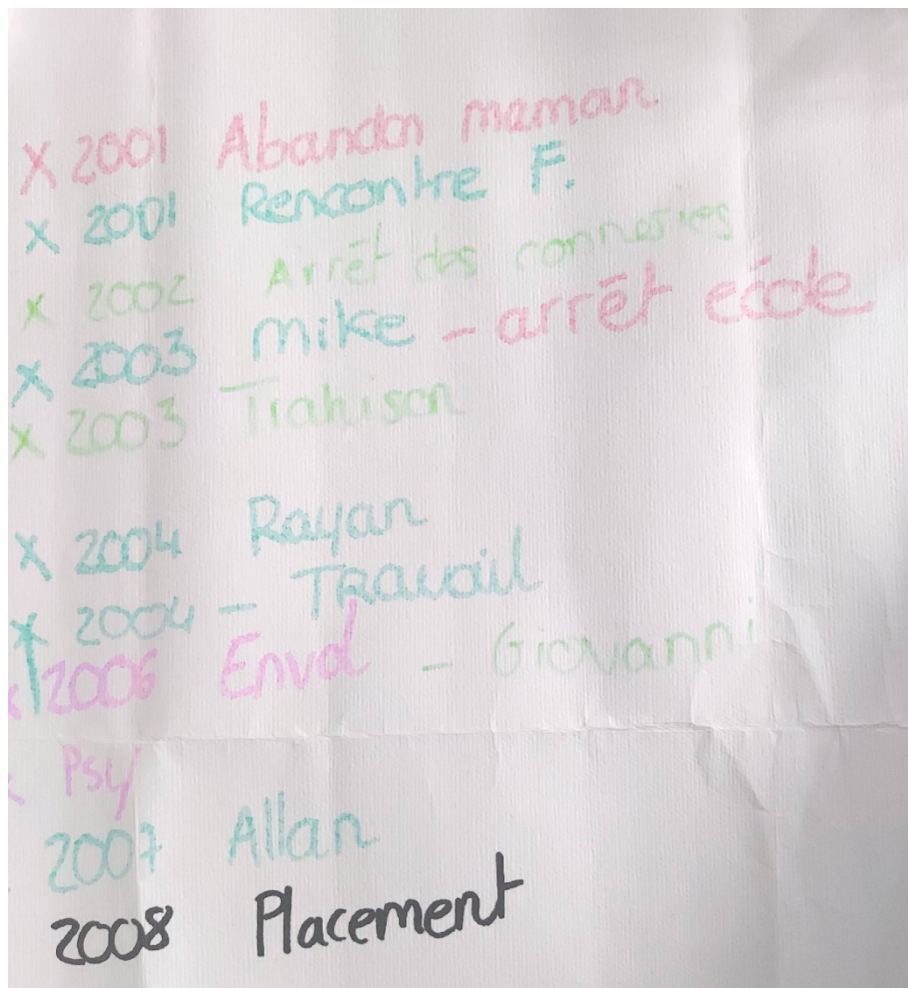
L'analyse des interprétations offertes par les participantes met en évidence que les facteurs mobilisés pour expliquer leur situation présentent trois caractéristiques ; d'abord, il s'agit principalement de facteurs extérieurs, leur permettant de se désapproprier la responsabilité de leur délit. Ensuite, ces facteurs sont majoritairement anciens, suggérant que ces derniers peuvent expliquer l'ensemble des mauvais choix, et plus généralement les aspects négatifs de leur vie (Figure 15). Finalement, nos résultats montrent ainsi que la majorité des auteures de violences identifie un événement déterminant qui leur permet d'expliquer l'épisode d'incarcération actuelle. Ce dernier peut donc être qualifié de point tournant, puisque, comme nous le notions dans le chapitre I un point tournant ne peut être caractérisé comme tel que par l'individu qui l'a vécu.

5.2.2 Explications données à leur violence

La précédente section a exposé les explications fournies par les auteures de violences pour expliquer leur incarcération. Pourtant, ces dernières mobilisent des facteurs différents encore pour expliquer leur violence. Rappelons que les participantes à notre recherche ont peu reconnu leur implication et leur responsabilité dans les délits violents. Ainsi, plusieurs discutaient librement des facteurs qu'elles jugent responsable de leur incarcération, mais pas de ceux expliquant leur violence. En outre, même les auteures de violences qui reconnaissent leur implication et/ou responsabilité mobilisent des facteurs différent et notamment la consommation de substances, avoir subi de la violence, avoir grandi dans un milieu violent et des ressentis négatifs en général.

D'abord, deux participantes lient directement leur violence et leur consommation d'alcool ou de drogues : « *(J'ai arrêté de boire) parce que je devenais violente, j'avais envie de frapper tout le monde. Je devenais violente donc j'ai arrêté* » (Participante 26). Pour quatre participantes, l'apparition de la violence dans leur comportement est attribuée et/ou réactionnelle à de la violence subie ; la figure 16 illustre les propos de la participante 38 qui a montré l'évolution de sa propre violence. Juste à côté, il est intéressant de noter qu'elle indique l'évolution de ses consommations de substances et de ses délits. De manière circulaire, elle estime que ces événements se sont nourris les uns les autres pour l'amener à un déchaînement de violence.

Figure 15. Illustration d'événements anciens



De la même façon., la participante 37 rapporte avoir d'abord ressenti une rage pendant quelques années avant de réagir à la violence dont elle était victime, devenant à son tour une personne violente :

Quand j'étais gamine, c'était les insultes et les coups. Quand j'ai eu justement peut-être 12 ans, un jour, je me suis révoltée, j'ai pris une chaise, puis je lui ai jetée dans la gueule.

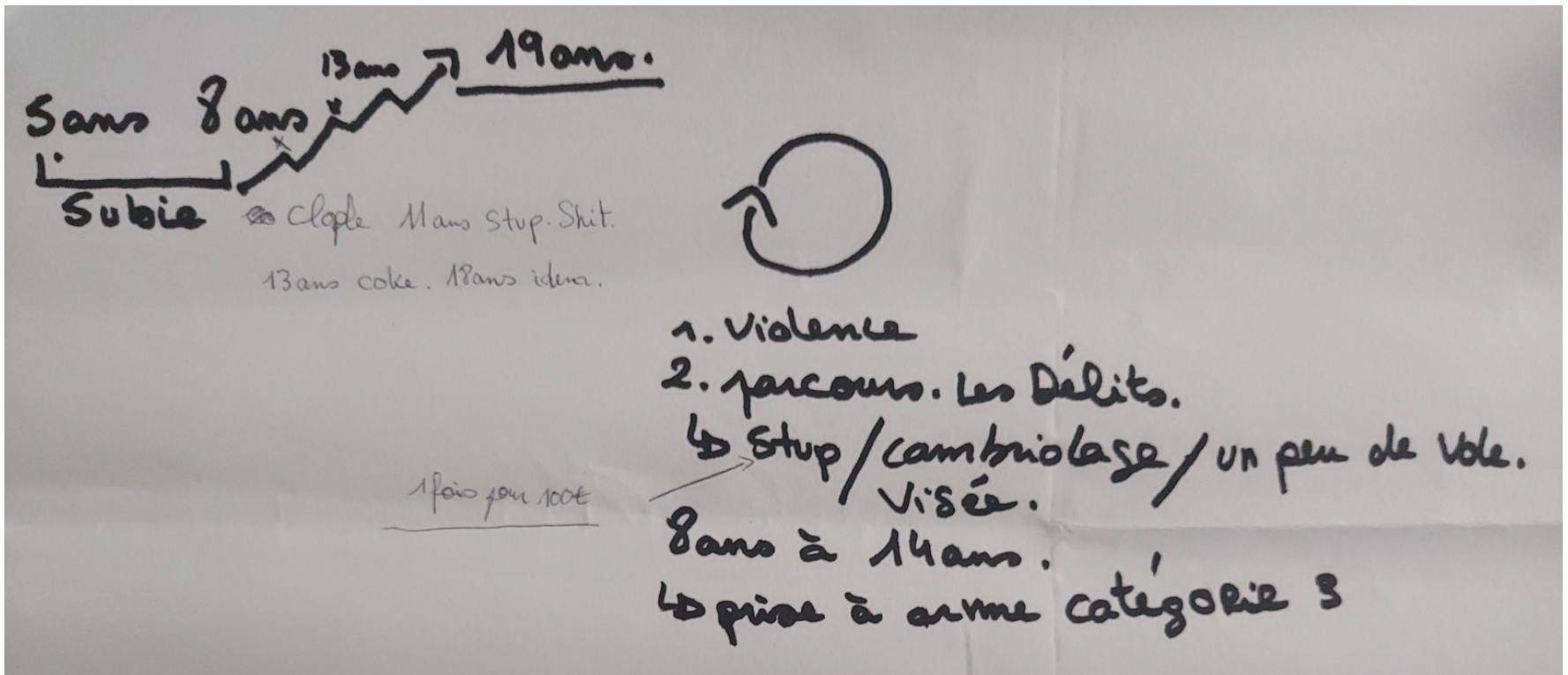
Ça a été ma première révolte envers elle et c'était physique et de là, dès que ça a été physique, elle a arrêté de me taper physiquement et du coup, c'est venu aux insultes et à l'emprise psychologique. Et c'était mon frère du côté de ma mère, qui, du coup en est venu aux mains avec moi après.

L'apparition de la violence apparaît ici comme un moyen de survie dans un milieu originellement violent. Avoir subi de la violence n'est pas être la principale raison donnée pour expliquer leur violence, puisque le simple fait d'évoluer dans un milieu violent, sans en subir, a également été mis en avant par trois participantes ; ainsi, la participante 38 estime avoir banalisé la violence, y ayant été très tôt exposée, puisqu'elle a été élevée dans un milieu violent où les adultes ont toujours frappé les enfants. Également, la participante 21 rapporte :

C'est comme si que tout le monde faisait ce qu'ils avaient à faire en fait, donc en gros on était tous en train de se taper sur la gueule, et... on voyait notre père et notre mère faire ça, nous on faisait pareil. (...) Et un jour j'ai vu ma mère attachée, les deux bras, les deux jambes, mon père il était bourré et il partait chercher un fusil...

Selon les participantes, avoir subi ou été témoin de violences au cours de leur vie, et particulièrement leur enfance semble avoir favorisé l'émergence du comportement violent, notamment en entraînant parfois une banalisation de ce type de comportement ou à considérer la violence comme un mode de résolution des conflits :

Figure 16. Illustration de l'explication de la violence



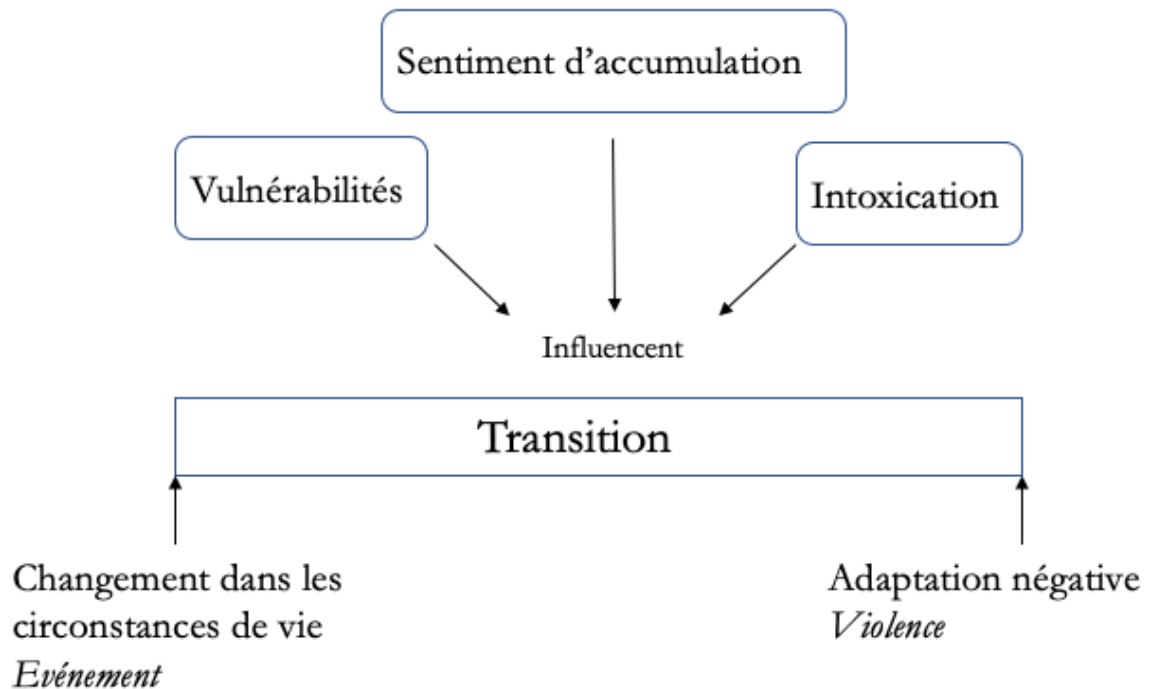
Oui j'étais une personne... Parce que j'avais une colère en moi que je n'avais jamais expliquée auparavant. (...) et je suis devenue un peu bagarreuse à l'égard des gens, dès qu'ils me... je me sentais un peu agressée... agressée ou... Comment on dit ça... offensée.

Participante 11

Les événements identifiés comme étant déterminants dans leur violence apparaissent ne pas toujours avoir eu lieu au cours de la période pré délictuelle. Cette période est pourtant présentée par nos analyses et par la littérature comme étant une phase charnière pour comprendre l'émergence de l'acte violent. De plus, là encore les auteures de violences offrent diverses pistes d'explications à leur violence mais peu d'entre elles semblent s'estimer responsables de leur situation ; plutôt, certaines vont plutôt invoquer la responsabilité de tiers ou mettre en avant des faits sur lesquels elles n'ont pas de prises comme la maladie ou leur enfance.

Le présent chapitre avait pour objectif d'offrir une meilleure compréhension de l'apparition et l'évolution de l'agir violent chez les auteures de délits violents, en tenant compte de facteurs environnementaux et individuels. Nos résultats offrent une explication socio-psychologique de l'émergence de la violence qui décrit la séquence temporelle des changements affectifs, cognitifs, comportementaux et contextuels menant à l'émergence de la violence. Ils viennent en outre confirmer en partie notre thèse selon laquelle le comportement violent émerge suite à une transition débutée par un changement dans les circonstances de vie qui entraîne un ressenti négatif (Figure 17).

Figure 17. Illustration de la transition



Finalement, nos résultats n'ont que peu permis de distinguer les auteurs de violences, mais suggèrent un possible lien entre les motivations des auteurs de violences et le type de délit violent commis. En effet, la violence comme moyen d'exprimer sa colère apparaît plutôt corrélée avec des délits répétitifs à l'encontre d'une seule victime, ce qui est cohérent.

Ainsi, un processus commun pourrait mener à l'émergence de la violence. Cependant, une limite importante doit être soulevée : seuls deux entretiens d'AVS ont pu être exploités à certains stades des analyses, et ces dernières avaient également commis des délits violents envers la victime. Il n'est donc pas possible de prétendre que nos résultats soient transposables à l'ensemble des AVS et permettent de comprendre l'émergence de la violence sexuelle. Cependant, plusieurs recherches mettent en lumière des éléments similaires (ex., vulnérabilités, mécanismes de coping

inadéquats), mais aussi d'autres motivations chez cette population (Desfachelles, 2014 ; Gannon et al., 2008 ; 2010). Ainsi, tout au plus est-il possible de suggérer que nos résultats peuvent être applicables aux auteures de délits violents à la fois sexuels et physiques.

CHAPITRE VI :
L'ABSENCE DE RECONNAISSANCE ET LA
DESAPPROPRIATION DES DELITS

Notre thèse avait également pour objectifs d'identifier les changements qui interviennent dans les modalités de commission des délits des auteurs de violences et d'observer si un lien pouvait être fait entre ces changements et des changements plus généraux dans les trajectoires criminelles. Comme nous avons pu l'observer dans notre précédente recherche (Desfachelles, 2014), ces éléments peuvent être difficiles à recueillir par le biais d'une méthodologie traditionnelle, raison pour laquelle nous avons décidé de faire également appel à la méthodologie des cartes de vie, espérant que cette méthode permettrait d'obtenir plus d'informations sur ces points. Pourtant, nous nous sommes rapidement aperçu que la même difficulté s'opposait à nous, en raison de l'absence de reconnaissance de certaines participantes, mais aussi du fait de la désappropriation de leur délit. Ainsi, n'ayant que peu d'informations sur le déroulé des délits, il n'a pas été possible pour nous d'identifier chez toutes les participantes l'évolution de leur trajectoire criminelle, mettant à mal une partie de nos objectifs de recherche.

Le présent chapitre vise à explorer deux possibles explications à l'absence de reconnaissance et à la désappropriation. Comprendre que leur discours est construit et comprendre comment il l'est nous permet de préparer au mieux les processus d'analyses des prochains chapitres. Il apparaît en effet que l'étude des trajectoires criminelles et du changement requière d'utiliser les données issues des entretiens conjointement à celles issues des dossiers criminels, l'utilisation seule de données auto-révélées pouvant entraîner des inexactitudes du fait des difficultés de reconnaissance et de la construction du discours comme va le montrer le présent chapitre. Utiliser deux sources de données permet en outre, dans une certaine mesure de valider la fiabilité des informations recueillies.

6.1 La difficile reconnaissance des faits

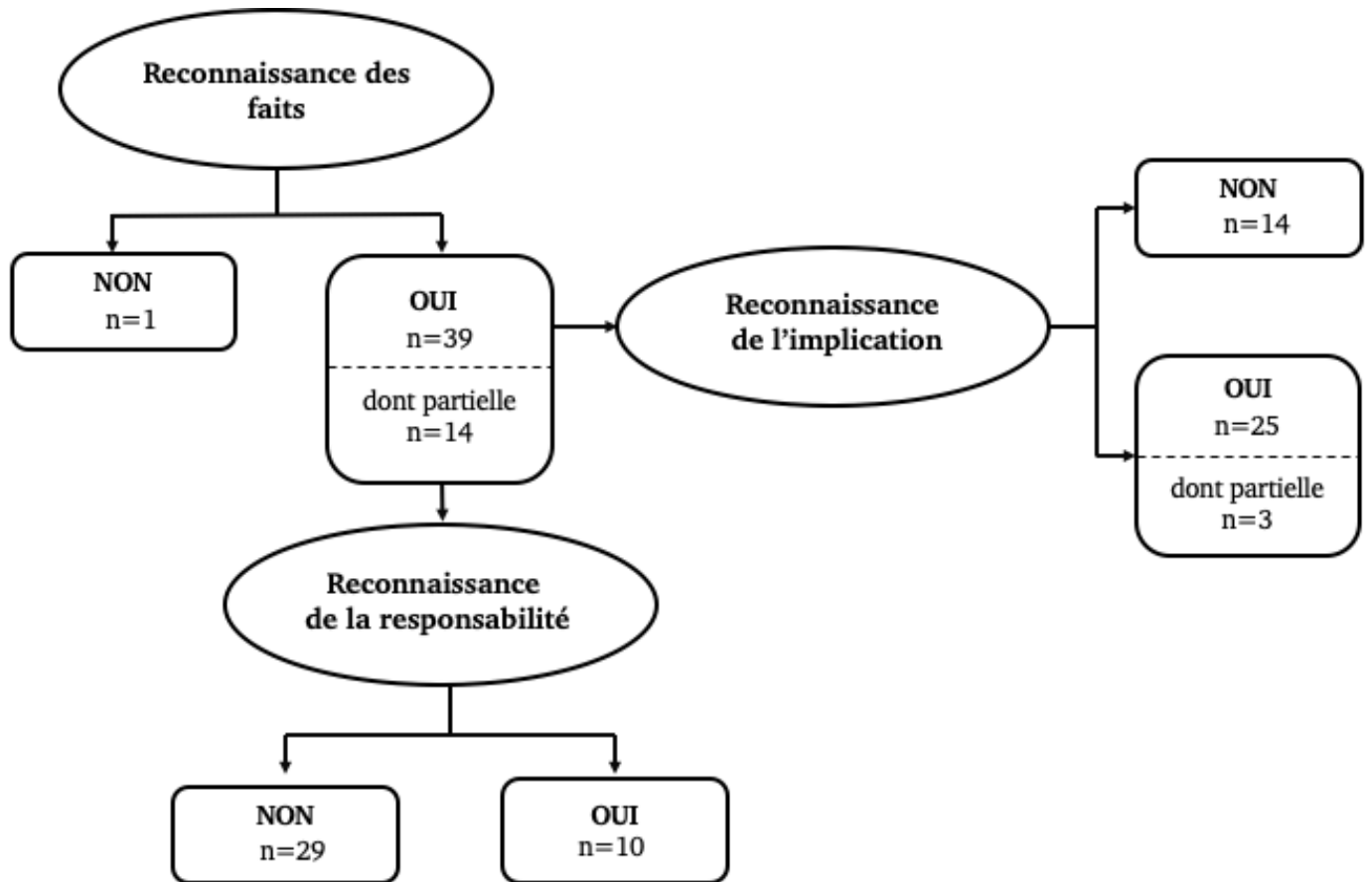
Les analyses montrent que si les auteures de violences tendent facilement à reconnaître l'existence des faits pour lesquels elles sont incarcérées, il n'en va pas de même pour leur implication ou leur responsabilité (Figure 18).

Trente-neuf des 40 participantes reconnaissent l'existence des faits pour lesquels elles sont incarcérées, incluant quatorze qui les reconnaissent partiellement. La reconnaissance partielle de l'existence des faits est caractérisée lorsque que l'admission porte sur l'existence de certains faits mais pas sur l'intégralité d'entre eux. Cela est notamment visible dans le discours de la participante 20, accusée du meurtre et du viol de sa mère. Celle-ci rapporte que sa mère aurait été agressée sexuellement le soir de sa mort, mais qu'elle se serait suicidée ; ici le viol est donc reconnu, mais pas le meurtre : « Moi j'ai rien fait, lui (complice) il a rien fait. C'est ma mère qui s'est enfermée dans la salle de bain et qui a fait un truc de fou ».

Sur le plan de la reconnaissance de leur implication, nos données indiquent que près des deux tiers des participantes (22/39⁹) la reconnaissent pleinement, et trois partiellement. Quatorze auteures de violences ne reconnaissent donc leur implication dans aucun des faits reprochés. Lorsque les faits ne sont pas ou partiellement reconnus, il est possible de constater que presque toutes les participantes nous fournissent des justifications (16/17), comme ne pas avoir été présentes (n=6), n'avoir pas participé aux actes de violences physiques ou sexuelles et s'être senties impuissantes (n=9).

⁹ Pour ces analyses la participante qui ne reconnaît pas l'existence des faits a été retirée

Figure 18. Les différentes reconnaissances



Celles qui reconnaissent la véracité des violences mais pas en être les auteures, en attribuent le fait à une tierce personne (n=17). Les analyses montrent ainsi que la réalisation de l'agir délictuel est alors majoritairement attribuée à leur complice (n=13), qui a lui aussi été accusé de ces délits. Ainsi, la participante 14, condamnée notamment pour ne pas avoir fourni de soins à son enfant,

ce qui a entraîné sa mort déplore : « je suis là... (long silence) Il a fait du mal à ma 2^{ème} fille, c'est moi qui a trinqué pendant 1 an et demi, quand je suis venue ici ».

Si la reconnaissance de l'implication des participantes dans les faits était simple à déterminer, la responsabilité est apparue comme un sous concept difficile à estimer du fait de son immatérialité, et, sans aucun doute, du caractère moral qui y est intrinsèquement lié. Il a cependant été possible d'établir que dix participantes (10/39) reconnaissent leur responsabilité dans les faits. Comme la participante 30 qui rapporte clairement : « Au début je disais que c'était la faute de l'alcool, mais en fait non ». Au contraire, d'autres énoncent clairement leur irresponsabilité. Ces participantes expriment ne pas être responsables de leurs agissements, comme la participante 5, incarcérée pour deux meurtres, qui rapporte :

En définitif, moi j'ai tué personne. J'ai jamais voulu tuer qui que ce soit, j'ai assisté à deux scènes de drames, j'ai assisté, je suis rentrée dans la maison alors que j'attendais que (Victime) sorte pour me voir et parler parce que je savais pas qui était dedans.

D'autres en revanche n'évoquaient clairement ni une possible responsabilité ni une possible irresponsabilité, mais invoquaient uniquement la responsabilité d'une tierce personne. Nous avons dans ce cas considéré que ces participantes comme ne reconnaissant pas leur responsabilité. D'ailleurs, les participantes qui ne reconnaissent pas leur responsabilité dans les faits tendent à en imputer la responsabilité à des tiers.

Enfin, il est important de souligner que, lorsque les faits étaient abordés lors de l'entretien, certaines y ont mis un terme, comme la participante 33 « Pour moi, c'est bon, j'en ai marre de parler de tout ça, on arrête là », tandis que d'autres s'empressent de se justifier. Ainsi, 31 participantes se sont immédiatement justifiées dès que les faits ont été abordés (n=23) ou s'étaient justifiées en amont (n=8), en mettant en avant soit leur non implication soit leur irresponsabilité dans ceux-ci. Ceci ressort bien dans le discours de la participante 1 qui explique : « Moi je suis là pour deux affaires, pour violences ... aggravées alors que c'est pas moi qui ait poussé le mec c'est mon... (conjoint) ». Ce type de réponse nous donne l'impression que, dès que la matérialité des faits est établie, c'est à dire qu'elles reconnaissent l'existence des faits, elles doivent ensuite se justifier sur leur implication et leur responsabilité potentielle dans les agirs violents.

6.1.1 La reconnaissance selon les différents types d'auteurs de violences

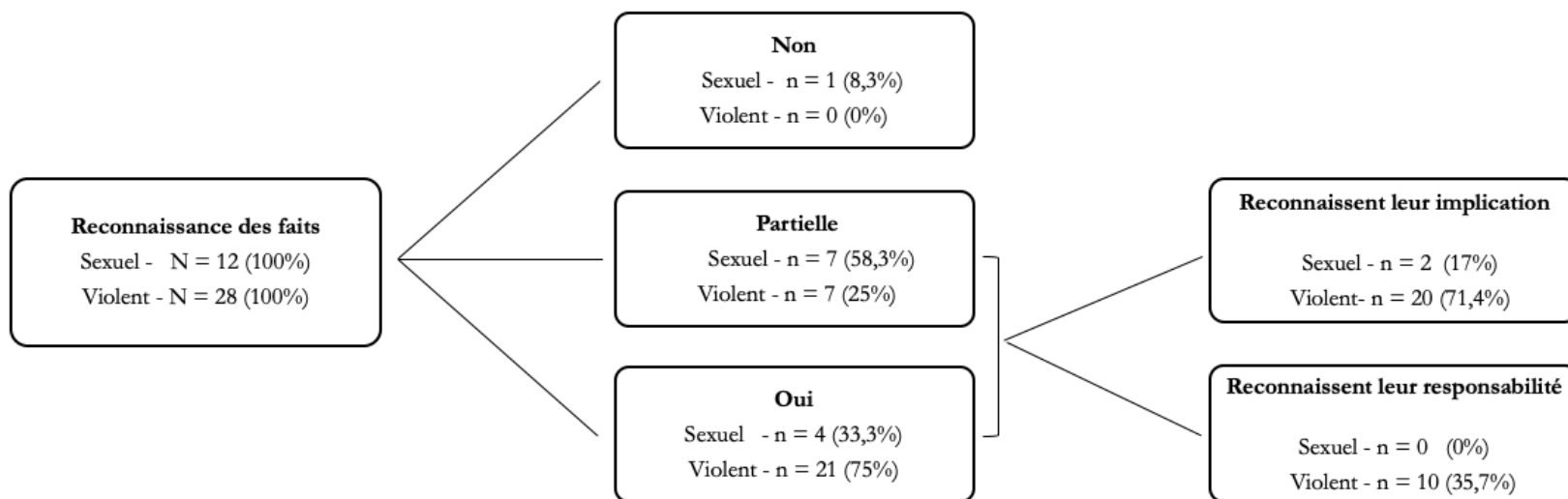
Nous avons voulu déterminer si, comme le suggèrent certaines études (Desfachelles, 2014 ; Murdoc et al., 2010, 2011 ; Warr, 2002), des différences apparaissent entre les participantes sur la base de plusieurs critères : types de délinquance, présence ou absence de complice et âge de la victime. Aucune différence n'est apparue entre les différents parcours de délinquance identifiés précédemment sur le plan de la reconnaissance.

6.1.1.1 Auteurs de violences sexuelles vs. Auteurs de violences physiques

L'analyse des différentes dimensions de la reconnaissance en fonction de la nature des actes délinquants commis montre que les auteures de violences physiques ont une plus grande reconnaissance des faits que les auteures de violences sexuelles, et ce dans les trois dimensions de la reconnaissance (Figure 19).

D'abord, on observe que les trois quarts des auteures de violences physiques reconnaissent les délits violents (21/28) tandis que les trois quarts des auteures de violences sexuelles ne les reconnaissent pas ou partiellement (8/12). Sur le volet de l'implication, plus des trois-quarts des auteures de délit sexuel ne reconnaissent pas (8/12) ou partiellement (2/12) leur implication; au contraire, plus des deux tiers des auteures de violences physiques reconnaissent leur implication (20/28). Par exemple, la participante 21 reconnaît être incarcérée « pour un coup de couteau sur un homme qui était en train de se masturber ». Finalement, aucune auteure de violences sexuelles ne reconnaît sa responsabilité dans les agressions, même parmi celles reconnaissant leur implication, alors que les auteures de violences physiques étaient dix (N=28) à la reconnaître. Parmi les deux populations, celles qui ne reconnaissent pas leur responsabilité mettent en avant la responsabilité de tiers ou de causes externes (alcool ou drogue). Le type de délit paraît donc distinguer la reconnaissance des auteures de violences, soulignant un peu plus l'intérêt de distinguer les auteures de délits violents et de délits sexuels.

Figure 19. Comparaison des auteures de violences sexuelles et de violences physiques



6.1.1.2 Solitaire vs. Complicité

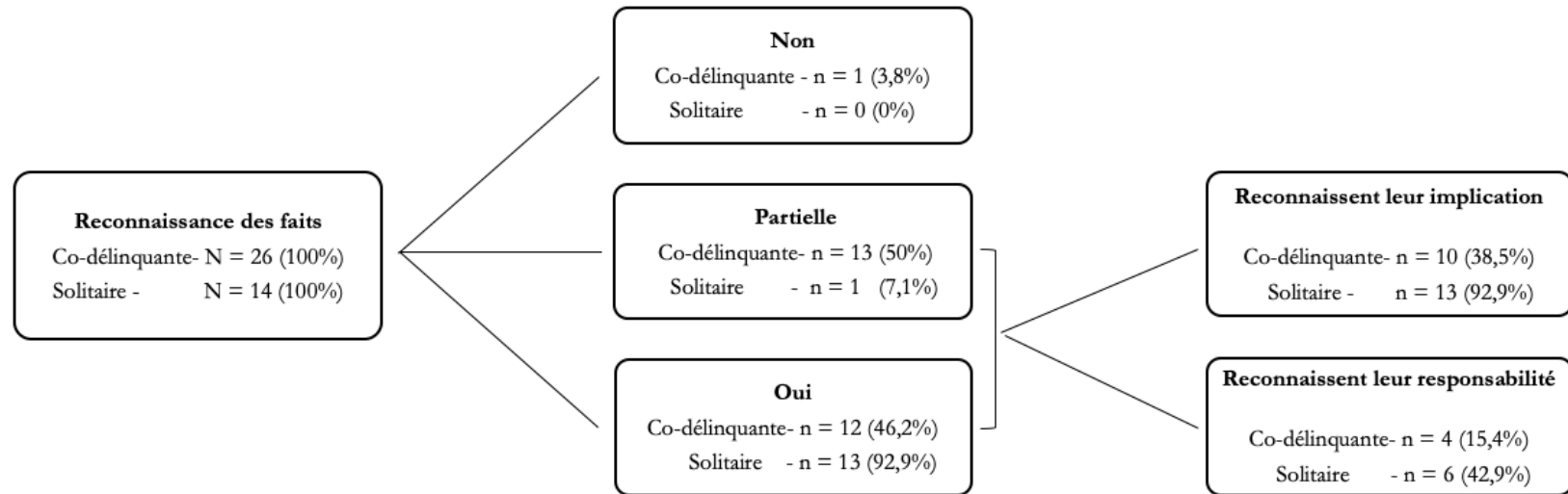
Cette fois encore, il ressort des résultats que la reconnaissance varie en fonction de la présence – ou non – d'un complice, les solitaires ayant une plus grande reconnaissance des faits que les auteures de violences avec un·e complice, et ce dans les trois dimensions de la reconnaissance (Figure 20).

D'abord, on observe que les solitaires reconnaissent significativement plus les délits dans leur intégralité (13/14) que les auteures de violences avec un·e complice (12/26), qui tendent plutôt à les reconnaître partiellement (13/26). Sur le plan de l'implication, près de sept auteures de violences avec un·e complice sur dix (15/25) rapportent ne pas - ou partiellement - avoir participé au délit, tandis que moins d'une solitaire sur dix adopte le même discours (1/14). Finalement, sur le plan de leur responsabilité, les auteures de violences avec un·e complice apparaissent significativement moins nombreuses (4/25) à la reconnaître que les solitaires (6/14), comme la participante 37, condamnée pour tentative de meurtre sur sa mère avec deux autres personnes : « Je voulais qu'on la tue, après la manière je m'en battais les couilles. Je m'en fichais ».

6.1.1.3 Victime enfant vs. Victime adulte

L'analyse des différentes dimensions de la reconnaissance en fonction du type de victime montre que les délits contre les enfants sont moins reconnus dans leur intégralité (6/14) que ceux contre les adultes (8/26). Seule cette dimension de la reconnaissance semble distinguer ces deux

Figure 20. Comparaison des auteures de violences avec un·e complice et en solitaire

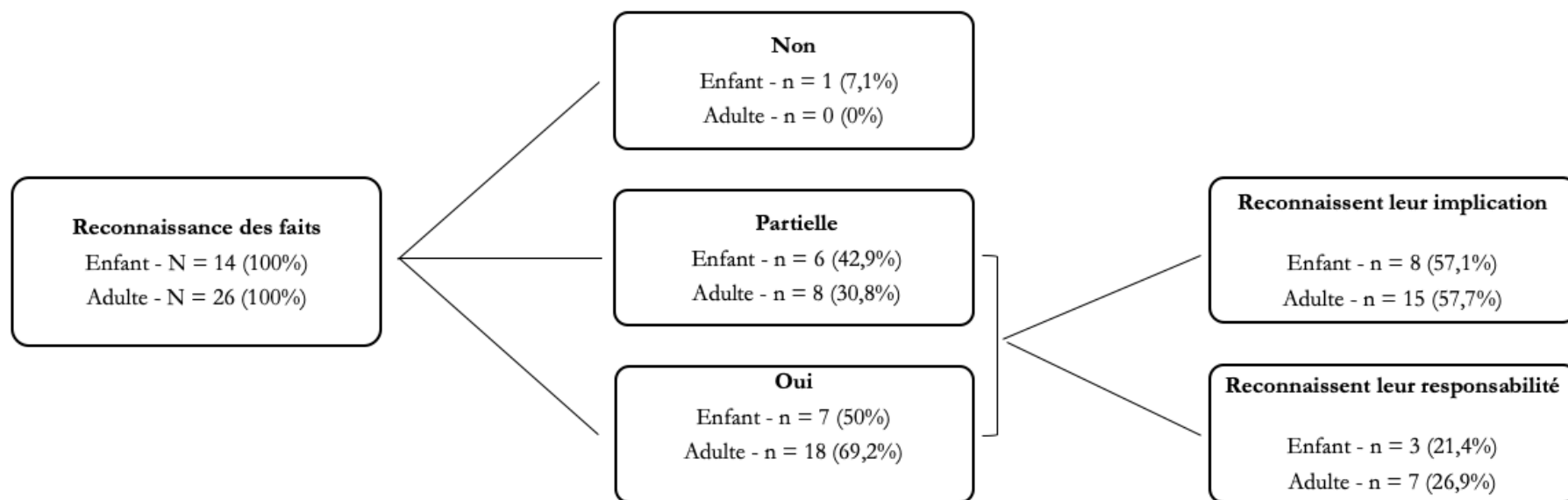


populations; sur le plan de leur implication et leur responsabilité des faits, aucune différence n'a pu être établie (Figure 21).

Ainsi, dans environ deux tiers des faits commis sur un mineur (8/13), la participante reconnaissait son implication, contre plus de la moitié des participantes ayant perpétrés leur délit envers un·e adulte (15/26). Cependant, il faut souligner que les auteures de délit contre un·e enfant qui ne reconnaissent pas leur implication sont majoritairement (4/5) des auteures de violences sexuelles et ont toutes été impliquées dans une co-délinquance. Quant aux auteures de délit contre un·e adulte, si elles étaient autant impliquées dans des faits de nature sexuelle (n=3) que violente (n=8), onze d'entre elles étaient des auteures de violences avec un·e complice . Or, comme l'ont montré les précédentes analyses, le type de délit et la présence d'un complice semblent être des freins à la reconnaissance. En conséquent, l'impact exact du type de victime sur cette dimension de la reconnaissance ne peut être établi avec certitude.

Les résultats de la présente section tendent à confirmer l'idée selon laquelle il n'est peut-être pas toujours opportun de distinguer les auteures de violences uniquement sur la base du type de délit commis, suggérant que d'autres caractéristiques pourraient les distinguer, comme ici la présence d'un complice. Ils illustrent également de la difficulté qui s'est présentée, lorsque les faits sont abordés avec les auteures de délits de violences physiques et sexuelles, à identifier des changements dans les conduites criminelles et dans les modalités de commission des délits, difficulté également renforcée par la désappropriation des participantes de leurs délits.

Figure 21. Comparaison des auteurs de délit contre un·e enfant et contre un·e adulte



6.2 La désappropriation du délit : un procédé à deux versants

L'analyse thématique du discours des participantes a confirmé l'impression que nous avons eue lors des entretiens : le discours des auteures de violences vise à se désapproprier leurs gestes violents afin de préserver leur estime d'elle-même et de se déculpabiliser de leurs actes. Ce procédé s'organise autour de deux axes que sont la présentation d'une image positive d'elles-mêmes et l'adoption d'une position de victime (Figure 22). Au sein de l'échantillon de 40 participantes, les discours de 38 d'entre elles portent la trace d'au moins un des deux versants, et 35 des deux. Si une minorité commence par se valoriser, les trois quarts des participantes (n=30) adoptent d'abord une position victimaire. Cependant, leurs propos alternent, tout au long de l'entretien, entre ces deux versants. Ces tactiques discursives ont généralement pris place dès les premières minutes de l'entretien et n'ont pu être mises en lien avec le moment où elles ont évoqué leurs délits (qui, rappelons-le, ont été évoqués à des moments variables de l'entretien). Les auteures de violences seront distinguées dans les prochaines sections sur la base de leurs caractéristiques délictuelles; aucune différence n'est apparue entre les différents parcours de délinquance identifiés. Ainsi, la durée de la trajectoire, comme le fait d'avoir ou non commis plusieurs délits ne paraît influencer le discours de désappropriation des délits des participantes.

6.2.1 Le Je Victime : l'image d'une victime

Le premier versant du procédé de désappropriation révélé par les analyses est celui du Je Victime. L'objectif de ce versant est, pour les auteures de violences de se mettre dans une position de victime, permettant ainsi de rejeter la responsabilité de leur délinquance sur des causes

extérieures ou internes mais incontrôlables. Ce faisant, elles viennent appuyer leur position de non reconnaissance de leur implication ou de leur responsabilité en utilisant ici aussi les stéréotypes de genre. Le blâme ne peut leur revenir, puisqu'elles sont finalement elles aussi victimes de ces stéréotypes. Nos analyses ont révélé six types de tactiques ; certaines ont trait à leur vie ou à leur relation quand d'autres sont directement relatives au délit commis:

- Mettre en avant un système judiciaire dysfonctionnel
- Mettre en avant la responsabilité de la victime dans sa victimisation
- Blâmer des tiers pour le délit
- Invoquer des causes lointaines et la fatalité
- Dénigrer leur victime
- Dénigrer le co-délinquant

Figure 22. Le procédé de désappropriation et ses deux versants

JE POSITIF	JE VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en avant ses qualités de mère, épouse ou femme • S'opposer à la victime • Invoquer le pardon des victimes • Citer des gens « respectables » • S'opposer au <u>co-délinquant</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en avant un système judiciaire dysfonctionnel • Mettre en avant la responsabilité de la victime dans sa victimisation • Blâmer des tiers pour le délit • Invoquer des causes lointaines et la fatalité • Dénigrer leur victime • Dénigrer le <u>co-délinquant</u>

6.2.1.1 Mettre en avant un système judiciaire dysfonctionnel

La première tactique qui ressort des analyses et qui est employée par les participantes à l'étude pour nous faire adhérer leur discours est la mise en avant d'un système judiciaire dysfonctionnel.

Au sein de l'échantillon, plus de la moitié des participantes recourt à cette tactique. Certaines de celles utilisant cette tactique peuvent remettre en cause le travail effectué par les avocats, les juges ou les policiers par rapport à leur propre affaire, considérant être victimes d'une erreur judiciaire.

La participante 35 remet ainsi en cause le travail d'enquête, incomplet selon elle : « Moi de toute façon j'ai pas eu un très bon avocat non plus (...) Parce que si ils avaient recherché ses trois ex femmes je pense qu'ils auraient un bon dossier de ce qu'il était avant et tout ce qui s'ensuit, mais

y'a pas eu rien de fait (...) pour ainsi dire j'étais condamnée, c'est moi la fautive ». Dans le même sens, la participante 40 note que, lors du procès, des erreurs de procédure auraient été commises :

P: Dans toutes les questions qu'ils ont posé à mes enfants, ils ont jamais demandé si c'était à tel endroit, à tel endroit... C'était trop vaste en fait... Pour savoir il aurait fallu que je fasse appel et requestionner mes enfants mais je pense qu'ils ont assez souffert... Je vais pas leur infliger encore cette souffrance...

C: Du coup les enfants ont mis qui en cause ?

P: Ils nous ont tous mis parce que en aucun cas ils posent les questions séparément. Y'a pas : « Est-ce que c'est Maman, est-ce que c'est Papa, est-ce que c'est... », c'est toujours « Est-ce que c'est ... », y'a pas de questions séparées en fait. »

D'autres participantes blâment la justice de n'avoir pas pris en compte leur statut de victime. Par exemple, la participante 2, condamnée seule pour des violences habituelles sur nourrisson, affirme avoir déposé une plainte contre son conjoint après son arrestation, affirmant avoir été victime de violences conjugales sporadiques. Cette participante déplore notamment que le juge n'ait pas pris en compte cette plainte lors du procès et semble établir un lien entre sa victimisation et son comportement délictuel en considérant qu'avoir été victime de violences (non avérées) aurait dû atténuer sa peine :

J'aime bien parce que mon avocat avait envoyé un dossier « ah mais je l'ai pas reçu » (propos qu'aurait tenus le juge). Il se fout de ma gueule ? Il se fout de ma gueule ?

D'accord je suis présumée coupable, je suis dans le box des accusés, ok pour ce que j'ai fait mais... prends quand même en compte la plainte que j'ai faite, fais pas celle qui a rien eu. (...). Elle a dit quelque chose ? Ça a fait quelque chose sur ma peine ? Rien. Rien. J'ai subi des violences et ça n'a rien fait ni rien. (...) Après ça n'excuse pas ce que j'ai fait, d'accord... Mais comme on dit toujours, on prend à charge et à décharge. Et la décharge elle était où ? Y'avait rien de tout ça. Donc c'est bon quoi...

Participante 2

D'autres participantes encore blâment la justice ou la police de ne pas avoir réagi lorsqu'elles en avaient besoin, ce qui aurait pu éviter l'acte délinquant, comme le montrent ces deux échanges :

P: Pour moi la justice, ici en plus, n'a aucun sens. Justice pour moi ça, justice égale injustice.

C: Par rapport à quoi ?

P: Par rapport à tout. À tout. J'ai porté plainte pour, en fait, on a abusé de moi quand j'étais petite. J'ai porté plainte, ça a pas abouti (...) Même eux, j'suis sûre qu'ils soufflent dedans ils éclatent le truc. Parce que j'en ai vu des keufs, ils sont comme ça. Jambes écartées, avec une Kronenbourg, au commissariat.

Entretien 25

Je suis allée voir tout le monde. La police, j'en avais parlé à la police, quand ils m'ont chopé en fugue, j'en avais parlé à la police, ils ont rien fait. Ils ont rien fait (...) Ouais pour moi, je l'ai vécu quand même une petite part d'injustice. Pour mon affaire, je suis

bien coupable, je suis coupable, je devais être condamnée, ça ouais j'assume clairement. Mais d'une part j'ai été victime avant elle et j'ai été aussi victime de la justice parce que, selon eux, ma mère m'a jamais fait de mal. Donc, j'ai été condamnée pour avoir essayé de l'avoir tuée sans aucune raison. Comme ça, je me suis réveillée un matin, pof ! Non. Y'a pleins d'injustices.

Entretien 37

Ces participantes établissent un lien entre leur passé de victime et leur délinquance, attribuant donc à leurs antécédents de victimisation la responsabilité, au moins partielle, de leur situation. Certaines vivent comme une injustice le fait que leur condition antérieure n'ait pas été prise en compte pour les dédouaner ou, à minima pour évaluer leur peine. Les auteures de violences paraissent recourir dans des proportions similaires à cette tactique.

Tableau 14. Nombre de participantes à recourir à un type tactique (Je Victime)

	Système judiciaire dysfonctionnel	Responsabilité de la victime	Blâmer des tiers (délict)	Invoquer des causes lointaines/ la fatalité	Dénigrer le complice	Dénigrer la victime
Total participantes (n=40)	21 (52,4)	16 (40)	20 (50)	20 (50)	20 (50)	20 (50)
Auteures de violences sexuelles (n=12)	7 (58,3)	4 (33,3)	7 (58,3)	4 (33,3)	9 (75)	6 (50)
Auteures de violences physiques (n=28)	14 (50)	12 (42,9)	13 (46,4)	16 (57,1)	11 (39,3)	14 (50)
En solitaire (n=14)	6 (42,9)	5 (35,7)	8 (57,1)	10 (71,4)	n.a	8 (57,1)
Avec un·e complice (n=26)	15 (57,7)	11 (42,3)	12 (46,2)	10 (38,5)	20 (76,9)	12 (46,2)
Délict contre adulte (n=26)	14 (53,8)	14 (53,8)	13 (50)	14 (53,8)	10 (38,5)	16 (61,5)
Délict contre enfant (n=14)	7 (50)	2 (14,3)	7 (50)	6 (42,9)	10 (71,4)	4 (28,6)

Notes: Les parenthèses indiquent les pourcentages

6.2.1.2 Mettre en avant la responsabilité de la victime dans sa victimisation

Un deuxième type de tactique mise en lumière par les analyses est de mettre en avant la responsabilité de la victime du crime dans sa propre victimisation. En rendant la victime responsable de sa victimisation, la responsabilité de la participante dans l'agression est atténuée : elle n'est plus –seule – responsable des faits. Cette tactique est utilisée par dix-sept participantes. Plusieurs raisons sont mises en avant pour justifier en quoi la victime peut être responsable de ce qui lui est arrivé. D'abord, quinze participantes rapportent que c'est le comportement, parfois provocateur de la victime qui les a poussées à commettre leur délit violent. La victime est ici l'élément déclencheur de l'agir violent. La participante 16 souligne le comportement de son compagnon et son entêtement à persévérer dans ce comportement alors qu'elle lui demandait de cesser comme étant ce qui l'a poussée à le poignarder :

P: Il était mauvais... Des mauvais mots dans sa bouche et tout... Et ce qu'il y a c'est que, bah voilà, le drame est arrivé.

C: Vous est ce que vous l'avez frappé aussi du coup ?

P: Je l'ai pas frappé. Je lui ai demandé d'arrêter... Il a jamais voulu arrêter... Ce qui s'est passé, c'est que de la veille il y avait un couteau sur la table, je lui demandais de se taire, il m'énervait, je lui demandais de se taire... « Arrête t'es pas bien dans ta tête, s'il te plait arrête », je me suis levée et puis... accident.

De son côté, la participante 13, arrêtée pour vol avec usage d'une arme, enlèvement et séquestration avec torture ou actes de barbarie, rapporte que ses employés victimes ont été prévenus de ce qui leur arriverait et souligne leur comportement provocateur pendant les faits : « Ils disent qu'ils sont choqués mais bon, moi je les ai vus, ils provoquaient encore plus ». Également, la participante 24 s'interroge sur une éventuelle homosexualité et le consentement de la victime du viol dans lequel elle est impliquée, « parce qu'il était à quatre pattes. (...) Si on est à quatre pattes c'est qu'on est d'accord ».

Enfin, deux rapportent avoir été contraintes par la victime à commettre le délit, alors qu'elles-mêmes refusaient. Ainsi, la participante 6, incarcérée pour avoir tiré une balle dans la tête de son conjoint pendant son sommeil nous rapporte avoir été contrainte par sa victime à tirer « Il me dit “Je vais me tuer devant toi”, il fait “Non truc plus horrible, ça va être toi qui va me tuer” (...) Alors là il est en train de m'expliquer que je dois lui tirer dans la tête là, ça sert à rien de tirer dans la bouche, tirer là tout ça... “T'as bousillé ma vie, je vais te bousiller la tienne.” » De la même manière, la participante 26, condamnée pour avoir facilité les agressions sexuelles sur son beau-fils et pour atteintes sexuelles sur celui-ci pendant 18 mois mentionne que c'est l'enfant qui aurait eu des demandes incessantes pour avoir des relations sexuelles avec elle, relations auxquelles elle aurait d'abord refusé de participer avant de céder. Elle nous rapporte ainsi une conversation qu'elle aurait eu avec l'enfant victime: « Il a dit “ Je veux faire l'amour avec toi - Non, non, pourquoi moi ? Ben non je veux pas moi, t'es trop jeune, je veux pas – Ouais mais même – Y'a pas même je veux pas “ ».

Mettre en avant la responsabilité de la victime dans sa victimisation a été une tactique fortement utilisée au sein de l'échantillon puisque 40% des participantes y recourent. Ce faisant, leur responsabilité est donc dérogée, au moins partiellement, au détriment de leur victime. Avoir une victime adulte semble entraîner un recours plus important à cette tactique ; lorsque les victimes sont des enfants, les participantes ne semblent donc pas se permettre de rejeter la faute sur elle. Le caractère sacré conféré au statut des enfants et dont ne disposent pas les adultes semble ici confirmé par les résultats : rejeter la faute sur un·e enfant n'est pas acceptable, tandis que procéder ainsi sur un·e adulte ne (leur) pose pas les mêmes enjeux moraux. Identiquement, on remarque que les AVS recourent également moins à cette tactique que les AVP. Notons cependant qu'une majorité de celles-ci ont commis leur délit sur un enfant, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre cette différence.

6.2.1.3 Blâmer des tiers pour le délit

Blâmer des tiers pour le délit est un autre type de tactique mise en lumière par les analyses. Ce blâme vise à faire porter la responsabilité des délits à d'autres personnes de leur environnement mais extérieures à l'affaire (ni le système judiciaire, ni le complice, ni la victime). Là encore, l'objectif de cette tactique est, pour la personne, de se dédouaner des actes commis et de témoigner par là le fait qu'elle est, elle aussi, victime de ce tiers. Ainsi, plusieurs participantes considèrent que leurs multiples appels à l'aide n'ont pas été écoutés, rendant inévitable leur délit, ce qui ressort également de la tactique visant à mettre en cause le système judiciaire. L'idée qu'elles n'ont pas reçu l'aide demandée contribue à rejeter la responsabilité des délits sur autrui, suggérant que, si elles avaient été aidées, elles n'auraient jamais commis de délit violent. Par

exemple, la participante 37 rapporte avoir tout fait pour fuir sa mère et, comme rien n'avait été fait, n'avoir pas d'autre alternative que de la tuer :

Parce que c'était soit elle soit moi, j'en suis persuadée. Je me serais foutu en l'air je pense.

Participante 37

D'autres participantes mettent en cause des personnes comme étant responsable de leur situation et, en conséquent, de leur délit. Ces personnes, totalement étrangères à leur délit sont pourtant blâmées par les participantes. Par exemple, la participante 9 rapporte à propos de sa meilleure amie pour qui son mari l'a quittée, trois ans avant les faits : « Elle a brisé mon mariage. Je l'aurais pas connue, je serais encore avec lui, et je serais pas là aujourd'hui ». De la même façon, la participante 20 note à propos de la famille d'accueil où elle a été jusqu'à ses 18 ans : « Mais tout ça c'est la faute de eux, si j'étais pas partie, je serais pas allée chez ma mère et ça se serait pas produit ».

Enfin, plusieurs participantes qui ne reconnaissent pas les faits qui leur sont reprochés blâment des tiers qu'elles rapportent être responsables de leur situation. C'est ainsi le cas de la participante 4 qui met directement en cause les éducateurs en charge du suivi de la famille comme ayant inventé les abus sexuels pour lesquels son mari et elle sont condamnés :

P: Ça n'était pas vrai, et c'est les éducateurs qui ont monté ça, quand ils allaient au restaurant... Et puis de toute façon les éducateurs étaient jaloux parce que quand ils venaient... Ils étaient malins aussi eux, parce que quand ils venaient on sortait du jardin

avec la brouette de légumes, et ils sont allés dire que les enfants n'avaient rien à manger.

(...) Ils sont allés dire le contraire.

C: Pourquoi alors ?

P: Par jalousie, parce qu'on leur donnait pas des légumes... voilà.

Utilisée par la moitié de l'échantillon, cette tactique est employée par plus de la moitié des auteures de violences sexuelles (58,3%) et en solitaire (57,1%). Avoir commis un délit seule ne permettant pas de rejeter la faute sur un complice, les auteures de violences en solitaire qui souhaiteraient se décharger d'une partie de la responsabilité du délit pourraient ainsi chercher à reporter, au moins en partie, cette responsabilité sur de tierces personnes. Quant aux auteures de délit sexuel, il apparaît qu'elles tendent de manière générale à tenter de reporter la responsabilité des délits sur des tiers, qu'il s'agisse de leur complice, de la victime ou d'un tiers autre.

6.2.1.4 Invoquer des causes lointaines et la fatalité

De nombreuses participantes invoquent des causes lointaines ou la fatalité qui les ont façonnées, et se positionnent comme victimes de manière générale, et pas seulement par rapport au délit violent commis. Plusieurs rapportent ainsi avoir toujours été victimes des autres. Ces autres peuvent être les hommes, comme le considère la participante 9 : « Il m'arrivait que des trucs bizarres, j'ai jamais de chance avec les hommes, à part avec mon mari. Je suis tombée toujours sur des hommes, après ça, ... des hommes pas sérieux, des hommes violents ». Cette participante blâme également ses fréquentations : « Je tombais toujours dans les mauvaises fréquentations.

J'avais pas de bol là-dessus. Mes amis... je me faisais des amis, c'était soit des amis qui se droguaient ou qui buvaient. Je devais attirer ces gens-là. C'est pas possible ». Ces autres qui sont blâmés peuvent donc aussi être des membres de leur famille, de leur entourage, ou les gens de manière générale : « De toute façon c'est mon père la cause de tout ce qui est accablant, Jésus l'a dit ». (Entretien 15)

Plusieurs participantes invoquent également l'idée de la fatalité. Derrière ça, l'idée que l'auteure de violences est une victime de la vie ou n'a pas de chance. « C'était comme ça et c'est tout. C'est comme si que c'était comme ça ma vie. Oui que c'était le destin et puis c'est tout » rapporte la participante 10. Cette même idée de fatalité est rapportée par la participante 35 : « La vie elle est tracée dès la naissance, moi j'ai jamais eu de chance de ma vie donc voilà... j'ai pas eu la chance d'être née avec des parents qui ... je sais pas ». Parfois, c'est la succession d'événements négatifs qui est mise en avant ; par exemple, au moment de clore l'entretien, nous avons eu cet échange avec la participante 16 à qui nous avons demandé de commenter la carte de vie réalisée ensemble:

C: Qu'est-ce que ça vous fait de voir tout ça ?

P: C'est dur...

C: Dur de voir ça ?

P: Dur d'avoir subi tous des... Une vie comme la mienne, je le souhaite pas à mon pire ennemi... Déjà la dépression, celui qui est pas passé dedans il peut pas savoir, la souffrance, les crises d'angoisse qu'on peut avoir.

Entretien 16

Invoquer des causes lointaines comme étant la cause de leur passage à l'acte est mis en avant par la moitié de l'échantillon. Les auteures de violences en solitaire et de violences physiques semblent plus que les autres recourir à ce type de tactique. Ici encore, il est possible que, n'ayant pas de codélinquant à blâmer, cherchent d'autres facteurs extérieurs et du fait que les AVS mobilisant plutôt leur discours à l'encontre de tiers, aient finalement peu recours à cette tactique.

6.2.1.5 Dénigrer le complice

Les analyses ont fait ressortir que, dans le but de se positionner comme victimes, certaines participantes vont dénigrer leur complice, mettant en lumière des aspects négatifs de sa personnalité ou le rabaissant. Par exemple, la participante 32 met en avant la possible zoophilie de son conjoint complice : « Le spécialiste il a quand même testé, que ce chien il s'est fait défoncer par son propriétaire... Le voisin il a dit il avait pris en photo les... la caméra, le chien il a bien hurlé trois heures à la forêt et on l'a filmé, et c'est bien monsieur (conjoint), "oui j'ai enculé mon chien" ». Également, la participante 3 dit de son conjoint : « Il est tellement inhumain cet homme que c'est impossible. ... mais il avait pas de cœur. Un cœur de pierre. ». De son côté, la participante 18 considère son conjoint comme un pédophile :

P: (...) parce qu'ils nous avaient mis à deux dans la même cellule en fait, ils nous ont séparés, je voulais pas rester avec lui, non. Pas avec un gars comme ça, j'aurais pas pu.

C: C'est quoi un gars comme ça ?

P: Ben pas avec un violeur, un pédophile et tout ce qui s'ensuit c'est pas possible.

Vingt des 26 auteures de violences avec un·e complice de l'échantillon ont dénigré leur complice à plusieurs reprises au cours de l'entretien, soit plus des trois quarts de cette population. Logiquement, comme cette population était entièrement composée d'auteures de violences avec un·e complice, les auteures de violences sexuelles étaient plus nombreuses que les auteures de violences physiques à dénigrer leur complice (75% vs. 39,3). Les auteures d'un délit contre les enfants étaient également presque deux fois plus nombreuses que celles auteures d'un délit contre un·e adulte à user de cette tactique (71,4% vs. 38,5%). Au total, c'est donc la moitié de l'échantillon qui a utilisé cette tactique.

6.2.1.6 Dénigrer la victime

Finalement, le dernier type de tactique utilisée par les participantes pour se poser en victime est le dénigrement de la victime. Cette tactique se distingue du rejet de la responsabilité de sa victimisation sur la victime ; ici, l'intention dans les propos n'est pas de mettre en avant que l'agir violent est dû au comportement de la victime. En dénigrant la victime, la gravité du délit violent est en quelque sorte atténuée, puisque la victime est dépeinte comme une personne mauvaise ou avec de nombreux défauts, voir justifiée. La moitié de l'échantillon dénigre sa victime au cours de l'entretien, comme le fait la participante 8 qui souligne que sa victime « depuis l'âge de 19 ans il fait de la prison » ou la participante 26 qui a agressé sexuellement son beau-fils avec son conjoint et note :

C: Vous me disiez que c'était pas un bon gamin ?

P: Non. C'est même pas le petit frère à (son fils). Pour moi c'est rien. Une merde. Ce gamin là c'est une merde. Je suis désolée mais voilà... Ce gamin là c'est une merde.

Peu de participantes dont la victime est un·e enfant recourt à cette tactique lors de l'entretien (28,6%), tandis que la proportion est plus élevée chez les auteures de violences contre un·e adulte (61,5%). Par exemple, lorsqu'on demande à la participante 5 - condamnée pour deux homicides - comment elle décrirait son ex conjoint victime, elle répond : « Charmeur. Et quand j'en ai parlé avec un médecin, il m'a dit "c'est un pervers narcissique" et donc elle m'a expliqué le profil tout ça. Et il était comme ça ». La différence n'est pas aussi marquée pour les autres caractéristiques délictuelles (type de délit ou présence d'un complice).

6.2.1.7 Prévalence des tactiques au sein de l'échantillon

De manière générale, les six types de tactiques mis en lumière par les analyses ont été utilisées par un grand nombre de participantes (entre 40% et 52,5%). En effet, plus de la moitié des participantes ont dénigré leur complice, leur victime, blâmé des tiers pour leur délit, invoqué des causes lointaines ou mis en avant un système judiciaire dysfonctionnel. La tactique visant à mettre en cause la responsabilité de la victime pour sa victimisation a été quant à elle utilisée par 40% de l'échantillon.

Nous avons ensuite cherché à déterminer à combien de type de tactique différent les participantes ont eu recours (Tableau 14). Les analyses ont montré que 95% de l'échantillon utilise au moins une tactique et près de la moitié emploie trois ou quatre tactiques, tandis que

12,5% usant de cinq des six tactiques. La majorité des auteures de violences rencontrées utilisent ainsi un large éventail de tactiques pour mettre en avant leur position victimaire, ne se contentant pas que d'une tactique. L'emploi de tactiques variées peut d'ailleurs permettre d'asseoir de façon plus importante leur statut victimaire, en montrant qu'elles sont victimes de différents acteurs – le système judiciaire, le complice, la victime, la vie, des tiers. En adoptant une position victimaire, les auteures de violences peuvent notamment remettre en question l'image de criminelle qui leur a été attribuée par le processus judiciaire. Plus spécifiquement, les auteures de violences sexuelles recourent à plus de types de tactiques que celles violentes, tout comme les co-délinquances ou les auteures de délit contre un·e adulte.

6.2.2 Le Je Positif : l'image positive

Le second versant du procédé de désappropriation révélé par les analyses est celui du Je Positif, par lequel les auteures de violences tentent de dresser un portrait élogieux d'elles-mêmes. Ce versant a plusieurs utilités. D'abord, il vient appuyer la position de l'auteure de violences par rapport à sa déresponsabilisation ou l'absence de son implication dans les faits en utilisant ici aussi les stéréotypes de genre : les femmes sont bonnes et incapables de blesser, ou, si elles l'ont fait, elles ne méritent pas une lourde de peine, car elles sont de bonnes personnes. Également, se présenter sous un jour favorable permet d'atténuer le déséquilibre entre elles et le chercheur, en montrant qu'elles ne sont pas des monstres et sont plus que les délits qu'elles ont commis. Pour ce faire, les analyses révèlent cinq types de tactiques ; comme pour le versant précédent,

Tableau 15. Nombre de type de tactiques employé (Je Victime)

	Nombre de type de tactique employé (n et moyenne)						
	0	1	2	3	4	5	6
Total participantes (n=40)	2 (5)	3 (7,5)	11 (27,5)	9 (22,5)	10 (25)	5 (12,5)	0 (0)
Auteurs de violences sexuelles (n=12)	0 (0)	1 (8,3)	2 (16,6)	5 (41,7)	3 (25)	1 (8,3)	0 (0)
Auteurs de violences physiques (n=28)	2 (7,1)	2 (7,1)	9 (32,1)	4 (14,3)	7 (25)	4 (14,3)	0 (0)
En solitaire (n=14)	2 (14,3)	1 (7,1)	3 (21,4)	2 (14,3)	6 (42,8)	0 (0)	n.a
Avec un·e complice (n=26)	0 (0)	2 (7,7)	8 (30,8)	7 (26,9)	4 (15,4)	5 (19,2)	0 (0)
Délit contre adulte (n=26)	1 (3,8)	3 (11,5)	5 (19,2)	4 (15,4)	9 (34,7)	4 (15,4)	0 (0)
Délit contre enfant (n=14)	1 (7,1)	0 (0)	6 (42,9)	5 (35,7)	1 (7,1)	1. (7,1)	0 (0)

Notes: Les parenthèses indiquent les pourcentages

certaines de ces tactiques ont trait à différentes sphères mais la majorité d'entre elles sont directement relatives au délit commis :

- Mettre en avant ses qualités de mère, épouse ou femme ;
- S'opposer à la victime ;
- Invoquer le pardon des victimes ;
- Citer des gens « respectables » ;
- S'opposer à leur·s complice·s.

Le nombre de participantes recourant à chaque tactique est présenté au Tableau 15.

6.2.2.1 Mettre en avant ses qualités de mère, épouse ou femme

Le type de tactique visant à mettre en avant leurs qualités de femme, de mère ou d'épouse, comme l'indique assez clairement son nom, a pour objectif de rétablir sa réputation en renvoyant une bonne image de la femme dans différentes sphères : maternelle, conjugale et sociale. Par exemple, plusieurs participantes opposent une image de bonne mère, ou ce qu'elles considèrent comme l'étant, en soulignant par exemple que leurs enfants étaient heureux, avaient tout ce qu'ils voulaient, qu'elles se privaient pour eux ou encore qu'ils étaient très appréciés parce qu'agréables ou bien élevés.

Ainsi, la participante 5 souligne d'abord les critiques faites à son encontre par la famille de la victime avant de mettre en avant ses qualités, qui excluent toute avidité financière, alors que l'un des homicides auquel elle a pris part avait justement une composante pécuniaire : « Et toute sa

Tableau 16. Nombre de participantes à recourir au type de tactique (Je positif)

	Qualités	Pardon	Gens respectables	Opposition complice	Opposition victime
Total de participantes	28 (70,0)	7 (17,5)	19 (47,5)	12 (30)	7 (17,5)
Auteurs de violences sexuelles (n=12)	11 (91,7)	5 (41,7)	8 (66,7)	6 (50)	1 (8,4)
Auteurs de violences physiques (n=28)	17 (60,7)	2 (7,1)	11 (39,3)	6 (21,4)	6 (21,4)
En solitaire (n=14)	9 (64,3)	2 (14,3)	7 (50,0)	0 (0,0)	5 (35,7)
Avec un·e complice (n=26)	19 (73,0)	5 (19,2)	12 (46,2)	12 (46,2)	2 (14,3)
Délit contre adulte (n=26)	18 (69,2)	4 (15,4)	14 (53,8)	3 (11,5)	7 (26,9)
Délit contre enfant (n=14)	10 (71,4)	3 (21,4)	5 (35,7)	9 (64,3)	0 (0,0)

Notes: Les parenthèses indiquent les pourcentages

famille, parle de moi en disant que je suis quelqu'un de mercantile. Et ça, je sais pas d'où ça sort parce que je vis avec l'air du temps et trois fois rien d'amour et d'eau fraîche. Je suis vraiment tout sauf quelqu'un liée à l'argent, à l'avoir, au pouvoir... Rien de tout ça, J'suis un peu baba cool. ». Alors que cette participante mettait en avant des qualités de désintéressement et de simplicité, la participante 25, accusée de multiples vols avec violence, met, elle, l'emphase sur ses qualités de mère : « Ah mes enfants faut savoir qu'ils ont tout. Ils ont des robes de créateurs, du Paco rabane, c'est des sacs Louis Vuitton. (...) mes enfants c'est des rois. J'veux pas qu'ils touchent à la vaisselle, j'veux pas qu'ils touchent à rien, j'fais tout ». Enfin, la participante 35 condamnée pour l'homicide de son conjoint souligne quant à elle : « Je suis pas une femme à acheter du surgelé, je fais de la cuisine, je sais tout faire ». Cette participante met en avant ce qu'elle juge faire d'elle une bonne ménagère et une bonne épouse. Cette bonne image peut également être créée par la mise en avant de qualités présentées comme les ayant desservies, sorte de « défauts valorisés ». La participante 16 rapporte ainsi :

P: De ma vie tout ce que je peux dire c'est d'avoir été trop gentille, trop...

C: Vous vous considérez comme une personne trop gentille ?

P: Plus que gentille... Un jour j'ai écrit « ma gentillesse m'a fait défaut ». Tout ça là, je le mérite pas.

Vingt-huit participantes utilisent cette tactique, soit 70 %. Si l'on compare les participantes quant à la présence de cette tactique, on remarque que les auteures de violences sexuelles semblent plus y recourir que les auteures de violences physiques (91,7% vs 60,7%). D'ailleurs, les analyses ont révélé une relation entre le type de délit commis et l'emploi de la tactique visant à mettre en avant ses qualités ($\chi^2(2)=3,83$; $p=0,05$). Ainsi, les auteures de violences sexuelles tendent, plus que

celles violentes, à mettre en avant leurs qualités lors d'un entretien. Cette relation peut toutefois être considérée comme modérée (V de Cramer = 0,31). Il est envisageable qu'en raison du poids social qui accompagne les délits sexuels et surtout sur des enfants, les auteures de ces délits déploient plus d'effort pour se présenter sous un jour favorable. En revanche, aucune différence notable n'a été observée chez les autres types d'auteurs de violences. Ainsi, le fait d'agir avec ou non avec des complices ainsi que le type de victime ne semblent pas déterminer si les participantes mettent en avant ou non leurs qualités.

En mettant en avant leurs qualités, les participantes viennent également, et ici indirectement, s'opposer à leur victime ou à leur complice qu'elles dénigrent fréquemment, comme nous l'avons vu précédemment. Elles mettent en avant leurs qualités et, au contraire, mettent l'accent sur les défauts des autres, venant ainsi accroître leur image positive. Il ressort donc de leur discours une sorte de clivage entre elles et les autres, permettant de les faire briller et ainsi d'éloigner leur image de délinquante au profit de celle d'une personne respectable. Il faut d'ailleurs souligner que de nombreuses participantes n'adhèrent pas à l'image criminelle qu'on leur a fait porter depuis les faits, comme la participante 25 qui rapporte : « J'ai rien à voir avec les gens qui sont ici, vraiment. Vous voyez, s'il vous plait, j'ai rien à faire ici. »

6.2.2.2 S'opposer à leur·s complice·s

Un deuxième type de tactique employé par les participantes que nous avons pu identifier est celle de l'opposition à leur complice. La tactique vise ici à mettre en avant ses qualités en dévalorisant leur complice. Par exemple, la participante 31, incarcérée pour avoir commis des

violences habituelles ayant entraîné la mort de son bébé estime qu'elle a fait sa peine et devrait sortir, mais que son ex-conjoint incarcéré lui aussi pour les mêmes faits devrait rester en détention : « Car on ne change pas une personne. Moi ça a changé parce que j'ai connu quelqu'un entretemps mais... qui m'a fait changer, mais lui, il changera jamais. Je sais pas s'il a changé depuis mais je sais qu'il changera jamais, il restera toujours le même. »

La participante 32, de son côté, vient s'opposer à son complice en soulignant que la police savait que lui est plus dangereux qu'elle. L'intervention de la police est ici utilisée pour mettre en lumière la différence entre les deux complices :

Nous on s'est fait arrêter, c'est les gendarmes de (VILLE) qui sont venus nous chercher. Y'avait 8 bonhommes et une bonne femme. Les huit bonhommes c'était pour mon mari, et la bonne femme pour moi et ils savent très bien que je suis pas violent.... Je suis venue avec.... Ils m'ont laissée boire le café, la cigarette, alors !

Également, l'opposition avec leur complice peut être faite en citant les propos des victimes, comme pour la participante 40 : « Au moment de la barre, mes enfants ils ont regardé leur père, ils ont dit « je veux plus jamais te voir », ce que moi ils l'ont pas fait. ». Ici, les victimes pardonnent à leur mère, mais pas au père, considéré par la participante comme le véritable responsable des agressions.

Nous l'avons noté, 26 des 40 participantes de l'échantillon ont agi dans le cadre d'une co-délinquance. Parmi celles-ci, près de la moitié (n=12) s'opposait à leur complice. Si on les compare selon les caractéristiques de leur délit, il est possible de constater que la moitié des

auteures de violences sexuelles (n=6) et près des deux tiers des auteures de violences contre un·e enfant (n=9) recourent à cette tactique, qui a moins été retrouvée dans le discours des auteures de violences physiques (21,4%).

6.2.2.3 S'opposer à la victime

Le troisième type de tactique mise en lumière par les analyses est l'opposition à la victime. Comme l'opposition au complice, il ne s'agit pas ici seulement de dénigrer leur victime (tactique retrouvée dans le premier versant), mais bien de se comparer directement à elle pour mettre en lumière les défauts de leur victime en contraste avec leurs propres qualités. La participante 24 note ainsi : « J'essayais de voir, un peu plus le connaître, mais pour moi c'était pas assez de romantisme. C'était se boucher la gueule y'a rien de romantique là-dedans quoi. Mais je faisais tout pour qu'il aime ce que je faisais quoi ». Quant à la participante 6, elle met en lumière le fait que jamais sa famille ne pourrait l'imaginer capable de commettre un crime, au contraire de son conjoint victime : « Après je lui dis "ouais pourquoi tes grands-parents ils ont cru tout de suite que t'avais tué quelqu'un ?", moi perso je me blesse, ma mère voit du sang, elle va pas me dire "ouais t'as tué quelqu'un" ».

Parmi les sept participantes de l'échantillon à avoir employé cette tactique, toutes ont commis leur délit contre un·e adulte, six étaient auteure d'un délit violent et cinq avaient agi seules. Comme nous l'avons noté précédemment, s'opposer directement à leur victime permet à l'auteure de violences d'accroître l'image positive qu'elle offre, mais aussi, indirectement, de

minimiser le délit. Comme lorsqu'elle dénigre son complice, en montrant qu'elle est meilleure, elle atténue sa responsabilité et la gravité du délit commis.

6.2.2.4 Citer des gens « respectables »

Les analyses ont révélé un quatrième type de tactique : la citation de gens que les participantes considèrent comme respectables. Lorsque le sujet de leur délit est abordé, des personnes, extérieures à leurs délits criminels, sont citées et leurs paroles viennent ici servir de faire-valoir et asseoir la crédibilité des auteures de violences. Par exemple, certaines mentionnent que des membres de leur entourage connaissent leur situation difficile. Ainsi, la participante 35 prête ces propos à sa fille : « Maman elle a voulu écouter personne et t'as vu où elle est tombée ? ». De la même manière, la participante 34 rapporte : « Mon ex il m'avait dit que j'aurais des problèmes avec ce gars-là ; « pourquoi tu m'as pas écouté ? Mais pourquoi tu m'as pas écouté ? T'aurais dû m'écouter, t'aurais pas été là aujourd'hui ».

D'autres participantes rapportent, elles, des propos de personnes qui, de par leur statut, ne peuvent que donner de l'appui à leurs propos et à leur version des faits. Si leurs dires sont confortés par les propos de personnes qui font autorité, alors leur crédibilité est établie. Ce sont majoritairement les forces de l'ordre, policiers et gendarmes qui sont cités. La participante 1 note ainsi : « Quand j'ai été arrêtée par la police, j'étais comme ça, comme une femme battue. Ils m'ont classé parmi les femmes battues. (...) Donc j'ai un dossier chez les femmes battues ». Il faut souligner qu'aucun dossier de ce type n'existe en France.

De la même façon, plusieurs ont mis en avant les propos d'autrui visant à les dédouaner des faits, comme la participante 38 met en avant les propos d'un officier d'une police d'élite qui soutiendrait que la mort de sa victime n'est pas de son fait : « Le flic au 36, pour lui c'était la famille qui voulait m'accuser pour récupérer l'héritage » ou la participante 32, accusée de délits sexuels : « Les gendarmes ils m'ont dit « vous pensez à quoi ? Pourquoi vous avez pas fait avant ? Vous auriez voilà, vous auriez dit tout de suite, voilà, c'est (conjoint) qui l'a violée votre fille, vous seriez peut-être pas en prison, c'est juste votre mari qui aurait tombé en prison ». Enfin, les propos prêtés aux forces de l'ordre peuvent parfois venir légitimer la violence, comme le note la participante 13 : « Quelqu'un dans la police a dit à mon père “ si tu peux régler tes affaires par toi-même fais-le, parce qu'avec la police ça mettra plus longtemps” ».

Au sein de l'échantillon, presque la moitié des participantes (n=19) cite les propos de gens dits respectables. Une différence importante semble pouvoir être notée entre les auteures de violences sexuelles et physiques (66,7% des auteures de violences sexuelles emploient cette tactique contre 39,2% des auteures de faits de violences physiques).

En venant relayer les propos de tiers qui viennent confirmer leurs propres propos, les auteures de violences vont asseoir leur crédibilité et renforcer leur image positive, mais aussi celle de leur innocence ou de leur responsabilité amoindrie. Les tiers viennent appuyer les propos de l'auteure de violences sur ces deux points ; elles ne sont plus les seules à vanter leurs qualités ni à revendiquer leur irresponsabilité. Il faut en outre souligner que les auteures de violences choisissent majoritairement deux types de témoin : leurs proches et les acteurs du monde judiciaire. Alors que les premiers sont choisis pour leur proximité avec l'auteure de violences et

donc réputés pour les connaître parfaitement, les seconds le sont en revanche pour leur statut, dont l'autorité vient en outre donner du crédit à leurs propos.

6.2.2.5 Invoquer le pardon des victimes

Finalement, le cinquième et dernier type de tactique consiste à invoquer le pardon des victimes. Les participantes l'utilisant mettent en avant le fait que les victimes les ont pardonnées leurs agressions, soulignant par la même occasion que la victime savait que l'auteure de violences était contrainte d'agir, et ne l'avait donc pas fait de son propre chef. Tel est par exemple le cas de la participante 29 qui prête des propos à la victime lors de son procès, alors que cette dernière était en fait déjà décédée lors de celui-ci : « Le vieux (victime) il m'estimait, je peux vous dire que quand je suis passée aux assises, le vieux il m'estimait, il avait rien contre moi lui... (...) ça a dû le faire chier que j'aïlle en taule, parce qu'il sait très bien que moi toute seule... ». La participante 32 rapporte elle aussi des propos qui auraient été tenus par sa fille, l'excusant d'avoir participé aux agressions sexuelles et soulignant le fait qu'elle ait été physiquement contrainte de l'agresser :

Ma fille elle me dit "moi je t'en veux pas (Prénom), euh Maman, de ce que tu m'as tenu les bras, c'est la faute de papa parce que il avait le couteau près de lui. Tu l'aurais pas tenu les bras, il t'aurait planté". Alors ma fille elle m'a dit "toi je t'en veux pas, toi je t'e veux pas maman mais... mais... papa c'est même plus la peine“.

Au total, sept participantes rencontrées prêtent des propos de pardon à leur victime. Une différence peut être notée entre les auteures de violences sexuelles et les auteures de violences physiques. En effet, les premières sont près de la moitié (n=5) à utiliser cette tactique, contre

deux auteures de violences physiques, soit moins d'une sur dix. En revanche, aucune différence notable n'a été observée chez les autres types d'auteures de violences. Ainsi, le fait d'avoir agit ou non avec des complices ainsi que le type de victime ne semblent pas déterminer si les auteures de violences invoquent le pardon de leur victime.

Ici encore invoquer le pardon de leur victime permet à l'auteure de violences de préserver une bonne image de soi. En outre, alors que la victime possède seule la légitimité et le monopole de pardonner, si cette dernière leur accorde, comment imaginer que la justice et la place publique ne le fasse pas ? En mettant en avant une victime pardonnante, l'auteure de violences oppose par là même l'inusité de leur condamnation actuelle.

6.2.2.6 Prévalence des tactiques au sein de l'échantillon

De manière générale, les types de tactiques les plus utilisés au sein de l'échantillon sont la citation de ses qualités (67,5%), la citation de gens respectables (47,5%), et l'opposition au complice (30%). Ceux sont aussi ces tactiques qui sont les plus utilisées chez les différentes catégories d'auteures de violences, à l'exception de celles contre un·e adulte qui emploient plus fréquemment l'opposition à la victime qu'à leur complice.

Nous avons ensuite cherché à déterminer à combien de type de tactique différent les participantes ont eu recours (Tableau 16). Les analyses ont montré que si cinq n'emploient aucun type de tactiques, les trente-cinq autres participantes en emploient au moins une. Plus de six sur dix emploient par ailleurs une ou deux familles de tactiques et qu'un quart en emploie trois ou

quatre. Ces résultats suggèrent que la majorité des auteures de violences vont mobiliser leurs efforts sur peu de tactiques pour donner se montrer sous un jour favorable, plutôt que de vouloir en utiliser plusieurs.

Plus spécifiquement, toutes les auteures de violences sexuelles emploient au moins un type de tactique, tandis qu'on retrouve chez les auteures de violences physiques les cinq participantes qui ne recourent à aucun type. Ces deux populations se distinguent aussi en ce que les auteures de violences sexuelles utilisent plus de type de tactiques. Ainsi, une relation forte a pu être établie entre le type de délit commis et le nombre de type de tactiques employé ($\chi^2(2)=12,93$; $p=0,01$; V de Cramer = 0,57). D'ailleurs, les auteures de violences sexuelles recouraient en moyenne à 2,5 types de tactiques et les auteures de violences physiques à 1,5. Les auteures d'un délit sexuel semblent donc considérer devoir employer une palette de tactiques plus large et avec des objectifs plus variés dans le but d'offrir une vision positive d'elles-mêmes.

Alors que les résultats mettaient en évidence quelques différences dans la prise d'une position victimaire entre les auteures de violences en solitaire et avec un·e complice, seule une légère différence est à noter quant au nombre moyen de type de tactiques employé qui est de 1,9 pour les auteures de violences avec un·e complice et de 1,6 en solitaire. Si la comparaison se fait selon le type de victime, les analyses permettent de remarquer que quatre des cinq participantes dont on ne trouve pas de trace de tactique dans le discours ont commis leur délit contre un·e adulte.

Tableau 17. Nombre de type de tactiques employé (Je Positif)

	Nombre de type de tactique employé (n et moyenne)					
	0	1	2	3	4	5
Total participantes (n=40)	5 (12,5%)	12 (30%)	13 (32,5%)	6 (15%)	4 (10%)	0 (0%)
Auteures de violences sexuelles (n=12)	0 (0%)	3 (25%)	4 (33,3%)	1 (8,4%)	4 (33,3%)	0 (0%)
Auteures de violences physiques (n=28)	5 (17,9%)	9 (32,1%)	9 (32,1%)	5 (17,9%)	0 (0%)	0 (0%)
En solitaire (n=14)	3 (21,4%)	3 (21,4%)	4 (28,6%)	4 (28,6%)	0 (0%)	0 (0%)
Avec un·e complice (n=26)	2 (7,7%)	9 (34,6%)	9 (34,6%)	2 (7,7%)	4 (15,4%)	0 (0%)
Délit contre adulte (n=26)	4 (15,4%)	7 (26,9%)	7 (26,9%)	6 (23%)	1 (3,8%)	0 (0%)
Délit contre enfant (n=14)	1 (7,1%)	4 (28,6%)	6 (42,9%)	0 (0%)	3 (21,4%)	0 (0%)

6.2.3 Réunion des deux versants

Les analyses ont donc révélé un procédé de tactiques discursives de présentation de soi visant la désappropriation, composé de deux versants : le Je positif et le Je victime (Figure 23). Par ce procédé, les participantes vont, tout au long de l'entretien, osciller entre position victimaire et tentative d'offrir une bonne image à son interlocuteur. Au final, ce sont donc 35 auteures de violences qui ont utilisé le procédé de désappropriation dans ses deux versants, c'est à dire en donnant une bonne vision d'elles-mêmes et en se positionnant comme victimes.

Figure 23. Ensemble des tactiques discursives utilisées

Mettre en avant un système judiciaire dysfonctionnel	Je positif
Mettre en avant la responsabilité de la victime dans sa victimisation	
Blâmer des tiers pour le délit	
Invoquer des causes lointaines et la fatalité	
Dénigrer le complice	
Dénigrer la victime	
Mettre en avant ses qualité de mère, épouse ou femme	Je victime
S'opposer à leur·s complice·s	
S'opposer à la victime	
Citer des gens « respectables »	
Invoquer le pardon des victimes	

Tandis que cinq participantes n'offraient pas de vision positive d'elles au cours de l'entretien, elles ne sont que deux à ne pas s'être placées comme victimes. Ces deux auteures de violences seules correspondent à des cas négatifs, soit « l'exemple qui contredit (une) hypothèse » (Blumer, 1969) : leur discours ne présentait ni tentative d'offrir de se présenter sous un jour favorable ni volonté de se présenter comme victimes. Toutes deux ont reconnu leur implication et leur responsabilité dans les délits violents et n'ont donc pas besoin de mettre en place des tactiques discursives visant à se désapproprier leur crime.

Pour comprendre ces cas négatifs, nous avons regardé si ces participantes présentaient des caractéristiques spécifiques. La première, incarcérée pour avoir tué son enfant présente des troubles psychotiques et des antécédents dépressifs pour lesquels elle recevait une médication. L'entretien réalisé avec elle était peu élaboré, la participante nous avouant à plusieurs reprises ne pas avoir de souvenirs de certains éléments. Sa condition psychologique et la faible élaboration de ses réponses pourraient être des pistes d'explications de son absence dans l'une et l'autre des versants. L'autre participante, condamnée pour avoir tué son conjoint, ne présentait pas de caractéristiques la distinguant du reste de la population. Au cours de l'entretien, cette dernière a plusieurs fois fait mention du changement qui s'était opéré chez elle au cours de sa détention ; alors qu'elle rejetait d'abord la responsabilité de ses actes sur l'alcool, elle mentionne une révélation quelques années plus tôt, qui lui ont fait réaliser que si l'alcool avait sans conteste joué un rôle dans son geste violent, elle ne pouvait pas nier que son impulsivité en était aussi responsable. Cette participante est en outre l'une des trois participantes à exprimer des regrets pour sa victime. Également, trois participantes n'ont offert dans leur discours qu'une image positive sans se poser en victime ; toutes trois avaient commis un délit violent contre un·e adulte. Deux d'entre elles reconnaissaient leur implication et leur responsabilité dans les faits reprochés tandis que la troisième ne reconnaissait ni l'un ni l'autre.

6.3 Tactiques et reconnaissance

A l'aide des résultats sur la reconnaissance, nous avons voulu déterminer si un lien pouvait être fait entre la reconnaissance et l'emploi d'un type de tactiques discursives. Pour ce qui est de la reconnaissance des faits, nous avons noté dans le chapitre précédent que seule une participante considérait qu'ils n'avaient pas eu lieu. Il n'apparaissait donc pas pertinent de prendre en compte cette dimension dans les analyses. Nous nous sommes donc intéressés à la reconnaissance de l'implication et à la reconnaissance de la responsabilité (Tableau 17). Les auteures de délits qui reconnaissent leur responsabilité apparaissent moins se présenter sous un jour positif et moins se poser en victime que celles qui ne le font pas. C'est également le cas pour celles qui reconnaissent leur participation, mais les écarts sont ici moins grands.

Tableau 18. Lien entre la reconnaissance et les deux versants de tactiques employées

	Reconnaissance implication		Reconnaissance responsabilité	
	Non (n=16)	Oui (n=24)	Non (n=30)	Oui (n=10)
Je positif				
Participant employant la tactique (%)	93,8%	83,3%	96,7%	60%
Nombre moyen de tactiques utilisées	2,1	1,6	2	1,2
Je victime				
Participant employant la tactique (%)	100%	91,7%	100%	80%
Nombre moyen de tactiques utilisées	3	2,9	3,1	2,5

DISCUSSION

L'objectif de notre thèse était de comprendre, à partir de leur discours, le changement dans les trajectoires criminelles des auteures de délits de violence physique et/ou sexuelle, et plus spécifiquement d'observer :

- leur histoire de vie avant l'émergence de leur violence;
- examiner les changements qui interviennent dans les trajectoires criminelles, particulièrement son début, et les changements dans les modalités de commission des délits;
- identifier si ces changements sont le fruit d'une transition et les facteurs environnementaux et individuels associés;
- explorer l'existence d'un lien possible entre les changements dans les modalités de commission des délits et les changements plus généraux dans les trajectoires criminelles;
- observer si les caractéristiques délictuelles influencent les résultats des précédents objectifs.

Notre projet de recherche s'appuie sur la perspective théorique des trajectoires de vie (*Life Course*), avec un intérêt particulier à la théorie de l'émergence, cette théorie pouvant s'avérer pertinente à la compréhension et à l'interprétation des parcours de vie à l'examen. L'émergence appréhende en effet la violence comme étant le fruit d'un processus (une transition) qui émerge de la rencontre entre des facteurs individuels (les valeurs) et d'autres environnementaux (un changement dans les circonstances de vie), tout en acceptant que le crime issu de ce processus puisse ensuite influencer sur les différents facteurs. Disposant d'informations sur le parcours de vie de nos participantes et une emphase étant portée sur les cinq années précédant le passage à l'acte violent, l'émergence semblait permettre d'explorer des liens entre les différentes sphères de la vie, la subjectivité individuelle et les différents temps d'occurrence d'événements et l'émergence de leur violence, soit des éléments qui n'avaient jusqu'alors, jamais été investigués, ensemble, chez ces populations. La

théorie de l'émergence fut donc étendue pour permettre l'inclusion de divers facteurs explicatifs, et offrait un cadre pour étudier l'évolution des crimes commis par ces personnes, les changements passés pouvant influencer ceux futurs par le biais d'un effet de rétroaction.

Pour mener au mieux nos objectifs, nous avons fait le choix d'adopter une démarche méthodologique novatrice en criminologie, à savoir l'utilisation de cartes de vie. Cette méthodologie n'a encore – à notre connaissance - jamais été utilisée pour comprendre les trajectoires criminelles d'auteurs de violences, alors que les représentations visuelles sont utilisées depuis longtemps dans différentes disciplines telles que la psychologie ou la sociologie (Knowles & Cole, 2008). Allier les cartes de vie aux entretiens semi directifs nous est apparu comme la méthode la plus adaptée à notre sujet d'étude, particulièrement parce que la subjectivité individuelle est centrale dans cette thèse. L'emploi de la méthodologie des cartes de vie nous a d'ailleurs permis d'accéder à cette subjectivité, qui peut en outre être examinée par différents biais, qu'il s'agisse de verbalisations, de l'emploi de mots, de couleurs ou de dessins.

En outre, les participantes sont amenées à se rappeler d'événements passés, et la capacité à se remémorer correctement les événements passés tend à se dégrader avec le temps (Murdoch et al., 2012 ; Power, Goudy et Keith, 1978). Les auteurs rapportent d'ailleurs que plus le temps écoulé entre un événement et la question dont il fait l'objet est long, plus le risque qu'il y ait des erreurs dans les réponses données augmente (De Nicola & Giné, 2014). Les difficultés de remémoration sont d'ailleurs un des nombreux biais attribués aux études rétrospectives comme la nôtre (Auriat, 1996). Ce point est d'ailleurs ressorti dans plusieurs récits de participantes, qui nous ont avoué ne pas se souvenir de certains faits ou de certaines dates. Cependant, même si, dans le cadre de notre analyse, les erreurs de remémoration ne constituent pas un obstacle dans la mesure où notre intérêt

se porte principalement sur le sens que les participantes donnent à leur histoire de vie, utiliser un support visuel a pu, dans certains cas, permettre d'ordonner certains événements de vie dont les participantes ne connaissaient plus les dates.

Il convient de rappeler ici que cette méthode n'avait pas vocation à devenir un objet d'analyse de données à part entière. Plutôt, les cartes de vie nous sont apparues comme un support pertinent permettant de développer la relation entre la chercheuse et la participante, de permettre à cette dernière de prendre une place plus active dans l'entretien ou encore de lui permettre d'exprimer plus facilement ses ressentis, alors que nous avons déjà pu constater au cours de notre précédente étude qu'une majorité de personnes incarcérées disposait de grosses difficultés lorsqu'il était question de mettre des mots sur un ressenti, une émotion.

Les couleurs employées, les mots inscrits par les participantes ou encore les formes et dessins inscrits sur les cartes ne pouvaient donc faire l'objet d'une analyse à part entière, l'investissement des participantes ayant été très variable, comme nous avons pu le mentionner. Ces derniers ont en revanche fourni des pistes de réflexion et parfois des confirmations des résultats qui ressortaient de l'analyse des discours de leurs auteures. En définitive, les cartes de vie pourraient certainement, à l'avenir, constituer un matériel de cueillette de données à part entière.

Nos résultats ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments; la présentation de ces derniers ne suivra pas le sens des résultats tel que présenté précédemment et sera plutôt scindé en deux. Dans une première partie, nous exposerons les résultats obtenus dans l'identification des changements dans les trajectoires criminelles. En effet, si trois parcours de délinquance ont pu être mis en évidence, témoignant de changements généraux dans les conduites criminelles (versatilité

notamment), il n'a pas été possible de déterminer quels changements interviennent dans les modalités de commission des délits. Toutefois, ce résultat nous a permis de constater que les auteurs de violence utilisent différentes tactiques pour se désapproprier leurs délits, deux familles ayant pu être mises en lumière.

Dans une seconde partie, nous nous concentrerons sur les résultats relatifs à l'émergence de la violence. Ainsi, l'étude de l'histoire de vie individuelle est apparue particulièrement pertinente pour comprendre les trajectoires criminelles. Ces dernières sont en effet apparues, tant pour les AVS que les AVP, empreintes de nombreuses difficultés qui ont entraîné l'établissement de vulnérabilités et d'un mode de vie qui favorise l'émergence de la violence. L'acte violent est en effet apparu comme l'élément final d'une transition et comme un mode d'adaptation inadéquat aux affects négatifs engendrés par un changement dans les circonstances de vie de la personne. Au cours de leur vie et notamment dans les mois qui précèdent le passage à l'acte violent, il est apparu que de nombreuses transitions similaires se produisaient, mais ne s'achevant pas par la violence. Nos résultats ont ainsi montré que d'autres modes d'adaptation, adéquats ou non, sont possibles et mis en œuvre, mais que la violence finit par être la seule réponse possible face à l'accumulation de changements et d'affects négatifs. Finalement, les auteures de violences physiques et sexuelles se sont peu distinguées sur les différents points ci-dessus mentionnés.

7.1 Identification des changements dans les trajectoires criminelles

S'il nous a été possible d'identifier des changements généraux dans les trajectoires criminelles et d'identifier des caractéristiques, menant à l'établissement de trois parcours distincts, nos données

ne nous ont en revanche pas permis d'identifier de changements dans les modalités de commission des délits.

7.1.1 Apparition de trois parcours criminels

L'un de nos principaux objectifs était d'identifier les changements qui interviennent dans les trajectoires criminelles, et particulièrement dans les modalités de commission des délits. Pour cela, nous souhaitions employer la théorie de l'émergence, dont la validité n'avait pas encore été démontrée. L'analyse des parcours de délinquance des auteures de violences ici réalisée était exploratoire mais a permis de dégager trois parcours distincts, sur la base des antécédents et de la versatilité des conduites criminelles. Lussier (2010) estime d'ailleurs que deux ou trois trajectoires criminelles pourraient en réalité représenter l'ensemble des trajectoires existantes.

Ces trois types de parcours semblent valides tant pour les AVS que pour les AVP, tant pour les auteures de violences en solitaire qu'en complicité et tant pour les auteures de délits contre un enfant que contre un adulte. Nos analyses ont révélé que les AVS se retrouvent plutôt dans les trajectoires spécialisées ou diversifiées; lorsque des délits variés sont commis, ces derniers sont généralement des violences physiques. Leurs délits ayant majoritairement lieu dans la sphère familiale, cela suggère moins un mode de vie délinquant que des comportements violents en général, ce que note également la littérature sur cette population (Desfachelles, 2014; Gannon et al., 2012; Johansson-Love et Fremoux, 2009; Vandiver, 2006). Pour ce qui est des AVP, les différences entre les trois parcours sont moins marquées, mais nous avons pu observer que près de la moitié d'entre elles s'inscrivait dans une trajectoire diversifiée et moins du quart dans une trajectoire spécialisée, suggérant à l'inverse que l'agir violent s'inscrit majoritairement dans un mode de vie délinquant

(Grégory-Delcampe, 2017 ; Thornton et al., 2012). En revanche, un nombre important d'auteurs d'un homicide se retrouvent dans un parcours circonscrit dans le temps, soulignant l'importance du contexte pour expliquer cet acte (Robitaille et Cortoni, 2017).

Le premier parcours identifié par nos analyses, et qui compose 40% de notre échantillon est la trajectoire diversifiée ; il s'agit ici des personnes qui ont commis des délits de nature variée, sexuels, violents ou autres. Leur premier délit a généralement été violent et eu lieu à l'âge adulte. Cependant, quelques participantes empruntant cette trajectoire ont vu leur délinquance débiter à l'adolescence. D'une durée moyenne de 9,4 ans, leur trajectoire criminelle fait état de contacts antérieurs avec la justice. Leurs actes violents se sont en outre aggravés avec le temps, jusqu'à mener à une incarcération.

Le second parcours, soit 32,5% de notre échantillon est composé d'auteurs qui n'ont commis qu'un type de violences. Cette trajectoire a été qualifiée de spécialisée. Celles qui composent cette trajectoire sont un peu plus âgées au moment de leur premier délit (33,4 ans) et ont peu d'antécédents judiciaires. Si, comme les diversifiées, leur violence s'est aggravée au fil du temps, cette aggravation s'est faite sur une courte période. En effet, la durée moyenne de leur trajectoire criminelle est de 4,2 ans, soit plus de moitié moins longue que les auteurs de violences diversifiées.

Finalement, un parcours circonscrit dans le temps a été mis en avant par nos données, puisque 27,5% de notre échantillon ne présentaient aucun antécédent criminel, officiel ou auto-rapporté. Dans près de la moitié des cas, l'acte délinquant a entraîné la mort de la victime, un taux plus élevé que dans les autres parcours. De plus, les victimes des auteurs qui se trouvent dans cette catégorie sont principalement des adultes. Logiquement, peu d'auteurs de violences sexuelles se retrouvent

dans cette catégorie. En effet, celles-ci tendent à commettre leurs délits dans un cadre intra familial, rendant leur dénonciation plus complexe et donc sur plusieurs années avant d'être interpellées (Bader et al., 2008 ; Desfachelles, 2014 ; Johansson-Love & Fremouw, 2009 ; Miccio-Fonseca, 2000).

Jusqu'à présent, peu d'études avaient cherché à identifier différents parcours de délinquance chez les auteures de violences et celles qui l'ont fait se fondaient surtout sur un critère d'âge au premier délit pour distinguer les différentes trajectoires (Cauffman et al., 2015; Sommers & Baskin, 1994). En réalité, approcher le comportement criminel de façon dynamique revient à accepter qu'un nombre presque infini de trajectoires criminelles existe puisque chaque paramètre de la carrière criminelle peut être variable.

Néanmoins, nos résultats peuvent être rapprochés de ceux de Wijkman et ses collègues qui, dans une étude de 2010, ont également identifié trois types de parcours criminels chez les auteures de violences sexuelles, identiques aux nôtres¹⁰. Ainsi, 57% de leur échantillon était composé de

¹⁰ Cependant, il faut préciser que les auteurices définissent la spécialisation comme le fait d'avoir commis plusieurs délits sexuels. Or, alors qu'ils se basent sur des données officielles, il convient de s'interroger si l'opérationnalisation de la spécialisation choisie renvoie à la pluralité des arrestations - ou condamnations - pour des délits sexuels ou au nombre d'agressions sexuelles réellement commises. La littérature a en effet établi que la majorité des délits sexuels féminins ont lieu dans la famille et sont répétés, parfois sur plusieurs années (Desfachelles, 2014 ; Johansson-Love & Fremouw, 2009 ; Miccio-Fonseca, 2000). De plus, en France, l'agression sexuelle répétée sur une même victime ne constituera qu'une seule infraction; nous ne savons pas si les Pays-Bas suivent la même logique. N'ayant pas plus d'éléments, la comparaison de nos résultats doit être relativisée.

« spécialistes », soit ayant uniquement commis des délits sexuels, au sein de notre étude cette population composait 32,5% de l'échantillon. Plus d'un quart de leur échantillon était « généraliste » (26,7%), c'est à dire avait commis plusieurs délits de différentes natures, contre 40% parmi nos participantes. On remarquera qu'au sein de notre échantillon, les auteures de violences tendaient, de prime abord, plutôt à être diversifiées. Cependant, si l'on observe les résultats propres aux auteures de violences sexuelles, on remarque que, similairement aux résultats de Wijkman et al., ces dernières sont majoritairement spécialisées (50% des AVS au sein de notre étude étaient spécialisées et 45% diversifiées). Finalement, les deux études révèlent des chiffres similaires pour ce qui est des « ponctuelles » (parcours circonscrit dans notre étude), qui ne composaient que 16,3% de leur échantillon et 27,5% du notre (5% des AVS). L'agression sexuelle apparaît donc être rarement un comportement isolé, mais plutôt répété, ou dans un comportement antisocial plus général

Les résultats de nos analyses ont cependant permis de mettre en avant certaines caractéristiques délictuelles qui peuvent être comparées avec la littérature, notamment quant à l'âge au premier délit ou aux antécédents. D'abord, les auteures de violences ayant des antécédents juvéniles étaient minoritaires dans notre échantillon, le premier délit (auto-révéle ou officiel) survenant majoritairement à l'âge adulte, résultat similaire à ceux d'autres études (Elliott, 1994 ; Gannon et al., 2008 ; St Hilaire, 2012). Notons que de nombreuses études distinguent les trajectoires criminelles sur un critère d'âge (ex., limité à l'adolescence ou non). L'emploi de ce critère ne paraît pas pertinent pour identifier des trajectoires criminelles chez les auteures de violences.

7.1.2 L'impossibilité d'identifier des changements dans les modalités de commission des délits

L'un des objectifs de notre thèse était de comprendre l'évolution d'un délit violent à l'autre dans les modalités de leur commission. Toutefois, il n'a finalement pas été possible d'obtenir suffisamment de détails sur les délits pour saisir de tels changements, notamment parce que les auteures de violences n'expliquaient pas ou peu la manière dont ils s'étaient déroulés (problèmes de mémoire ou souhait de ne pas en parler) ou parce qu'elles ne le reconnaissaient pas. En effet, dès la réalisation des premiers entretiens, nous nous sommes aperçue que le discours des personnes rencontrées discordait grandement par rapport aux données contenues dans leur dossier pénal, et notamment par rapport aux faits reprochés mais aussi que leur discours tendait vers un objectif de désappropriation. Plusieurs explications ont été offertes pour expliquer pourquoi les délinquant·e·s façonnent leur discours. Par exemple, plusieurs auteurs ont souligné l'importance de la non reconnaissance pour les délinquants comme stratégie de protection du soi (Barbaree, 1991 ; Blagden et al., 2011 ; Vanhoeck & Daele, 2011 ; Ware et al., 2015). Cependant, l'analyse du marché réalisée en amont des autres analyses effectuées offre une piste de compréhension que nous jugeons pertinente, qui permettra en outre de mettre en perspective nos résultats.

L'analyse du marché pour comprendre la non reconnaissance et l'emploi de tactiques discursives

Bourdieu (1994) considère que le chercheur ne peut saisir pleinement un phénomène social s'il ne se plonge pas dans la particularité de sa réalité. Or, les discours des participantes sont le résultat d'une interaction sociale avec le chercheur et donc fortement influencés par elle. Les interactions

chercheur-participante répondent en effet à un ensemble de règles et de lois qui résultent du cadre des échanges. L'analyse du marché nous a donc poussée à nous questionner sur notre position de chercheur, sur l'environnement dans lequel s'inscrivaient nos échanges ou encore sur la population avec laquelle ils avaient lieu. Cette analyse a permis de mieux comprendre nos résultats, et particulièrement pourquoi certaines participantes ne reconnaissaient pas ou partiellement leur responsabilité ou leur implication. L'analyse de marché met en évidence une profonde inégalité dans nos rapports avec nos participantes. Sandberg (2014) soulignait de la même manière que les participant·e·s aux recherches en sciences sociales pouvaient être sceptiques quant aux motivations et intentions des chercheur·e·s en raison de la distance entre eux.

Le marché est ici celui de la rencontre entre deux personnes. L'une d'elle est enfermée dans une prison, a commis des actes criminels pour lesquels elle sera vraisemblablement stigmatisée ; sa vie ou ses mouvements sont régis par des règles, ses choix sont limités, voire inexistant. Elle dispose également généralement de codes sociaux particuliers, en raison de son incarcération ou de son milieu social d'origine. En face d'elle, une personne qui, si elle est une femme comme elle, a un niveau d'éducation plus élevé et des codes sociaux différents. Qui plus est la chercheuse est libre de ses mouvements. Le contraste est là. Nous avons essayé de minimiser ces biais en passant, quand cela était possible, du temps dans les différentes ailes du quartier femmes, avons parlé avec les détenues sans que cela ait trait à notre étude, nous sommes habillée « normalement ». Lors des entretiens, nous adoptions un langage similaire à celui des participantes, adoptions une allure décontractée et non formelle. La situation de domination n'en est pas moins réelle, malgré tous nos efforts.

Ce déséquilibre dans les rapports est une piste permettant de comprendre que les propos qui nous sont confiés lors des entretiens seront nécessairement affectés par lui. Nos participantes ont pu chercher à combler ce déséquilibre en tentant de répondre à ce qu'elles estiment être nos attentes, et par là même les attentes de la société. Alors que les délits féminins et les délits de violences physiques et de violences sexuelles sont la source d'une forte stigmatisation (Blagden et al., 2014 ; Denov, 2003 ; Hetherton, 1999; Motz, 2016 ; Sheppard, 1971), nous devons envisager que nos participantes pourraient vouloir se désapproprier leur délit violent et utiliser à leur avantage les stéréotypes de genre, parmi lesquels le plus fort est sans doute celui selon lequel elles ont été victimes de circonstances ou de leur complice mais qu'elles sont, à la base de bonnes personnes. Ce stéréotype de genre a longtemps été entretenu par la recherche et est régulièrement mis en avant lors de procès pour expliquer les délits féminins (Daly, 1992 ; Mathews et al., 1989 ; Schittly & Leroux, 2020).

La seconde analyse induite dans l'étude du marché est celle des profits symboliques et matériels, soit se questionner sur ce qui pouvait motiver les auteures de violences à participer à la recherche. Selon leurs attentes à participer à notre étude, leur comportement et leur discours peut en effet être influencé, comme le souligne Bourdieu. Sur un plan matériel, aucun dédommagement financier ne leur était offert et cela leur était précisé dès la prise de contact. Certaines l'ont regretté en lisant le formulaire de consentement mais aucune n'a refusé de participer à la recherche après cela. Si nous mentionnions également que nous n'entretentions aucun lien avec l'Administration pénitentiaire (AP) et la justice, nous avons parfois entendu des détenues mentionner qu'elles espéraient que leur bonne volonté et leur participation à l'enquête leur permettrait d'obtenir des remises de peine (données à la discrétion de l'AP). Nous pouvons également imaginer que participer bénévolement

aux entretiens d'une chercheuse qui a reçu l'appui de la direction du centre pénitentiaire, puisse être interprété par les participantes et le personnel de l'AP comme un témoignage d'investissement et de bonne conduite qui pourrait leur offrir des conditions de détention plus agréables. Ces différents profits matériels, loin d'être exhaustifs, soulignent et confirment la position de domination du chercheur qui, par sa recherche peut permettre à la participante d'en retirer des avantages et confirme par là même donc les possibles adaptations de discours des participantes.

L'analyse des profits symboliques a rapidement révélé que le discours des participantes à notre étude avait un objectif de désappropriation de leur agir violent. Cette quête par le discours n'est pas une surprise qui a émergé des entretiens, puisque nous avons déjà, lors de la cueillette de données ressenti cette volonté de leur part. Un chercheur doit garder une position objective face aux personnes rencontrées, tout en faisant preuve d'empathie et de bienveillance à leur égard. Notre position nous interdit tout jugement moral. Cependant, il serait mensonger de prétendre qu'un entretien ne produit chez nous aucune sensation ni sentiments. La recherche de profit symbolique s'est d'abord observée dans le comportement de certaines participantes qui semblaient vouloir nous faire adhérer à leur discours. Plusieurs participantes ont en effet regretté de ne pas être écoutées ni comprises par la justice et argué devoir mentir si elles souhaitaient être libérées, en avouant leur délit. En contraste, elles nous ont mentionné avoir été à l'aise avec nous, avoir apprécié de pouvoir vraiment parler à quelqu'un.

L'emploi de la méthodologie des cartes de vie avait notamment pour objectif de créer moins de distance avec les participantes et de permettre une dynamique interactionnelle plus fluide et moins formelle. A notre sens, cette manière de procéder a sans conteste eu une incidence sur le contexte

des entretiens et permis d'atténuer, même minimalement, les lois du marché.

En outre, comme nous l'avons noté dans le précédent chapitre, plusieurs participantes ne reconnaissent pas leur implication ou leur responsabilité dans les délits violents/ sexuels et argumentaient auprès de nous pour se déculpabiliser. Par exemple, la participante 20, accusée du meurtre et viol de sa mère met en avant de nombreux arguments pour établir son innocence : la porte aurait été fermée de l'intérieur, un violeur avait déjà sévi dans l'immeuble, elle lui a fait un massage cardiaque pour tenter de la ranimer, était dévastée par ce décès et va porter plainte contre les journaux qui font mention de sa culpabilité. Une autre participante invoque quant à elle une demande de grâce présidentielle. Alors que le système judiciaire les a obligées à s'appropriier leur délit en les condamnant, nous sommes des interlocuteurs neutres (en ce que nous ne les connaissons pas, ni les faits pour lesquels elles étaient incarcérées) auprès desquels les auteures de violences peuvent adopter la position qu'elles souhaitent par rapport à leur délit. En outre, à travers nous, c'est en effet au monde extérieur qu'elles parlent ; un monde avec lequel elles n'entretiennent finalement que peu de rapports.

Également, nous avons parfois eu l'impression que certaines participantes façonnaient leur discours selon ce qu'elles pensaient être nos attentes. Deux situations nous ont particulièrement marquée. La première est celle d'une détenue que nous avons déjà rencontrée quatre années plus tôt pour notre recherche de maîtrise. Celle-ci a rapidement accepté de nous rencontrer et le contact a d'abord semblé facile. Cependant, au fur et à mesure de l'entretien, nous avons remarqué que cette participante choisissait de répondre ou non à certaines de nos questions, ignorant celles auxquelles elle ne souhaitait pas répondre et avait décidé de mener l'entretien. Nous lui avons ainsi demandé à

de multiples reprises, pour pouvoir le noter sur la carte de vie, le prénom de son co-délinquant. A chaque fois elle a ignoré notre question, mais ne nous a jamais précisé qu'elle ne souhaitait pas nous fournir la réponse. Par la suite, nous avons appris qu'elle s'était plaint de notre entrevue auprès d'un tiers, nous accusant d'avoir volé la technique des cartes de vie à son psychologue, nous insultant et rapportant qu'elle ne voulait pas donner le nom de son complice. En entretien, cette participante n'avait explicité aucun de ces points et avait même noté à la fin de l'entrevue que tout s'était bien passé et qu'il n'avait pas été difficile de nous parler.

L'autre situation qui nous a montré que certaines participantes pouvaient agir selon ce qu'elles pensaient être nos attentes a été l'un de nos plus forts souvenirs d'entretien. Accusée de n'avoir pas prodigué de soins à sa fille ce qui a entraîné sa mort, nous avons été très mal à l'aise lorsque cette participante parlait de son enfant. Alors qu'elle racontait les faits en rigolant, elle s'est soudain mise à pleurer en évoquant les derniers instants de sa fille dans les détails. A tort ou à raison, nous avons alors eu la désagréable impression qu'une pièce de théâtre dont nous étions le public se jouait en face de nous. Cette détenue semblait mimer une émotion dont elle n'avait pas les codes et qui paraissait donc fausse. Immédiatement après, elle nous a d'ailleurs dit en souriant que c'était désormais à nous de lui raconter notre vie.

Ces deux situations ne reflètent que nos propres impressions et ne sont absolument pas des données objectives sur lesquelles se reposer. Comme nous l'avons précédemment mentionné, ces participantes disposent d'un capital social, émotionnel et linguistique différents des nôtres et notre interprétation ne se base donc que sur notre capital et non sur le leur. Cependant, elles font partie de l'analyse du cadre de notre entretien et nous ont amenée à penser que, peut-être, le discours des

participantes était en partie façonné pour nous.

Outre l'impression de construction du discours que nous avons eu par l'attitude des participantes à notre étude, leurs propos eux-mêmes nous ont aussi amené vers cette pensée, de par les discordances entre les dossiers pénaux et leur discours. Nous l'avons évoqué tout au long de cette thèse, de nombreuses discordances quant aux faits qui se sont déroulés ou à leurs antécédents peuvent être notées. Toutefois, ces discordances portent également sur d'autres aspects de leur vie, comme la rémunération du conjoint ou le climat familial. L'un des exemples les plus forts nous a été offert par la première participante que nous avons rencontrée dans le cadre de cette thèse. Condamnée pour séquestration et meurtre, son dossier pénal faisait état de nombreuses et courtes relations conjugales, de la perte de droits parentaux, de l'absence d'emploi et de domicile, et plus généralement d'un contexte de pauvreté économique et social. Lors de l'entretien, notre participante a rapporté une relation conjugale d'une dizaine d'années avec un militaire très riche : « Comme lui il faisait une bonne paye, il gagnait plus de 7 000€ par mois ». Cette participante a aussi fait état des nombreux déploiements de cet homme lors de guerres à des périodes où ces conflits n'avaient pas encore débuté. Elle a ensuite rapporté avoir subi des violences de cet homme à des dates où elle avait noté quelques instants plus tôt qu'il était à l'étranger. Elle a également rapporté aller tous les week-ends en Belgique pour vendre quelques ballons à des enfants : « On partait à 4h du matin, pour arriver en Belgique à 6h du matin ». Cette participante notait pourtant vivre, à l'époque, à 1000km du lieu où elle disait vendre ses ballons.

Si les inexactitudes peuvent être normales lorsque la mémoire fait défaut, nous avons rapidement constaté que les éléments tus ou modifiés étaient en fait ceux qui pouvaient offrir une vision

défavorable de la participante. De fait, nous avons très rapidement remarqué que la plupart d'entre elles cherchaient, dans l'entretien, à se désapproprier leurs gestes violents en se présentant sous un jour favorable tout en se positionnant comme victimes. L'étude du cadre des entretiens et de la recherche de profils des participantes a donc permis de mieux comprendre l'objectif des tactiques discursives mises en place qui était, en se valorisant d'un côté, et en se posant en victime de l'autre, de se désapproprier, au moins partiellement, leur délit.

L'absence de reconnaissance des auteures de violences

L'intérêt de comprendre le phénomène de la reconnaissance chez les auteures de violences est multiple. Sur le plan judiciaire d'abord, puisque notre société a en effet fait de la responsabilisation un des objectifs principaux des peines données aux personnes ayant commis un délit. Au Canada, elle est énoncée à l'article 718 du Code criminel parmi les six objectifs que doit prendre en compte le juge en matière de détermination de la peine. En 2007, un sondage national sur la justice révélait qu'un canadien sur cinq estimait que la responsabilisation était l'objectif le plus important pour déterminer une peine – la réadaptation et la réparation remportant quant à eux chacun près de 25% des voix. Cet objectif vise à susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquant·e·s. On attend donc d'eux qu'ils reconnaissent et assument les faits qui leur sont reprochés, comme si, ce faisant, leur risque de récidive en serait atténué ou leur dû envers la société amendé. En réalité, plus qu'un enjeu de récidive, la question de la reconnaissance de leur implication et de leur responsabilité par les auteures de violences pourrait avoir des implications cliniques. Certains auteurs (Endres & Breuer, 2012) rapportent en effet que l'absence de reconnaissance pourrait créer des difficultés et des conditions particulières lors du traitement offert.

Cependant, jusqu'à présent, il était difficile d'établir, sur quoi reposait la reconnaissance ou non des populations d'auteurs de violences. En effet, en raison de l'imprécision des conceptualisations utilisées dans les études, se regroupent dans la même catégorie ceux qui nient l'existence des faits et ceux qui nient y avoir participé (Blagden et al., 2014 ; Schneider & Wright, 2001 ; Wright & Schneider, 2004). Dans ce sens, nos résultats indiquent que si les auteurs de violences reconnaissent (presque) toutes la véracité des faits, elles sont en revanche bien moins nombreuses à reconnaître leur participation et encore moins leur responsabilité. Cette absence de reconnaissance constitue un obstacle important pour explorer les éléments motivationnels ou matériels relatifs à l'acte violent, et notamment pour comprendre l'évolution des modalités de commission du délit au sein des trajectoires criminelles. Cependant, ce résultat nous permet de constater que l'absence de reconnaissance peut être fréquente chez les auteurs de violences et qu'elle peut toucher différents champs. Plusieurs interprétations peuvent être proposées pour expliquer ces résultats.

De manière générale, la majorité des études pointe également une reconnaissance des faits assez basse par ces deux populations (Allen, 1991; Henning et al., 2005). Les résultats d'autres travaux concernant des auteurs de violences convergent en ce sens. St Hilaire (2012) rapportait ainsi qu'une minorité d'auteurs de violences physiques endossait la pleine responsabilité du geste violent. Faller (1995) note que 29,2% des AVS de son étude reconnaissaient pleinement les faits imputés, 22,2% en partie, tandis que 31,9% pas du tout. Enfin, l'auteur note également que 16,7% de son échantillon reconnaissaient indirectement les agressions. D'ailleurs, Gannon, Rose & Ward (2010, p.24) notaient « these FSOs would happily talk in great lengths about their childhood, and of their lifestyles before they were "falsely accused" but would flatly refuse to talk about their offending ». De manière générale, il ressort donc de la littérature que les AVS et AVP reconnaissent rarement

pleinement les faits pour lesquels elles sont incarcérées, et ce pour ce qui est de leur implication et de leur responsabilité.

D'abord, il faut rappeler que les actes violents impliquent nécessairement une victime, et donc des preuves matérielles, tangibles de la violence. Logiquement, il paraîtrait difficile de s'opposer à ces preuves et de nier que les agressions violentes / sexuelles ont eu lieu, même si, à n'en pas douter, cela est possible. Nos résultats vont dans ce sens. Comme le soulignent, Jung et Nunes (2012), l'absence de reconnaissance chez les auteurs de violences sexuelles, aurait plutôt lieu par rapport à leurs gestes propres ou leur responsabilité plutôt qu'à l'existence réelle des agressions, ce que confirment nos résultats. En effet, seules 60% des participantes reconnaissent avoir participé aux gestes incriminants et moins de 25% leur responsabilité.

Cet effet d'entonnoir (la reconnaissance va en décroissant à chaque dimension) peut facilement s'expliquer. Effectivement, les dimensions sont de plus en plus incriminantes : reconnaître l'existence des faits n'induit pas de s'incriminer dans ceux-ci. Également, reconnaître avoir participé aux faits n'empêche pas de chercher des causes extérieures, plusieurs de nos participantes mentionnant d'ailleurs avoir été contraintes à agresser. Ces différentes explications permettent de comprendre nos résultats, qui s'inscrivent somme toute dans la logique.

Nous notions précédemment que, théoriquement il est possible qu'une auteure de violence reconnaisse sa responsabilité tout en niant son implication dans les faits. Dans les faits, ce cas de figure ne s'est pas présenté à nous. Toutes les auteures de violences qui nient avoir été impliquées dans les agressions sexuelles ou violentes ne se sentent pas non plus responsables de leur

occurrence. Plusieurs freins à la reconnaissance de l'implication et de la responsabilité des auteures de violences ont émergé de nos analyses.

L'importance du complice

Avant tout, celles qui commettent seule leur délit paraissent plus enclines à reconnaître leur implication et leur responsabilité que celles qui sont dans une situation de complicité. Ces résultats sont concordants avec la littérature existante. En effet, lorsqu'elles agissent en co-délinquance, les auteures de violences peuvent se décharger sur leur complice (Desfachelles, 2014 ; Comartin et al., 2018 ; Mathews et al., 1989 ; Saradjian, 1996). Rejeter la responsabilité des agressions sur le complice semble donc l'un des premiers mécanismes mis en place dans la non reconnaissance de leurs gestes. Il est donc logique que ces mêmes personnes soient peu nombreuses à admettre leur implication et leur responsabilité dans les gestes délinquants, tendant plutôt à les attribuer à leur complice. Cette configuration de délinquance est fréquente chez les AVS, un nombre important d'entre elles commettant les délits sexuels avec un ou plusieurs tiers (Augarde et Rydon-Grange, 2022).

Aucune recherche n'a offert de données similaires pour les AVP. Cependant, d'autres études, plus générales sur les délits en groupe soulignent que l'absence de reconnaissance quant à son implication et sa responsabilité pourrait s'expliquer par le caractère collectif des infractions, le groupe permettant la diffusion de la responsabilité (Warr, 2002). Dans cette lignée, nos résultats montrent que les auteures avec un·e complice reconnaissent moins leur implication et leur responsabilité.

Les résultats indiquent donc que la co-délinquance puisse être un facteur déterminant la reconnaissance en termes d'implication et de responsabilité chez les AVP. Il n'est pas possible de

formuler avec la même conviction cette conclusion chez les AVS, l'intégralité de notre échantillon de AVS étant composé d'auteurs avec un·e complice ; cependant les résultats des études précédemment nommées tendent à établir que la co-délinquance serait également un facteur de frein à la reconnaissance chez les AVS.

L'importance de la nature des violences

Nos analyses mettent également en avant que, toutes dimensions de la reconnaissance confondues, les AVP sont plus à même de reconnaître les agressions que leurs homologues AVS. Avoir commis un délit sexuel semble donc être un frein à la reconnaissance. La différence entre ces deux populations peut s'expliquer par le tabou qui entoure encore l'agression sexuelle féminine. Si les AVP sont elles aussi stigmatisées (Motz, 2016 ; Sheppard, 1971), le comportement violent étant encore vu comme la prérogative de l'homme, cela est encore plus vrai pour la délinquance sexuelle (Blagden et al., 2014 ; Denov, 2003 ; Levenson, D'Amora, & Hern, 2007 ; Robbers, 2009 ; Schultz, 2014). L'auteure de violences sexuelles à l'égard d'un enfant étant l'une des plus stigmatisée, d'abord parce qu'elle commet un acte jugé particulièrement déviant, ensuite parce qu'elle vient mettre à mal le rôle social de soignant attribué aux femmes (Harper et Bartels, 2018). Admettre avoir commis un délit sexuel pourrait donc, en raison de sa symbolique et de la stigmatisation qu'engendre la commission d'un tel crime, être plus difficile que de reconnaître la commission d'un délit de violence physique. Harper et Bartels (2018) ont d'ailleurs noté que cette population semble entraîner des positions plus tranchées que pour leurs homologues masculins, jonglant entre un jugement moral plus fort mais aussi la quête d'explications situationnelles pour justifier leur délinquance sexuelle.

L'importance du type de victime

Cette idée pourrait également permettre d'expliquer pourquoi les auteures de violences envers un enfant reconnaissent moins l'existence du délit. De manière générale, les auteures de délits subissent un double jugement, occasionné par le phénomène de « double deviance » (Heidensohn, 1985 ; Copeland, 1997). Alors que les attentes de la société envers les femmes en termes de bienveillance, de pureté ou de vocations maternelles sont fortes (Collins, 2016 ; Papuchon, 2017), celles qui commettent des délits brisent deux interdits ; d'abord celui de la loi, puis en brisant la norme sociale relative aux attentes (élevées) que la société a à leur endroit. Commettre des violences envers un enfant s'avère donc particulièrement *déviant*, allant à l'encontre de toutes les idées reçues sur la maternité (Motz, 2016). Néanmoins, nous n'avons pu établir avec certitude l'impact du type de victime sur la reconnaissance. En effet, si les auteures de délit contre un enfant reconnaissent moins l'existence dudit délit, elles ne se différencient en revanche pas des auteures de violences dont la victime était un adulte quant à la reconnaissance de leur implication et de leur responsabilité.

Si nous avons pu observer que les auteures de violences tendent à peu reconnaître, nos résultats ont également mis en lumière l'utilisation d'un procédé de tactiques discursives de présentation de soi qui a pour objectif la désappropriation de leur délit violent ou sexuel. L'objectif était de préserver leur estime d'elle-même et, dans une certaine mesure une manière de se déculpabiliser de leurs actes, de se désapproprier les gestes violents commis et qui ne sont pas assumés. Cet objectif est concordant avec la littérature qui souligne que les délinquants peuvent fabuler pour maintenir une image positive d'eux-mêmes ou pour éviter la stigmatisation et l'effondrement psychologique (Abel, et al., 1989 ; Blagden et al., 2014). Nous n'avons cependant pas pu identifier si l'objectif visait à se réhabiliter à leurs propres yeux ou à ceux des autres, même si nous pouvons légitimement envisager que la réhabilitation vise ces deux buts. Pour ce faire, deux types de tactiques discursives ont émergé

des analyses, auxquels la quasi intégralité de notre échantillon a eu recours. Ces tactiques venaient par ailleurs appuyer les propos des participantes quant aux délits commis.

Utilisation de tactiques discursives visant à se désapproprier leurs délits

Nos résultats ont permis de mettre en lumière que les auteures de violences vont recourir à différentes tactiques discursives dans un objectif général de se désapproprier leurs délits. Par exemple, dénigrer le complice ou la victime ou présenter l'image d'une bonne mère, épouse ou femme. Nous avons pu regrouper ces tactiques sous deux versants. D'un côté, certaines tactiques tendent à présenter les auteures de violences sous un jour favorable. Ce type de tactiques que nous avons appelé *Je Positif* est composé de cinq tactiques : *mettre en avant ses qualités de mère, épouse ou femme, citer des gens « respectables », s'opposer à leur·s complice·s s'opposer à la victime et invoquer le pardon des victimes* (de la plus à la moins utilisée). Ces tactiques visent toutes à présenter les auteures de violences sous un jour favorable, ce que d'autres études ont elles aussi souligné (Cardi, 2008; Henning, Jones & Holdford, 2003).

De l'autre côté, les auteures de violences tendent à se décrire comme des victimes. Ce type de tactiques que nous avons appelé *Je Victime* est composé de six tactiques, toutes utilisées dans des proportions similaires : *mettre en avant un système judiciaire dysfonctionnel, mettre en avant la responsabilité de la victime dans sa victimisation, blâmer des tiers pour le délit, invoquer des causes lointaines, dénigrer leur victime et dénigrer leur·s complice·s*. La quasi intégralité des auteures de violences de notre échantillon se sont positionnées comme victimes dans leur discours.

De manière générale, les tactiques visent donc deux sous objectifs principaux : se présenter comme victime ou sous un angle favorable. Cependant, nous avons également pu identifier que certaines tactiques de ces deux versants pouvaient être regroupées et visaient un troisième sous objectif qui permet lui aussi de la désappropriation des délits : l'attribution du blâme à autrui.

Nous pouvons observer que plusieurs des tactiques des deux versants ci-dessus décrits peuvent en effet s'apparenter à une attribution du blâme à autrui, que la faute soit rejetée sur le système judiciaire, sur le complice, sur la victime ou sur des tiers. Chez les AVP, ce procédé a été détecté par plusieurs auteurs qui ont relevé que certaines vont blâmer des personnes extérieures pour leurs comportements agressifs (Robitaille & Cortoni, 2014 ; Sommers & Baskin, 1993). St-Hilaire (2012) notait que les AVP avaient souvent tendance à attribuer la responsabilité du geste à des facteurs extérieurs, comme la victime, la victimisation vécue ou encore leur toxicomanie. Également, Murdoch et ses collègues (2010, 2012) indiquaient que l'AVP perçoit généralement des éléments extérieurs comme la source de leur acte violent, notamment son complice ou sa victime, minimisant son implication tout autant que les conséquences de l'acte violent. De la même manière, il apparaît que les AVS ont tendance à blâmer leur complice (Desfachelles, 2014 ; Green & Kaplan, 1994 ; Kalders et al., 1997 ; Martellozzo et al., 2010). Il n'est donc pas surprenant que des tactiques visant à faire porter le blâme des délits à d'autres aient émergé de nos résultats.

L'impact des caractéristiques délictuelles sur le répertoire de tactiques discursives utilisé

Il ressort de notre étude que le répertoire des tactiques discursives mises en place par les auteures de violences se distingue selon les caractéristiques de leur délit, de la présence d'un complice ou du statut de leur victime.

Nos résultats n'ont pas mis en avant des différences notables quant au nombre de tactiques utilisées, mais plutôt quant au type de tactiques utilisées, l'emploi des tactiques visant à se poser en victime semblant varier selon le statut de la victime et la présence ou l'absence d'un complice. En revanche, le type de délit semble avoir moins d'influence sur le choix des tactiques qui vont être employées par les auteures de violences. Ici encore, l'analyse du marché peut offrir des pistes de réflexion sur nos résultats. En effet, les auteures de délit contre un enfant pourraient considérer devoir plus se poser en victime pour répondre à nos attentes ; de même pour les auteures avec un·e complice qui répondent également, en se posant en victime, aux stéréotypes de genre habituels. Ces hypothèses seront rediscutées.

Nos analyses ont révélé que l'emploi des tactiques visant à offrir une vision positive de soi semble lié au type de délit commis et au statut de la victime, les AVS et les auteures de délits envers un enfant tendant plus que les autres à recourir à ces tactiques. En revanche, la présence ou l'absence d'un complice ne semble pas entrer en jeu dans le choix des tactiques discursives choisies pour se mettre en valeur. N'oublions pas l'importance du cadre dans lequel nos entretiens ont eu lieu sur les réponses qui ont été offertes. Comme l'a révélée l'analyse de marché, un lieu clos et totalitaire comme la prison entraîne automatiquement des rapports inégalitaires et les échanges subséquents en sont affectés. Les participantes tendent à anticiper nos attentes et adapter leur discours en conséquence. Il est envisageable que les AVS ou à l'égard d'un enfant aient, plus que les autres, jugé

nécessaire de se conformer à ce qu'il serait (d'après elles) attendu d'elles. L'analyse de marché permet ainsi de mettre en perspective les données issues des analyses.

L'image positive des AVS

Comme le montre les précédents résultats, les AVS se distinguent des autres auteures de violences en ce qu'elles ont plus tendance à offrir une image positive d'elles-mêmes. Celles ayant sexuellement agressé un enfant emploient d'ailleurs plus de tactiques pour se valoriser encore. Ce résultat n'est pas surprenant, puisque les AVS sont la population la plus stigmatisée, d'autant plus quand la victime est un enfant. Il est peut-être donc d'autant plus important de se valoriser pour cette population. Également, les auteures de violences ne se distinguaient pas quant à l'emploi de tactiques discursives victimaires, suggérant que ces deux populations, dans leur discours tendent à se placer en victime. De futures études devraient chercher à déterminer si cette position victimaire se retrouve également chez les auteures de délits autre que contre la personne, ou s'il s'agit là d'une spécificité liée à cette population.

Le complice, ou la bonne excuse

Logiquement, les auteures de violences qui agissaient dans le cadre d'une complicité usaient majoritairement des tactiques visant à dénigrer leur complice ou à s'opposer à lui. Ce faisant, l'auteure de violence vient faire une nette distinction entre lui et elle. Ce résultat est cohérent avec la littérature qui indique que lorsque l'on cherche à (se) réhabiliter et se déresponsabiliser, le complice est un argument de poids (Desfachelles, 2014 ; Gannon et al., 2013 ; Gannon & Alleyne, 2013). Gannon et Alleyne (2013) posent ainsi l'hypothèse que les auteures de délits sexuels en

complicité pourraient plus facilement attribuer la responsabilité des agressions à leur complice. Nous avons aussi fait ce constat dans notre précédente étude (Desfachelles, 2014), soulignant qu'une majorité d'AVS tendent à mettre en avant qu'elles auraient été forcées physiquement ou psychologiquement à agresser sexuellement par leur conjoint, alors qu'une minorité a réellement été contrainte. Celles qui ont commis leur délit seules n'ont donc pas l'opportunité de rejeter la faute sur une personne directement impliquée et pourraient donc devoir user de plus de tactiques discursives que les auteures avec un·e complice. Nos résultats sont également cohérents avec ceux qui montrent que la complicité semble impacter la reconnaissance de leur implication ou potentiellement de leur responsabilité. La présence ou l'absence de complice semble donc être un facteur déterminant dans la reconnaissance et la construction du discours chez les auteures de violences.

L'importance du statut de la victime

Les tactiques discursives des auteures de violences se distinguent également selon le statut de leur victime. Ces populations ne se différencient pas sur l'emploi général de tactiques visant à offrir une vision positive d'elles-mêmes (mis à part pour les AVS), résultat qui nous surprend. Instinctivement, nous aurions pensé que, les délits contre les enfants étant les moins socialement acceptés, ces auteures de violences déploieraient plus d'efforts et recouraient à plus de tactiques pour se poser en victimes.

Pour essayer de comprendre ce résultat, nous avons observé si les populations se distinguaient quant aux différentes tactiques utilisées. En effet, si elles semblent autant se présenter sous un jour favorable, les tactiques employées sont différentes, puisque, lorsque la victime est un adulte, les

auteurs de violences vont plutôt s’opposer à leur victime. Ce résultat semble logique lorsque l’on sait qu’au sein de notre échantillon la majorité de cette population a violenté une personne connue, souvent leur conjoint à qui elles reprochaient des violences psychologiques ou physiques. Comme cette population a majoritairement commis un homicide conjugal, il est envisageable que ces auteurs de violences se posent en victime d’un individu mauvais pour justifier leur comportement violent.

Également, les auteurs d’un délit contre un enfant vont quant à elles se distinguer quant à l’opposition à leur complice. Ce résultat est lui aussi attendu, et peut s’expliquer par le fait que, en raison du caractère sacré lié aux enfants, il soit plus difficile pour les auteurs de violences de blâmer ou dénigrer l’enfant victime. Celles-ci ont probablement intégré que, dans l’imaginaire collectif, les enfants sont toujours des êtres innocents et qu’il serait donc impopulaire et inopportun d’utiliser des tactiques les ciblant si l’on veut se réhabiliter aux yeux de son interlocuteur. Des tactiques visant plutôt à mettre en cause des origines extérieures seraient alors privilégiées.

Lien avec la reconnaissance

Nos résultats montrent que le discours victimaire de l’auteur de violence semble cohérent et façonné en accord avec sa position par rapport à la reconnaissance du délit. En effet, ces tactiques avaient pour objectif de se présenter comme une victime et donc d’appuyer sa position par rapport à la reconnaissance. Par exemple, lorsque qu’elle considère que le système judiciaire a commis une erreur en la condamnant ou que quelqu’un d’autre a commis les faits, elle vient appuyer le fait qu’elle n’a pas commis le délit, et donc son implication. Également, axer le discours sur le dénigrement du complice permet de se décharger de sa responsabilité.

D'ailleurs, nos résultats ont montré que les auteures de violences qui ne reconnaissent pas leur responsabilité ont plus tendance à se positionner comme des victimes que les autres, mais vont aussi plus se présenter sous un jour favorable. Il ressortait déjà de nos précédentes analyses que la responsabilisation semblait un enjeu plus important pour l'auteures de violences que de reconnaître leur implication, significativement plus d'entre elles reconnaissant avoir participé aux faits qu'en être responsables. L'analyse de leur discours va dans le même sens ; si les deux populations déploient de nombreuses tactiques discursives, cela est d'autant plus vrai pour celles qui nient leur responsabilité. En d'autres termes, la responsabilisation apparaît comme le dernier stade de la reconnaissance, et le plus difficile à atteindre. Si l'objectif premier de l'emploi de tactiques discursives de présentation de soi est la désappropriation des délits, plusieurs autres objectifs mis en avant par la littérature peuvent également être mis en lien avec les tactiques identifiées.

Identification d'autres objectifs que la désappropriation des délits

Le rejet de l'identité criminelle

Nos résultats ont également mis en évidence que plusieurs des tactiques employées par les auteures de violences visaient aussi à rejeter l'identité criminelle, attribuée par leur procès ou leur incarcération. Ce rejet est déjà amorcé par la non reconnaissance des délits et se traduit également dans l'ensemble du discours des auteures de violences. En se présentant sous un jour favorable, en mettant en avant leurs qualités ou encore en objectant leur statut de victime, les participantes semblent souhaiter se détacher de leur statut de délinquantes, en le rejetant ou en soulignant qu'elles sont plus que ça, que leurs actes délictuels ne les définissent pas. S'il peut être défavorablement

appréhendé par le système de justice qui met en avant des objectifs de responsabilisation et d'expiation, le rejet de cette identité criminelle peut aussi être mis en lien avec la littérature sur le désistement criminel.

Maruna (2001) a souligné que l'abandon de la trajectoire criminelle serait en lien avec l'idée que le délinquant se fait de sa propre vie. Selon l'auteur, au cours de la phase secondaire du processus de désistement, l'individu abandonne l'identité sociale de contrevenant qu'il avait et en vient à se percevoir comme une personne différente au terme d'un processus de changement identitaire. Ainsi, ayant une perception positive de sa vie, le délinquant aura plus facilement tendance à abandonner toute velléité criminelle, mais aussi à s'investir dans le désistement d'autres contrevenants ou tout simplement à redonner à la société pour les torts causés. Au contraire, Ouellet, Chouinard et Dubois (2020, p.63) rapportent qu'une majorité de délinquants n'auraient jamais endossé cette identité criminelle, leur désistement passant plutôt par une « réparation de leur identité entachée par la délinquance ». Bien que l'identification à une identité criminelle n'ait pas été spécifiquement ciblée au cours de la présente étude, ces conclusions peuvent être mis en relation avec nos propres résultats.

Parler de « rejet » comme le fait Maruna induit que la personne a précédemment endossé cette identité criminelle. Dans le cadre de notre étude, nous n'avons pas pu déterminer si nos participantes rejetaient une identité criminelle autrefois endossée ou seulement une identité que le système voulait qu'elles adoptent. Cependant, dans plusieurs dossiers que nous avons pu consulter, il a été fait mention que l'auteure de violences reconnaissait son implication et parfois sa responsabilité dans les délits imputés, leurs rétractations et la non reconnaissance intervenant plus tard, parfois même après avoir été jugées. Si cette constatation peut permettre d'envisager que

certaines rejettent effectivement une identité criminelle précédemment endossé, il est néanmoins tout à fait possible que d'autres n'aient jamais adhéré à cette image ou que ce changement de discours soit imputable au contexte de l'entretien tel que décrit par notre étude du marché. De futures recherches sont donc nécessaires pour déterminer si un constat identique peut être fait chez une population féminine.

En outre, il est possible de se questionner : les auteures de violences qui n'ont pas endossé cette identité criminelle sont-elles réinsérables socialement ? Nous n'estimons pas qu'endosser puis rejeter une identité criminelle permettra une meilleure réinsertion sociale en comparaison de celles qui ne l'endossent jamais. Ouellet et al. (2020) notaient d'ailleurs que le processus de désistement apparaissait plus facile pour les délinquants qui n'avaient pas besoin de recréer une nouvelle identité. Ces derniers étaient en effet plus indépendants, tandis que le désistement de ceux qui devaient reconstruire leur identité apparaissait plus tributaire de facteurs extérieurs (i.e: la famille ou l'emploi).

Maruna note également plusieurs différences dans le discours entre les délinquants persistants et désistants. Ainsi, au sein de son étude, les délinquants persistants adoptaient un discours fataliste, par lequel ces délinquants semblent subir leur vie, qu'ils considèrent toute tracée et ne voient pas de solutions dans l'avenir. Ce discours, joint notamment à leur condition sociale et à leur consommation venait renforcer leur délinquance. En contraste, Maruna rapporte un autre discours chez les désistants qui réécrivent leur histoire par le biais de discours parfois contradictoires et essayent de leur donner une cohérence par des techniques de neutralisation, des comportements de honte ou encore des motivations difficilement compréhensibles. Cette laborieuse réécriture de leur histoire permet le désistement mais en fait aussi une logique nécessaire puisque, grâce à elle, l'ancien délinquant peut avancer en se considérant comme une bonne personne et reprendre le contrôle de

sa vie. De plus, ce discours réécrit vise à être accepté par les autres. Selon Maruna, le changement qui permet à l'ancien délinquant de persévérer dans une trajectoire sans crime est ainsi facilité par ce discours sélectif de leur passé.

Au cours de notre étude, nous avons identifié une tactique au sein de laquelle certaines auteures de violences invoquaient une idée de fatalité, comme si l'histoire de leur vie était écrite. Ces auteures de violences pourraient, dans l'idée, être rapprochées des délinquants persistants de l'étude de Maruna, tandis que celles n'empruntant pas cette tactique et qui se valorisent ou se victimisent par d'autres biais pourraient s'apparenter aux désistantes qui réécrivent leur histoire. Cependant, il est probable que nos participantes se situent dans un entre deux, notamment en raison de la nature de leur crime et de la stigmatisation afférente qui ont une incidence sur leur discours. De futures recherches, qui suivraient une population féminine sur plusieurs années devraient tester cette hypothèse.

Éviter la stigmatisation

Aussi, nos résultats suggèrent que les participantes, en rejetant l'identité criminelle attribuée, peuvent vouloir éviter d'être stigmatisées. La stigmatisation sociale des individus criminalisés n'est plus à démontrer (Becker, 1963 ; Lemert, 1951). Tan, Chu et Tan (2016) ont ainsi rapporté que la distance sociale souhaitée par la population générale à l'égard des délinquants varie selon leur appréhension du crime commis, les crimes de violences sexuelles et physiques étant ceux qui entraînaient le plus fort désir de distanciation sociale ce que confirment de nombreux autres auteurs (Bourge, 2012 ; Cardi, 2008; Courtois et al., 2019 ; Immerwahr & Johnson, 2002 ; Levenson et al., 2007 ; Maruna & King, 2004 ; Tewksbury, 2005 ; Willis et al., 2010). C'est également

le cas des crimes contre les enfants, puisque dans la représentation sociale, l'enfance est synonyme de vulnérabilité et que les rapports enfant/adulte sont considérés comme des rapports asymétriques de domination ; la personne qui commet un délit contre un enfant est donc rapidement considérée comme un *monstre* (Joël, 2015; Cardi, 2008).

Tout un chacun qui a eu un jour la possibilité d'interagir avec des membres des services pénitentiaires vous révélera que les délinquants sexuels sont ostracisés et sont encore regroupés dans des centres pénitentiaires pour éviter toute confrontation avec le reste de la population pénale (Brigant, 2012). Dans le Rapport de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France, Hyst et Cabanel (2000, p.37) notent ainsi :

Les délinquants sexuels ne posent pas en eux-mêmes de problèmes de détention, compte tenu de leur âge souvent avancé. Ils ne cherchent pas à s'évader et participent très largement au travail pénitentiaire en ateliers ou dans le cadre du service général. En revanche, leur gestion est particulièrement difficile en raison du rejet qu'ils suscitent et des brimades qu'ils subissent de la part des autres détenus. Lorsque les conditions le permettent, ils doivent être regroupés et isolés du reste de la population pénale.

Dans les quartiers ou centres pénitentiaires féminins, nous avons pu constater que la même stigmatisation a lieu, mais en raison de leur faible nombre, ces délinquantes ne peuvent être isolées du reste de la population pénale. Nous avons remarqué, lors de nos entretiens et de nos rapports avec les détenues, qu'une hiérarchisation est faite entre elles, les crimes sexuels, contre un ascendant ou un enfant étant les plus stigmatisant, tandis que les délits contre un conjoint le sont peu. Cette hiérarchisation a également été soulignée par Joël (2015) et Cardi (2008).

Plusieurs auteurs soulignent que ne pas reconnaître sa participation et sa responsabilité dans des délits violents permettrait ainsi d'éviter la stigmatisation et le jugement qui sont associés à de tels comportements (Blagden et al., 2014). Rogers & Dickey (1991) notent que la non reconnaissance pourrait donc être une réponse adaptée de l'individu, qui aurait plus à perdre qu'à gagner en admettant avoir commis un délit sexuel. Si cela est vrai à l'extérieur, ça l'est d'autant plus dans un milieu confiné comme la prison. Pour éviter la stigmatisation, il est donc possible que les auteures de violences choisissent volontairement ou non, de ne pas reconnaître les faits qui leurs sont reprochés.

Rapprochement des deux versants de tactiques identifiés avec la désirabilité sociale

Le procédé composé de deux types de tactiques mis en avant par nos analyses peut être confronté aux dimensions de la désirabilité sociale, qui constitue l'une des tactiques déployées les plus utilisées par un répondant pour satisfaire les attentes de son interlocuteur. Pour ce faire, la personne rencontrée essaye d'adopter un discours, un comportement et des attitudes favorables et d'annihiler celles qui pourraient lui être défavorables. Ce qui relève du défavorable et du favorable est déterminé par la perception de ce que l'individu a des attentes de son interlocuteur. Ainsi, si l'individu estime que son interlocuteur « attend » une attitude particulière, il adopte cette attitude pour se conformer aux attentes. Mercklé et Octobre (2015, p.564) soulignent que le biais de désirabilité sociale, bien que possiblement présent dans toute forme d'enquête, « est potentiellement plus important dans les

enquêtes rétrospectives, parce que c'est une « tactique » de réponse qui vient très facilement prendre le relais de la mémoire quand celle-ci fait défaut ».

Logiquement, lorsque la participante construit sa réponse, celle-ci tendrait à offrir une meilleure vision d'elle-même, ce que nos résultats suggèrent également. Un parallèle peut facilement être fait avec l'analyse de marché que nous avons réalisé, l'objectif pour les répondants étant dans les deux cas d'offrir à leur interlocuteur les « bonnes réponses ». Plusieurs auteurs (Fassin & Kobelinsky, 2012 ; Grard, 2008 ; Mignot et al., 2017) vont dans ce sens et soulignent que la forme du discours peut laisser transparaître les tactiques déployées par la personne interviewée pour « coller » aux attentes de son interlocuteur. En l'espèce, nos résultats mettent en lumière un procédé de tactiques composé de deux versants : se poser en victime et offrir une image positive.

Sur le plan théorique, nos résultats permettent de poser l'hypothèse que les deux types de tactiques discursives découvertes peuvent constituer deux dimensions de la désirabilité sociale chez les auteures de violences, différentes de celles mises en avant par le questionnaire d'autoévaluation BIDR (Balanced Inventory of Desirable Responding) élaborée par Paulhus (1991) et l'un des plus utilisés. La première dimension mesurée par le BIDR est la gestion de l'impression qui renvoie à la tendance à se présenter positivement afin d'impressionner les autres. On considère que les réponses ici apportées sont plus délibérées et intentionnelles. En conséquent, cette dimension sera plus influencée par le contexte de l'entretien et au rapport de force entre l'enquêté et le chercheur. Cette dimension est consistante avec nos résultats, puisque nous avons d'abord souligné notre impression d'être manipulée mais aussi que les auteures de violences tendaient à présenter une vision positive d'elles-mêmes. Cette dimension pourrait être particulièrement pertinente à mesurer dans le cadre d'entretiens qui sont menés dans un milieu difficile comme la prison.

La seconde dimension, l'illusion sur soi-même fait référence à la tendance que les enquêtées peuvent avoir à se décrire de manière positivement exagérée. Il est ici question d'exagérer ses qualités, notamment en exprimant un degré inhabituel de confiance en soi. Nos résultats n'ont pas montré que les auteures de violences se présentaient de façon positivement exagérée ; au contraire, ils tendent plutôt à mettre en évidence que les auteures de violences tendent à se présenter sous une forme négativement exagérée, voire de s'apitoyer sur leur sort, étant victimes de leur complice, de leur victime, de tiers, de la justice, des hommes ou même de la vie en général. Chez les auteures de violences, il est donc envisageable que l'illusion sur soi-même ne doive pas être mesurée sur la base d'une image exagérément positive mais plutôt à l'aide d'énoncés exprimant un degré inhabituel d'absence de confiance en soi. Nos résultats suggèrent que le questionnaire de Paulhus pourrait, en sa forme actuelle, être inapproprié à mesurer adéquatement la désirabilité sociale chez les délinquantes auteures de délits violents ou sexuels.

La plupart des études sur une population féminine ne mesure pas la désirabilité sociale au sein de leur échantillon. Recourir à cet outil de manière systématique dans les recherches sur les auteures de violences permettrait pourtant d'abord de confirmer ou d'infirmer sa validité sur cette population mais aussi, comme le ferait une analyse du marché, de mettre en perspective les résultats obtenus. D'ailleurs, nombre d'auteurs (Bickley & Beech, 2001 ; Maxfield & Babbie, 2006 ; Pears & Capaldi, 2001 ; Rettinger & Andrews 2010 ; Vandiver et al., 2008) soulignent l'importance de prendre en compte la désirabilité sociale des participants dans les études utilisant des données auto-rapportées, les réponses apportées pouvant être biaisées par la volonté des participants de donner une bonne image d'eux-mêmes tout en évitant une image négative.

Nos analyses ont ainsi permis de mettre en lumière l'utilisation de différentes tactiques discursives de présentation de soi. Cependant, nous avons également pu observer que les auteures de violences tendaient également à recourir, en complément, à des stéréotypes genrés.

Utilisation de stéréotypes genrés à leur profit

Il est possible de nous questionner quant à l'utilisation, par les participantes et à leur avantage, des stéréotypes de genre existants. Nos résultats montrent ainsi que nombreuses sont celles qui se positionnent comme victimes du système et des hommes, arguant parfois que leur statut de victime aurait dû primer sur le reste (leur délit) ou que le système laisse tomber les femmes qui ont subi des violences - alors que certaines n'en ont en réalité pas vécu. Toutes disent avoir été contraintes sous la menace, la force ou la peur à être violentes, alors que les données officielles et leur propre discours révèlent souvent des historiques de violences plutôt comme auteures que victimes. Cardi (2008) souligne également que les auteures de délits de son échantillon tendent à se référer " à leur statut d'épouse (...), de mère (voire de grand-mère), proposant des images toujours très normées".

En effet, on considère encore que les femmes ne peuvent être violentes ou agresser sexuellement sans « une bonne raison », que ce soit la contrainte de leur conjoint, la peur d'être victime ou de l'auto-défense. Par exemple, plusieurs auteurs (Hamberger & Potente, 1994 ; Saunders, 1995) ont rapporté que les AVP tendent à attribuer leur comportement à une réponse directe à de la violence subie. En conséquent, chercheurs et praticiens tendent à considérer ces dernières comme étant d'abord des victimes de violences plutôt que leur auteure. A l'inverse, Henning et ses collègues (2005) soulignent que, lorsqu'un auteur de violences attribue sa violence à de l'auto-défense, on a plutôt tendance à considérer qu'il cherche à attribuer le blâme de son comportement à d'autres et

qu'il s'agit là d'une distorsion cognitive. Ainsi, les propos des auteures de violences sont peu remis en question, à l'inverse de ceux des hommes pour qui il serait recommandé de recueillir des informations issues d'autres sources pour compenser. Pour un même comportement et des mêmes propos, hommes et femmes sont traités différemment. Les premiers comme des menteurs, les secondes comme des victimes.

Parent (2012) rapporte que les auteures de violences tendent à être considérées comme des « victimes de la vie », plutôt que comme des êtres dotés de réflexion et d'une capacité décisionnelle et à être présentées selon leur rôle social, particulièrement celui d'épouse ou de mère. Ainsi, le fait que les auteures de violences se présentent comme d'éternelles victimes des hommes et comme des mères ou épouses exemplaires semble montrer qu'elles tendent à se conformer et à utiliser, à leur profit, les stéréotypes de genre dont elles font l'objet. Plusieurs raisons peuvent permettre de comprendre pourquoi ces délinquantes intègrent ces stéréotypes. D'abord, cette image leur permettra d'éviter la stigmatisation, puisque, rappelons-le, les interviewées tendent à se présenter sous une image positive et à répondre aux attentes de leur interlocuteur.

En soulignant leurs qualités féminines et maternelles, les auteures de violences viennent ainsi mettre à mal l'image qu'on peut leur attribuer du fait de leurs délits. Ceci est d'autant plus vrai pour les auteures de crimes contre les enfants, qui, en plus d'être jugées comme de mauvaises personnes, se voient également affublées de l'étiquette de mauvaises mères. La stigmatisation subit par ce type d'auteures de violences étant d'ailleurs très forte (Cardi, 2008). Le discours des auteures de violences semble donc répondre aux stéréotypes de genre existants et donc, in extenso, s'adapter au discours général tenu à leur propos et aux attentes qu'elles pensent que nous avons.

De plus, les stéréotypes de genre sont encore présents à chaque étape du processus judiciaire et carcéral (Jaquier et Vuill, 2017; Christensen, 2021; Beeby et al., 2021). Joël (2015, p.70) rapporte notamment sur les délinquantes sexuelles que ces dernières sont « présentées comme complices, soumises, contraintes ou manipulées par leur conjoint, les femmes impliquées dans ce type d'agression se voient invariablement assigner un rôle passif dans les faits qu'on leur reproche ». Si le paternalisme du système de justice à l'égard des femmes fait encore l'objet de débats (Jaquier & Vuille, 2017), plusieurs études soulignent que la clémence de la décision pénale peut être influencée par la plus ou moins grande conformation de la femme aux stéréotypes de genre (Dray, 1999 ; Lelièvre & Léonard, 2012). Nagel et Hagan (1983) soulignent que les femmes qui dévient du modèle traditionnel assigné à leur genre seraient plus durement traitées alors que celles qui adoptent un comportement conforme bénéficieraient d'un traitement préférentiel. Comme le notent pertinemment Jaquier et Vuille (2017), c'est alors plus leur mode de vie que leurs actes qui sont jugés. L'adoption de stéréotypes de genre dans leur discours des auteures de violences apparaît ainsi presque relever d'une stratégie de survie face à une société et un système pénal qui pointe du doigt leur transgression et des normes pénales, et des normes de genre.

S'il ne nous a été possible d'identifier qu'une partie des changements qui interviennent dans les trajectoires criminelles des auteures de violences, nos données ont cependant permis d'identifier par quel processus émerge la violence. L'une des principales contributions de la thèse est d'avoir, par l'adoption de la perspective théorique des parcours de vie, mis en évidence un processus (transition) qui permet d'expliquer l'émergence de la violence dans les trajectoires individuelles des auteures de violences, en tenant compte de leur environnement et de leur expérience subjective. La violence apparaît comme un mécanisme d'adaptation inadéquat à un ressenti négatif qui suit un

changement environnemental. Cependant, les mécanismes d'adaptation dont disposent les auteures de violence sont influencés dans leurs vulnérabilités et donc dans leur parcours de vie individuel.

7.2 Comprendre l'émergence de la violence

Nos résultats ont montré que l'émergence de la violence se comprend dans un cadre plus large que la seule transition dont elle marque la fin. En effet, si la violence est un mécanisme d'adaptation inadéquat, il s'avère que les ressources disponibles pour les auteures de violences sont fortement influencées par les vulnérabilités qui découlent de leur parcours de vie.

7.2.1 L'importance du parcours de vie pour comprendre

l'émergence de la violence

Les vulnérabilités qui émergent des parcours de vie des auteures de violences de notre étude apparaissent similaires à ceux présentés par la littérature sur cette population. D'abord, et en accord avec la littérature existante (Desfachelles, 2014 ; DeLisi, 2002 ; Elliott, 1994 ; Gannon, et al., 2008 ; Simpson et al., 2008 ; St Hilaire, 2012), nos résultats mettent en avant que la majorité des auteures de violences ont leurs premiers contacts avec la délinquance à l'âge adulte : peu d'entre elles ont des antécédents juvéniles. Plusieurs études et théories suggèrent que l'apparition de facteurs de risques issus de l'enfance ou la disparition de facteurs protecteurs au début de l'âge adulte pourraient être une clef d'explication permettant de comprendre l'apparition tardive de la délinquance (Farrington et al., 2012 ; Mata & Van Dulmen, 2012 ; Thornberry & Krohn, 2005). Nous présenterons ci-dessous plusieurs de ces théories et les mettrons en lien avec nos propres résultats, dont il ressort

qu'en réalité l'établissement de facteurs de vulnérabilité propices au passage à l'acte violent résulte plutôt d'une variété de facteurs tels que les pairs, les relations conjugales, l'absence de hobbies ou encore l'historique de victimisations.

Selon plusieurs auteurs, l'apparition tardive de la délinquance serait le résultat d'une transition manquée vers les rôles adultes et d'une dissension des liens sociaux qui existaient jusqu'alors, ne fournissant plus le contrôle social suffisant pour tenir l'individu éloigné de la délinquance (Farrington, et al., 2012 ; Sampson & Laub, 1993 ; Thornberry & Krohn, 2005). Cette idée suggère d'abord que le lien social qui lie l'individu à la société ait été auparavant protecteur et qu'une rupture ait lieu dans l'environnement de vie des individus, ou dans leurs relations aux autres. Nos résultats ne confirment pas cette hypothèse. En effet, ils tendent plutôt à mettre en avant que les auteures de violences n'ont pas évolué dans un milieu fonctionnel et structurant, ni à l'enfance, ni par la suite, certaines ayant en outre été témoins ou victimes de violences les amenant parfois à banaliser ces comportements ; de plus, peu d'entre elles sont engagées dans des activités conventionnelles (emploi, sport, etc.). Également, les auteures de violences apparaissent avoir été souvent entourées de pairs déviants et n'avoir que peu ou pas été supportées par leur réseau social. Finalement, peu d'événements stressants dans la sphère occupationnelle sont mis en avant par nos participantes dans l'année précédant le délit, et ce sont plutôt des événements intervenant dans la sphère conjugale et familiale qui sont soulevés. Ces résultats ne permettent donc pas de soutenir l'idée que la délinquance serait favorisée par une rupture des liens sociaux. De fait, employer la théorie des liens sociaux pour expliquer la délinquance des auteures de violences semble peu satisfaisant.

D'autres théories avancent que le comportement violent serait appris au contact des pairs (Bandura, 1982). Comme le révèlent notre étude et la littérature (Byrd & Davis, 2009 ; Comack & Brickley,

2007; Desfachelles, 2014 ; Ford, 2006 ; Van Der Put, 2013), les auteures de violences ont majoritairement évolué dans un environnement violent. Dès leur enfance, elles ont été en contact avec des conduites déviantes qui ont pu leur inculquer une tendance à l'adoption de conduites antisociales, et cette proximité avec la violence a généralement perduré à l'âge adulte, où elles sont entourées de pairs déviants et où leur conjoint l'est parfois également. Plusieurs participantes considèrent par ailleurs que leurs contacts avec la violence sont, au moins en partie, responsables de leur propre violence, soit parce qu'elles normalisent la violence, soit parce que cette dernière est envisagée comme un moyen de défense.

D'ailleurs, si une constante peut être notée dans la littérature, comme nous l'avons présenté dans le premier chapitre de la présente thèse, c'est que les expériences traumatisantes ou violentes accroissent le risque de commettre des délits, notamment violents (Batchelor, 2007 ; Leibowitz et al., 2011 ; Widom & White, 1997 ; Wijkman et al., 2010) et ont un impact durable dans différents domaines (relationnel, cognitif et affectif) (Briere & Jordan, 2009). Si l'existence d'un lien entre l'exposition ou l'expérience de la violence et les futurs comportements violents est admise, le processus par lequel la transmission de la violence se ferait reste encore obscur. Malheureusement, notre étude n'a pas permis d'investiguer spécifiquement la présence d'un lien causal, mais nos résultats révèlent au moins l'existence d'un lien indirect entre les violences antérieures et l'émergence de la violence chez nos participantes, par le biais de l'établissement ou du renforcement de facteurs de vulnérabilité.

Avant leur passage à l'acte, plusieurs familles de facteurs de vulnérabilité, fruits de leur enfance et/ou leur vie adulte peuvent être mises en avant chez les auteures de violences: des problèmes de santé mentale et de consommation, un réseau social limité ou déviant, une pauvre insertion dans le monde de l'emploi, des expériences conjugales et parentales négatives, ou encore une précarité

financière. S'ils apparaissent au départ comme de simples facteurs de vulnérabilité, ces éléments semblent entraîner le développement de vrais facteurs de risque comme l'isolement, une personnalité agressive qui peut être amenée à voir en la violence un mode de résolution des conflits, des problèmes de santé mentale ou de consommation importants ou encore des stratégies de coping inadaptées. Ces vulnérabilités et facteurs de risque sont similaires à ceux issus d'autres recherches sur ces populations (Colarossi & Eccles, 2003 ; DeCou et al., 2014 ; Fergusson & Horwood, 2002 ; Gannon et al., 2008, 2012 ; Graves, 2007 ; Johansson-Love & Fremouw, 2009; Kubiak et al., 2013 ; Lewis & Stanley, 2000; Romans et al., 1995 ; Saradjian, 1996).

Ainsi, nos résultats avancent qu'en réalité, plutôt que le fruit d'un seul facteur, l'émergence de la violence des auteures de violences à l'âge adulte est favorisé par un parcours de vie chaotique commencé dès l'enfance ; en cela, ils tendent ainsi à confirmer l'hypothèse de Andersson et Torstensson Levander (2013, p.175) selon laquelle la délinquance à l'âge adulte résulterait moins d'une propension à la délinquance qu'à une exposition importante à un environnement social négatif et à l'escalade de problèmes dans leur mode de vie.

Si les auteures de violences présentent des vulnérabilités qui favorisent leur passage à l'acte, ces dernières ne permettent pas d'expliquer l'émergence de leur violence et d'autres éléments doivent être mobilisés pour le faire de manière satisfaisante, ce qu'a permis la théorie de l'émergence.

7.2.2 Comprendre l'apparition de la violence grâce à la théorie de l'émergence

Notre ambition avec cette thèse était de pouvoir appréhender le changement dans la trajectoire

criminelle – ici l'apparition de la violence - en employant la théorie de l'émergence. Nous faisons ainsi ressortir plusieurs assertions de la littérature, sur lesquelles il nous semble important de revenir, mais aussi de rajouter certains éléments. Rappelons ici encore que nous n'avons pu identifier qu'une partie minime des changements qui se produisent dans les trajectoires criminelles. Afin de garder l'unicité des assertions présentées dans le chapitre un, nous répondrons donc également à celles qui évoquent ces changements.

Assertion 1: Le changement environnemental est le point de départ de la transition et le changement de trajectoire criminelle est une conséquence de la transition

Nos résultats confirment cette assertion et ont permis de montrer que le changement dans les circonstances de vie est bien à l'origine d'une transition qui s'achève parfois par un changement dans la trajectoire criminelle et notamment par l'émergence de la violence. Pourtant d'autres transitions, qui ne se sont pas achevées par un acte violent peuvent être soulignées dans les années qui précèdent. En réalité, une concrétion d'événements stressseurs, d'affects négatifs afférents et de réponses inadaptées dans l'année précédant le délit constitue un terreau fertile pour l'apparition de la violence.

En effet, le changement environnemental apparaît souvent entraîner des affects négatifs qui nécessitent une adaptation de l'auteur de violence; nos résultats montrent que cette dernière peut s'adapter adéquatement, en demandant de l'aide par exemple, ou inadéquatement, par exemple par la consommation de produits ou la violence. Nous avons pu constater que des transitions similaires

se produisaient à de nombreuses reprises au cours des périodes pré délictuelles et délictuelles. Ainsi, des éléments tant externes (contextuels) qu'internes (état psychologique, sentiment d'accumulation, vulnérabilités, intoxication) doivent être mobilisés pour comprendre l'émergence de la violence.

Le processus transitoire qui a émergé de nos analyses peut être comparé à plusieurs modèles mis en avant dans la littérature. Par exemple, il peut être rapproché du modèle général de l'agression développé par Anderson et Bushman (2002). Ce dernier suggère que le comportement violent est déterminé par le contexte et par la personne – et notamment par sa personnalité ou ses expériences passées – qui vont influencer l'état psychologique (humeurs, émotions et cognitions) de l'individu à l'instant t, lequel, à son tour, déterminera la réponse choisie. Notre recherche montre un processus similaire, l'agir délinquant étant le fruit de facteurs contextuels et individuels qui s'influencent mutuellement. Toutefois, les cognitions de nos participantes n'ont ici pas été investiguées, comme nous en discuterons plus bas. La littérature a toutefois suggéré que les pensées peuvent affecter les émotions, lesquelles mèneraient à l'adoption d'un comportement violent (Sharp, 2006). Ce lien n'a pas pu être établi dans notre étude et de futures recherches devraient investiguer cet aspect.

Nous ne pouvons en revanche affirmer que tous les changements dans les trajectoires criminelles résultent de cette transition. En effet, pour ce qui est du changement de trajectoires criminelles à proprement parler (modalités de commission des délits, paramètres de la carrière criminelle), nous ne disposons pas de suffisamment de données pour pouvoir pleinement les étudier, comme cela a déjà été souligné. De futures études restent donc nécessaires pour évaluer comment évoluent les trajectoires criminelles des auteurs de violences, d'un délit à l'autre, afin de déterminer si le processus transitoire mis en lumière par notre thèse est également applicable.

Assertion 2: La nature et les caractéristiques de l'événement sont importantes

L'impact des événements de vie sur les trajectoires criminelles est un des points centraux de la perspective des parcours de vie, la littérature recourant généralement à la notion de points tournants. Alors que la littérature ne fait pas consensus sur la définition de ce concept, nous avons jugé plus pertinent de nous rapprocher de la définition offerte par Cowan (1991) selon lequel un événement ne peut être considéré comme un point tournant que par l'individu qui l'a vécu. De fait, si l'individu n'identifie pas l'événement comme un point tournant dans sa vie, ça n'en est pas un. A défaut, il s'agit donc plutôt d'événements biographiques ou de changement dans les circonstances de vie. Nous avons privilégié cette dernière notion puisque les événements révélés par nos analyses et mis en avant par les auteures de violences n'ont que rarement étaient considérés par elles comme des points tournants.

Les changements dans les circonstances de vie que nous avons pu identifier se présentent sous la forme d'événements environnementaux, comme nous l'indiquions dans le chapitre un. La nature de ces événements est variée et cinq catégories ont émergé de nos analyses : le couple, la famille, la santé, les occupations et le relationnel. Plusieurs études soulignent l'importance de ces éléments dans la criminalité des individus, comme les occupations (théorie des activités routinières ; Cohen & Felson, 1979), les relations (théories du contrôle social ; Hirschi, 1969 ; Sampson & Laub, 1993) ou encore la santé, avec notamment l'abus de substances (alcool et drogues) et les problèmes de santé mentale (Fazel & Grann, 2004 ; Martin, Cloninger & Guze, 1982).

En outre, parmi les dix événements de vie les plus stressants de la vie, cinq sont en lien avec le couple (The Holmes-Rahe Stress Inventory, 1967) et les entretiens réalisés mettent en lumière que de nombreux changements conjugaux, considérés comme négatifs par l'auteure de violence interviennent au cours des mois précédents le passage à l'acte. Comme l'a révélée la première section, les relations conjugales sont généralement dysfonctionnelles (alcool, violences, précarité) et les changements dans cette sphère vont influencer sur la qualité de la relation conjugale qui tend à se détériorer, tout comme le milieu de vie.

Nos résultats montrent que ces événements sont autant des passages d'un rôle social à l'autre (ex., les passages du célibat au mariage, à la parentalité ou encore de l'emploi au chômage) que des variations au sein des mêmes rôles sociaux (ex., naissance d'un nouvel enfant, période de trouble au sein de la relation de couple). Ce résultat confirme l'idée que nous avons émise dans le premier chapitre de cette thèse selon laquelle la recherche ne doit pas se cantonner à considérer uniquement les changements dans les rôles sociaux des individus, comme ont pu le faire Sampson & Laub (1993) en étudiant par exemple l'influence du mariage, du service militaire ou de l'emploi. Plutôt, il est préférable d'appréhender de manière élargie les changements environnementaux qui peuvent se produire dans la vie de l'individu, d'abord en considérant des événements dans plusieurs sphères, mais également les variations au sein de celles-ci.

Toutefois, et peut être en raison de la grande variété des événements mentionnés, il ne nous a pas été possible d'identifier avec certitude un type d'événement comme étant plus impactant qu'un autre. Nous avons en revanche pu constater que les événements de la sphère affective, et particulièrement conjugale étaient ceux qui étaient le plus fréquemment cités.

Assertion 3: L'influence de l'événement est également déterminée par la subjectivité individuelle

À la lumière de la littérature évoquée dans le premier chapitre, il était en effet possible d'anticiper que les événements vont entrer en interaction avec certains facteurs internes aux auteures de violences, et plus particulièrement leurs valeurs, ce sur quoi repose en partie la théorie de l'émergence: un changement environnemental va entrer en conflit avec les valeurs individuelles, cette rencontre marquant le point de départ de la transition. Le parcours de vie de nos participantes, tout comme la nature des événements qu'elles ont souhaité partager avec nous souligne l'importance qu'elles accordent à leur vie conjugale et familiale: le couple ressort comme le fil conducteur de leur récit et le sujet sur lequel elles mentionnent le plus d'événements, tandis que la famille arrive ensuite.

Ces deux sphères semblent donc importantes à leurs yeux, mais, lors de nos entretiens, il a été très difficile de questionner directement les auteures de violences sur la valeur exacte accordée aux différentes sphères de leur vie. Ces dernières apparaissaient ne pas comprendre nos questions ou n'y avoir jamais réfléchi. Ainsi, de plus amples investigations seraient nécessaires pour déterminer si les valeurs des auteures de violences sont un élément important à prendre en compte, comme le suggèrent certains auteurs (Clausen, 1995) et pour déterminer quelles sont ces valeurs. Cependant, nos données ont révélé que l'événement seul ne pouvait expliquer le changement dans la trajectoire criminelle, mais que la subjectivité individuelle et leur accumulation étaient des variables importantes.

Assertion 4: Les changements pendant la transition sont conditionnés par la subjectivité individuelle

De nombreuses études mettent en avant que des événements tels que ceux mentionnés dans les sphères identifiées ont une importance non négligeable sur la vie des individus mais soulignent que la survenue seule des événements n'est pas suffisante pour pouvoir être impactant ; plutôt, c'est la manière dont les auteures de violences les interprètent qui détermineront leur impact (Sutin et al., 2010a, 2010b). Ces événements ont d'ailleurs été considérés comme impactant la santé mentale (Brain Injury Ressource Center, 1998 ; Myin-Germeys et al., 2003 ; The Holmes-Rahe Stress Inventory, 1967). Nos résultats confirment ces assertions et notre hypothèse de départ selon laquelle la transition initiée par le changement dans les circonstances de vie allait entraîner une période d'adaptation individuelle; cette adaptation est apparue prendre la forme d'affects négatifs au sein de la population d'auteures de violences rencontrée.

La pertinence de prendre en compte le ressenti des individus ressort clairement dans notre étude, où les auteures de violences témoignent d'affects négatifs non ou mal exprimés suite aux événements stressants, que ces derniers aient d'ailleurs été jugés positifs ou négatifs. De fait, il semble que ces événements soient, de manière générale, difficilement vécus, témoignant de capacités limitées à s'adapter au changement et d'une gestion inadéquate des affects. L'idée que les auteures de violences expriment peu les sentiments négatifs qu'elles ressentent est également documenté par de nombreux auteurs (Crump, 1995), tout comme le lien avec les comportements violents. Robertson, Daffern et Bucks (2012, p.72) ont suggéré que la sous-régulation d'émotions négatives comme la colère est susceptible d'entraîner un comportement agressif chez l'individu pour « tenter de réparer, de mettre fin ou d'éviter des états émotionnels inconfortables ». Ils notent en

outre que le comportement agressif serait aussi lié à une sur-régulation des émotions, notamment en « augmentant l'affect négatif, en réduisant les inhibitions contre l'agression, en compromettant les processus de prise de décision, en diminuant les réseaux sociaux, en augmentant l'excitation physiologique et en empêchant la résolution de situations difficiles ». Leur étude met en évidence qu'une mauvaise gestion des affects, dans le sur-contrôle ou le sous-contrôle, peut mener à l'émergence d'un comportement agressif. L'idée est identique chez Campbell (1993) ou Megargee (1966), qui mettent en lien la réaction violente et l'intériorisation de la colère.

Nos résultats n'ont pas permis de déterminer si les affects négatifs ressentis avaient été sous ou sur contrôlés. En effet, les ressentis des auteures de violences sont majoritairement apparus sans nuances. La palette d'affects qui étaient verbalisés était en effet relativement sommaire, et relativement orientée vers les extrêmes : tout allait bien (ex., emploi de termes comme formidable, joie, bonheur, parfait) ou tout allait mal (ex., emploi de termes comme atroce, horrible, enfer, mal), ne nous permettant pas de saisir de nuances et de subtilités permettant de les distinguer.

La littérature envisageait qu'une transition était amorcée par la rencontre entre des facteurs environnementaux et individuels, cette dernière entraînant un changement identitaire et l'apparition de la violence. Il n'est, ici, pas possible de qualifier l'état psychologique négatif des participantes de changement identitaire à proprement parlé. Cependant, nos résultats révèlent que les événements stressants amènent un changement dans l'état émotionnel, et plus particulièrement l'apparition ou l'aggravation d'affects négatifs chez la majorité des participantes. Plusieurs études ont mentionné que l'état psychologique négatif des participantes, comme la dépression et les pensées suicidaires pourraient être des prédicteurs des comportements violents chez les auteures de violences (Graves,

2007), notamment parce qu'ils entraînent le choix de mécanismes d'adaptation inadéquats pour répondre aux situations stressantes (Chambers et al., 2010 ; Murdoch et al., 2010 ; St Hilaire, 2012).

Nos résultats attestent donc que si le changement dans les circonstances de vie est important, la manière dont les auteures de violences interprètent ces événements déterminera leur impact (Clausen, 1995; Sutin et al., 2010a, 2010b). En outre, il est ressorti de nos analyses que le sentiment d'accumulation ressenti par les auteures de violences était déterminant.

Assertion 5 : La quantité des événements et le sentiment d'accumulation sont importants

Une nouvelle assertion peut être faite suite à notre étude; celle de l'importance d'étudier la quantité et la temporalité des événements qui se produisent. De nombreuses études se sont en effet bornées à déterminer quels événements immédiats avaient pu être déterminants pour comprendre la délinquance (ou son évolution). Dans le cadre de notre étude, l'événement qui déclenche l'acte violent est généralement un incident bénin qui entraîne une réaction disproportionnée. Il est difficilement compréhensible que cet événement seul soit responsable de l'émergence de la violence. Plutôt, l'émergence de la violence apparaît comme un processus graduel qui résulte de la succession d'événements stressants dans la vie de l'individu, et particulièrement de leur accumulation dans les mois qui précèdent le délit. Avec l'accumulation d'événements vient l'accumulation d'affects négatifs et l'accumulation de stratégies d'adaptation inadéquates.

Nos analyses ont mis en avant que plusieurs événements survenaient au cours des mois précédents

le délit, et cette accumulation objective a également été rapporté par les auteures de violences de notre étude. Ainsi, l'accumulation n'est pas seulement un ressenti subjectif des participantes, mais se traduit également objectivement dans les faits, où la survenue d'un nombre important d'événements peut également être notée. Il est donc important de considérer l'ensemble des événements qui peut se produire dans les mois ou années qui précèdent l'émergence de la violence pour comprendre au mieux ce phénomène. En effet, pris séparément, peu d'entre eux apparaissent avoir eu une incidence déterminante sur la vie des auteures de violences; plutôt, c'est leur accumulation qui joue ce rôle.

Plusieurs études sur les auteures de violences avaient souligné cet effet d'accumulation (Gannon et al., 2012). Ainsi, St Hilaire (2012) avait elle mis en lumière que les AVP connaissent un cumul d'événements qui les amènent à ressentir ce sentiment d'accumulation. Tout comme nous, l'auteure souligne les répercussions de ce phénomène sur leurs stratégies d'adaptation et donc sur leur mode de vie. Nos résultats communs soulignent ainsi l'influence des actions passées sur le comportement futur, qui va se faire par le biais des désavantages et des avantages cumulatifs.

Assertion 6 : Il est pertinent de distinguer les points tournants des changements dans les circonstances de vie

Si nos résultats suggèrent que l'accumulation d'événements biographiques dans les mois précédant le passage à l'acte violent est importante, et avancent aussi que les auteures de violences mettent en avant généralement d'autres événements comme ayant modifié leur trajectoire de vie et contribué à leur délinquance. Ces événements, assimilables à des points tournants, sont généralement antérieurs

à la période pré-délictuelle. D'après les auteures de violences, ces événements points tournants auraient eu une influence similaire à celle décrite par Sampson et Laub (1992, p.66) et auraient « modify life trajectories - they can "redirect paths." ». Le rôle des points tournants dans l'apparition de la délinquance des auteures de violences ne peut être établi avec certitude. Certains des points tournants mentionnés par les participantes avaient lieu dans la période pré délictuelle et apparaissaient avoir pu précipiter l'apparition de la violence, alors que les changements dans les événements biographiques n'apparaissent pas avoir de conséquences aussi directes s'ils ne sont pas cumulés. Néanmoins, la majeure partie des points tournants mis en avant sont antérieurs à la période pré-délictuelle, suggérant que le point tournant en soi ne serait pas déclencheur de la délinquance mais viendrait plutôt la favoriser en amont, notamment en facilitant la mise en place de facteurs de vulnérabilités précédemment évoqués ou en renforçant ces facteurs.

Assertion 7: Tous les délinquants ne sont pas affectés par les événements

Selon la littérature, les effets des changements environnementaux varieraient selon les différents groupes de délinquantes, celles persistantes étant moins perméables aux changements qui pourraient inhiber la délinquance que les autres types de délinquantes. Nos données n'ont pas permis d'étudier cette assertion selon laquelle certaines trajectoires criminelles ne seraient pas affectées par les événements. D'abord, notre échantillon était trop petit pour pouvoir effectuer ce type de comparaisons; rappelons que près d'un tiers des auteures de violences rencontrées n'avait commis qu'un unique délit, soit onze participantes. En raison de la grande variabilité des événements décrits, il n'était en outre pas possible d'identifier l'impact exact d'une catégorie d'entre

eux. D'autres recherches, de plus grande ampleur, restent nécessaires pour déterminer si les auteures de violences qui appartiendraient aux deux trajectoires que nous avons identifiées se distinguent de celles ayant une délinquance circonscrite quant au type d'événements susceptibles de modifier leur trajectoire criminelle.

Nos données offrent une piste de réponse pour ce qui est de l'impact des événements sur l'apparition d'une conduite déviante, et plus spécifiquement violente. En effet, il est apparu que toutes les participantes ne réagissaient pas par la violence ou par la commission d'un délit lorsqu'un événement se produisait. Cependant, nous avons pu noter que, même lorsque la transition aboutissait par une réponse autre que la violence, cela pouvait tendre à renforcer les vulnérabilités de l'auteure de violences. Ainsi, un événement peut venir influencer, plus ou moins directement, le début de la trajectoire criminelle.

Assertion 8: Un changement en entraîne un autre

L'idée de désavantages cumulatifs est majoritairement employée pour expliquer la continuité et l'aggravation des conduites criminelles, mais notre étude a montré que ce concept peut également s'appliquer à la compréhension de l'apparition des conduites déviantes. Nos résultats rejoignent ceux de Murdoch et al. (2010, 2011) qui avaient noté que le style de vie choisi par les auteures de violences accroît leurs vulnérabilités et leurs risques (relations interpersonnelles, criminalité, consommation de substances et accumulation de facteurs de stress), entraînant de mauvaises stratégies d'adaptation. Ainsi, le cumul d'affects négatifs et l'adoption antérieure répétée de stratégies d'adaptation inadéquates limitent les possibilités pour l'auteure de violences d'adopter une réaction légale lors d'un événement stressant.

Nos résultats sont aussi similaires à ceux de Yourstone, Lindholm, & Kristiansson (2008), qui avaient déjà noté que les auteures d'homicides avaient d'abord recours à des stratégies d'adaptations légales (mais inadaptées) avant de tuer. D'autres études sur les auteures de violences ou sexuelles avaient également mis en lumière des stratégies d'adaptation de ce type telle que la consommation de substances (Gannon et al., 2008 ; St Hilaire, 2012). Le passage à l'acte violent est le « final product of coping inadequacies » (Sorbello et al., 2002, p.199). L'idée des désavantages cumulatifs permet ainsi de comprendre pourquoi un événement en apparence bénin entraîne une réaction disproportionnée.

De manière plus traditionnelle, le concept de désavantage cumulatif est également employé pour comprendre l'évolution des conduites délinquantes, considérant l'influence des actions passées sur le comportement futur (Elder, 1998). Dans le cadre de la présente étude, nous avons noté que peu d'auteures de violences commettent un délit unique ou circonscrit dans le temps ; plutôt, dans près des trois quarts des cas, leur délinquance perdure sur plusieurs années et même s'aggraver dans presque neuf cas sur dix, le délit cause de leur incarcération étant le plus grave qu'elles aient commis. Cela témoigne d'abord du fait que la violence pourrait être devenue, pour ces délinquantes, un mécanisme d'adaptation habituel. En effet, nous avons mis en lumière que les vulnérabilités des auteures de violences et leur mode de vie dysfonctionnel tendaient à se renforcer à mesure du temps et de leurs stratégies d'adaptation négatives. Or, commettre un délit, notamment violent, est peut-être la stratégie qui est la plus inadéquate et chaque geste violent commis vient accroître le risque que l'auteure de violences réagisse à de futurs stressseurs par un nouveau geste violent.

L'aggravation manifeste des conduites délinquantes de nombreuses auteures de violences permet de donner du crédit à l'hypothèse des désavantages cumulatifs qui induit que la continuité du comportement délinquant est le résultat des choix et actions antérieurs de l'individu. Dans le sillage de Sampson et Laub, nos résultats indiquent que l'influence des actions passées se ferait notamment par les conséquences du comportement criminel sur l'environnement de l'individu, renforçant ainsi ses vulnérabilités.

Au final, il est possible de remarquer que la plupart des assertions recensées dans la littérature et qui ont pu être examinées dans la présente thèse se sont révélées exactes et ont pu être vérifiées en employant la théorie de l'émergence. Il est notamment apparu nécessaire de prendre en compte la subjectivité et l'environnement individuels pour espérer comprendre au mieux un comportement tel que la violence et il n'est pas possible de faire fi de l'un ou l'autre. L'environnement et la subjectivité ne semblent ainsi pas pouvoir être détachés et s'influencer mutuellement. Notons en outre que ces assertions générales apparaissent d'application neutre, nos résultats n'ayant pas permis d'identifier des spécificités féminines. Il n'est cependant pas exclu que des spécificités de genre n'existent sur des aspects plus précis, particulièrement quant aux vulnérabilités, mécanismes d'adaptation, aux événements mis en avant ou aux ressentis.

7.3 Limites

Plusieurs limites à la présente thèse doivent être soulignées. D'abord, avant d'utiliser les cartes de vie, un travail important devrait être réalisé avant de réaliser les entretiens afin de s'assurer d'avoir un échantillon plus homogène que celui dont nous pouvions, de notre côté, disposer. En effet, les participantes à notre étude présentaient des caractéristiques variées, tant en terme de délits, comme nous l'avons présenté, qu'en terme de suivi judiciaire. Ce point n'avait pas retenu notre attention de

prime abord, et nous n'avons pas souvenir de l'avoir lu quelque part. Toutefois, au fil des entretiens et depuis notre entrée professionnelle dans le monde pénitentiaire en 2020 (il serait mensonger de prétendre que ce changement dans notre vie n'a pas influencé notre approche du sujet d'étude), s'interroger sur l'impact du suivi judiciaire sur le discours et, de manière plus générale, sur les entretiens menés, nous apparaît extrêmement pertinent.

Des éléments tels que la durée de l'incarcération, la présence ou non d'une détention provisoire, la durée de l'enquête, le suivi avec un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, le conseil d'avocats, l'effectivité d'un suivi psychologique ou psychiatrique sont en réalité d'une importance capitale pour comprendre les différences de discours ou encore les différences dans la manière dont les entretiens se sont déroulés. Certaines participantes à notre étude étaient incarcérées depuis parfois plusieurs années, rompues aux entretiens avec les CPIP, juges d'application des peines, experts ou psychologues, tandis que d'autres personnes n'étaient incarcérées que depuis quelques jours et n'avaient encore rencontrées que par peu de ces intervenants. Malheureusement, nous ne disposons pas de ces informations pour toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude, et il conviendrait de doubler ou tripler notre échantillon si nous souhaitions satisfaire au critère de diversification interne. Cette idée devrait néanmoins être gardée à l'esprit par tout chercheur qui se penche sur une population incarcérée.

Également, l'interprétation de nos résultats doit cependant être nuancée et sa limite soulevée. En effet, notre échantillon n'est composé que d'auteurs de violences incarcérées. Les présents résultats ne s'appliquent donc qu'à ce sous-groupe d'auteurs de violences. En outre, nos données reposent en partie sur des données auto-révélées : si nous avons pu voir que certains actes délictueux étaient auto-rapportés et n'avaient pas été officiellement détectés, nous avons aussi pu constater que de

nombreuses participantes éludaient les actes antérieurs commis. De fait, nous supposons l'existence de délits qui n'auraient pas été auto-révélés ni judiciairisés et les trajectoires et caractéristiques délictuelles que nous avons identifiées pourraient donc être erronées.

Enfin, si un processus transitoire menant à l'émergence de la violence commun pour les AVS et les AVP a pu être dégagé, il faut rappeler qu'une partie des analyses portait principalement sur les récits des AVP. En effet, en raison d'une reconnaissance plus faible de leur implication et de leur responsabilité, seuls deux entretiens avec des AVS avaient pu être analysés à ce stade. Ainsi, certaines caractéristiques propres aux transitions menant à l'agression sexuelle ont pu ne pas être notées.

CONCLUSION GENERALE

En conclusion, notre thèse n'est peut-être pas celle que nous aurions imaginée, mais elle n'en est pas moins riche et intéressante. Nous espérions pouvoir comprendre l'émergence de l'agir violent par le biais de la théorie de l'émergence, ainsi que l'évolution dans les modalités de commission des délits. Si ce dernier point n'a pas pu être investigué, nous avons pu identifier un processus transitoire réitératif menant, à terme, à l'émergence de la violence.

En effet, à la suite d'un changement environnemental dans les circonstances de vie qui se présente généralement sous la forme d'un événement stressant, l'auteure de violence ressent des affects négatifs auxquels elle doit s'adapter. Les mécanismes d'adaptation disponibles vont en partie dépendre des vulnérabilités personnelles développées tout au long de la vie. Des éléments tels que l'historique de victimisations, la consommation de substance ou le soutien social paraissent en effet conditionner les réponses disponibles pour faire face à ces affects ressentis. Si la majorité des auteures de violences est en capacité de s'adapter adéquatement, en demandant de l'aide ou en mettant fin à une situation abusive par exemple, ce n'est pas toujours le cas et certaines répondent à ces affects négatifs inadéquatement, par l'immobilisme ou un accroissement de la consommation de substances par notamment. Or, les réponses inadéquates viennent renforcer leurs vulnérabilités, favoriser la répétition de nouveaux changements dans leurs circonstances de vie et réduire les opportunités d'une réponse adéquate. Au final, la répétition d'événements et des affects afférents amènent les auteures de violences à ressentir un effet d'accumulation qu'elles ne paraissent plus capables de gérer. Parfois favorisée par un événement déclencheur ou leur intoxication, la transition échoue alors et la violence émerge. Notons cependant que si ces conclusions sont représentatives

de la population des auteures de violences physiques, elles doivent être confirmées pour les auteures de délits sexuels.

Si les vulnérabilités qui ont émergé de notre recherche et leur importance avait déjà été mises en avant par la littérature, notre thèse a permis de montrer l'importance d'une compréhension multifactorielle et multi temporelle de l'émergence de la violence. Multifactorielle d'abord avec l'importance de prendre en considération des facteurs liés à l'environnement de l'individu, et notamment les événements qui se produisent dans sa vie, mais aussi ses caractéristiques individuelles, par son passé mais aussi par sa subjectivité puisque nos résultats ont révélé l'importance du sentiment d'accumulation dans l'émergence de la violence. Les futures recherches ne devraient donc pas uniquement se concentrer sur les facteurs environnementaux ou individuels pour comprendre d'émergence d'un phénomène criminel, ici la violence, mais plutôt appréhender ce phénomène comme le fruit d'un processus et de la rencontre entre différents facteurs. Même si nous n'avons pas été en mesure d'identifier l'évolution des modalités de commission des délits, il est possible d'envisager que ces changements puissent être en lien avec les désavantages cumulatifs, tels que précédemment énoncés et la modification des facteurs en lien avec la transition. De futures études pourraient investiguées cette question.

En outre, le sentiment d'accumulation révélé par les participantes à notre étude est une caractéristique sexo-spécifique de la population étudiée qui contribue à l'émergence de l'acte violent, qu'il soit unique ou répété, sexuel ou physique, à l'égard d'un adulte ou d'un enfant ou encore dans le cadre d'une co-délinquance ou non. Cet élément n'a pas été retrouvé chez les auteurs masculins de violences et pourrait donc être significatif pour la compréhension des conduites violentes et une piste de réflexion pour la mise en place d'interventions destinées aux auteures de celles-ci. Quant

aux raisons pour lesquelles ce sentiment d'accumulation serait sexo-spécifique, des hypothèses peuvent être émises en parcourant la littérature sur la socialisation différenciée selon le genre. Plusieurs auteurices (Berenger, 2010; Chaplin, 2015; Sancho, 2021) mettent en lumière des différences de socialisation qui entraîneraient une perception ou un ressenti différenciés des événements ou encore une expression des émotions différenciées. De futures recherches en criminologie pourraient sans conteste se pencher sur ces questions pour mieux appréhender la notion de sentiment d'accumulation et observer si des différences apparaissent entre les auteures de violences (selon le type de délit ou la trajectoire empruntée notamment) selon leur socialisation.

Malheureusement, il ne nous a pas été possible d'observer si certains types d'événements avaient ou non une plus grande influence sur le ressenti négatif des auteures de violences ni de déterminer la subjectivité individuelle et notamment les valeurs et attentes, qui pourraient modérer cette relation. Pourtant, nous l'avions noté, plusieurs recherches notent l'importance de cette subjectivité pour comprendre l'incidence d'un événement sur l'individu. De futures recherches devraient se pencher sur ces aspects, ce qui permettrait d'affiner notre compréhension globale du changement (criminel ou non).

Multitemporelle, ensuite car nos résultats vont dans le sens des recherches qui pointent la pertinence d'étudier la période qui précède l'émergence de l'acte violent (Gannon et al., 2008, 2014 ; St Hilaire, 2012), même si notre étude montre que, plutôt que de se cantonner aux quelques mois qui la devancent, il est plus pertinent de laisser les auteures de violences partager les événements qu'elles souhaitent, qui seront parfois antérieurs de quelques années et qui peuvent parfois être considérés par elles comme étant de réels points tournant dans leur trajectoire criminelle. Notre thèse souligne que l'emploi de la théorie de l'émergence peut tout à fait être adaptée à l'étude des comportements

violents féminins, mais que l'émergence ne doit pas être comprise stricto sensu mais plutôt dans une temporalité plus générale, où l'influence du parcours de vie général, depuis l'enfance est important. De futures recherches sont nécessaires pour confirmer et affiner nos résultats, mais aussi pour déterminer l'influence de facteurs qu'il ne nous a pas été possible d'étudier dans cette thèse : les valeurs, le type et le timing des événements notamment.

En outre, nos résultats ont peu permis de distinguer les auteures de violences sexuelles et physiques sur leur trajectoire de vie. En effet, toutes deux présentent des parcours de vie comparables, emprunts de vulnérabilités et de contacts multiples avec la violence. Ces populations semblent en outre présenter des transitions similaires au cours de la phase pré-délictuelle, où l'on retrouve des événements stressants qui s'accroissent, des ressentis négatifs et des modes d'adaptations variables et parfois inadéquats. Cependant, face à la forte non reconnaissance de leur implication ou de leur responsabilité, la phase délictuelle des auteures de violences sexuelles n'a pu être établie avec certitude. De fait, nous ne disposons pas de données nous éclairant sur les raisons pour lesquelles certaines s'orientent vers un type de délinquance plutôt qu'un autre.

Également, nos données nous ont mené sur une voie que nous n'avions pas anticipée au départ. Ainsi, ce que nous notions comme l'absence de sincérité sur les conditions entourant les délits commis était perçue comme étant frustrante et décourageante. Ensuite, nous avons réalisé que ces participantes ne nous étaient redevables de rien et partageaient simplement ce qu'elles souhaitaient mais aussi ce qu'elles pouvaient. En ce sens, la découverte du concept d'étude du marché a transformé notre approche de nos données mais aussi de notre vision de la recherche qualitative. Effectuer une étude de ce type nous paraît être une étape que chaque chercheur devrait passer avant d'analyser à proprement parler les données dont il dispose. Nous avons ainsi pu constater que les

rapports inégaux qui étaient à la base même de nos entretiens a fortement pu influencer leur contenu.

En gardant ceci en tête, nous avons approché différemment nos données et pu identifier que, si les auteures de violences reconnaissent peu leurs délits, nous pouvions identifier l'emploi de tactiques discursives de présentation de soi visant à se désapproprier les délits. Les auteures de violences tendent d'un côté à offrir une image positive d'elles-mêmes et de l'autre à se positionner comme victime. Sur ce point, les auteures de violences se distinguent, particulièrement les auteures de délits sexuelles ou à l'égard des enfants. Il serait pertinent pour de futures recherches de s'interroger plus profondément sur l'influence du processus judiciaire ou des attentes et stéréotypes sociaux sur le discours de ces populations.

De plus, l'identification systématique du recours à ces tactiques pourrait permettre à de futures études de mettre en perspective leurs résultats, de la même manière que le ferait une échelle de désirabilité sociale. Notre étude en effet que les composantes de la désirabilité sociale pourraient être sexuées spécifiques, les deux versants de tactiques discursives identifiées par nos données semblent en effet différents de ceux reconnus chez les délinquants masculins. D'autres recherches sont néanmoins nécessaires pour confirmer les tactiques mises en lumière par notre thèse, leur applicabilité potentielles à d'autres types d'auteures de délits et leur caractère sexué spécifique.

Nos résultats ont d'ailleurs mis en lumière d'autres éléments sexués spécifiques comme le sentiment d'accumulation ou encore l'emploi de tactiques discursives différentes qui démontrent, un peu plus s'il le fallait encore, l'importance d'une approche genrée de la violence. En cherchant à appliquer des données ou modèles développées à partir d'échantillon masculins, nous serions

vraisemblablement passée à côté de ces éléments qui revêtent pourtant une importance dans l'étude des comportements violents. En criminologie comme dans d'autres domaines scientifiques (Criado Perez, 2020), le manque de données sur les femmes a eu tendance à invisibiliser leurs spécificités. Les conclusions de la présente thèse permettent ainsi d'étoffer les connaissances empiriques que les auteures de violences, tant sexuelles que physiques, alors même que ce domaine reste sous documenté (Cortoni, 2009). De plus amples recherches restent cependant nécessaires pour affiner nos résultats et déterminer comment ils peuvent être utiles sur le plan de l'intervention.

Finalement, cette expérience de recherche nous a ainsi appris à mettre de côté nos présupposés et faire preuve d'humilité. Il a été enrichissant de nous laisser guider par les récits offerts par les personnes rencontrées et de leur donner un sens qui nous permet de mieux les comprendre.

Bibliographie

- Abbott, A. (1997). Of time and space: The contemporary relevance of the Chicago School. *Social forces*, 75(4), 1149-1182.
- Abel, G. G., Gore, D. K., Holland, C. L., Camp, N., Becker, J. V., & Rathner, J. (1989). Cognitive distortions of child molesters. *Annals of sex research*, 2, 135-153.
- Adriansen, H. K. (2012). Timeline interviews: A tool for conducting life history research. *Qualitative studies*, 3(1), 40-55.
- Agnew, R. (1992). Foundation for a general strain theory of crime and delinquency. *Criminology*, 30(1), 47-88.
- Agnew, R. (1997). Stability and change in crime over the life course: A strain theory explanation. *Developmental theories of crime and delinquency*, 7, 101-132.
- Agnew, R. (2001). Building on the foundation of general strain theory: Specifying the types of strain most likely to lead to crime and delinquency. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 38: 319–361.
- Agnew, R. (2006). General strain theory: Current status and directions for further research. *Taking stock: The status of criminological theory*, 15, 101-123.
- Alarid, L. F., Burton Jr, V. S., & Cullen, F. T. (2000). Gender and crime among felony offenders: Assessing the generality of social control and differential association theories. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37(2), 171-199.
- Allen, C. M. (1991). *Women and men who sexually abuse children: A comparative analysis*. Orwell, VT: Safer Society Press.
- Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.
- Anderson, C. A., & Bushman, B. J. (2002). Human aggression. *Annual review of psychology*, 53(1), 27-51.
- Andersson, F., & Torstensson Levander, M. (2013). Adult onset offending in a Swedish female birth cohort. *Journal of Criminal Justice*, 41(3), 172-177.
- Appel, A. E., & Holden, G. W. (1998). The co-occurrence of spouse and physical child abuse: a review and appraisal. *Journal of family psychology*, 12(4), 578.

- Archer, J. (2000). Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review. *Psychological Bulletin*, 126, 651–680.
- Arneklev, B. J., Cochran, J. K., & Gaaney, R. R. (1998). Testing Gottfredson and Hirschi's "low self-control" stability hypothesis: An exploratory study. *American Journal of Criminal Justice*, 23(1), 107-127.
- Augarde, S., & Rydon-Grange, M. (2022). Female perpetrators of child sexual abuse: A review of the clinical and empirical literature—A 20-year update. *Aggression and violent behavior*, 62, 101687.
- Auriat, N. (1996). *Les défaillances de la mémoire humaine : aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives* (Vol. 136). Ined.
- Bandura, A. (1982). Self-efficacy mechanism in human agency. *American psychologist*, 37(2), 122.
- Bandura, A. (1989). Human agency in social cognitive theory. *American psychologist*, 44(9), 1175.
- Barbaree, H. E. (1991). Denial and minimization among sex offenders: Assessment and treatment outcome. In *Forum on corrections Research*, 3(4), 30-33.
- Basson, R. (2000). The female sexual response: A different model. *Journal of Sex and Marital Therapy*, 26, 51-65.
- Batchelor, S. (2007). Getting Mad Wi? it: Risk-seeking by Young Women. Dans K. Hannah-Moffat and P. O'Malley (Eds) *Gendered Risks*, (p. 205–227). London : Glasshouse Press.
- Beattie, S., David, J-D., & Roy, J. (2018). L'homicide au Canada, 2017. Consulté à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54980-fra.htm>
- Beauregard, T. A. (2012). Perfectionism, self-efficacy and OCB: The moderating role of gender. *Personnel Review*.
- Becker H. S., (2002), *Les ficelles du métier - Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris, France : La Découverte.
- Beeby, A., Hobbs, L., Gross, J., Hayne, H., & Patterson, T. (2021). Gender disparities in sentencing outcomes for sexual offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 27(3), 319-337.
- Beech, A. R., Parrett, N., Ward, T., & Fisher, D. (2009). Assessing female sexual offenders' motivations and cognitions: An exploratory study. *Psychology, Crime & Law*, 15(2-3), 201-216.
- Belli, R. F. 1998. The structure of autobiographical memory and the event history calendar: Potential improvements in the quality of retrospective reports in surveys. *Memory* 6, 383–406.

- Ben Ahmed, M. & Mayaffre, D. (2015). Les thématiques du discours politique ; exploration méthodologique. *Mots*, 108.
- Benda, B. B. (2005). Gender differences in life-course theory of recidivism: A survival analysis. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 49(3), 325-342.
- Berelson, B. (1952). Content analysis in communication research.
- Bertaux, D., & Centre d'étude des mouvements sociaux (Paris). (1976). *Histoires de vies-ou récits de pratiques ? : méthodologie de l'approche biographique en sociologie*. Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique (CORDES).
- Bickley, J., & Beech, A. R. (2001). Classifying child abusers: Its relevance to theory and clinical practice. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 45(1), 51-69.
- Blagden, N. J., Winder, B., Thorne, K., & Gregson, M. (2011). 'No-one in the world would ever wanna speak to me again': an interpretative phenomenological analysis into convicted sexual offenders' accounts and experiences of maintaining and leaving denial. *Psychology, Crime & Law*, 17(7), 563-585.
- Blagden, N., Winder, B., Gregson, M., & Thorne, K. (2014). Making sense of denial in sexual offenders: A qualitative phenomenological and repertory grid analysis. *Journal of interpersonal violence*, 29(9), 1698-1731.
- Blanchette, K., & Brown, S. L. (2006). *The assessment and treatment of women offenders: An integrative perspective*. John Wiley & Sons.
- Blokland, A. A., & Nieuwebeerta, P. (2005). The effect of life circumstances on longitudinal trajectories of offending. *Criminology*, 43(4), 1203-1240.
- Blumer, H. (1969). Symbolic Interactionism. Berkeley. Cal., University of California Press.
- Blumstein, A., Cohen, J., & Farrington, D. P. (1988). Criminal career research: Its value for criminology*. *Criminology*, 26(1), 1-35.
- Bouchard, M., & Ouellet, F. (2011). Is small beautiful? The link between risks and size in illegal drug markets. *Global Crime*, 12(1), 70-86.
- Bourdieu, P. (1986). L'illusion biographique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62(1), 69-72.
- Bourdieu, P. (2001). Langage et pouvoir symbolique. Thomson, Paris, Fayard, coll.«Points/Essais».
- Boutet, J. (2016). La violence verbale dans l'espace de travail. Analyses et solutions 2015, Paris, Bréal, 194 pages. *Langage et société*, (3), 129-131.
- Bureau of Justice Statistics. (1999). *Special report: Women offenders*. Washington, DC: USDOJ.

- Burkett, L. P. (1991). Parenting behaviors of women who were sexually abused as children in their families of origin. *Family process*, 30(4), 421-434.
- Brain Injury Resource Center. (1998). Life Events Inventory. Consulté à : <http://www.headinjury.com/lifevents.htm#inventory>
- Briere, J., & Jordan, C. E. (2009). Childhood maltreatment, intervening variables, and adult psychological difficulties in women: An overview. *Trauma, Violence, & Abuse*, 10(4), 375-388.
- Brigant, F. (2012). La prise en charge des auteurs de violences sexuelles en milieu fermé. *Archives de politique criminelle*, (1), 135-153.
- Brown, N. R., Hansen, T. G., Lee, P., Vanderveen, S. A., & Conrad, F. G. (2012). 9 Historically defined autobiographical periods: their origins and implications. *Understanding autobiographical memory: Theories and approaches*, 160.
- Brown, S. L., & Motiuk, L. L. (2005). *The Dynamic Factor Identification and Analysis (DFIA) component of the Offender Intake Assessment (OLA) process: A meta-analytic, psychometric, and consultative review* (Research Report R-164). Ottawa, Ontario: Correctional Service Canada.
- Burt, C. H., Simons, R. L., & Simons, L. G. (2006). A longitudinal test of the effects of parenting and the stability of self-control: negative evidence for the general theory of crime. *Criminology*, 44(2), 353-396.
- Busch, A. L., & Rosenberg, M. S. (2004). Comparing women and men arrested for domestic violence: A preliminary report. *Journal of family violence*, 19(1), 49-57.
- Byrd, P. M., & Davis, J. L. (2009). Violent behavior in female inmates: Possible predictors. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(2), 379-392.
- Callegaro, M. (2008). Social desirability. *Encyclopedia of survey research methods*, 826-827.
- Carlson, B. E., McNutt, L. A., Choi, D. Y., & Rose, I. M. (2002). Intimate Partner Abuse and Mental Health The Role of Social Support and Other Protective Factors. *Violence against women*, 8(6), 720-745.
- Cauffman, E., Monahan, K. C., & Thomas, A. G. (2015). Pathways to persistence: Female offending from 14 to 25. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 1(3), 236-268.
- Carretero, T. (2019). Événement: (*event – evento, acontecimiento*). Dans : Agnès Vandeveldde-Rougale éd., *Dictionnaire de sociologie clinique* (pp. 272-274). Toulouse, France: ERES.
- Chambers, J. C., Ward, T., Eccleston, L., & Brown, M. (2009). The pathways model of assault: A qualitative analysis of the assault offender and offense. *Journal of Interpersonal Violence*, 24, 1423-

1449.

- Chambers, J. C., Ward, T., Eccleston, L., & Brown, M. (2010). Representation of Female Offender Types Within the Pathways Model of Assault. *International Journal Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55(6), 925-948.
- Chaplin T. M. (2015). Gender and Emotion Expression: A Developmental Contextual Perspective. *Emotion review : journal of the International Society for Research on Emotion*, 7(1), 14–21. <https://doi.org/10.1177/1754073914544408>
- Chartier, P. (2018). Ce que " casseurs " veut dire. La figure de l'ennemi dans le discours politique. In *Analyser les discours publics*.
- Chesney-Lind, M. (1989). Girls' crime and woman's place: Toward a feminist model of female delinquency. *Crime & Delinquency*, 35(1), 5-29.
- Chesney-Lind, M., & Rodriguez, N. (1983). *Women under lock and key: A view from the inside*. Youth Development and Research Center, School of Social Work, University of Hawaii at Manoa.
- Clausen, J. A. (1995). *American lives: Looking back at the children of the Great Depression*. Univ of California Press.
- Cobbina, J. E., Huebner, B. M., & Berg, M. T. (2012). Men, women, and postrelease offending: An examination of the nature of the link between relational ties and recidivism. *Crime & Delinquency*, 58, 331–361. DOI: 10.1177/001112871038234.
- Cohen, L. E., & Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American sociological review*, 588-608.
- Comack, E., & Brickey, S. (2007). Constituting the violence of criminalized women. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49(1), 1-36.
- Comartin, E. B., Burgess-Proctor, A., Kubiak, S., & Kernsmith, P. (2018). Factors related to co-offending and coerced offending among female sex offenders: The role of childhood and adult trauma histories. *Violence and Victims*, 33(1), 53–74.
- Combessie, J. C. (2007). II. L'entretien semi-directif. *La méthode en sociologie*, 24-32.
- Coleman, R., Almond, L., & McManus, M. (2018). Do female offenders differ? Comparing the criminal histories of serious violent perpetrators with a control sample. *Journal of investigative psychology and offender profiling*, 15(1), 3-19.
- Copeland, J. (1997). A qualitative study of barriers to formal treatment among women who self-managed change in addictive behaviours. *Journal of substance abuse treatment*, 14(2), 183-190.

- Colarossi, L. G., & Eccles, J. S. (2003). Differential effects of support providers on adolescents' mental health. *Social Work Research, 27*(1), 19-30.
- Collins, R. E. (2016). 'Beauty and bullets': A content analysis of female offenders and victims in four Canadian newspapers. *Journal of Sociology, 52*(2), 296-310.
- Cooper, A., & Smith, E. L. (2012). *Homicide trends in the United States, 1980-2008* (pp. 536-543). BiblioGov.
- Courtois, R., Humeau, H., Bertsch, I., Mozas, E., Lamballais, C., Baudin, G., & Potard, C. (2019). Élaboration d'une échelle des représentations sociales négatives concernant les auteurs de violences sexuelles. In *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique, 177* (9) (pp. 924-931). Elsevier Masson.
- Cortoni, F. (2009). Violence and Women Offenders. Dans J. Barker (Ed.). *Women and the Criminal Justice System : A Canadian Perspective* (pp. 175-199). Toronto : Emond Montgomery.
- Cortoni, F., Babchishin, K. M., & Rat, C. (2017). The proportion of sexual offenders who are female is higher than thought: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior, 44*(2), 145-162.
- Cortoni, F., Hanson, R. K., & Coache, M. È. (2010). The recidivism rates of female sexual offenders are low: A meta-analysis. *Sexual Abuse, 22*(4), 387-401.
- Cousineau, D. (2005). Confidence intervals in within-subject designs: A simpler solution to Loftus and Masson's method. *Tutorials in quantitative methods for psychology, 1*(1), 42-45.
- Cowan, P.A. (1991). Individual and family life transitions : A proposal for a new definition. In P. A. Cowan, & E. M. Hetherington, (Eds), *Family transitions* (Vol. 2). (pp. 3-30). Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum Associates Inc.
- Criado-Perez, C. (2020). Femmes invisibles - Comment le manque de données sur les femmes dessine un monde fait pour les hommes. First.
- Christensen, L. S. (2021). Professionals' perceptions of female child sexual offenders. *Journal of interpersonal violence, 36*(7-8), NP4115-NP4138.
- Crosnoe, R., Johnson, M. K., & Elder Jr, G. H. (2004). Intergenerational bonding in school: The behavioral and contextual correlates of student-teacher relationships. *Sociology of education, 77*(1), 60-81.
- Crump, J. (1995). *La colère et les autres émotions chez les femmes: analyse de la littérature*. Service correctionnel du Canada.
- Cubellis, M. A., Evans, D. N., & Fera, A. G. (2019). Sex offender stigma: An exploration of

- vigilantism against sex offenders. *Deviant Behavior*, 40(2), 225-239.
- Cusson, M., Guay, S., Proulx, J., & Cortoni, F. (2013). *Traité des violences criminelles : les questions posées par la violence, les réponses de la science*. Hurtubise, 2013.
- Daly, K. (1992). Women's pathways to felony court: Feminist theories of lawbreaking and problems of representation. *S. Cal. Rev. L. & Women's Stud.*, 2, 11.
- Daly, K. & Chesney-Lind, M. (1988). Feminisme and Criminology. *Justice Quarterly*, 5, 497-538.
- Daly, J. E., & Pelowski, S. (2000). Predictors of dropout among men who batter: A review of studies with implications for research and practice. *Violence and victims*, 15(2), 137-160.
- Dannefer, D. (2003). Cumulative advantage/disadvantage and the life course: Cross-fertilizing age and social science theory. *The Journals of Gerontology Series B: Psychological Sciences and Social Sciences*, 58(6), S327-S337.
- Davis, J. L., & Petretic-Jackson, P. A. (2000). The impact of child sexual abuse on adult interpersonal functioning: A review and synthesis of the empirical literature. *Aggression and violent behavior*, 5(3), 291-328.
- Dray, D. (1999). Une nouvelle forme de pénalité : le jugement en temps réel. *Ministère de la justice, Mission Droit et recherche, Paris*.
- Day, D. M., & Wanklyn, S. G. (2012). *Identification and operationalization of the major risk factors for antisocial and delinquent behaviour among children and youth*. National Crime Prevention Centre, Public Safety Canada.
- de Nicola, F., & Giné, X. (2012). How Accurate Are Recall Data?. *Evidence from coastal India*. (March 1, 2012). *World Bank Policy Research Working Paper*, (6009).
- DeCou, C.R, Cole, T.T., Rowland, S.E., Kaplan, S.P., & Lynch, S.M. (2014). An Ecological Process Model of Female Sex Offending The Role of Victimization, Psychological Distress, and Life Stressors. *Sexual Abuse: a Journal of Research and Treatment*. DOI: 1079063214556359.
- DeLisi, M. (2002). Not just a boy's club: An empirical assessment of female career criminals. *Women & Criminal Justice*, 13(4), 27-45.
- DeLisi, M., Beaver, K. M., Wright, J. P., & Vaughn, M. G. (2008). The etiology of criminal onset: The enduring salience of nature and nurture. *Journal of Criminal Justice*, 36(3), 217-223.
- DeLisi, M., & Piquero, A. R. (2011). New frontiers in criminal careers research, 2000–2011: A state-of-the-art review. *Journal of Criminal Justice*, 39(4), 289-301.

- Delory-Momberger, C. (2019). Illusion biographique. Dans : Christine Delory-Momberger éd., *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique* (pp. 96-98). Toulouse, France: ERES.
- Denov MS. (2003). The Myth of Innocence: Sexual Scripts and the Recognition of Child Sexual Abuse by Female Perpetrators. *The Journal of Sex Research*, 40, 303–314
- Descormiers, K., Bouchard, M., & Corrado, R. (2011). Strain, social capital, and access to lucrative crime opportunities. *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 2(1/2), 83-98.
- Desfachelles, M. (2014). Les femmes qui agressent sexuellement en compagnie de leur conjoint : trajectoire de vie et passage à l'acte. Université de Montréal, Québec, Canada.
- Desfachelles, M., & Cortoni, F. (2017). Les femmes qui agressent sexuellement en compagnie de leur conjoint: trajectoires de vie. *Criminologie*, 50(2), 33-54.
- Desfachelles, M., et Ouellet, F. (2018). La méthode des cartes de vie pour reconstruire les trajectoires de auteurs de violences sexuelles et violentes. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique.*, Numéro Spécial AICLF, (1), 456-464.
- Deslauriers, J. P. (1991). *Recherche qualitative: guide pratique*. McGraw-Hill.
- Dietz, T., & Burns, T. R. (1992). Human agency and the evolutionary dynamics of culture. *Acta Sociologica*, 35(3), 187-200.
- Dubé, M., & Hodgins, S. (2001). Filicides maternels et paternels maltraitants: facteur de risque et indices comportementaux précurseurs. *Revue québécoise de psychologie*, 22(3), 81-100.
- Echeburúa, E., & Muñoz, J. M. (2017). Boundaries between psychological intimate partner violence and dysfunctional relationships: psychological and forensic implications. *Anales de psicología*, 33(1).
- Eggleston, E. P., & Laub, J. H. (2002). The onset of adult offending: A neglected dimension of the criminal career. *Journal of Criminal Justice*, 30(6), 603-622.
- Elder, G. H. (Ed.). (1985). *Life course dynamics: Trajectories and transitions, 1968-1980* (p. 23). Ithaca, NY: Cornell University Press.
- Elder, G.H. (1991). Family transitions, cycles, and social change. *Family transitions*, 31-57.
- Elder, G. H. (1998). The life course as developmental theory. *Child development*, 69(1), 1-12.
- Elder Jr, G. H., & O'Rand, A. M. (1995). Adult lives in a changing society. *Sociological perspectives on social psychology*, 452-475.
- Elliott, D. M. (1994). Assessing adult victims of interpersonal violence. Dans J. Briere (Ed.),

- Assessing and treating victims of violence.* (4–16). San Francisco: Jossey-Bass.
- Endres, J., & Breuer, M. (2012, September 7). *Denial of the sexual offence as the central factor for treatment non participation.* IATSO. Berlin, Germany.
- Enz, K. F., & Talarico, J. M. (2016). Forks in the road: Memories of turning points and transitions. *Applied Cognitive Psychology, 30*(2), 188-195.
- Epstein, J. N., Saunders, B. E., Kilpatrick, D. G., & Resnick, H. S. (1998). PTSD as a mediator between childhood rape and alcohol use in adult women. *Child Abuse & Neglect, 22*(3), 223-234.
- Estrada, F., & Nilsson, A. (2012). Does it cost more to be a female offender? A life-course study of childhood circumstances, crime, drug abuse, and living conditions. *Feminist Criminology, 15*57085111429783.
- Faller, K.C. (1987). Women Who Sexually Abuse Children, *Violence and Victims, 2*, 263- 276.
- Faller, K.C. (1995). A clinical sample of women who have sexually abused children. *Journal of Child Sexual Abuse, 4*, 13-30.
- Fallo-Mitchell, L. (1980). Changes in the timing of female/family life-cycle events: on-time vs. off-time?.
- Farrington, D. P., Ttofi, M. M., & Coid, J. W. (2009). Development of adolescence-limited, late-onset, and persistent offenders from age 8 to age 48. *Aggressive Behavior, 35*(2), 150-163.
- Farrington, D. P., Loeber, R., & Ttofi, M. M. (2012). Risk and protective factors for offending. *The Oxford handbook of crime prevention*, 46-69.
- Fassin, D., & Kobelinsky, C. (2012). Comment on juge l'asile. *Revue française de sociologie, 53*(4), 657-688.
- Fergusson, D. M., & Horwood, L. (2002). Male and female offending trajectories. *Development and psychopathology, 14*(01), 159-177.
- Field, C., Cherukuri, S., Kimuna, S. R., & Berg, D. (2017). Women accused of homicide: The impact of race, relationship to victim, and prior physical abuse. *Advances in applied sociology, 7*(8), 281-304.
- Finkelhor, D., Turner, H., Ormrod, R., & Hamby, S. L. (2009). Violence, abuse, and crime exposure in a national sample of children and youth. *Pediatrics, 124*(5), 1411-1423.
- Finkelhor, D., Williams, L. M., Burns, N., & Kalinowski, M. (1988). *Nursery crimes: Sexual abuse in day care.* Sage Publications, Inc.

- Fitzgerald, R. (2003). *An examination of sex differences in delinquency*. Ottawa, Ontario : Statistics Canada.
- Ford, H., & Cortoni, F. (2008). Sexual deviance in females: Assessment and treatment.
- Fortin, D. (2004). Stratégie des programmes pour délinquantes.
- Fromuth, M. E., & Conn, V. E. (1997). Hidden perpetrators: Sexual molestation in a nonclinical sample of college women. *Journal of Interpersonal Violence, 12*(3), 456-465.
- Gannon, T. A., & Alleyne, E. K. (2013). Female sexual abusers' cognition: A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse, 14*(1), 67-79.
- Gannon, T. A., & Polaschek, D. L. (2006). Cognitive distortions in child molesters: A re-examination of key theories and research. *Clinical psychology review, 26*(8), 1000-1019.
- Gannon, T.A., Rose, M.R., & Ward, T. (2008). A descriptive model of the offense process for female sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 20*, 352- 374.
- Gannon, T., Rose, M. R., & Ward, T. (2010). Pathways to female sexual offending: Approach or avoidance?. *Psychology, Crime & Law, 16*(5), 359-380.
- Gannon, T. A., Rose, M.R., & Ward, T. (2013). A descriptive offense process model for female sexual offenders. *The sex offender, 7*, 16-1.
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A., & Holland, D. D. (2003). Changes in friendship relations over the life course: Implications for desistance from crime. *Criminology, 41*(2), 293-328.
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A., & Rudolph, J. L. (2002). Gender, Crime, and Desistance: Toward a Theory of Cognitive Transformation¹. *American Journal of Sociology, 107*(4), 990-1064.
- Glaser B, G., & Strauss A, L. (1967). The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research. *New York, Adline de Gruyter*.
- Goodson, I. F., & Sikes, P. J. (2001). *Life history research in educational settings: Learning from lives*. Open University Press.
- Gottfredson, M. & Hirschi, T. (1990). *A General Theory of Crime*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Gouvernement du Québec. (2001). Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Consulté à : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/OrientationsGouv_AS_2001.pdf

- Grard, J. (2008). Devoir se raconter : la mise en récit de soi, toujours recommencée. *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris, La Découverte, 143-163.
- Graves, K.N. (2007). Not always Sugar and Spice: Expanding Theoretical and Functional Explanation for why Females Aggress. *Aggression and Violent Behavior*, 12, 131- 140.
- Gray, A., Busconi, A., Houchens, P., & Pithers, W. D. (1997). Children with sexual behavior problems and their caregivers: Demographics, functioning, and clinical patterns. *Sexual Abuse*, 9(4), 267-290.
- Green, A. H., & Kaplan, M. S. (1994). Psychiatric impairment and childhood victimization experiences in female child molesters. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 33(7), 954-961.
- Griffin, M. L., & Armstrong, G. S. (2003). The effect of local life circumstances on female probationers' offending. *Justice Quarterly*, 20(2), 213-239.
- Hagestad, G. O., & Neugarten, B. L. (1985). Age and the life course. *Handbook of aging and the social sciences*, 2, 35-61.
- Hamberger, L. K., & Potente, T. (1994). Counseling heterosexual women arrested for domestic violence: Implications for theory and practice. *Violence and victims*, 9(2), 125-137.
- Hamby, S., & Grych, J. (2013). Evidence-based interventions need to be more systematic, not more disruptive.
- Hanson, R. K., & Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: a meta-analysis of recidivism studies. *Journal of consulting and clinical psychology*, 73(6), 1154.
- Hanson, R. K., & Wallace-Capretta, S. (2004). Predictors of criminal recidivism among male batterers. *Psychology, Crime & Law*, 10(4), 413-427.
- Harper, C. A., & Bartels, R. M. (2018). Implicit theories and offender representativeness in judgments about sexual crime. *Sexual Abuse*, 30(3), 276-295.
- Harrati, S., Vavassori, D., & Villerbu, L. M. (2007). La criminalité sexuelle des femmes: Étude des caractéristiques psychopathologiques des femmes auteures d'agressions sexuelles. *L'agression sexuelle: coopérer au-delà des frontières, Cifas 2005*, 89.
- Harrati, S., Coulanges, M., Derivois, D., & Vavassori, D. (2018). Qualitative study on the traumatic experiences of female sex offenders. *Journal of Loss and Trauma*, 23(4), 271-286.
- Harris, D. A., & Parisi, D. M. (2007). Adapting life history calendars for qualitative research on welfare transitions. *Field Methods*, 19(1), 40-58.

- Hédoin, C. (2011). Qu'est ce qu'un effet émergent ? Consulté à : <https://rationalitelimitee.wordpress.com/2011/01/23/quest-ce-quun-effet-emergent/>
- Heidensohn, F. (1985). *Women and Crime: The Life of the Female Offender*. New York.
- Heil, P., Simons, D., & Burton, D. (2010). Using the Polygraph with Female Sexual Offenders. Dans T. A. Gannon & F. Cortoni (Eds.), *Female Sexual Offenders: Theory, assessment, and treatment*. (pp.143-160). Chichester, UK: Wiley- Blackwell.
- Hendriks, J., & Bijleveld, C. C. J. H. (2006). Female adolescent sex offenders—An exploratory study. *Journal of Sexual Aggression, 12*(01), 31-41.
- Henning, K., orch200, R. (2003). Treatment needs of women arrested for domestic violence: A comparison with male offenders. *Journal of interpersonal violence, 18*(8), 839-856.
- Henning, K., Jones, A. R., & Holdford, R. (2005). “I didn’t do it, but if I did I had a good reason”: Minimization, denial, and attributions of blame among male and female domestic violence offenders. *Journal of family violence, 20*(3), 131-139.
- Herzog, A. R., & Bachman, J. G. (1981). Effects of questionnaire length on response quality. *Public opinion quarterly, 45*(4), 549-559.
- Hill, C. E., Thompson, B. J., & Williams, E. N. (1997). A guide to conducting consensual qualitative research. *The counseling psychologist, 25*(4), 517-572.
- Hill, C. E., & Williams, E. N. (2012). The sample. *Consensual qualitative research: A practical resource for investigating social science phenomena, 71-81*.
- Hirschi, T. (1969). A control theory of delinquency. *Criminology theory: Selected classic readings, 1969, 289-305*.
- Hochstetler, A. (2002). Sprees and runs: Opportunity construction and criminal episodes. *Deviant Behavior, 23*(1), 45-73.
- Holmes, T. (1967). Holmes-Rahe Stress Inventory. Consulté à : <http://www.stress.org/holmes-rahe-stress-inventory>.
- Holtzman, D., & Kulish, N. (2012). Female exhibitionism: Identification, competition and camaraderie. *The International Journal of Psychoanalysis, 93*(2), 271-292.
- Horney, J., Osgood, D. W., & Marshall, I. H. (1995). Criminal careers in the short-term: Intra-individual variability in crime and its relation to local life circumstances. *American sociological review, 655-673*.
- Huebner, B. M., DeJong, C., & Cobbina, J. (2010). Women coming home: Long-term patterns of

- recidivism. *Justice Quarterly*, 27(2), 225-254.
- Hyst, J. J., & Cabanel, G. P. (2000). Rapport de la commission d'enquête (1) sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France, créée en vertu d'une résolution adoptée par le sénat le 10 février 2000. Sénat.
- Immerwahr, J., & Johnson, J. (2002). *The revolving door: Exploring public attitudes toward prisoner reentry*. Washington, DC: Urban Institute.
- Jacobs, B. A., & Wright, R. (1999). Stick-up, street culture, and offender motivation. *Criminology*, 37(1), 149-174.
- Jaquier, V. & Vuille, J. (2017). *Les femmes et la question criminelle. Délits commis, expériences de victimisation et professions judiciaires*. Seismo.
- Joël, M. (2015). Enquêter en prison auprès de femmes impliquées dans des violences sexuelles sur mineurs. *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, (64), 69-79.
- Johansson-Love, J., & Fremouw, W. (2009). Female sex offenders: A controlled comparison of offender and victim/crime characteristics. *Journal of Family Violence*, 24, 367-376.
- Jung, S., & Nunes, K. L. (2012). Denial and its relationship with treatment perceptions among sex offenders. *Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 23(4), 485-496.
- Junger-Tas, J., & Marshall, I. H. (1999). The self-report methodology in crime research. *Crime and justice*, 25, 291-367.
- Kalders, A., Inkster, H., & Britt, E. (1997). Females who offend sexually against children. *New Zealand Journal of Sexual Aggression*, 3, 15-29.
- Keighley, K. (2017). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2016. *Juristat*, 37(1), 1-56.
- Kennedy, L.W., & Caplan, J.M. (2011). Risk Terrains and Crime Emergence. Dans McGloin, J. M., Sullivan, C. J., & Kennedy, L. W. (Eds.). (2011). *When crime appears: The role of emergence*. Routledge.
- Kennedy, H. G., & Grubin, D. H. (1992). Patterns of denial in sex offenders. *Psychological Medicine*, 22(1), 191-196.
- Kennedy, L. W., & Van Brunschot, E. G. (2009). *The risk in crime*. Rowman & Littlefield Publishers.
- King, R. D., Massoglia, M., & MacMillan, R. (2007). The context of marriage and crime: gender, the propensity to marry, and offending in early adulthood. *Criminology*, 45(1), 33-65.
- Knight, B. J., Osborn, S. G., & West, D. J. (1977). Early marriage and criminal tendency in males.

- The British Journal of Criminology*, 17(4), 348-360.
- Knowles, J. G., & Cole, A. L. (2008). *Handbook of the arts in qualitative research*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Kong, R. & AuCoin, K. (2008). Les contrevenantes au Canada. *Juristat, Statistique Canada*, 28 (1).
- Kreager, D. A., Matsueda, R. L., & Erosheva, E. A. (2010). Motherhood and Criminal Desistance in Disadvantaged Neighborhoods*. *Criminology*, 48(1), 221-258.
- Kropp, P. R., Hart, S. D., Webster, C. D., & Eaves, D. (1995). Spousal Assault Risk Assessment (SARA).
- Kruttschnitt, C., & Carbone-Lopez, K. (2006). Moving beyond the stereotypes: Women's subjective accounts of their violent crime. *Criminology*, 44(2), 321-352.
- Kruttschnitt, C., Uggen, C., & Shelton, K. (2000). Predictors of desistance among sex offenders: The interaction of formal and informal social controls. *Justice Quarterly*, 17(1), 61-87.
- Kubiak, S. P., Kim, W. J., Fedock, G., & Bybee, D. (2013). Differences among incarcerated women with assaultive offenses: Isolated versus patterned use of violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 28(12), 2462-2490.
- Kubik, E. K., & Hecker, J. E. (2005). Cognitive distortions about sex and sexual offending: A comparison of sex offending girls, delinquent girls, and girls from the community. *Journal of Child Sexual Abuse*, 14(4), 43-69.
- Lacourse, E. (2013). 1. Les trajectoires de conduites agressives de l'enfance à l'âge adulte. *Traité des violences criminelles: les questions posées par la violence, les réponses de la science*, 21-45.
- Landré, C., & Verger, D. (2006). La difficile mesure des pratiques dans le domaine du sport et de la culture: bilan d'une opération méthodologique. *Paris, INSEE (Document de travail M0601)*.
- Laub, J. H., Nagin, D. S., & Sampson, R. J. (1998). Trajectories of change in criminal offending: Good marriages and the desistance process. *American Sociological Review*, 225-238.
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and justice*, 1-69.
- Lavoie, C. et Joncas, J. A. (2015). Le dessin-entretien: un outil de collecte de données innovateur et approprié auprès des communautés culturelles et linguistiques minoritaires. *Recherches qualitatives*, 34(1), 97.
- Le Blanc, M., & Fréchette, M. (1989). *Male Criminal Activity, from Childhood through Youth: Multilevel and Developmental Perspectives*, New York, Springer-Verlag.
- Lefaucheur, N. (Ed.). (2011). *Genre et violence interpersonnelles à la Martinique*. L'Harmattan.

- Legrand, M. (1993). *L'approche biographique : théorie, clinique*. Desclée de Brouwer.
- Leibowitz, G. S., Laser, J. A., & Burton, D. L. (2010). Exploring the relationships between dissociation, victimization, and juvenile sexual offending. *Journal of Trauma & Dissociation*, 12(1), 38-52.
- Lelièvre, M., & Léonard, T. (2012). Une femme peut-elle être jugée violente? Les représentations de genre et les conditions de leur subversion lors des procès en comparution immédiate. *Penser la violence des femmes*. Paris. *La Découverte*, 314-329.
- Lemert, E. (1951). 'Primary and secondary deviation.
- Levenson, J. S., Brannon, Y. N., Fortney, T., & Baker, J. (2007). Public perceptions about sex offenders and community protection policies. *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 7(1), 137-161.
- Levenson, J. S., D'Amora, D. A., & Hern, A. L. (2007). Megan's law and its impact on community re-entry for sex offenders. *Behavioral Sciences & the Law*, 25(4), 587-602.
- Levenson, J. S., Willis, G. M., & Prescott, D. S. (2015). Adverse childhood experiences in the lives of female sex offenders. *Sexual Abuse*, 27(3), 258-283.
- Levy, R., Deschamps, J. C., Elcheroth, G., Forney, Y., Gauthier, J. A., Ghisletta, P., ... & Spini, D. (2005). Why look at life courses in an interdisciplinary perspective?. *Toward an interdisciplinary perspective on the life course*, 10, 3-32.
- Lewes, G. H. (1877). *Problems of life and mind*. Trübner & Company.
- Lewis, C. F., & Stanley, C. R. (2000). Women accused of sexual offenses. *Behavioral Sciences and the Law*, 18, 73-81.
- Lombroso C., 1993 [1895], *La femme criminelle et la prostituée*, Grenoble, Jérôme Millon.
- Lorber, J. (2001). *Gender inequality: Feminist theories and politics*. Los Angeles: Roxbury.
- Lussier, P., LeBlanc, M., & Proulx, J. (2005). The generality of criminal behavior: A confirmatory factor analysis of the criminal activity of sex offenders in adulthood. *Journal of Criminal Justice*, 33(2), 177-189.
- Lyng, S. (1990). Edgework: A social psychological analysis of voluntary risk taking. *American journal of sociology*, 95(4), 851-886.
- Marshall, W. L., & Barbaree, H. E. (1990). An integrated theory of the etiology of sexual offending. In *Handbook of sexual assault* (pp. 257-275). Springer, Boston, MA.

- Marshall, E. A., & Miller, H. A. (2020). Arbitrary decision making in the absence of evidence: an examination of factors related to treatment selection and recidivism for female sexual offenders. *Journal of sexual aggression, 26*(2), 178-192.
- Marshall, V. W., & Mueller, M. M. (2003). Theoretical roots of the life-course perspective. *Social dynamics of the life course, 3-32*.
- Martellozzo, E., Nehring, D., & Taylor, H. (2010). Online child sexual abuse by female offenders: An Exploratory study. *International Journal of Cyber Criminology, 4*(1/2), 592.
- Martin RL, Cloninger CR, Guze SB. (1982). Alcoholism and female criminality. *J Clin Psychiatry 1982 ; 43:400-3*.
- Maruna, S. (2001). Making good. *Washington, DC: American Psychological Association*.
- Maruna, S., Immarigeon, R., & LeBel, T. P. (2013). Ex-offender reintegration: Theory and practice. In *After crime and punishment* (pp. 21-44). Willan.
- Maruna, S., & King, A. (2009). Once a criminal, always a criminal ? :‘Redeemability’and the psychology of punitive public attitudes. *European Journal on Criminal Policy and Research, 15*(1-2), 7-24.
- Mata, A. D., & van Dulmen, M. H. (2012). Adult-Onset Antisocial Behavior Trajectories Associations With Adolescent Family Processes and Emerging Adulthood Functioning. *Journal of interpersonal violence, 27*(1), 177-193.
- Mathews, R., Matthews, J. K., & Speltz, K. (1989). *Female sexual offenders: An exploratory study*. Orwell, VT: Safer Society Press.
- Maxfield, M. G., & Babbie, E. (2006). *Basics of research methods for criminal justice and criminology*. Belmont, CA: Thomson/Wadsworth.
- McFarland, S. G. (1981). Effects of question order on survey responses. *Public Opinion Quarterly, 45*(2), 208-215.
- McGee, T. R., & Piquero, A. R. (2011). Crime emergence and criminal careers. Dans McGloin, J. M., Sullivan, C. J., & Kennedy, L. W. (Eds.). (2011). *When crime appears: The role of emergence*. Routledge.
- McGloin, J. M., Sullivan, C. J., Piquero, A. R., & Pratt, T. C. (2007). Local life circumstances and offending specialization/versatility: Comparing opportunity and propensity models. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 44*(3), 321-346.

- Mears, D. P., Ploeger, M., & Warr, M. (1998). Explaining the gender gap in delinquency: Peer influence and moral evaluations of behavior. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 35(3), 251-266.
- Megargee, E. I. (1966). Undercontrolled and overcontrolled personality types in extreme antisocial aggression. *Psychological Monographs: General and Applied*, 80(3), 1.
- Mercklé, P., & Octobre, S. (2015). Les enquêtés mentent-ils ? Incohérences de réponse et illusion biographique dans une enquête longitudinale sur les loisirs des adolescents. *Revue française de sociologie*, 56(3), 561-591.
- Merrill, L. L., Guimond, J. M., Thomsen, C. J., & Milner, J. S. (2003). Child sexual abuse and number of sexual partners in young women: the role of abuse severity, coping style, and sexual functioning. *Journal of consulting and clinical psychology*, 71(6), 987.
- Michelat, G. (1975). Sur l'entretien de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16, 229-247.
- Miller, J. A. (2017). Enfants violents. *Après l'enfance*.
- Miller, H. A., & Marshall, E. A. (2019). Comparing solo-and co-offending female sex offenders on variables of pathology, offense characteristics, and recidivism. *Sexual Abuse*, 31(8), 972-990.
- Miller, J. M., & Tewksbury, R. A. (2001). *Extreme methods: Innovative approaches to social science research*. Allyn & Bacon.
- Mills, J. F., & Kroner, D. G. (2005). An Investigation Into the Relationship Between Socially Desirable Responding and Offender Self-Report. *Psychological Services*, 2(1), 70.
- Mills, J. F., Loza, W., & Kroner, D. G. (2003). Predictive validity despite social desirability: Evidence for the robustness of self-report among offenders. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 13(2), 140-150.
- Moffitt, T. E. (1993). "Adolescence-limited" and "life-course-persistent" antisocial behavior: A developmental taxonomy. *Psychological Review*, 100, 674-701.
- Moffitt, T. E. (1994). Natural histories of delinquency. In E. Weitekamp & H-J. Kerner (Eds.), *Cross-national longitudinal research on human development and criminal behavior*. (pp. 3-61). Dordrecht, The Netherlands: Kluwer Academic Press.
- Moffitt, T. E. (1997). Adolescence-limited and life-course-persistent offending: A complementary pair of developmental theories. *Developmental theories of crime and delinquency*, 7, 11-54.
- Moffitt, T. E. (2006). Life-course-persistent versus adolescence-limited antisocial behavior. In D.

- Cicchetti & D. J. Cohen (Eds.), *Developmental psychopathology: Vol 3. Risk, disorder and adaptation* (2nd ed., pp. 570-598). Hoboken, NJ: Wiley.
- Moffitt, T. E., Caspi, A., Rutter, M., & Silva, P. A. (2001). Sex differences in physical violence and sex similarities in partner abuse. *Sex Differences in Antisocial Behavior. Conduct Disorder, Delinquency, and Violence in the Dunedin Longitudinal Study*, 53-70.
- Monsbakken, C. W., Lyngstad, T. H., & Skardhamar, T. (2013). Crime and The Transition to Parenthood The Role of Sex and Relationship Context. *British Journal of Criminology*, 53(1), 129-148.
- Morash, M. (1999). A consideration of gender in relation to social learning and social structure: A general theory of crime and deviance. *Theoretical Criminology*, 3(4), 451-462.
- Morin, M.S. (2018). Le processus de passage à l'acte homicide chez les femmes. Université de Montréal, Québec, Canada.
- Motiuk, L. L., & Nafekh, M. (1999). Profils de potentiel de réinsertion sociale des délinquantes sous responsabilité fédérale. In *Forum, Recherche sur l'Actualité Correctionnelle* (Vol. 11, pp. 13-17).
- Motz, A. (2016). *The psychology of female violence: Crimes against the body*. Routledge.
- Mucchielli, R. (1984), *L'analyse de Contenu des Documents et Communications*, 5e Edition ESF.
- Murdoch, S., Vess, J. & Ward, T. (2010). Descriptive Model of the Offense Process of Women Violent Offenders Distal Background Variables. *Psychiatry, Psychology and Law*, 17(3), 368-384.
- Murdoch, S., Vess, J., & Ward, T. (2012). A descriptive model of female violent offenders. *Psychiatry, Psychology and Law*, 19(3), 412-426.
- Muskens, M., Bogaerts, S., van Casteren, M., & Labrijn, S. (2011). Adult female sexual offending: A comparison between co-offenders and solo offenders in a Dutch sample. *Journal of Sexual Aggression*, 17, 46-60.
- Myin-Germeys, I., Krabbendam, L., Delespaul, P. A. E. G., & Van Os, J. (2003). Do life events have their effect on psychosis by influencing the emotional reactivity to daily life stress ?. *Psychological Medicine*, 33(2), 327.
- Na, C., Paternoster, R., & Bachman, R. (2015). Within-individual change in arrests in a sample of serious offenders: The role of identity. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 1(4), 385-410.
- Nagin, D. S., & Paternoster, R. (1993). Enduring individual differences and rational choice theories of crime. *Law and Society Review*, 467-496.

- Nathan, P., & Ward, T. (2002). Female sex offenders: Clinical and demographic features. *Journal of Sexual Aggression, 8*, 5-21.
- Nelson, I. A. (2010). From quantitative to qualitative: Adapting the life history calendar method. *Field Methods*.
- Newcomb, M. D., & Locke, T. F. (2001). Intergenerational cycle of maltreatment: A popular concept obscured by methodological limitations. *Child abuse and neglect, 25*(9), 1219-1240.
- Niewiadomski, C. (2008). Les histoires de vie de collectivité. In *Intervenir par le récit de vie* (pp. 33-62). ERES.
- Nunes, K. L., Firestone, P., & Baldwin, M. W. (2007). Indirect assessment of cognitions of child sexual abusers with the Implicit Association Test. *Criminal Justice and Behavior, 34*(4), 454-475.
- O'Connor, A. (1987). Female sex offenders. *British Journal of Psychiatry, 150*, 615-620.
- Observatoire national des violences faites aux femmes. (2017). *Lettre n°12 : Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2016*. Consulté à : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/lutte-contre-les-violences/lettres-de-observatoire-national-des-violences-faites-aux-femmes/>
- Ogders, C. L., Moffitt, T. E., Broadbent, J. M., Dickson, N., Hancox, R. J., Harrington, H., & Caspi, A. (2008). Female and male antisocial trajectories: From childhood origins to adult outcomes. *Development and psychopathology, 20*(2), 673.
- Ogders, C.L., Moretti, M. M., Burnette, M. L., Chauhan, P., Wait, D. & Reppucci, N. D. (2007). A latent variable modeling approach to identifying subtypes of serious and violent female juvenile offenders. *Aggressive Behavior, 33*, 339–352.
- Ogle, R. S., Maier-Katkin, D., & Bernard, T. J. (1995). A theory of homicidal behavior among women. *Criminology, 33*, 173–193.
- Olson, P. E. (1990). The sexual abuse of boys: A study of the long-term psychological effects. Dans M. Hunter (Ed.), *The sexually abused male; prevalence, impact, and treatment* (137–152). New York : Lexington Books.
- Organisation Mondiale de la Santé (2002). Communiqué de presse. Consulté à : <https://www.who.int/mediacentre/news/releases/release37/fr/>
- Orofiamma R., (2008). Les figures du sujet dans le récit de vie en sociologie et en formation. *Informations sociales, 145*, 68-81.
- Osborn, S. G., & West, D. J. (1979). Marriage and delinquency: A postscript. *The British Journal of*

- Criminology*, 19(3), 254-256.
- Ouellet, F., Chouinard, S., & Dubois, M. È. (2020). Réussir dans le crime et réussir à s' en sortir: l'influence de la carrière criminelle sur le processus de désistement. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 62(1), 50-70.
- Ouellet, F., & Laferrière, D. (2016). L'impact des réseaux criminels sur les trajectoires de diversification des activités illicites.
- Ouellet, F., & Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 56(5), 527-562.
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, (23), 147-181.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2005). L'analyse qualitative à l'aide des catégories conceptualisantes. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Collin, 147-179.
- Papuchon, A. (2017). Rôles Sociaux Des Femmes Et Des Hommes : L'Idée Persistante D'Une Vocation Maternelle Des Femmes Malgré Le Déclin De L'Adhésion Aux Stéréotypes De Genre. *Insee références : Femmes et hommes, l'égalité en question*.
- Parent, C. (2012). La criminologie féministe et la question de la violence des femmes. *Penser la violence des femmes*, 273-285.
- Patenaude, A. L. (2004). No promises, but I'm willing to listen and tell what I hear: Conducting qualitative research among prison inmates and staff. *The Prison Journal*, 84, 69S-91S.
- Paulhus, D. L., & Reid, D. B. (1991). Enhancement and denial in socially desirable responding. *Journal of Personality and Social Psychology*, 60(2), 307.
- Pears, K. C., & Capaldi, D. M. (2001). Intergenerational transmission of abuse: A two-generational prospective study of an at-risk sample. *Child abuse & neglect*, 25(11), 1439-1461.
- Pineau, G., & Le Grand, J. L. (2002). Les histoires de vie. Puf, Paris.
- Piquero, A. R. (2008). Taking stock of developmental trajectories of criminal activity over the life course. In *The long view of crime: A synthesis of longitudinal research* (pp. 23-78). Springer, New York, NY.
- Piquero, A. R., & Chung, H. L. (2001). On the relationships between gender, early onset, and the seriousness of offending. *Journal of Criminal Justice*, 29(3), 189-206.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., & Blumstein, A. (2003). The criminal career paradigm. *Crime and justice*, 30, 359-506.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., & Blumstein, A. (2007). *Key issues in criminal career research: New*

- analyses of the Cambridge Study in Delinquent Development*. Cambridge University Press.p
- Piquero, N., Gover, A., MacDonald, J. & Piquero, A. (2005). The Influence of Delinquent Peers on Delinquency. *Youth & Society*, 35, 251-276.
- Piquero, A., Paternoster, R., Mazerolle, P., Brame, R., & Dean, C. (1999). Onset Age and Offense Specialization. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36, 275-99.
- Pires, A., (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. (113-167). Montréal : Gaëtan Morin.
- Pollock, J. M., & Davis, S. M. (2005). The continuing myth of the violent female offender. *Criminal Justice Review*, 30(1), 5-29.
- Pollock, J. M., Mullings, J. L., & Crouch, B. M. (2006). Violent women: Findings from the Texas women inmates study. *Journal of interpersonal violence*, 21(4), 485-502.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. (pp.189-237). Montréal: Gaëtan Morin.
- Poupart, J., & Couvrette, A. (2018). Les méthodes qualitatives en «terrain criminologique»: mise en perspective et usage de ces méthodes dans la revue *Criminologie*. *Criminologie*, 51(1), 201-229.
- Putkonen, H., Weizmann-Henelius, G., Lindberg, N., Rovamo, T., & Häkkänen, H. (2008). Changes over time in homicides by women: a register-based study comparing female offenders from 1982 to 1992 and 1993 to 2005. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 18(5), 268-278.
- Rennison, C. M. (2002). Intimate partner violence, 1993–2001. *Bureau of Justice Statistics Crime Data Brief*. Washington, DC: U.S. Department of Justice.
- Rettinger, L. J., & Andrews, D. A. (2010). General risk and need, gender specificity, and the recidivism of female offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 37(1), 29-46.
- Rettenberger, M., Boer, D. P., & Eher, R. (2011). The predictive accuracy of risk factors in the Sexual Violence Risk–20 (SVR-20). *Criminal Justice and Behavior*, 38(10), 1009-1027.
- Roberton, T., Daffern, M., & Bucks, R. S. (2012). Emotion regulation and aggression. *Aggression and violent behavior*, 17(1), 72-82.
- Robitaille, M.P. (2011). La pensée des femmes violentes : les théories implicites liées au

- comportement violent. Université de Montréal, Québec, Canada.
- Robitaille, M. P., & Cortoni, F. (2014). La pensée des femmes violentes: Les théories implicites liées au comportement violent. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, 46(2), 175.
- Robitaille, M. P., & Cortoni, F. (2018). Violent women offenders. *Women and the criminal justice system: A Canadian perspective*, 115-139.
- Rogers, R., & Dickey, R. (1991). Denial and minimization among sex offenders. *Annals of Sex Research*, 4(1), 49-63.
- Romans, S. E., Martin, J. L., Anderson, J. C., O'Shea, M. L., & Mullen, P. E. (1995). Factors that mediate between child sexual abuse and adult psychological outcome. *Psychological Medicine*, 25(1), 127-142.
- Rutter, M. (1996). Transitions and turning points in developmental psychopathology: As applied to the age span between childhood and mid-adulthood. *International Journal of Behavioral Development*, 19, 603-26.
- Sackmann, R., & Wingens, M. (2003). From transitions to trajectories. Sequence types. *Social Dynamics of the Life Course. Transitions, Institutions, and Interrelations*. New York: Aldine de Gruyter, 93-115.
- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1992). Crime and deviance in the life course. *Annual review of sociology*, 18(1), 63-84.
- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1993). Structural Variations In Juvenile Court Processing: Inequality, The Underclass, And Social Control. *Law And Society Review* 27: 285-311.
- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (2003). Life-Course Desisters? Trajectories Of Crime Among Delinquent Boys Followed To Age 70*. *Criminology*, 41(3), 555-592.
- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (2005). A life-course view of the development of crime. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 602(1), 12-45.
- Sampson, R. J., Laub, J. H., & Wimer, C. (2006). Does marriage reduce crime ? A counterfactual approach to within-individual causal effects. *Criminology*, 44(3), 465-508.
- Sancho, M.-C. (2021). La socialisation des émotions chez les enfants en milieu scolaire et les différences de genre. Université de Montréal.

- Sandberg, S. (2014). What can “lies” tell us about life? Notes towards a framework of narrative criminology. In *Advancing Qualitative Methods in Criminology and Criminal Justice* (pp. 68-86). Routledge.
- Sandler, J. C., & Freeman, N. J. (2009). Female sex offender recidivism: A large-scale empirical analysis. *Sexual Abuse, 21*(4), 455-473.
- Saradjian, J. (1996). *Women who sexually abuse children: From research to clinical practice*. London, UK: Wiley.
- Saunders, D. (1995). The tendency to arrest victims of domestic violence. *Journal of Interpersonal Violence, 10*(2), 147-158.
- Savage, L. (2019). « Les contrevenantes au Canada, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Savoie, J. (2007). La délinquance autodéclarée par les jeunes, Toronto, 2006. *Juristat, 27*(6).
- Saxena, P., Messina, N. P., & Grella, C. E. (2014). Who benefits from gender-responsive treatment? Accounting for abuse history on longitudinal outcomes for women in prison. *Criminal justice and behavior, 41*(4), 417-432.
- Schittly, R., & Leroux, L. (2020, 2 juin). Pour les femmes qui tuent leur conjoint, la délicate question de la légitime défense différée. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/02/pour-les-femmes-qui-tuent-leur-conjoint-la-delicate-question-de-la-legitime-defense-differee_6041535_3224.html
- Schneider, S. L., & Wright, R. C. (2001). *The FoSOD: A measurement tool for re-conceptualizing the role of denial in child molesters*. *Journal of Interpersonal Violence, 16*, 545-564.
- Schultz, C. (2014). The stigmatization of individuals convicted of sex offenses: Labeling theory and the sex offense registry. *Themis: Research Journal of Justice Studies and Forensic Science, 2*(1), 4.
- Scully, D. (1990). *Understanding Sexual Violence: A Study of Convicted Rapists*. London: Unwin Hyman.
- Sharp, B. D. (2006). *Changing criminal thinking: A treatment program*. American Correctional Association.
- Shea, M., Wong, Y. J., Wang, S., Wang, S., Jimenez, V., Hickman, S. J., & LaFollette, J. R. (2014). Toward a constructionist perspective of examining femininity experience: The development and psychometric properties of the Subjective Femininity Stress Scale. *Psychology of Women Quarterly, 38*(2), 275-291.

- Sheppard, C. (1971). The Violent Offender: Let's Examine the Taboo. *Fed. Probation*, 35, 12.
- Shover, N. (1996). Aging criminals: Changes in the criminal calculus. *In their own words: Criminals on crime: An anthology*, 57-63.
- Simmons, C. A., Lehmann, P., & Cobb, N. (2008). A comparison of women versus men charged with intimate partner violence: General risk factors, attitudes regarding using violence, and readiness to change. *Violence and victims*, 23(5), 571-585.
- Simons, R. L., Stewart, E., Gordon, L. C., Conger, R. D., & Elder, G. H. (2002). A test of life-course explanations for stability and change in antisocial behavior from adolescence to young adulthood. *Criminology*, 40(2), 401-434.
- Simpson, S.S., Yahner, J.L. & Dugan, L. (2008). Understanding Women's Pathways to Jail: Analysing the Lives of Incarcerated Women. *Australian and New Zealand of Criminology*, 41(1), 84-108.
- Sirois, F. M., & Kitner, R. (2015). Less adaptive or more maladaptive? A meta-analytic investigation of procrastination and coping. *European Journal of Personality*, 29(4), 433-444.
- Sommers, I., & Baskin, D.R. (1993). The situational context of violent female offending. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30, 136-162.
- Sorbello, L., Eccleston, L., Ward, T., & Jones, R. (2002). Treatment needs of female offenders: A review. *Australian Psychologist*, 37(3), 198-205.
- SSMSI. (2018). Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique. Consulté à : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2018-premier-bilan-statistique>
- St-Hilaire, G. (2012). *Le processus de passage à l'acte violent chez les femmes*. Université de Montréal, Québec, Canada.
- Statistics New Zealand (2005). *Focusing on women, 2005*.
- Strauss, A. L., & Corbin, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative*. Fribourg : Academic Press.
- Sullivan, C., McGloin, J., & Kennedy, L. (2012). Moving past the person or context: Thinking about crime as an emergent phenomenon. *When crime appears: The role of emergence*. New York, NY: Routledge.
- Sutherland, E. H. (1947). A theory of crime: Differential association. *Crime: readings*, 1, 170-172.
- Sutin, A. R., Costa Jr, P. T., Wethington, E., & Eaton, W. (2010a). Perceptions of stressful life events as turning points are associated with self-rated health and psychological

- distress. *Anxiety, Stress, & Coping*, 23(5), 479-492.
- Sutin, A. R., Costa Jr, P. T., Wethington, E., & Eaton, W. (2010b). Turning points and lessons learned: Stressful life events and personality trait development across middle adulthood. *Psychology and Aging*, 25(3), 524.
- Swatt, M. L., & He, N. P. (2006). Exploring the difference between male and female intimate partner homicides: Revisiting the concept of situated transactions. *Homicide Studies*, 10(4), 279-292.
- Tan, X. X., Chu, C. M., & Tan, G. (2016). Factors contributing towards stigmatisation of offenders in Singapore. *Psychiatry, psychology and law*, 23(6), 956-969.
- Tewksbury, R. (2005). Collateral consequences of sex offender registration. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 21(1), 67-81.
- Thibault, S. (2008). *Les représentations sociales de la violence conjugale chez les couples de lesbiennes: points de vue d'actrices sociales qui contribuent à leur construction* (Doctoral dissertation, McGill University).
- Thornberry, T. P. (Ed.). (1997). *Developmental theories of crime and delinquency* (Vol. 7). Transaction Publishers.
- Thornberry, T. P., & Krohn, M. D. (2005). Applying interactional theory to the explanation of continuity and change in antisocial behavior. *Integrated developmental and life-course theories of offending*, 14, 183-209.
- Thornton, A. J., Graham-Kevan, N., & Archer, J. (2012). Prevalence of women's violent and nonviolent offending behavior: A comparison of self-reports, victims' reports, and third-party reports. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(8), 1399-1427.
- Tjaden, P., & Thoennes, N. (2000). Prevalence and consequences of male-to-female and female-to-male intimate partner violence as measured by the National Violence Against Women Survey. *Violence against women*, 6(2), 142-161.
- Turner, K., Miller, H. A., & Henderson, C. E. (2008). Latent profile analyses of offense and personality characteristics in a sample of incarcerated female sexual offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 35(7), 879-894.
- Uggen, C., & Thompson, M. (2003). The socioeconomic determinants of ill-gotten gains: Within-person changes in drug use and illegal earnings. *American journal of sociology*, 109(1), 146-185.
- Urquiza, A. J., & Keating, L. M. (1990). The prevalence of sexual victimization of males. Dans M. Hunter (Ed.), *The sexually abused male: Vol. 1. Prevalence, impact, and treatment*, (pp. 89-103). Lexington, MA: D. C. Heath.

- Van de Mortel, T. F. (2008). Faking it: social desirability response bias in self-report research. *Australian Journal of Advanced Nursing, The, 25*(4), 40.
- Van Voorhis, P., Wright, E. M., Salisbury, E., & Bauman, A. (2010). Women's Risk Factors and Their Contributions to Existing Risk/Needs Assessment The Current Status of a Gender-Responsive Supplement. *Criminal Justice and Behavior, 37*(3), 261-288.
- Vandiver, D. M. (2006). Female sex offenders: A comparison of solo offenders and cooffenders. *Violence and Victims, 21*, 339–354.
- Vandiver, D. M., Cheeseman Dial, K., & Worley, R. M. (2008). A qualitative assessment of registered female sex offenders: Judicial processing experiences and perceived effects of a public registry. *Criminal Justice Review, 33*(2), 177-198.
- Vandiver, D. M., & Kercher, G. (2004). Offender and victim characteristics of registered female sexual offenders in Texas: A proposed typology of female sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 16*(2), 121-137.
- Vandiver, D. M., & Walker, J. T. (2002). Female sex offenders: An overview and analysis of 40 cases. *Criminal Justice Review, 27*(2), 284-300.
- Vanhoeck, K., & Daele, E. V. (2011). Denial of sexual crimes: A therapeutic exploration. In D. P. Boer, R. Eher, L. A. Craig, M. H. Miner, & F. Pfäfflin (Eds.), *International perspectives on the assessment and treatment of sexual offenders: Theory, practice, and research* (p. 355–372). Wiley-Blackwell.
- Verbruggen, J., Blokland, A. A., & van der Geest, V. R. (2012). Effects of employment and unemployment on serious offending in a high-risk sample of men and women from ages 18 to 32 in the Netherlands. *British journal of criminology, 52*(5), 845-869.
- Verona, E., & Carbonell, J. L. (2000). Female violence and personality: Evidence for a pattern of overcontrolled hostility among one-time violent female offenders. *Criminal Justice and behavior, 27*(2), 176-195.
- Ward, T., Hudson, S. M., Johnston, L., & Marshall, W. L. (1997). Cognitive distortions in sex offenders: An integrative review. *Clinical psychology review, 17*(5), 479-507.
- Ward, T., & Siegert, R. J. (2002). Toward a comprehensive theory of child sexual abuse: A theory knitting perspective. *Psychology, crime and law, 8*(4), 319-351.
- Ware, J., Marshall, W. L., & Marshall, L. E. (2015). Categorical denial in convicted sex offenders: The concept, its meaning, and its implication for risk and treatment. *Aggression and violent*

- behavior*, 25, 215-226.
- Warr, M. (1998). Life-course transitions and desistance from crime. *Criminology*, 36(2), 183-216.
- Warr, M. (2002). *Companions in crime: The social aspects of criminal conduct*. Cambridge University Press.
- Weisburd, D., & Piquero, A. R. (2008). How well do criminologists explain crime? Statistical modeling in published studies. *Crime and Justice*, 37(1), 453-502.
- Weizmann-Henelius, G., Matti Grönroos, L., Putkonen, H., Eronen, M., Lindberg, N., & Häkkänen-Nyholm, H. (2012). Gender-specific risk factors for intimate partner homicide: A nationwide register-based study. *Journal of interpersonal violence*, 27(8), 1519-1539.
- Weizmann-Henelius, G., Viemerö, V., & Eronen, M. (2004). Psychopathy in violent female offenders in Finland. *Psychopathology*, 37(5), 213-221.
- Widom, C. S. (1989). Child abuse, neglect, and adult behavior: research design and findings on criminality, violence, and child abuse. *American Journal of Orthopsychiatry*, 59(3), 355.
- Widom, J. (1995). Research problems in data warehousing. In *Proceedings of the fourth international conference on Information and knowledge management*, 25-30. ACM.
- Widom, C. S., & White, H. R. (1997). Problem behaviours in abused and neglected children grown up: prevalence and co-occurrence of substance abuse, crime and violence. *Criminal behaviour and mental health*, 7(4), 287-310.
- Widom, C. S., White, H. R., Czaja, S. J., & Marmorstein, N. R. (2007). Long-term effects of child abuse and neglect on alcohol use and excessive drinking in middle adulthood. *Journal of studies on alcohol and drugs*, 68(3), 317-326.
- Wijkman, M., & Bijleveld, C. (2013, October). Criminal career features of female sex offenders: Preliminary results. Paper presented at the 32th Annual Research and Treatment Conference of the Association for the Treatment of Sexual Abusers, Chicago, IL, US.
- Wijkman, M., Bijleveld, C., & Hendriks, J. (2010). Women don't do such things! Characteristics of female sex offenders and offender types. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 22, 135-156.
- Wijkman, M., Bijleveld, C., & Hendriks, J. (2011). Female sex offenders: Specialists, generalists and once-only offenders. *Journal of sexual aggression*, 17(1), 34-45.
- Wikström, P. O. H. (2006). Individuals, settings, and acts of crime: Situational mechanisms and the explanation of crime. *The explanation of crime: Context, mechanisms and development*, 61-107.
- Wikström, P. O. H. (2011). Does everything matter ? Addressing the problem of causation and

- explanation in the study of crime. Dans McGloin, J. M., Sullivan, C. J., & Kennedy, L. W. (Eds.). (2011). *When crime appears: The role of emergence*. Routledge.
- Wilbanks, W. (1983). The female homicide offender in Dade County, Florida. *Criminal Justice Review*, 8(2), 9-14.
- Williams, K.S & Bierie, D.M. (2014). An Incident-Based Comparison of Female and Male Sexual Offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*.
- Williams, R., Gillespie, S. M., Elliott, I. A., & Eldridge, H. J. (2019). Characteristics of female solo and female co-offenders and male solo sexual offenders against children. *Sexual Abuse*, 31(2), 151-172.
- Willis, G. M., Levenson, J. S., & Ward, T. (2010). Desistance and attitudes towards sex offenders: Facilitation or hindrance ? . *Journal of Family Violence*, 25(6), 545-556.
- Wong, T. M., Slotboom, A. M., & Bijleveld, C. C. (2010). Risk factors for delinquency in adolescent and young adult females: A European review. *European Journal of Criminology*, 7(4), 266-284.
- Wright, R. C., & Schneider, S. L. (2004). Mapping child molester treatment progress with the FoSOD: Denial and explanations of accountability. *Sexual abuse: A journal of Research and Treatment*, 16(2), 85-105.
- Young, J. C., & Widom, C. S. (2014). Long-term effects of child abuse and neglect on emotion processing in adulthood. *Child abuse & neglect*, 38(8), 1369-1381.
- Yourstone, J., Lindholm, T., & Kristiansson, M. (2008). Women who kill: A comparison of the psychosocial background of female and male perpetrators. *International journal of law and psychiatry*, 31(4), 374-383.
- Yule, C., Paré, P. P., & Gartner, R. (2014). An examination of the local life circumstances of female offenders: Mothering, illegal earnings, and drug use. *British Journal of Criminology*.
- Zoutewelle-Terovan, M., van der Geest, V., Liefbroer, A., & Bijleveld, C. (2012). Criminality and family formation: Effects of marriage and parenthood on criminal behavior for men and women. *Crime & Delinquency*, 0011128712441745

ANNEXE

Participant	Infractions commises ou présumées commises	Peine
1	2 Violences aggravées 3 Dénonciation mensongère 4 Vol 5 Vol en réunion + escroquerie 6 Dénonciation calomnieuse + recel aggravé Arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire de plusieurs personnes + extorsion avec violences (<i>2 événements en 2 mois</i>) 7 Arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire suivie de mort + vol + extorsion au préjudice d'une personne vulnérable (<i>1 événement sur 2 mois</i>)	1. Inconnu 2. Inconnu 3. Inconnu 4. Inconnu 5. Inconnu 6. 25 ans
2	Violences sur mineur de 15 ans suivie de mutilation ou d'infirmité permanente (<i>sur 3 mois</i>)	7 ans
3	Violences habituelles sur mineurs de 15 ans ayant entraîné la mort (<i>sur un mois et demi</i>)	12 ans
4	Viol avec tortures ou actes de barbarie + Agression sexuelle sur mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité (<i>sur 3 ans</i>) + Non dénonciation de viol (<i>sur 4 ans</i>)	30 ans
5	Vol + Assassinat (<i>deux victimes</i>) (<i>sur 48h</i>)	20 ans
6	Meurtre par personne étant ou ayant été conjoint	Prévenue lors de l'entretien

7	Vol + Assassinat + Arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire suivie de mort + détention illégale de matériel de guerre, arme, munition (faits jugés à l'étranger) (<i>sur moins de 48h</i>)	25 ans
8	Meurtre par personne étant ou ayant été conjoint	8 ans
9	Meurtre par personne étant ou ayant été conjoint	Prévenue lors de l'entretien - 12 ans lors du procès
10	Détention de stupéfiants Meurtre par personne étant ou ayant été conjoint Conduite de véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique	- 6 mois sursis - 12 ans - 3 mois
11	Violences aggravés (usage d'une arme) (<i>événement unique</i>)	3 ans
12	Violences habituelle sur mineurs de 15 ans ayant entraîné une incapacité supérieure à 8 jours (<i>sur 7 mois</i>) + Non-assistance à personne en danger + Privation de soins ou d'aliments compromettant la santé d'un mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité (<i>événement unique</i>)	10 ans
13	Vol avec usage d'une arme + Arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire avec torture ou actes de barbarie (<i>événement unique</i>)	Prévenue lors de l'entretien – 5 ans dont 2 avec sursis lors du procès
14	Privation de soins ou d'aliments suivie de mort d'un mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité (<i>sur 72h</i>)	15 ans

15	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conduite en état d'ébriété 2. Violences aggravées avec deux circonstances aggravantes (sur ascendant + ivre) 3. Blessures involontaires avec incapacité inférieure à 3 mois par conduite d'un véhicule avec circonstances aggravantes (ivre) 4. Violences sur ascendant (<i>événement unique</i>) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suspension du permis de conduire 2. 9 mois 3. 3 mois 4. 4 mois
16	Violences avec usage ou menace d'une arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner (<i>événement unique</i>)	11 ans
17	<ol style="list-style-type: none"> 1. Trouble de la tranquillité d'autrui par agression sonore 2. Vol en réunion 3. Filouterie de carburant ou de lubrifiant 4. Circulation sans assurance 5. Vol en réunion + contrefaçon ou falsification de chèque + recel 6. Tentative de vol aggravé 7. Violence avec usage ou menace d'une arme 8. Outrage / rébellion 9. Violences aggravées 10. Violences aggravées par trois circonstances aggravantes suivie d'une incapacité supérieure à 8 jours (récidive) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 200€ amende 2. 2 mois sursis 3. 1 mois sursis 4. Avertissement 5. 10 mois sursis 6. 70H TIG 7. 3 mois sursis 8. 4 mois sursis 9. Pas condamnée 10. 2 ans dont 10 mois avec sursis
18	<ol style="list-style-type: none"> 1. Corruption de mineur de 15 ans (<i>sur un mois</i>) 2. Corruption de mineur de 15 ans + Non dénonciation de mauvais traitements, privation ou agression sexuelle sur mineur de 15 ans (<i>sur deux ans</i>) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1 an et 1 an sursis 2. 2 ans et six mois
19	<ol style="list-style-type: none"> 1. Violences en réunion 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 500€

	<ul style="list-style-type: none"> 2. Violences sans incapacité par conjoint + Violences par personne en état d'ivresse manifeste + dégradations 3. Violences sans incapacité par conjoint 4. Outrage - rébellion 5. Appels téléphoniques malveillants réitérés 6. Outrage 7. Dégradations 	<ul style="list-style-type: none"> 2. 6 mois sursis 3. 1 an 4. 250€ 5. 1 mois 6. 2 mois 7. 15 jours
20	Assassinat + viol sur ascendant (<i>événement unique</i>)	Prévenue lors de l'entretien - 20 ans lors du procès
21	<ul style="list-style-type: none"> 1. Outrage à une personne chargée d'une mission de service public + violences sur une personne chargée d'une mission de service public 2. Vol en réunion + Outrage à une personne chargée d'une mission de service public 3. Vol avec trois circonstances aggravantes + violences sur une personne chargée d'une mission de service public + Vol + voyage sans titre de transport 4. Violences en réunion ayant entraîné une incapacité inférieure à 8 jours + destruction de bien chargé d'une mission de service public 5. Vol avec deux circonstances aggravantes 6. Violences en réunion ayant entraîné une incapacité inférieure à 8 jours + Vol avec deux circonstances aggravantes 7. Vol en réunion 8. Dégradation grave du bien d'autrui en réunion 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 100€ 2. 15 jours sursis 3. 2 mois sursis 4. 100€ 5. 50€ 6. 8 jours 7. Aucune peine 8. 105h TIG 9. 2 mois sursis 10. 3 mois 11. 70h TIG 12. 18 mois 13. 3 mois 14. 6 mois

	<p>9. Vol en réunion avec circonstances aggravantes</p> <p>10. Violences sur ascendants + quatre autres condamnations</p> <p>11. Violences sur personne vulnérable sans incapacité + vol</p> <p>12. Vol / extorsion ou escroquerie</p> <p>13. Evasion</p> <p>14. Dégradations</p> <p>15. Dégradations</p> <p>16. Violences avec l'usage ou sous la menace d'une arme</p> <p>17. Violences aggravées par deux circonstances ayant entraîné une incapacité inférieure à 8 jours + Port sans motif d'une arme blanche</p>	<p>15. 1 an</p> <p>16. 1 an</p> <p>17. 2 ans</p>
22	<p>Agression sexuelle sur mineur de 15 ans + violences habituelles sur mineur de 15 ans + Corruption de mineur de 15 ans (<i>sur un an</i>)</p>	<p>2 ans</p>
23	<p>Violences sur personne vulnérable + Arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire avec torture ou acte de barbarie en bande organisée + Extorsion au préjudice d'une personne vulnérable + Violences habituelles sur personne vulnérable ayant entraîné une incapacité supérieure à 8 jours + Abus de confiance sur une personne vulnérable (<i>sur 4 ans</i>)</p>	<p>Prévenue lors de l'entretien – 18 ans lors du procès</p>
24	<p>1. Conduite sous l'emprise de l'alcool et sans permis</p> <p>2. Viol avec tortures ou actes de barbarie+ Extorsion avec violences entraînant une incapacité supérieure à 8 jours + Non dénonciation + Violences aggravées (<i>donnée non disponible</i>)</p>	<p>1. 2 mois sursis</p> <p>2. Prévenue lors de l'entretien - 5 ans lors du procès</p>
25	<p>1. Conduite sous l'emprise de l'alcool et sans permis</p> <p>2. Evasion</p>	<p>1. 1 mois sursis</p> <p>2. 300€</p> <p>3. 6 mois sursis</p>

3. Vol + Usage de chèque contrefait + Contrefaçon ou falsification de chèque + Conduite sans permis	4. 75€
4. Vol	5. 3 mois
5. Vol + Conduite sans permis	6. 15 jours
6. Vol	7. 1 an dont 8 mois sursis
7. Vol + Filouterie	8. 6 mois dont 3 mois sursis
8. Vol + Conduite sans permis + Ivresse + Délit de fuite	9. 4 mois
9. Délaissement de mineur de 15 ans compromettant sa santé ou sa sécurité	10. 3 mois
10. Violences par personne en état d'ivresse	11. 1 an dont 6 mois sursis
11. Vol par effraction	12. 3 mois
12. Vol	13. 2 mois
13. Violences par personne ivre	14. 5 mois
14. Violences avec usage ou la menace d'une arme	15. 3 mois
15. Vol	16. 4 mois
16. Vol avec violences	17. 6 mois
17. Vol + Dégradation ou détérioration du bien d'autrui	18. 1 mois
18. Vol en réunion	19. 6 mois
19. Vol	20. 4 mois
20. Vol + Vol d'un local d'habitation + Détention non autorisée d'une arme + Fourniture d'identité imaginaire	21. 6 mois sursis
21. Outrage à personne dépositaire de l'autorité publique + Vol + Violences sur personne dépositaire de l'autorité publique	22. 3 mois
22. Vol avec violence / Port arme non autorisée	23. 3 mois
23. Vol	24. 2 mois
24. Vol	

26	Facilitation de la préparation ou la consommation de viols commis par ascendant (<i>sur 18 mois</i>) + atteintes sexuelles sur mineur (<i>sur 18 mois</i>)	8 ans
27	Agression sexuelle sur mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité + Corruption de mineur de 15 ans (<i>sur deux ans</i>) + Détention de l'image d'un mineur présentant un caractère pornographique (<i>sur 9 ans</i>)	7 ans
28	Administration de substances nuisibles suivie d'incapacité inférieure à 8 jours à un mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité (<i>sur 7 mois</i>) + Meurtre d'un mineur de 15 ans	13 ans
29	2 Délaissement de mineur de 15 ans compromettant sa santé ou sa sécurité 3 Viol avec plusieurs circonstances aggravantes (<i>sur 5 jours</i>)	1. 6 mois dont 4 mois sursis 2. 18 ans
30	1. Destruction du bien d'autrui + rébellion avec une arme + Port prohibé d'une arme de catégorie 6 2. Assassinat	1. 4 mois sursis 2. 15 ans
31	Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité (<i>événement unique</i>) + Violences sur mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité (<i>sur 3 mois</i>)	12 ans
32	Viol sur mineur de 15 ans en réunion par ascendant (<i>sur 18 mois</i>) + Non dénonciation de viol (<i>sur 21 mois</i>)	12 ans

33	Vol avec violences ayant entraîné la mort	12 ans
34	Complicité d'assassinat + Complicité de viol en réunion (<i>événement unique</i>)	Perpétuité
35	1. Violence avec usage ou menace d'une arme (<i>événement unique</i>) 2. Meurtre par personne étant ou ayant été conjoint	1. 6 mois sursis 2. 12 ans
36	10 mentions pour des faits de vol avec violences 1. Violences 2. Recel de bien provenant d'un vol 3. Blessures involontaires avec incapacité inférieure à 3 mois par agression d'un chien malgré interdiction judiciaire Vol avec violences ayant entraîné la mort (<i>événement unique</i>)	1. Emprisonnement, durée inconnue 2. 1 mois 3. 8 mois 12 ans
37	Tentative d'assassinat + escroquerie + Vol en réunion (<i>événement unique</i>)	8 ans (mineure lors des faits)
38	Meurtre d'ascendant	16 ans (mineure lors des faits)
39	Arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire (<i>sur 2 ans</i>) + Complicité d'arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire avec tortures ou actes de barbarie (sur 3 personnes) (<i>sur 3 ans</i>)	28 ans

	+ Traite d'être humain (<i>sur 2 ans</i>) + Proxénétisme aggravé (victime particulièrement vulnérable) (<i>sur un an</i>) + Arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire + Complicité de viol avec tortures ou actes de barbarie (<i>sur un an</i>) + Complicité de viol (Deux fois) (<i>sur un an</i>)	
40	Viols avec plusieurs circonstances aggravantes (mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité) + Agression sexuelle sur mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité (<i>sur 15 mois</i>)	13 ans
41	<ol style="list-style-type: none"> 1. Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur 2. Viol en réunion par ascendant + Viol sur mineur de 15 ans avec circonstances aggravantes (en réunion par ascendant) + Agression sexuelle de mineur de 15 ans par ascendant (<i>sur 5 ans</i>) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Peine inconnue 2. 8 ans

